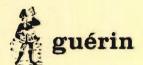
JEAN-JACQUES LEFEBVRE

de l'Académie des lettres et des sciences humaines (Can.)

ANCÊTRES ET CONTEMPORAINS

(1670-1970)





ANCÊTRES ET CONTEMPORAINS

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ FRANCO-ONTARIENNE D'HISTOIRE ET DE GÉMÉALOGIE

> "Les livres les plus utiles sont ceux dont les lecteurs font eux mêmes la moitié; ils étendent les pensées dont on leur présente le germe; ils corrigent ce qui leur semble défectueux et fortifient par leurs réflexions ce qui leur parait faible.

> > Voltaire (1765)

Il a été tiré de l'édition de cet ouvrage 3000 exemplaires sur papier MACBEC, dont 25 inscrits de A à Z réservés à l'auteur.

Copyright © 1979, Guérin, éditeur limitée,

Copyright © 1979, Guérin, éditeur limitée.

Tous droits réservés.

On

ne peut
reproduire,
enregistrer ou
diffuser en tout
ou en partie le
présent ouvrage, sous
quelque procédé que ce soit,
électronique, mécanique,
photographique, sonore, magnétique
ou autre, sans avoir obtenu au
préalable l'autorisation écrite de l'éditeur.
Dépôt fégal, ler trimestre 1979.

Dépôt légal, ler trimestre 1979. Bibliothèque nationale du Québec. Bibliothèque nationale du Canada. ISBN-2-7601-0027-8

JEAN-JACQUES LEFEBVRE

de l'Académie des lettres et des sciences humaines (Can.)

ANCÊTRES ET CONTEMPORAINS

(1670-1970)



guérin éditeur limitée

4574, rue SAINT-DENIS • MONTRÉAL H2J 2L3 TÉL.: 849-2303/9201

DU MÊME AUTEUR

Les Canadiens-Français d'aujourd'hui, Montréal, 1940, 417 pp. texte français de l'ouvrage The French Canadians to-day by Wilfrid Bovey (1938);

Éditeur délégué, le Centenaire de l'Histoire du Canada de Frs-Xavier Garneau, Montréal, 1946;

Les Députés de Laprairie, 1792-1933 in le Centenaire de Saint-Isidore de Laprairie, Montréal, 1934 [résumé, et encore tronqué par l'éditeur, de conférences à la Société historique de Montréal];

Les Députés de Chambly, 1792-1967, in le Bulletin des Recherches Historiques, janvier-avril 1968;

Voyage-Éclair dans l'Ouest canadien et américain, Montréal, 1948;

Éditeur principal, Répertoire biobibliographique de la Société des Écrivains canadiens, Montréal, 1954;

La Famille Seers [dont Louis Dantin], collection du Dr Gabriel Nadeau [belle édition] Trois-Rivières, 1966;

Collaboration aux périodiques:

La Revue du Barreau du Québec, 1941-1976; un No, en '78; [v. le sens de cette collaboration, la Revue. . . novembre '76];

La Revue du Notariat, sporadique, 1943-1960; régulière 1961-1978; [v. la portée de ces articles, la Revue. . . février '78];

La Revue d'Histoire de l'Amérique française, sporadique, 1948-1968, dont le Grand Papineau, en '58;

Le Bulletin des Recherches Historiques, Lévis, Québec, divers, 1933-1968;

Mémoires, Société généalogique canadienne-française, Montréal, 1946 à jour;

Mémoires, Société Royale du Canada, 1956 à jour;

Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec 1948-1963 [un art. important sur Lacorne de Saint-Luc omis dans la Table des matières de ces Rapports... Québec, 1965 (p. 58)];

Dictionnaire biographique canadien, Toronto et Québec, divers, 1966 à jour; Québec-Histoire, Montmagny, 1971-1973;

Inscriptions [an., en comité]. Commission des Lieux et Monuments historiques du Canada, 1966-1976;

MÉMOIRES à tirage restraint, souvent sous le pseudonyme de Philippe Constant: William Smith (1769-1847), sa faville, sa carrière, son "History of Canada" [exécution en règle] Extr. du Centenaire. . . de Garneau, 1945.

La Bibliothèque Saint-Sulpice, ce qu'elle a été; ce qu'elle entend être, extr. Premier congrès de l'Association des Bibliothécaires du Québec, Montréal, 1946;

Saint-Constant, Saint-Philippe de Laprairie; la Vie religieuse, 1744-1846, Hull, Québec, 1945;

Les Canadiens [-Français] et la Révolution américaine, Boston, Mass. 1947; En marge de trois siècles d'histoire domestique, préface à la Descendance de Pierre Lefebvre, de Rouen, marié à Laprairie en 1673 à Marguerite Gagné [en caractères sépias] Montréal, 1947;

La lignée canadienne de Jean Lefebvre (1876-1950) de Saint-Constant, Québec, 1955.

[Feuille volante; à la surprise de l'auteur, cataloguée dans les grands recueils bibliographiques de Washington, Londres, Paris — alors que les techniciennes

de la catalographie déclinent la mention en leurs Rapports d'études substantielles comme Louis St-Laurent . . . Félix-G. Marchand (v. ci-bas)!

Une Dynastie acadienne de Notaires Québécois, les Doucet, ill., 1956;

La Vocation, ou les Disciplines de l'Archiviste, Présentation, Société royale du Canada, 1957;

La vie sociale du Grand Papineau, Extr., R.H.A.F., 1958 [citée comme source au Grand Larousse encyclopédique 1963, VI, p. 143; bibliogr., X: au Dictionnaire d'Histoire universelle, de Michel Mourre, Ed. Universitaires [Paris] II, p. 1582. Et ignoré, systématiquement à la suite d'un certain procès? — au Papineau, du D.B.C. . . . X, 632.

Le Curé Louis Nau, 1799-1843 [un curé en conflit avec son Ordinaire, une cause de Ls-H. La Fontaine en 1838] 1958;

La Famille Lanctot, 1959;

Les Canadiens aux Universités étrangères, 1961;

De Quelques Testaments [de nos hommes publics, de Papineau à Chapleau], 1963;

Sir George-Étienne Cartier (+ 1873), ses ascendants, ses proches, ses alliés, 1966;

Sir Wilfrid Laurier (+ 1919), sa famille . . . 1969;

La lignée canadienne de sir Thomas Chapais, 1975;

Quelques officiers de 1812, 70 pp., 1967;

Les Officiers de milice de Laprairie en 1745; 1969

La Descendance [partie de] de Frs Bruneau et de Marie Prévost, mariés à Québec en 1669; 1960;

La Famille Longtin, 1965;

La Famille Lamarre, de Longueuil, 1970;

La Famille Bourassa, de Laprairie, 1971;

La Famille Page, de Laprairie, 1763-1967, 1976;

Les Souvenirs d'un Traducteur, 1965;

La Société Royale . . . Présentation . . . 1966;

Nos Anciens Historiens, in Visages de la Civilisation au Canada français, mémoire hors série, S.R.C. 1969; [par une inadvertance que l'auteur ne s'explique et ne se pardonne, le bon M. Faillon n'y figure pas];

Deux siècles après Mgr Tanguay [le généalogiste] 1970, au 25e anniversaire de la Société généalogique. . . Étude sévère de la tenue de certains mémoires. On ne lui a pas encore pardonné, mais la largeur d'esprit de la direction, l'a recueillie et on continue d'y publier ses articles;

Le très hon. Louis-S. St-Laurent (1882-1973), jurisconsulte, homme d'État, innovateur en politique étrangère, 1974, [trois mois d'élaboration];

Félix-Gabriel Marchand (1832-1900), notaire, 1855, Premier ministre du Québec, 1897; 1978.

Bibliographie [de J.-J. Lefebvre] par F. Lacroix, ms., 1946.

AVANT-PROPOS

On a décrit la biographie comme la forme la plus accessible de l'histoire. Multiforme comme le visage humain, elle supporte tous les tons. On lui demande avant tout d'être exacte dans la présentation des faits, équitable dans les jugements de valeur.

De ces derniers, les pages qui suivent sont intentionnellement dépourvues. Les premières ont paru à la Revue de l'Université d'Ottawa, à la Revue Trimestrielle canadienne, à la Revue d'histoire de l'Amérique française, — les autres, à la Revue du Barreau du Québec. C'est connu, le public de cette dernière, assez indifférent chez les jeunes à la rubrique Nos Disparus, est sans doute le plus critique de la part de ceux qui veulent bien s'y arrêter. C'est un axiome au palais de justice, dans un acte d'ordre juridique le défaut d'une virgule en peut changer tous le sens.

On peut en faire crédit à l'auteur, il est parfaitement au courant que le mode courant de la biographie, genre grand public, est d'alléger les textes des dates le plus que faire se peut.

À la rubrique précitée de la Revue du Barreau comme ailleurs, ainsi à la Revue du Notariat, l'auteur ne s'est pas tenu lié par ce courant. Peut-être est-ce en souvenir, inconscient, des laborieuses notices dont les auteurs d'anthologies des textes classiques, latins ou grecs, proposés en version aux étudiants, semblaient être souvent à court, sur la vie des auteurs d'il y a deux millénaires, de renseignements essentiels, qui abondent pour le moindre personnage depuis la diffusion incroyable de l'imprimerie moderne.

Sans être ad usum delphini, ou édulcorées, il est clair que les extraits de la Revue du Barreau ici réédités n'ambitionnaient pas plus que de constituer une simple charpente de données essentielles, et servir de point de départ à des études plus élaborées à qui voudra aborder les mêmes sujets.

Une faiblesse peut-être que l'on imputera à l'auteur est une entrée en matière par trop stéréotypée, mais il avait guère d'autre mode à suivre à leurs fins, très officieuses, au moment où elles furent livrées à la publication.

Déjà des étudiants en histoire ou en sociologie de quatre institutions universitaires se sont enquis auprès de l'auteur de son mode de recherche, ou de ses procédés dans l'établissement de sources, à tout le moins irrécusables.

Un critique très dans le vent, à la Roland Barthes, a prêté dans une intention évidente de dénigrement, un esprit tainien à ces pages, où l'on consacre si souvent quelques paragraphes aux origines familiales, au milieu, quoi, de son sujet.

Assurément ce n'est pas l'esprit du jour

"du passé, faisons table rase. . ."

proclame un hymne célèbre, inspiré des cogitations du prophète, ou le dieu du siècle, prénommé, comme on le sait, Karl.

À cette imputation, l'auteur ici est simplement indifférent. Au fond, il n'est pas désagréable d'être dit apparenté à ce grand esprit. Il se trouve tout de même que le biographe ici n'a jamais eu les loisirs de ne lire d'Hippolyte Taine que ses derniers essais, De l'Intelligence et sa Philosophie de l'Art, sans avoir pu, hélas, aborder ses Origines de la France contemporaine, qu'admirait Édouard Montpetit, et tant d'autres oeuvres qui marquèrent les Français d'avant 1914.

Heureusement, l'auteur, ici, a pu pratiquer les Causeries du Lundi du contemporain de Taine, du prince des critiques, Sainte-Beuve, qui disait ne pas tenir son personnage tant qu'il n'avait pu en reconstituer les origines familiales et le milieu moral de son enfance.

Nos amis des bords de la Seine, comme ceux de la Tamise ou de l'Hudson, ne sont pas loin d'avoir élevé la biographie à la hauteur d'un genre littéraire.

Ils l'ont même popularisée avec les Who's Who — termes adoptés en France — pour les notables d'une génération.

Certains lecteurs s'étonneront peut-être de trouver mention de l'église où se tinrent les obsèques, et du lieu de la sépulture.

Il y a là un fait de moeurs à consigner. D'autant qu'au sens de la loi québécoise et du droit canonique, quelqu'un n'est réputé mort qu'une fois enterré. Les "morts sans sépulture", pour reprendre l'expression d'un écrivain contemporain, sont innombrables. Ainsi, dans la plus grande bataille de l'histoire, à Verdun, les dépouilles de quelque cent vingt-cinq mille combattants, déchiquetés par la mitraille dans le *No man's land*, ne furent jamais retrouvées.

De nos jours, dans les désastres aériens, comme les cas du Mont Obiou dans les années 1950 et celui de Sainte-Thérèse-de-Blainville en la décennie suivante, des lois en reconnaissance de notoriété publique furent nécessaires pour attester de la disparition de ces victimes.

En faut-il davantage pour justifier ces modestes pages? C'est toujours un risque de lancer un livre dans le flot infini des publications contemporaines. Si, comme la bouteille à la mer d'Alfred de Vigny, elles trouvent leur destination, peut-être seront-elles suivies d'une série, projetée, appelée Cent Avocats et Magistrats du Québec.

J.-J. LEF.

Montréal, mai 1978.

N.B. Le sigle en note marginale, R. du B., réfère invariablement à la Revue du Barreau.

En marge de trois siècles d'histoire domestique *

LA DESCENDANCE DE PIERRE LEFÈVRE¹, 1646-1694, DE ROUEN, MARIÉ À LAPRAIRIE EN 1673, À MARGUERITE GAGNÉ, 1653-1720.

«Et je sais d'où je viens si j'ignore où je vais.»

1646. A Paris, Louis XIV a huit ans. La reine-mère, la régente, Anne d'Autriche, vient de choisir Mazarin comme premier ministre, pour relever le cardinal de Richelieu.

Dans la forêts d'Amérique, un fort de pieux, depuis trois ou quatre ans, s'élève en l'île de Montréal, à la clôture même du pays des Iroquois.

A Québec, le Conseil des Habitants s'assemble pour essayer de conjurer le péril indien.

A Rouen, dans la maison bourgeoise de Jean Cavelier, un enfant mutin de trois ans commence à s'échapper d'une porte sévère et à regarder dans la rue. C'est le futur Robert Cavelier de La Salle et, au regard de l'histoire de l'Amérique, l'un des plus grands hommes du siècle.

^{*} Lexte présenté à l'assemblée de la Société généalogique C.-F., tenue à la Bibliothèque de la Ville de Montréal, le 11 décembre 1946. Préface à La Famille Lefèvre, de Laprairie. 1646-1946, 472 pp., ouvrage en préparation.

¹ Orthographe adoptée pour ce patronyme partout en cette étude et autorisée par l'usage suivi par la moitié des membres de cette famille jusque vers 1900. Par la diffusion de l'imprimé, depuis, la forme LEFEBVRE, avec un b qui embarrasse tout le monde, a prévalu, hélas! Inutile d'ajouter que cette question d'orthographe n'a guère d'importance. En état civil, en droit, en histoire et en généalogie, tout est dans la filiation, attestée par des actes authentiques, notamment par les actes ou les contrats de mariage.

Quant à l'étymologie du nom (FABER, Fèvre, Febvre, Lefèvre, Lefebvre) (fabricant, artisan). les études déjà publiées sont trop nombreuses pour s'y attarder ici (V. TANGUAY, Dictionnaire généalogique des familles canadiennes, Montréal, 1871, vol. 1, XXIII; Albert DAUZAT, Les noms de personnes, Paris, Delagrave, 1934, pp. 10-11, 113, 118, 121, 122, 150).

Dans le bourg voisin de Bois-Guillaume, aujourd'hui faubourg de la ville, au foyer de l'artisan Robert Lefèvre et de Jeanne Autin la, naît un garçon, qui reçoit le prénom de Pierre.

Laissons-le grandir pendant que la Fronde divise la France, à peu près autant qu'aujourd'hui, entre gaullistes et pétainistes.

Quelque quinze ans plus tard, le futur roi-soleil va échapper à la tutelle de sa mère et de ses ministres — Mazarin vient de mourir — et prendre le pouvoir suprême. De l'action personnelle du grand roi sur son gouvernement, avec l'appui d'un non moins grand ministre, Colbert, la Nouvelle-France, comme on le sait, reçut en 1663 et en 1665, l'impulsion qui devait l'asseoir définitivement comme pays de colonisation véritable. De cette grande étape, le Canada cessa d'être uniquement un comptoir de commerce.

La création du gouvernement royal et du Conseil souverain, l'arrivée du régiment de Carignan et du premier vice-roi, le marquis de Tracy, sont des faits trop familiers aux étudiants de l'histoire canadienne pour que nous nous y arrêtions ici.

En 1665, le fils de l'artisan Robert Lefèvre, de Rouen, prénommé Pierre, a 19 ans. Est-il possible qu'il soit venu en Nouvelle-France comme l'un des troupiers de l'une des vingt compagnies du régiment de Carignan?

Après vingt années de recherches — intermittentes, il est vrai — je n'ai encore rien trouvé de précis sur l'arrivée de ce fondateur de famille canadienne.

De tous les traits qui nous distinguent dans les cohues humaines à chaque génération, il en est deux que la nature et la société nous ont donnés pour nous caractériser entre tous — la philosophie scolastique les appellerait les notes individuantes — c'est notre visage et notre nom.

Tout a été dit et formulé sur l'infinie variété des physionomies humaines. Depuis la sculpture informe des premiers âges, en passant par les statuaires grecs, les graveurs romains, les grands peintres de la Renaissance, les caricaturistes des XVIIIe et XIXe siècles, et ces autres caricaturistes que sont les pamphlétaires de tous les temps, sans oublier les psychologues et les portraitistes littéraires de toutes les langues et de tous les pays, la nature profonde des êtres est restée et restera quand même et malgré tout, toujours indis-

¹a Mariés à l'église de la Sainte-Trinité le 28 octobre 1636. V. le P. Archange Godbout, Origine des Familles Canadiennes-Françaises, Lille, 1925, p. 49.

cernable au plus pénétrant regard, comme au stylet le plus précis.

Mais la société nous a donné également un autre signe de reconnaissance, non seulement pour nos contemporains, et depuis quelques siècles, grâce à un ingénieux système, de plus en plus compliqué, pour ne pas dire perfectionné, c'est notre nom, le nom, qui parvient, pour quelques privilégiés, à survivre à la cité.

Les généalogistes de profession, familiers avec les rebus de l'état civil, savent le jeu passionnant que devient la reconstitution, à travers les générations éteintes, de l'identité des disparus, grands ou modestes.

Je n'ai pas besoin d'insister sur les difficultés que présente l'établissement de l'identité précise des membres d'une famille portant un nom aussi répandu que celui de LEFÈVRE.

La méthode suivie au cours de cet exposé est purement inductive. J'appliquerai la belle formule de Paul Bourget et qui lui venait, je pense, d'Alfred Capus: «Faire son oeuvre à travers son métier, et faire son esprit à travers son oeuvre.» Ce cheminement paraîtra peut-être laborieux; qu'on veuille m'en croire, il l'a été également pour moi.

A l'aide de l'inévitable Dictionnaire généalogique des familles canadiennes de Tanguay², rien que pour le Régime français, j'ai relevé pas moins de 36 Lefèvre venus de France et qui ont fait souche au Canada — en comptant naturellement tous les Lefèvre qui ont pris des surnoms — et dont 23 ont eu de la descendance en ligne masculine.

Ainsi, au moment où nous trouvons à Montréal, pour la première fois, le 30 septembre 1670, Pierre Lefèvre, de Rouen, témoin au mariage de Mathieu Faille et de Françoise Moreau, déjà aux Trois-Rivières, l'un de ses homonymes, Pierre Lefèvre, un Percheron de Mortagne³, y a achevé sa carrière. L'un des pionniers de la ville de Laviolette, il y éleva une belle famille dont les descendants ont fondé Baie-du-Febvre et proliféré partout dans la région de Montréal, en particulier dans l'ouest de l'île, les comtés de Vaudreuil-Soulanges, des Deux-Montagnes, de Beauharnois et de Huntingdon.

La première mention que nous retrouvons de Pierre Lefèvre, de Rouen, à Laprairie, est le 30 novembre 1671, alors qu'il est parrain,

² Op. cit., vol 1, pp. 365-368; vol V, pp. 263-286.

³ V. le P. Archange GODBOUT, Les pionniers de la région trifluvienne, 1634-1647, Trois-Rivières, 1934, pp. 40-41.

avec Marguerite Tenard-Boyer, de Marguerite, enfant d'André Robidoux et Jeanne Denot. Deux ans plus tard, lui-même contractait mariage, le 4 septembre 1673, à Laprairie⁴ même, avec une jeune veuve, âgée de 20 ans, déjà chargée de deux enfants et dont le premier mari, Martial Sauton, s'était noyé l'année précédente.

La jeune veuve, née à Québec en 1653, issue d'une famille originaire du Mans, avait nom, Marguerite Gagné. Le P. Archange Godbout, a déjà suivi et présenté les origines et la primitive histoire de la famille Gagné au Canada5. Je ne m'y attarderai pas.

Du mariage Lefèvre-Gagné devaient naître, dans leurs vingt années d'union, à Laprairie, neuf enfants. Tous devinrent adultes et on peut suivre l'existence jusqu'à la fin de sept au moins d'entre eux, qui se marièrent. La trace des deux autres, apparemment restés célibataires, passé un certain âge, est aujourd'hui inconnue.

Que fut principalement Pierre Lefèvre, l'un des premiers colons de Laprairie? Il avait acquis, vers 1675, deux concessions formant 160 arpents de terre à la Côte Saint-Lambert, dans le voisinage, aujourd'hui, de la belle propriété Simard et du County Golf Clubé. C'était l'époque où les seigneurs, les Jésuites, se servaient de tabellions — notaires seigneuriaux — qui ne constituaient pas de greffe, et les actes de cession de ces propriétés n'ont pas été conservés.

Plus que cela, quand Pierre Lefèvre mourut prématurément, en 1694, il laissait tous ses enfants mineurs. Il n'y eut pas donc de règlement de succession à ce moment et ce n'est même qu'après la mort de sa femme, quelque trente ans après la sienne, que nous retrouvons le partage de sa succession dans le greffe de G. Barette⁷, le notaire royal de Laprairie.

C'est en partie à M. Élisée Choquet, le savant historiographe de Laprairie, que je dois d'avoir pu identifier exactement où se trouvait l'emplacement des quelque 160 arpents de terre que posséda Pierre Lefèvre, à la Côte Saint-Lambert, de Laprairie, depuis 1675 à tout le moins jusqu'à sa mort en 1694.

Au surplus, il avait un emplacement dans le fort de Laprairie,

Cest le second mariage célébré à Laprairie, le premier, le 19 novembre 1670, ayant été celui de son beau-frère, Pierre Gagné et de Catherine Daubigeon.

⁵ Mémoires, Société généalogique canadienne-française, vol I, no 2, juin 1944, pp. 111-114.

⁶ A 26 arpents, aujourd'hui du pont Victoria, me dit M. Elisée Choquet, c'étaient les 15e et 29e concessions de Saint-Lambert. Concessionnaire des le 21 juin 1673 - dixit M. C'hoquet - d'une terre à la rivière Saint-Jacques, li l'avait cédée l'année suivante à Joseph Tissot.

rue Saint-Ignace, emplacement voisin, aujourd'hui, de la cour du Collège.

C'est au moment où je croyais avoir le moins de documents sur le colon que je découvris un jour, assez fortuitement, aux Archives, les pièces de ce que j'appellerais, aujourd'hui, le plus gros procès en diffamation du siècle et où Pierre Lefèvre fut le principal témoin. Il s'agit de la poursuite⁸ intentée, en 1680, par son beau-frère Nicolas Gagné, le boulanger de Ville-Marie, au marguillier du temps, Jean Leduc, qui, au sortir de la grand-messe, lui avait dit, devant plusieurs témoins, qu'il le savait sur le «papier rouge», au greffe, pour avoir volé son beau-frère, Pierre Lefèvre, du temps qu'il était à Laprairie.

Je raconterai ailleurs ce procès, peut-être moins pour son intérêt intrinsèque, que pour montrer la procédure du temps, quasi identique à celle d'aujourd'hui, avec dépositions ad verbatim — on dirait aujourd'hui sténographiées — et le soin apporté à l'enquête avant l'instruction.

Ce que m'a valu cette pièce majeure, aux fins qui nous occupent ici, c'est la déposition, de Pierre Lefèvre, où il révèle son caractère, si bonhomme, si soucieux de se montrer équitable et, je dirais, de ne pas prendre parti. Autre trait également qui y perce, c'est que dans ce procès entre particuliers, il ne décline pas de percevoir ses droits de témoin.

Mais la pièce est beaucoup plus importante encore, parce que c'est la seule qui m'ait permis, à l'aide de sa déposition, d'attester son âge, dont il n'est question avec certitude nulle part ailleurs. En son témoignage d'avril 1680, il se déclare âgé de 33 ans⁸a. Ce qui le fait naître entre mars 1646 et avril 1647.

Pierre Lefèvre fut-il sur ses terres de la Côte Saint-Lambert de Laprairie un bon défricheur?8a Rien ne nous le dit.

En 1684, mordu lui aussi du voyage alors classique dans les Pays-d'En-Haut, en société avec ses voisins, Antoine Caillé et Charles Diel, ils engagent Jean Le Sueur Calot pour les conduire à Michilimakinac⁹. Il ne dut guère en revenir plus riche¹⁰ et il ne

⁸ Archives judiciaires de Montréal.

⁸a V. Recensement de 1681, B. SULTE, Histoire des Canadiens-Français, Montréal, 1882, t. 1, p. 71.

⁹ V. actes de Benigne Basset, notaire, les 21 et 23 septembre 1684:

obligation conjointe pour 2616 livres à Hilaire Bourgine;

cession pour 240 livres à Antoine Brunet-Bellehumeur, d'une gabare ou pinasse de 12 tonneaux « la moitié, par lui bastie », et l'autre, acquise de Jean Caillau le Baron.

10 V. Obligation du 30 août 1688 à Hilaire Bourgine.

semble pas avoir recommencé l'expérience.

Cinq ans plus tard, 1689, a lieu l'affreux massacre de Lachine¹¹. L'année d'après, pendant que Québec se défend contre Phipps en septembre 1690, les Iroquois viennent marauder jusque sous le nez des garnisons des forts de l'île et des environs. Ses concitoyens et voisins, Jean Bareau, Jean Bourbon, Jean Duval y laissent leur vie. Enfin, en août 1691, c'est «la bataille» de Laprairie, livrée par Schuyler¹² et où les capitaines de Saint-Cirque et Dosta, le lieutenant Domergue et les Montréalais Jean Leber du Chesne, Louis Ducharme, Pierre Cabazié, Pierre Pinguet de Montigny, Nicolas Barbier, François Cibardin et autres périssent.

Au lendemain du massacre de Lachine, Pierre Lefèvre, qui a été témoin déjà de tant de coups de mains, de scalpes, de meurtres sur ses voisins¹³, par les terribles démons des Cinq-Cantons, visiblement prend peur, et il se fait concéder par les Soeurs de l'Hôpital un terrain dans le coeur de la ville, ici, à la Côte Saint-Lambert (de Montréal), aujourd'hui rue Saint-Laurent, côté est, entre Saint-Jacques et Notre-Dame. Passa-t-il une couple d'hivers en ville avec sa famille qui grandissait? Deux années plus tard, il cédait ce terrain à Étienne Forestier¹⁴.

Dans sa conférence¹⁵ sur la fondation de la maison des frères Charron, Mme Albertine Ferland-Angers nous a montré que Pierre Lefèvre avait eu, en 1692, le contrat de fourniture du bois de charpente pour cette construction, qui est encore debout, en arrière de l'édifice actuel des douanes.

Cette même année, témoin au mariage de Toussaint Raymond et d'Ursule Lemaître, il a la qualité d'ancier marguillier.

En 1690, il avait déjà apporté sa pierre à l'érection du presbytère de Laprairie et sa cotisation volontaire, remarque M. Élisée Choquet, est la plus élevée avec celle du plus riche habitant de Laprairie, le sieur Caillau le Baron.

Le 20 juin 1693, c'est la naissance de son dernier fils, Gabriel, qui a pour parrain Gabriel Testard de la Forest, décédé à Londres en

IJean-Jacques LEFEBVRE], Le massacre de Lachine du 5 août 1689, dans le Programme-Souvenir de la Célébration de la Ss-Fean-Baptiste..., Montréal, 1939, pp. 23-26.
 V. le Dr. J.-C. POISSANT, Généalogie de la famille Poissant, 1684-1909, Montréal,

^{1909,} Préface, pp. 24-27.

13 Ibid. Sa voisine, Denise Lemaître, veuve de Pierre Perras, était aussi massacrée par les Indiens, fin octobre 1691.

¹⁴ Actes B. Basset, 25 octobre 1689; 14 août 1691.

¹⁵ A la Société historique de Montréal, décembre 1942. V. acte d'Antoine Adhémar du 27 décembre 1692.

1697, le frère aîné de ce héros, Jacques Testard de Montigny, mort en 1737 « couvert de 40 blessures » .

Le 4 avril 1694, à l'âge de 48 ans et après vingt ans de mariage, Pierre Lefèvre s'éteignait à Laprairie. Il laissait à sa femme, pour la deuxième fois veuve, outre les deux enfants qu'il avait élevés de son premier mari, Pierre et Mathieu Sauton, cinq fils, Joseph, François, Pierre, Laurent et Gabriel, et quatre filles, Marguerite, Marie, Anne et Suzanne. A son acte de sépulture, le témoin est «son ami» Étienne Bisaillon. En 1695, Mathieu Faille, au mariage de qui il avait été témoin en 1670, était tué, par les terribles Iroquois, avec l'un de ses fils âgé de 17 ans. Trois ans plus tard (1697), son ami, Étienne Bisaillon était aussi massacré par les mêmes Indiens.

Relevons les noms des parrains et marraines de ses enfants: Joseph Tissot-Jansenay, l'homme de confiance des Jésuites et, plus tard,

fabricant de fausse monnaie;

son beau-frère Nicolas Gagné, avec Jeanne Roannes, épouse d'Étienne Bisaillon;

Jean Duval et Ursule Lemaître;

Antoine Caillé (son voisin et son ami de toujours), celui avec lequel il organisa, plus tard, son expédition de traite des fourrures;

Jacques Perrot, dont le frère Joseph, fut le seigneur de Saint-François-de-l'Ile-d'Orléans, et la nièce, la célèbre Madeleine de Verchères;

Claude Caron, le père de Vital Caron, qui devait devenir l'un des premiers capitaines de milice de Lachine;

Jean Chevalier et Suzanne Beausang-Moquin;

M. Gabriel Testard de La Forest.

Quant aux marraines, elles étaient généralement les nièces de sa femme, nées Gagné.

A la mort de Pierre Lefèvre, Marguerite Gagné dut suffire désormais à la tâche familiale. Des cinq fils que lui laissait son mari en mourant, l'aîné, Joseph, avait, à ce moment, 20 ans et le dernier, Gabriel était au berceau.

Les deux fils qu'elle avait eus de son premier mari (Sauton) se firent coureurs des bois et ne laissèrent guère de trace.

Des cinq fils de Pierre Lefèvre, les quatre aînés, Joseph, François, Pierre et Laurent, devaient se marier et trois, Joseph, Laurent et Gabriel, devenir, à l'exemple paternel, coureurs des bois. De leurs quatre filles, trois, Marguerite, Anne et Suzanne, égale-

ment, contractèrent mariage.

Le frère de Marguerite Gagné, Pierre, devint, lors de l'organisation des milices, le premier capitaine de la Côte connu à Laprairie. Quant à elle, elle fut élue sage-femme et, à la française¹⁶, elle mit au monde un grand nombre d'enfants, avant de s'éteindre, à la fin de son règne, comme aurait dit Samuel Chapdelaine, à l'âge de 67 ans, le 7 juin 1720.

La bonne aïeule, Marguerite Gagné, devait être fortement constituée. Ses onze enfants devinrent tous adultes et la moyenne d'âge de sept d'entre eux, dont la date de décès est connue, a été de 54 ans.

Des trois filles de Pierre Lefèvre et de Marguerite Gagné, qui se sont mariées, notons que l'aînée, Marguerite épousa en 1700 Pierre Bourdeau, déjà veuf à ce moment et père de deux fils, le fondateur, dans la région de Montréal, de la nombreuse famille de ce nom; que certains descendants de la seconde, Anne, mariée vers 1705 à Jean Gervais, partis de la province à l'époque de la Révolution américaine, sont aujourd'hui fixés dans les États limitrophes du Mississippi et, en particulier, dans l'Illinois; enfin, que la descendance de la troisième, Suzanne, mariée à Louis Bouchard, se retrouve à Saint-Constant jusqu'au milieu du XIX siècle; quant à la dernière, Marie, la dernière mention s'en trouve à Laprairie en 1725.

De leurs cinq fils, dont quatre se marièrent, deux, Joseph et François, ont une descendance en ligne masculine suivie jusqu'à ce jour. Celle d'un troisième (Laurent), s'arrête en 1835 dans l'Indiana.

Liquidons d'abord ceux qui n'ont pas eu de descendance en ligne masculine.

LE CAPITAINE PIERRE LEFÈVRE (II), 1685-1756.

Le sixième des enfants de Pierre Lefèvre et de Marguerite Gagné, aussi prénommé Pierre, né à Laprairie en 1685, y épousa en janvier 1711, Marie-Louise Brosseau, de qui il avait déjà une fille naturelle¹⁷.

Il devint, lui aussi, propriétaire terrien, et comme son père, entrepreneur en construction. Il fut longtemps, au moins depuis

¹⁶ On le sait, encore aujourd'hui, en France, ce sont les sages-femmes, et non les médecins, qui font les acconchements dans 9 cas sur 10 (V. Larousse Médical illustré, 1941, p. 1080).

¹⁷ TANGUAY, op. cit., V, 168.

1735, le second capitaine de la le compagnie de milice de Laprairie. Il laissa plusieurs filles et deux fils dont un seul, Jean-Marie, eut des enfants, qui ne se sont apparemment pas continués en ligne masculine. Il signait: *P. Febvre*.

Quant à ses descendants par les filles, dont l'une épousa François Bourassa, le sisaïeul de l'artiste et écrivain, Napoléon Bourassa, 1827-1916, nommons, par exemple, nos contemporains, l'ancien maire de Laprairie, le Dr J.-M. Longtin et le lieutenant-colonel Robert Bourassa. Décédé à Laprairie en 1756, il fut inhumé dans l'église. Sa veuve s'éteignit quelques avant l'invasion de 1760.

LAURENT LEFÈVRE, 1690-1733?

L'avant-dernier des enfants de Pierre et de Marguerite, Laurent, devait tôt s'engager dans la voie prise un moment par son père. En 1717, il se rend à Québec chercher femme, Geneviève Beaudin. Depuis lors, on le voit constamment engagé dans la traite des fourrures, bien qu'il garde domicile à Laprairie, où il n'est le plus souvent que de passage pour le baptême de ses enfants. Il mourut entre 1730 et 1735 dans les Pays-d'En-Haut. J'ai suivi sa descendance, en ligne masculine, dans l'Indiana, jusqu'au début du siècle dernier. Elle s'y est peut-être continuée.

Quant à sa descendance par les filles, elle se retrouve, dans l'importante famille Fouché, de Châteauguay, du début du siècle dernier — son petit-fils, M. Antoine Fouché, 1741-1812, est mort curé de Lachenaie, en 1812¹⁷_a — et dans la famille Sentenne, illustrée en cette ville par M. Alfred Sentenne, prêtre de Saint-Sulpice, ancien curé de Notre-Dame (1882-1894), et président de la Commission des écoles de Montréal.

GABRIEL LEFÈVRE, 1693-1748?

Enfin, le dernier-né de Pierre Lefèvre et de Marguerite Gagné, Gabriel, devait se faire lui aussi coureur des bois et apparemment devenir le plus riche membre de la famille. Il n'avait pas un an quand il perdit son père et c'est peut-être pour cela qu'au règlement de la succession de ses père et mère, en 1725, il met sa coquetterie à racheter la plus grande partie de ce qui revenait à ses frères et soeurs 18 et à se payer l'un des plus beaux bancs à l'église de

¹⁷ a Un autre, Amable, fut le fondateur (1791) de Massena, N.Y.

48 Actes de G. Barette, notaire, 23 juillet, 9 août [1725]. Archives judiciaires de Montréal.

Laprairie. La dernière trace qu'on en ait, est au moment où il signait, en 1748, de Michilimackinac, une procuration à sa nièce Louise Lefèvre, femme de J.-B. Fouché.

Il semble qu'il ne s'était pas marié. Cet adepte de saint Paul eut plus d'un imitateur parmi ses arrière-neveux.

LE MAJOR JOSEPH LEFÈVRE, 1674-1742.

Je l'ai déjà noté, deux seulement des fils de Pierre et de Marguerite firent souche, en ligne masculine, ce sont, l'aîné, Joseph, et le cadet, François.

Joseph Lefèvre, qui avait 20 ans au moment du décès de son père, très probablement né à Laprairie, aurait eu pour parrain, le sieur Joseph Tissot-Jansenay, et la seule trace que nous en trouvons est la récusation de ce témoin, au procès précité de Nicolas Gagné¹⁹, en 1680, en sa qualité de compère du sieur Lefèvre.

En 1703, Joseph épousait Marie Testard, fille de Charles Testard de Folleville et d'Anne Lamarque. Celle-ci subit, vers 1686, un long procès de moeurs²⁰ à l'instigation du curé de Notre-Dame, et semble avoir eu une fin ignominieuse (on ne lui trouve pas d'acte de sépulture).

Joseph Lefèvre, maître forgeron à Laprairie, tâta lui aussi de l'aventure des Pays-d'en'Haut, au moment où le commerce des fourrures battait son plein, vers 1717. Mais pas plus que son père, trente ans auparavant, il ne semble en avoir rapporté fortune. Il mit du temps à rembourser ses commanditaires. Major de milice de Laprairie et des lieux circonvoisins, dès 1738, il s'éteignit en 1742. Il orthographiait son patronyme: Lefeivre. Il laissa, entre autres, trois fils, dont

l'aîné, François (1703-1767?), avait reçu une bonne instruction et devint l'un des plus importants marchands de la rive sud à la fin du régime français:

le deuxième, Louis, aujourd'hui sans descendance masculine, fut l'un des donateurs (1744) du terrain de l'église de Saint-Constant²⁰a;

quant au dernier, Joseph, né à Montréal en 1717, il avait eu pour parrain Claude Barolet, le secrétaire du marquis de Vaudreuil

¹⁹ Archives judiciaires de Montréal.

Archives judiciaires de Montréal.
 20 N. Saint-Constant, Saint-Philippe de Laprairie, les Editions « l'Eclair », Hull, P.Q.,
 1947, p. 6.

et pour marraine, la cousine de sa mère, Anne La Marque, veuve Nolan²¹, épouse du découvreur Alphonse de Tonty. Aussi établi à Saint-Constant, dont il fut l'un des premiers colons et où il est décédé en 1761, c'est de lui que descendent les familles Lefèvre, de Saint-Constant et de Saint-Remi, et en particulier les Lefèvre-Rigoche.

La seule des filles du major Joseph Lefèvre qui devint adulte, Charlotte, 1708-1790, épousa en 1730, François Leber, fils du capitaine François Leber. Devenu à son tour capitaine, puis premier capitaine des milices de Laprairie, son propre fils, François Leber, marié en 1756 à Angélique Bourdeau, et son petit-fils, Louis, marié en 1790 à Madeleine Page eurent la même qualité et c'est un des rares exemples du genre, d'hérédité des charges, si l'on peut dire, pendant quatre générations, dans l'histoire des paroisses de la rive sud.

FRANÇOIS LEFÈVRE II, 1679-1725.

Le fils cadet de Pierre Lefèvre et de Marguerite Gagné, François, qui devait également continuer la lignée et avoir la plus nombreuse descendance recensée dans la présente compilation, se fixa à la Côte Sainte-Catherine avec ses cousins, les Gagné, qui possédaient la plus grande partie des terres de l'endroit. Il avait sa propriété vis-à-vis l'ancien quai de la traverse de La Tortue et, en 1716²², il fut le premier concessionnaire de la petite île à Boquet.

Marié deux fois, il n'eut d'enfants devenus adultes que de sa deuxième femme, Louise Vandandaigue: une fille, Louise, et un fils, Louis.

François Lefèvre II mourut, comme son père, dans la quarantaine. Son fils Louis, 1720-1805, fut le premier à se fixer en 1741, à la Côte Saint-Joseph de Saint-Philippe et Pascal Poirier l'a écrit déjà, avec une pointe de rhétorique, ses descendants y sont aussi innombrables que les sables de la mer. La terre que Louis Lefèvre y acquit dès lors a été occupée depuis sans discontinuité par des descendants de son nom²⁴.

²¹ Sa fille, Louise, épousa François Mesières de l'Epervanche « commandant pour le Roy à Laprairie » lors de son décès en 1750.

²² Devant F.-M. Le Paillieur.

²³ Le P. Lefebvre et L'Acadie, Montréal, 1898.

²⁴ Propriété, en 1946, de Mme Veuve Ulric Lefèvre, née Alexandrine Dupuis.

UN PEU DE STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES.

Pour fins de statistiques, la division est fixée arbitrairement par génération de 30 ans, de façon à coïncider avec la date du mariage du colon à venir jusqu'à 1945. Mais à partir de la fin du XVIIIe siècle, les périodes ne correspondent pas nécessairement à l'état des générations.

Au moment de la Cession de 1763 — en ligne masculine toujours, car il est convenu dans un travail comme celui-ci de ne pas suivre les femmes au-delà de leur mariage et de leur décès — à la troisième génération, qui était déjà en terre, ou sur le point d'y retourner, il n'y avait eu encore que 15 descendants de Pierre Lefèvre et de Marguerite Gagné à avoir contracté mariage, soit 5 à la deuxième, et 10 à la troisième. La moyenne des naissances, à la deuxième, avait été de 6.8 et, à la troisième, de 6.1.

Chose étonnante, les 10 Lefèvre de la troisième génération, déjà mariés au moment de la Cession, n'eurent, à la génération suivante, que 9 de leurs descendants, en ligne masculine, à contracter mariage—je ne puis parler naturellement que de ceux qui ont été recensés. Cela nous mène donc, à 1794, fin du XVIIIe siècle, et cent ans après la mort du colon, avec seulement 24 de ses descendants, mariés. Ce qui peut expliquer partiellement que des huit générations de ses descendants recensés ici, je n'ai trouvé, à ce jour, 1945, qu'un total de 411 mariages, en ligne masculine.

Les 9 représentants de la famille qui se marièrent au lendemain de la Cession eurent à eux seuls 94 enfants, soit une moyenne de 10.4 enfants par famille, et c'est la moyenne la plus élevée de toute l'histoire de la famille.

La période 1794-1824, qui compte 28 mariages et 234 naissances, enregistre déjà un déclin de quelque deux enfants par famille et s'établit à une moyenne de 8.3 naissances par ménage.

A partir de 1825, le déclin est continu. D'abord de 7 pendant la génération suivante, 1824-1854, la moyenne tombe à 5.3, de 1854 à 1884. Pour la période 1884-1910, cette moyenne s'établit à 4.6, pour finir, avec la génération qui vient de se terminer, 1910-1945, à 2.8. Mais ici les chiffres sont donnés sous réserve de rectification, car il est évident, par suite de la grande dispersion moderne, que je n'ai pu recenser tous les enfants nés des couples qui ont alors contracté mariage.

Dans le grand total des 411 mariages et 2.080 naissances consignés, la moyenne des naissances, par ménage, s'établit à 5.06.

Dans ce relevé, 196 naissances eurent lieu à Laprairie, 560, à Saint-Philippe, 317, à Saint-Constant et 907, en lieux divers, principalement dans les paroisses du comté de Napierville, depuis 1900, à Montréal et, pour le reste, j'ajouterai aux quatre coins du continent.

Quant aux décès, moins de la moitié ont été trouvés²⁵.

Il est évident que la famille dont j'ai retracé brièvement la carrière du colon et de ses descendants les plus immédiats, n'est pas l'une des plus nombreuses qui se puissent rencontrer, soit à Laprairie, soit dans la province. Mais avant d'arriver à des conclusions, recherchons encore d'autres traits généraux qui s'inféreront d'euxmêmes de la biographie de quelques types plus intéressants, soit par leur carrière ou par celle de leurs proches alliés.

Une chose m'a toujours singulièrement frappé au cours de mes investigations aux Archives de Montréal, c'est combien tardif a été le défrichement des terres dont on trouve tant d'actes de concession tout le long du régime français. À l'examen des concessions ou échanges de ces propriétés, on peut presque poser en thèse que pour la période qui va jusqu'à la Révolution américaine, il n'y a pas plus que le tiers de ces terres de défrichées, du moins dans la région au sud de Montréal.

Mais c'est de l'arrivée des commerçants yankees au pays qui s'emparèrent peu à peu des avenues du commerce des fourrures, la densité de la population augmentant et le malaise économique qui suivit les événements de 1775-1780 y contribuant pour beaucoup, que date le véritable effort de la colonisation en notre province. Illustrons une page de cette période par une biographie.

LE CAPITAINE PIERRE LEFÈVRE, 1746-1822.

Arrière-petit-fils du colon et fils de l'un des premiers habitants de Saint-Philippe, Pierre Lefèvre (fils de Louis et d'Agnès Pinsonneau) naquit en 1746, là même où son père s'était fixé cinq ans auparavant, à la Côte Saint-Joseph (Saint-Philippe de Laprairie), où ses descendants se trouvent encore.

En 1761, devant Pierre Panet, notaire de Montréal, il recevait des seigneurs jésuites une concession de terre à la Côte Saint-Pierre, seigneurie du Sault-Saint-Louis. A la faveur de l'arrivée des nouveaux gouvernants, les Indiens du Sault contestent la validité des

²⁵ Compliation de MIle Françoise Savard.

titres de la seigneurie des Jésuites, obtiennent du gouverneur Gage une suspension de la concession de Lefèvre, et, au dire du P. Devine, historien de Caughnawaga, cette contestation n'était pas encore réglée à la fin du siècle, avec la mort du dernier Jésuite. On sait que leurs biens passèrent alors à la Couronne.

Dix ans plus tard, en 1771, Pierre Lefèvre épousait une veuve, Marie-Josephte Dupuis, de quelque sept ans son aînée et qui avait déjà de son premier mari, Pierre Pinsonneau, un fils, qui fut l'aïeul d'Alfred Pinsonneault, 1829-1897, le premier député de Laprairie sous la Confédération. De ce premier mariage, Pierre Lefèvre eut un fils unique, prénommé comme lui²⁶, et qui est le bisaïeul paternel, entre autres, de notre éminent contemporain, Mgr Philippe Perrier, 1870-1947.

Survient une nouvelle invasion par l'ennemi traditionnel — à l'époque — d'outre-45. Carleton organise en hâte une nouvelle milice et la commission de capitaine pour la compagnie de Saint-Philippe va à son beau-frère, Louis-Albert Dupuis 1731-1805, et Pierre Lefèvre en est le lieutenant. Sur les entrefaites, sa femme meurt, 1776, et, à l'inventaire des biens de la communauté (devant P. Lalanne) dressé comme la loi du temps l'exige, fait rare à l'époque, on trouve mention d'une somme assez rondelette en pièces d'or.

Son père avait laissé quelques milliers de livres dans la faillite du gouvernement de la Nouvelle-France en 1760. Dans le conflit présent où l'anarchie était à peu près complète dans la province, une partie de la population, surtout dans le peuple, étant favorable à l'envahisseur, et l'autre, surtout dans les classes dirigeantes, antipathique, Pierre Lefèvre, tout officier qu'il fût dans les forces britanniques, eut-il à subir les réquisitions des envahisseurs et se faisait-il payer en espèces d'or?

Quelque deux ou trois ans après la fin des hostilités, du moins après le départ des troupes américaines, il convolait, en 1779, à Saint-Philippe, avec une enfant de 15 ans, Amable Sorel-Marly, fille du maître forgeron, Luc Sorel-Marly, de Montréal, et dont les autres filles étaient mariées aux Lenoir-Rolland, de la famille bien connue des tanneurs de Saint-Henri. Cette nouvelle épouse devait lui donner sept filles et quatre fils, dont l'aîné mourut dans la vingtaine et les trois autres devinrent les fondateurs de quelques-

²⁶ Pierre Lefèvre dit Fevrette, 1774-1840, marié en 1798 à Julie Derome.

unes des familles les plus notables des comtés de Laprairie et de Napierville, au siècle dernier.

Ses filles firent, de même, de bonnes alliance, en particulier, les deux aînées²⁷ mariées aux deux frères, gens de notre nom²⁷a, descendants à la cinquième ou sixième génération au Canada de Jean-Baptiste Lefèvre marié à Montréal en 1676 à Cunégonde Gervaise. Et depuis cette époque, les alliances ont été continues entre les descendants du Normand Pierre Lefèvre, de Rouen, et du Picard, Jean-Baptiste Lefèvre, d'Amiens.

En 1805, au moment où lui naît sa dernière fille, Adélaïde, qui devait épouser, vingt ans plus tard, François Barbeau²⁷b (devenu le premier maire de Saint-Constant en 1845), son vieux père, Louis, l'un des premiers habitants de Saint-Philippe, s'éteint à 85 ans. L'année suivante, son beau-frère, le premier capitaine, Louis-Albert Dupuis, meurt également et Pierre Lefèvre, qui est déjà commandant de sa compagnie, depuis 1789, prend la qualité de premier capitaine de la paroisse, qu'il gardera jusqu'à sa mise à la retraite en 1814.

Mes de nouveau les proclamations de Québec appellent tous les miliciens sous les armes. Et pendant que les Voltigeurs de Salaberry établissent (août 1812), leur camp à Saint-Philippe, les cinq compagnies de Saint-Philippe, sous le commandement des capitaines Pierre Lefèvre, Jacques Robert, Pierre Hébert, Étienne Rivet, François Robert et Ambroise Sanguinet²⁸, sont mobilisées, et à l'automne de 1813, font le guet quelque part dans la plaine de Montréal pendant soixante jours, en octobre et novembre. C'est la période où la stratégie de Salaberry parvient à repousser l'invasion des Yankees dans les forêts de la rivière Châteauguay et dont nos écrivains et historiens ont tiré depuis un si grand parti.

Le rôle des miliciens commandés par les officiers de Saint-Philippe est fidèlement conservé aux Archives du Canada, à Ottawa. Malgré ses 67 ans, on y voit le capitaine Pierre Lefèvre encore à la tête de ses miliciens²⁹. Mis à sa retraite en février suivant,

Marie-Louise, mariée en 1797 à Toussaint Lefèvre, capitaine de milice en 1828; Marie-Amable, mariée en 1801 à Geoffroi Lefèvre, le bisaieul du brigadier-général Hercule Lefebvre, i.c., l'attaché commercial du Canada (1946), près l'U.R.S.S.
27a Lefebvre dit Chaudville, arrivés à Laprairie vers 1735.

b Le bisaïeul de notre regretté contemporain, le Dr Antonio Barbeau, 1901-1947.
 L.H. IRVING, Officers of the British Forces in Canada during the war of 1812-15.
 Toronto, 1908, pp. 191.

V. aux Archives publiques du Canada, Ottawa, le rôle des miliciens commandés par le capitaine Pierre Lefèvre. Obligeance de M. Gustave Lanctot.

Guillaume Péladeau lui succédait au commandement de sa compagnie.

En 1820, devant Thomas Bedouin, notaire, de Montréal, Pierre s'est délesté de ses derniers biens en «se donnant», comme on disait à l'époque, à ses enfants.

Le dernier acte public où on le voit apparaître, c'est au printemps 1822, quand il va conduire en terre son collègue de la milice, le capitaine Joseph-Ignace Hébert, de Laprairie. Au mois d'août suivant, il s'éteint lui-même à l'âge de 75 ans, et on remarque à son inhumation dans l'église de Saint-Philippe, tous ses vieux collègues de la milice, entre autres, son ami de toujours, le capitaine (plus tard major) Constant Cartier, 1758-1848, de l'Acadie, le fils de l'ancien seigneur de La Salle, René Cartier, et le capitaine Jacques Robert, qui avait été commissionné en même temps (1789), et qui fut le père du patriote Joseph Robert, exécuté en 1839.

Cette carrière du capitaine Pierre Lefèvre, témoin des événements les plus remarquables de notre passé, comme les campagnes de Montcalm, la Révolution américaine, la guerre de 1812, est, à coup sûr, l'une des plus représentatives de toute l'histoire de famille.

LES LIEUTENANTS-COLONELS LOUIS-ALBERT ET PIERRE-NARCISSE LEFÈVRE.

Son fils, Louis-Albert, 1788-1859, marié en 1810 à Saint-Mathias, à la nièce de l'ancien curé Prévost, de Saint-Philippe, fut l'un des premiers habitants de Saint-Rémi. La belle maison de pierre qu'il érigea vers 1830 — non loin du monument élevé il y a vingt ans à sir Joseph Dubuc — est encore debout. Il orthographiait son patronyme Lefèvre. Il devint à son tour capitaine de milice en 1831, et lieutenant-colonel du & bataillon du comté de Huntingdon de 1846 à 1856. En 1856, le commandement du bataillon passait à son fils, le lieutenant-colonel Pierre-Narcisse Lefèvre, 1810-1885, qui, soit dit en passant, avait été condisciple, 1824-1832, au collège de Montréal, du futur sir George-Étienne Cartier. Il signait comme son père.

Ces Lefèvre de Saint-Rémi, m'a raconté feu Maximilien Coupal, notaire, leur neveu, menèrent une vie fastueuse pour l'époque. Grands propriétaires terriens, actionnaires dans les premiers vapeurs qui firent le service entre Laprairie et Montréal, administrateurs pour les de Rocheblave et le curé Chèvrefils, de Saint-Constant, amateurs de chevaux de race, leur hospitalité et leur galanterie étaient proverbiales dans la région.

Ce n'est qu'après avoir lu les mémoires du bon Philippe Aubert de Gaspé, qui raconte quelque part n'avoir jamais osé, en son enfance, discuter un ordre paternel, qu'un jour je questionnai l'un de mes grands-oncles³⁰, lui-même arrière-petit-fils du combattant de 1813, sur certains traits de caractère qui me paraissaient propres à la famille, comme l'extrême rigueur apportée à la conseption et à l'exécution de l'oeuvre ou du travail à accomplir. La réponse ne se fit pas attendre: «Il en a été toujours ainsi, mon garçon, non seulement de mémoire d'homme, mais depuis quatre générations.» Par cette simple parole du grand-oncle, je retrouvais la source d'une tradition remontant à deux siècles.

JOSEPH LEFÈVRE IV, 1753-1838, DE SAINT-CONSTANT. ET LE CAPITAINE J.-B. LEFÈVRE, 1782-1832.

Pendant la même période, à Saint-Constant, le contemporain du capitaine Pierre Lefèvre, le petit-fils du major Joseph Lefèvre, également prénommé Joseph, comme ses père et grand-père, n'occupait aucune charge publique, si ce n'est celle de marguillier, comme il sied à tous nos honnêtes paroissiens. Défricheur, il trouvait moyen de se marier deux fois et d'avoir de ses deux mariages vingt-cinq enfants. Sa deuxième femme, née Girardin, était la cousine de Clotilde Girardin, l'épouse, d'abord, de J.-B. Raymond, le riche marchand de La Tortue, député de Laprairie de 1800 à 1808, puis d'Edme Henry, le fondateur d'Henryville. L'un de ses fils, Jean-Baptiste, (marié en 1805 à Marie Lanctot), nommé capitaine de milice en 1830, mourut pendant l'épidémie de 1832.

Mais du foyer modeste de ce défricheur devait proliférer une descendance très nombreuse, qui se retrouve surtout à Saint-Constant et à Saint-Remi et que j'ai pu suivre dans le nord de l'État de New-York jusqu'à la fin du siècle dernier, dans les États du Mississippi de l'Ouest canadien et, naturellement, à Montréal, jusqu'à ce jour.

« THE HAPPY FEW »

Dans la plupart des cas recensés en cette compilation, il suffirait souvent de paraphraser, pour épitaphe, le mot de La

³⁰ M. Jérémie Lefebvre, de Saint-Philippe.

Rochefoucauld: il n'y a que trois événements pour l'homme, naître, vivre et mourir. Et c'est bien à cela que se résument le plus souvent les études généalogiques. Les pages d'un livre sont formées de beaucoup plus de minuscules que de majuscules. Mais selon les normes de notre vie sociale, à part ces favoris du sort que sont les artistes ou les soldats heureux portés par la renommée aux mille bouches, il n'est personne que la société n'entoure de plus de considération, de respect et, il faut bien le dire, le plus souvent, d'envie, que ceux à qui sont revenus en abondance les biens de ce monde. «The happy few», comme disent nos compatriotes de l'autre langue, qui s'y connaissent bien.

On sait la description désolée faite du comté de Laprairie par le grand géographe, notre contemporain, M. Raoul Blanchard, dans sa Plaine de Montréal. Quand, après avoir parcouru la province à pied, comme il le dit, il arrive à ces terres plates, dénudées trop souvent de végétation et pas même ornées d'une architecture quelque peu originale qui en animerait la monotonie, Blanchard, toujours si objectif, ne peut réprimer l'expression de son ennui. Mais—il y a toujours un mais—cette terre désolée, si peu faite pour l'agrément du touriste ou du voyageur, là où n'iront jamais s'installer les villégiateurs des villes ou les retraités de tout genre, renferme un sol arable, d'une richesse quasi incomparable en la province et qui contient de ces terres et de ces fermes qui ne manquent jamais à leur homme³¹.

Les descendants de Pierre Lefèvre, de Rouen, agriculteurs pour le plus grand nombre depuis deux siècles, s'y connaissent en bonne terre et savent choisir les endroits où poussent les ormes et les chênes.

Je me suis souvent demandé, moi qui ai mis tant de temps à reconstituer trait par trait l'histoire de cette famille, comment aux siècles passés, avec si peu de moyens à leur disposition, en regard de notre génération qui s'est révélée si pauvre au lendemain de 1930, quoique avec tant de richesses autour, comment, dis-je, certains de ces défricheurs, ou de simples cultivateurs, ont trouvé moyen d'amasser des petites fortunes, qui feraient souvent l'envie, aujour-d'hui, de quelques-uns des bruyants membres de nos chambres de

³¹ Il y a deux siècles, déjà, le naturaliste suédois, Pierre Kalm, de passage en Nouvelle-France, avait entrevu cette richesse (V. Voyage. . En Amérique, Montréal, 1880, vol. II, pp. 38-41).

Saint-Philippe avait vers 1935 la coopérative de céréales la plus productive — proportions gardées — de la province.

commerce, anatomistes des crises et scrutateurs de toutes sortes de l'organisation sociale.

Cette loi a été formulée depuis longtemps par les économistes et les sociologues, l'élément le plus précieux de l'actif social, c'est encore le père de famille qui, créateur de richesse, par son énergie et son travail, parvient à établir convenablement dans le monde ses enfants, après avoir contribué lui-même aux services sociaux de sa communauté.

LE LIEUTENANT-COLONEL LOUIS-ALBERT LEFÈVRE.

Ainsi je remarque qu'au lendemain de la mort du lieutenantcolonel Louis-Albert Lefèvre, de Saint-Remi, en 1859, sa veuve, Marie-Josephte Prévost, distribuait³² à ses deux fils³³ et à sa fille, la même année, après s'être réservé une pension viagère de 3.000 livres (disons aujourd'hui \$3.000.), tout près de 600 arpents de terre, sans compter des sommes considérables en espèces et chargeait son légataire principal du soin des quatre ou cinq vieilles servantes qu'elle avait dans sa maison. Heureux temps!

PIERRE LEFÈVRE-ZINETTE, 1821-1895.

Quelque douze ans plus tard, en 187234, le neveu du lieutenantcolonel Lefèvre, Pierre Lefèvre dit Zinette, de Saint-Philippe, cultivateur de profession, léguait à cinq de ses fils, 1.000 arpents de terre³⁴a. Quinze autres années plus tard, en février 1887³⁵, lors du règlement de la succession indivise de sa première femme, il partageait cent trente-quatre mille dollars, avec sa fille et ses huit fils. A eux seuls, l'oncle et le neveu, Louis-Albert et Pierre Lefèvre, qui, à l'instar de je ne sais plus lequel de leur contemporains, président de la grande république d'outre 45e, avaient appris à écrire, une fois mariés, avec leur femme pour institutrice, signèrent tellement de

³² Greffe de P. Benoit, Palais de justice de Saint-Jean-sur-Richelieu.

³³ A son tour, l'un de ceux-ci, Louis-Chéri, légua par son testament (M. Garant, le 18 octobre 1892) dix mille dollars à l'Oeuvre et Fabrique de Saint-Remi, et deux mille au collège.

34 Greffe de J.-L. Coutlée, Archives judiciaires de Montréal.

³⁴a Vers la même époque, il lui fallait jusqu'à 24 employés de ferme pour les travaux de l'été, m'a assuré sa fille, Hermine, soeur Saint-Pierre (C.N.D.).

Son frère, Louis, 1823-1886, était aussi l'un des grands propriétaires du comté. V. J.-

B. Varin, notaire, acte du 2 février, 1858.

35 Greffe de A.-J.-A. Roberge, Archives judiciaires de Montreal. V. aussi, allocution du lieutenant-gouverneur de la province, l'hon. E.-L. Patenaude, à la commémoration, à Laprairie, du centenaire du premier chemin de ser canadien. Le Richelieur, Saint-Jean, P.Q., le 27 août 1936, p. 10.

fois à des actes authentiques qu'ils auraient pu faire vivre un notaire à eux seuls.

On le sait, la première prospérité économique en notre province coïncida avec la mise en vigueur du traité de réciprocité de 1854 et les besoins des armées du Nord pendant la guerre de Sécession américaine de 1860-1865. Une fois encore, le conflit créa une sorte d'euphorie économique, qui dura sept ans après l'événement. Mais il fut suivi d'une période de marasme qui s'étendit sur pas moins d'un quart de siècle.

LA FAMILLE LEFÈVRE ET LES ÉVÉNEMENTS DE 1837-1838.

Mais auparavant, un événement capital s'était passé en nos régions, c'est la fameuse insurrection de 1837-38, surtout remarquable dans Laprairie-Napierville, par les événements de 1838, et qui valut l'échafaud à sept des enfants du comté — une bien forte proportion des douze victimes — l'exil et la ruine à un grand nombre d'autres.

En cette lutte fratricide où souvent le frère dénonça hélas! son propre frère, il est bien difficile, aujourd'hui, de prendre parti.

Ce que nous savons, c'est que pas moins de sept des membres de la famille Lefèvre furent arrêtés et incarcérés à l'automne de 1838, dont trois des fils du capitaine Pierre Lefèvre, le commandant des miliciens de 1813.

D'autres furent impliqués dans les troubles et ne durent souvent leur salut qu'aux suppliques ou à l'exil. Au lendemain de 1840, il est fréquent de voir des mentions dans les actes de naissance où le père est dit absent aux États-Unis.

On le sait, le comté de Laprairie avait, à l'époque, la plus forte densité de population de toutes les régions rurales de la province.

HUBERT LEFÈVRE-RIGOCHE, 1817-1899.

Une figure à qui il faudra dresser une page un jour, est le sieur Hubert Lefèvre dit Rigoche — ce sobriquet provenant du prénom de son grand-père, Rigobert. Presque un adolescent, à peine majeur, en 1837, il fut l'un des principaux agents des insurgés en 1838 dans Laprairie et, lorsque je donnai ma petite étude sur le capitaine Joseph Robert³⁶, je l'aurais bien fait pendre, retrospectivement du

³⁶ La Presse, 24 juin 1933.

moins, en lieu et place de ce vieillard, si j'avais su alors le rôle d'Hubert Rigoche.

Mais plus heureux que son cousin René Hamelin, les deux frères Ambroise et Charles Sanguinet, ses voisins, Joseph Robert, Remi Narbonne, Théophile Decoigne et le député J.-Narcisse Cardinal, il sut mettre la frontière entre lui et les sbires de Colborne. Au retour d'exil, il se maria et, après avoir été cultivateur et instituteur à La Tortue, pendant près de trente ans, il alla passer les dernières années de sa vie à Minneapolis, où il mourut avec le siècle.

LES LEFÈVRE ET LA VIE MUNICIPALE.

Mais tout passe, même les rebellions, même les guerres et même les après-guerres. En 1845, la province reçoit un commencement d'organisation municipale et le premier maire à être élu dans Saint-Remi est le sieur Basile Lefèvre-Rigoche, à l'élection que préside son voisin, le capitaine Louis-Albert Lefèvre. Le fils du premier maire de Saint-Remi devait, plus tard, construire la cathédrale érigée à Saint-Boniface par Mgr Taché.

Trois Lefèvre, MM. Wilfrid, Zénophile et le Dr Arthur Lefebvre, ont été maires de Saint-Philippe, un autre, Médéric, de Laprairie, J.-B. Lefebvre, 1844-1923, de la municipalité rurale de Saint-Remi, etc.

D'autres furent présidents de nos commissions d'écoles.

DEUX PROVINCIAUX DE LEUR ORDRE.

Dans le même temps, l'organisation de l'Église s'étend. Le deuxième évêque de Montréal, Mgr Bourget, amène de France des ordres religieux, qui se recrutent principalement dans nos paroisses rurales.

A ma connaissance, la famille Lefèvre n'a donné que deux de ses enfants à l'Eglise. Mais ces deux-là se sont classés tout de suite, puisqu'ils ont été respectivement provinciaux de leur ordre. Ce sont, le P. Camille Lefebvre, né à Saint-Philippe en 1831, clerc de Sainte-Croix, prédicateur de missions, fondateur, en 1864, du collège de Memramcook, N.-B., aujourd'hui université Saint-Joseph et à qui le sénateur Pascal Poirier a consacré un bel ouvrage biographique; et le P. Joseph Lefebvre, né à Saint-Constant en 1835, décédé à Lowell en 1912, oblat, et trois fois provincial de son ordre, orateur sacré remarquable, fondateur de missions à la Baie d'Hudson, au

Texas et au Mexique.

Quatre autres membres du clergé ont eu, à ma connaissance, des mères, nées Lefèvre, de cette famille-ci, ce sont: MM. Antoine Fouché, mort curé de Lachenaie en 1812, et nos contemporains, M₈r Philippe Perrier, vicaire général de Montréal, le P. Honorius Chabot, oblat, curé au Cap-de-la-Madeleine en 1931, et M₈r Romain Boulé, l'actuel curé de Longueuil.

A mon regret, les religieuses n'ont pas encore été dénombrées.

LES PROFESSIONS LIBÉRALES, COMMERCIALES, ADMINISTRATIVES.

Les maisons d'éducation secondaire les plus fréquentées par les membres de la famille, sont l'École normale de la rue Sherbrooke et les collèges de Montréal, de l'Assomption, de Rigaud, de Sainte-Thérèse et l'Université d'Ottawa.

La famille compte son notaire, Alphonse, frère du provincial des Oblats, mort jeune, dont le petit-fils, Jean, ingénieur civil, est aujourd'hui représentant d'une grande société commerciale à Bogota, Colombie; plusieurs médecins, dont nos contemporains, le Drarthur Lefèvre, maire de Saint-Philippe, et le Dr Gabriel Lefebvre, de la rue Saint-Denis; son avocat, avec Me Paul Lefebvre, du barreau depuis 1932; des ingénieurs civils, des licenciés des Hautes Études, des bachelières, des gardes-malades, des musiciennes, des éducatrices, plusieurs médecins vétérinaires, des financiers, de grands négociants, des industriels des instituteurs, et, chose étonnante, pour tant d'agriculteurs et de propriétaires terriens, et lauréats du Mérite agricole 37, aucun agronome.

LA MILICE ET L'ARMÉE

La distinction la plus recherchée est encore, selon une vieille tradition, la gloire des champs de bataille. Nous retrouvons des Lefèvre, de Saint-Remi, combattant dans les armées du Nord pendant la guerre de Sécession américaine, et certains y laissèrent leur vie.

Également, quand l'évèque de Montréal lança son appel pour aller au secours du Saint-Père, assiégé par les troupes de Garibaldi,

³⁶a V. Biographies canadiennes-françaises, éd. par R. Ouimet, 1922, pp. 235, 412, 1929, p. 393, 1932, p. 324.

François-Xavier Lefèvre, marchand à Laprairie, fut l'un des premiers à s'enrôler au bataillon des zouaves³⁸. Il continua par la suite sa carrière aventureuse et alla mourir à Vancouver, après avoir été l'un des chercheurs d'or du Yukon.

La guerre de 1914-1918 a vu deux des nôtres laisser leur vie en Europe, le lieutenant Henri Lefèvre, et le lieutenant René Lefèvre³⁹, tué à la tête de sa compagnie, à Courcelette, en septembre 1916. Le docteur Gabriel Lefebvre a servi également comme officier au Corps médical canadien, en particulier aux hôpitaux Laval et Joinville-le-Pont.

Enfin, en cette dernière guerre, 1939-1945, des nôtres ont pris du service et sans qu'ils soient tous recensés encore, consignons à tout le moins que certains, tombés au cours de la campagne des Pays-Bas, d'autres, aux Philippines, ne revinrent pas.

ÉMIGRATION ET DISPERSION.

Un fait universel et qui a atteint naturellement la famille, a été la grande dispersion qui a suivi les événements de 1914-1918. Les Lefèvre, qui avaient été si compacts, en particulier à Saint-Philippe-de-Laprairie — en l'année de ma naissance (1905), sur 105 actes inscrits au registre de l'état civil, 24 concernaient la famille — se retrouvent aujourd'hui intégrés en la grande ville (Montréal), dans les services, le commerce, les professions libérales, ou sont partis pour les États-Unis.

SURNOMS.

Les quelques surnoms de la famille Lefèvre, restés plutôt au domaine familier, et qui apparaissent quelquefois dans les actes notariés mais jamais à l'état civil, sont ceux de Lefèvre-Forest, qui ne s'est pas continué, Lefèvre-Josine, Lefèvre-Fevrette, Lefèvre-Bénac, Lefèvre-Zinette, Lefèvre-Bramme, Lefèvre-Rigoche, Lefèvre-Bimbette, Lefèvre-Chapeau.

Le surnom de Forest n'a été accolé qu'au colon de Saint-Constant, qui donna le terrain de l'église. Lefèvre-Josine remonte au pionnier, père des 25 enfants, dont il est question plus haut. Lefèvre-Fevrette, dont l'explication est facile, provient du fils issu du premier mariage du capitaine Lefèvre, le combattant de 1813, Pierre, marié à Julie Derome. Lefèvre-Bénac, date de Cyprien Lefèvre, autre fils du capitaine Lefèvre, qui avait eu pour parrain Cyprien Porlier-Bénac, marchand de Saint-Philippe. Lefèvre-Zinette, date de Luc Lefèvre, frère des précédents, marié à Saint-Constant en 1817, à Rebecca Lanctôt. Il bégayait sûrement, ou plutôt zézayait, caractère qui se retrouve jusqu'à certains de mes oncles paternels. Lefèvre-Bramme remonte à Abraham Lefèvre, marié en 1836 à Louise Vautrin. Lefèvre-Rigoche date de Rigobert Lefèvre, marié en 1780, à Boucherville, à Élizabeth Santon, nom canadianisé en Sentenne. Élizabeth Sentenne était la fille de John Santon, un sergent du Royal américain. Enfin, les Lefèvre-Bimbette, dateraient, mais je n'en suis pas sûr, d'Athanase Lefèvre, marié en 1818 à Josephte Bruneau. Les Lefèvre-Chapeau se retrouvent à Vincennes, Indiana.

PRINCIPALES ALLIANCES.

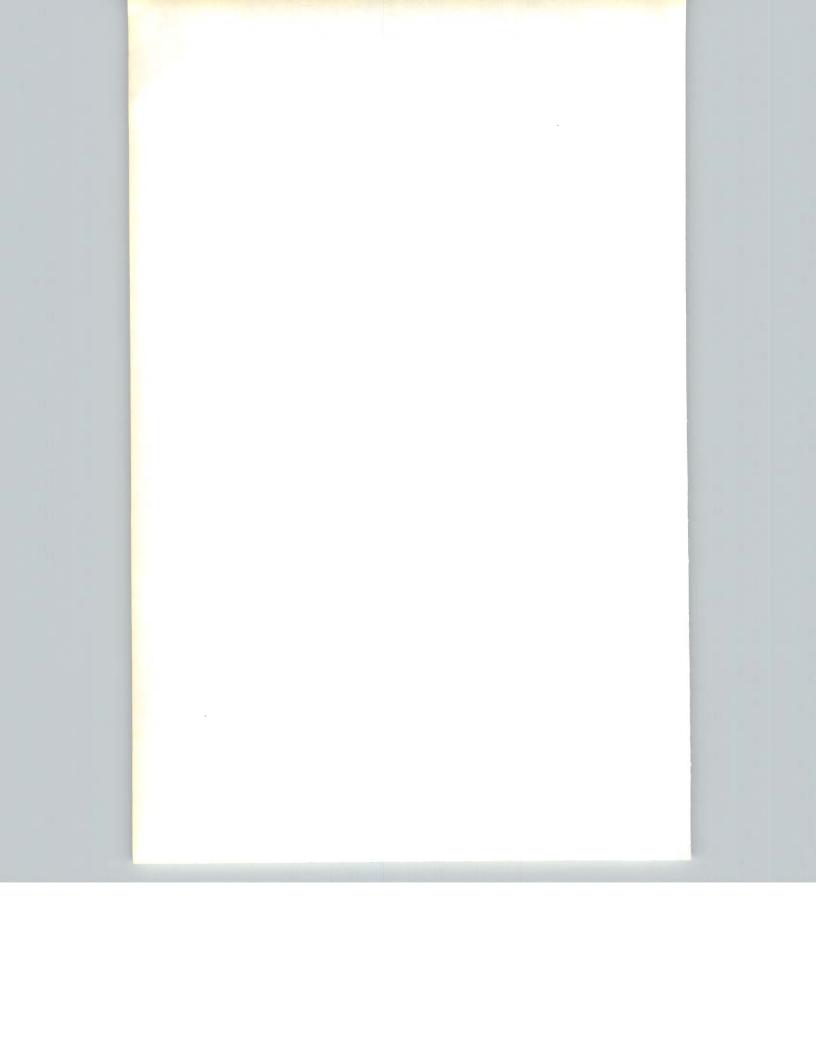
Dans les quelque 600 mariages recensés (y compris ceux des femmes, nées Lefèvre), les noms rencontrés, le plus fréquemment, et qui comptent au moins cinq alliances avec les Lefèvre, de Laprairie, sont: Barbeau, Beaudin, Bourdeau, Boire, Boyer, Brossard, Brosseau, Bruneau, Caillé, Cardinal, Coupal, Daigneau, Demers, Deneau, Dupuis, Gagné, Gagnon, Hébert, Lamarre, Lanctot, Lécuyer, Lefèvre, Lériger, Létourneau, Longtin, Lussier, Marcil, Martin, Moquin, Perras, Perrier, Poissant, Poupart, Prévost ou Provost, Rémillard, Robert, Roy, Sainte-Marie, Surprenant, Tremblay.

CONCLUSION.

Pour ma part, et ce sera ma conclusion, je déplorerai toujours que dans le demi-siècle qui a précédé 1914, les autorités de l'éducation dans la province n'aient pas prévu l'expansion technique qui a caractérisé notre âge et le continent entier. Si l'on regrette souvent, et, à mon avis, de façon bien stérile, la prétendue désertion des campagnes, c'est que l'on ne va pas aux causes véritables, qui ont été un manque d'instruction supérieure ou même intermédiaire, donnée sur place et, par instruction supérieure, je n'entends pas seulement la formation classique par les langues.

Y aurait-il eu dès lors, dans chacun de nos comtés, une ou des écoles supérieures, que la face de la province en eût été changée. Heureusement, l'effort éducationnel de la province, depuis quelque trente ans, peut se comparer avantageusement avec celui des États les plus avancés de la grande république voisine. Les historiographes de nos familles de l'an 2050, partant des travaux de déblaiement faits par la Société généalogique ou par les courageux auteurs de monographies familiales, que prépare la piété filiale, trouveront peut-être dans les revisions qu'ils prépareront alors, l'artiste, le penseur, le savant ou l'administrateur de génie qui, par leur lustre, non seulement font méditer ceux de leur sang et leurs contemporains, mais encore constituent les plus beaux exemples qu'alignent les grandes nations dans l'établissement de leur panthéon respectif.

(1946)





PIERRE-DOMINIQUE DEBARTZCH, (1782-1846)

Avocat à vingt-trois ans, député à la Chambre à vingt-sept, conseiller législatif à trente-deux, commandant à Châteauguay sous de Salaberry en octobre 1813, longtemps l'un des chefs du parti populaire, passé pendant la crise de 1837-38 au parti réactionnaire et devenu membre du Conseil exécutif, l'un des plus riches seigneurs sous notre ancien régime censier et tige d'une famille distinguée dont certains descendants étaient hier encore au premier plan de la vie publique de la province, Pierre-Dominique Debartzch, nous dit son dernier biographe en date, mourut à Saint-Marc-sur-Richelieu, le 6 septembre 1846 à l'âge de soixante-deux ans.

On a pu se demander en croisant, dans les annales politiques du siècle dernier, ce nom d'assonance exotique, d'où venait ce Debartzch et ce qui pouvait l'avoir amené, sinon à briller au premier rang, du moins à jouer un rôle qui n'a, certes, rien de négligeable.

Sans prétendre lui dresser le portrait en pied qui lui reviendrait incontestablement, je m'emploierai à assembler ici quelques faits précis sur sa famille, ses alliés, lui-même et ses descendants.

Les sources ne manquent pas. Outre la riche documentation qu'il y a toujours lieu d'extraire de l'imposante masse d'archives du palais de justice de Montréal, il y a encore, dans le présent cas, nos historiens Garneau et Christie, le Panthéon de Bibaud, les Celebrated Canadians de Morgan, les Grandes Familles françaises de Daniel, les Patriotes de David, le Dictionnaire généalogique de Tanguay, le Dictionnaire du clergé de M. Allaire. l'Histoire du séminaire et l'Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe de Mgr Choquette, le Cours d'Histoire de sir Thomas Chapais, le Conseil

législatif de Gustave Turcotte, l'Histoire de la colonisation de M. Ivanhoe Caron, et enfin The Encyclopedia of Canada, récemment publiée à Toronto.

LE PREMIER DEBARTZCH

Le 16 avril 1752, rue Sainte-Thérèse, à Montréal, dans la maison de François Filiau-Dubois, marchand-menuisier, Dominique Bartzsch, marchand-pelletier, aussi résidant rue Sainte-Thérèse, et originaire de Dantzig, en Pologne, assisté du sieur de Raymond, capitaine d'infanterie, résidant rue Saint-Paul, des demoiselles Catherine et Charlotte de Longueuil, filles du gouverneur de la ville, de Toussaint Le Cavalier, négociant bourgeois, signait devant Antoine Foucher, notaire, un contrat de mariage avec ses hôtes, François Filiau et sa femme, Thérèse Viger, lesquels promettaient lui « bailler, par loyer de mariage », leur fille mineure, Thérèse, âgée de 24 ans, 1 aussi présente à l'acte, et assistée d'une couple de douzaines de ses proches parents et amis. Le contractant signe: « Dominiquous Bartzsch », d'une haute et ferme écriture, à la mode des bourgeois du temps, cependant que la fiancée est l'une des rares personnes présentes à ne pas savoir signer. Ce qui est singulier, puisque sa signature apparaît au bas de plusieurs actes ultérieurs. Autre détail, qui peut nous en dire long sur l'état de fortune du Polonais trafiquant les fourrures à Montréal, au milieu du xville siècle: il alloue à la future un douaire préfix de 10.000 livres (ancien cours). C'est, pour l'époque, une somme sortant de l'ordinaire.

Le lendemain, le mariage était célébré à l'église Notre-Damei en présence d'à peu près les mêmes témoins. C'était l'heureux temps où les noces duraient trois, et même cinq jours.

LA FAMILLE FILIAU

Le marchand-menuisier, François Filiau, avait eu de Thérèse Viger, une autre fille, Amable, qui devait épouser aussi, en 1761, un riche traitant de fourrures, Jean Orillat, ² un fils, François, marié en 1759 à Suzanne Étienne-Durivage et enfin, un autre

¹ On sait qu'en notre province, la majorité a été fixée à 21 ans, par ordonnance du Conseil législatif, en 1787.

¹ MM. E.-Z. Massicotte, Francis-J. Audet et Gabriel Nadeau (V. le Bulletin des Recherches historiques) ont évoqué, en 1934 et 1935, la carrière aventureuse d'Orillat, inconnue de nos jours.

fils, Hippolyte, ordonné prêtre en 1757, curé, en 1759, de Sorel et, en 1775, de Laprairie, où il mourut en 1788. Les Filiau, père et fils, s'établirent à Détroit, au lendemain de 1763, et Debartzch avait encore, en 1780, une créance contre son beau-père.

Les enfants et les biens de Dominique Bartzsch et de Thérèse Filiau

Du mariage Bartzsch-Filiau naquirent six enfants, dont deux seulement durent atteindre l'âge adulte. Avec les années, dans la société contemporaine de madame Bégon, Bartzsch oubliant son accent tudesque, cesse de signer de son lourd prénom de « Dominiquous » et il allonge son patronyme de la particule « du ». Les parrains de ses enfants sont, entre autres: François Estève, écrivain du Roi et qui fut, un temps, secrétaire de Montcalm, Jean Orillat et Luc de La Corne, de Chapt.

Que devint le marchand polonais après la Cession? Continuat-il de trafiquer les fourrures, et sur quelle échelle? Comment put-il adapter son négoce au changement de régime? Maintint-il ses privilèges de traite, tant convoités des nouveaux arrivants? Comment franchit-il l'invasion américaine de 1775? Eut-il à en souffrir comme le malheureux François Cazeau, Jean Orillat, son beau-frère, et tant d'autres? Ces questions peuvent paraître oiseuses. Pour ma part, je les crois pertinentes. Nous voici en présence d'un cas qui peut servir à illustrer la thèse, cent fois reprise, de la ruine de nos aïeux par la conquête et qu'il faudra bien un jour finir par éclaircir dans un sens ou l'autre, après examen des documents qui nous restent, comme un ancien président de la Société historique de Montréal, le juge Baby, a fait pour le prétendu exode de nos classes dirigeantes.

Ce qui m'amène à poser la question, en tout cas, c'est que Debartzch semble avoir transporté son commerce, à l'été de 1777, de Montréal à Saint-Eustache. Le 18 avril 1779, il sert de témoin à son fils unique, Dominique, qui épouse, à Verchères, Marie-Josephte Delorme. En juin suivant (1779), il fait nommer un tuteur à sa nièce, Luce Orillat. Enfin, il meurt en mars 1780 et il est inhumé à Saint-Eustache. Soupras, notaire à la Pointe-Claire, dressa à la demande de la veuve, Thérèse Filiau, l'inventaire des biens de la communauté. Faisons une brève analyse de ce massif document dont les vacations s'étendent du 30 juin au 15 juillet 1780.

Les biens meubles, y compris les effets de commerce, s'élèvent

à plus de 20.000 livres (ancien cours). Il y a aussi des créances, billets, obligations, comptes pour plus de 60.000 livres. Restent en caisse 1.000 livres en numéraire (or et argent), ce qui fait un montant d'environ 80,000 livres. C'est une succession considerable si l'on se rappelle que la livre avait à peu près le pouvoir d'achat du dollar, aujourd'hui. Par contre, le passif est de près de 75.000 livres, dont plus de 33.000 à la société commerciale Orillat et Foretier. Suit une énumération des terres et concessions, îles, îlets. La succession possède 14 terres, la plupart de 60 ou 120 arpents chacune, à l'exception d'une, en bois debout, qui mesure — j'ai bien lu — 13 arpents de front sur 20 de profondeur, soit 2.600 arpents de superficie. Ces terres sont réparties dans l'île Jésus, la seigneurie des Mille-Isles et la seigneurie du Lac des MM. de Saint-Sulpice. Mais il y en a à peine deux ou trois, qui sont entièrement défrichées, ou « désertées » comme on disait à l'époque, et il est amusant de l'observer: le principal témoin à l'inventaire, le fils du défunt, non plus que le notaire, ne peuvent donner la dimension de certaines d'entre elles. Enfin, le défunt possédait encore, en ville et dans les faubourgs, huit emplacements ou terrains, avec, sur la plupart, maison et dépendances, y compris un verger sur le Mont-Royal.

Selon l'usage, l'évaluation de ces divers immeubles n'est pas donnée. Tout cela ne parait pas mal à l'inventaire, mais il y a lieu de croire qu'une fois liquidé, il n'en resta pas grand'chose, comme il arrive souvent après les règlements de succession. Ce qui amène à le penser, c'est que le jour même de la clôture de l'inventaire (15 juillet 1780, Soupras), la veuve Debartzch cède tous ses droits, moins son douaire, et sans faire de réserve de ceux de sa fille mineure, Marie-Thérèse, à son fils, Dominique, alors marchand à Saint-Charles, moyennant une rente annuelle de 4.000 livres, soit environ 800 dollars au cours actuel. Quant à celui-ci, il n'a de cesse, dans les mois suivants, d'après les greffes du même Soupras et d'autres notaires de Montréal, à céder les terres et autres immeubles de la succession.

La veuve du marchand polonais, Thérèse Filiau, alla vivre pendant un temps chez son fils, à Saint-Charles, puis se fixa à Longueuil. Elle y mourut le 22 septembre 1801. Quelques années après, en 1807, sa fille, Marie-Thérèse, s'éteignit dans la quarantaine au même endroit. Elle ne s'était pas mariée. Ses héritiers, son oncle, Charles Filiau et son neveu, Pierre-Dominique Debartzch, refusèrent sa succession.

DOMINIQUE DEBARTZCH (IIe) ET MARIE-JOSEPHTE DELORME

Nous l'avons vu: un an avant la mort du colon, Dominique Debartzch (IIe) avait contracté mariage. C'est ici qu'il faut citer le texte que le fantaisiste abbé Daniel a consacré à la famille Debartzch dans son supplément aux Grandes Familles françaises:

« Cette famille, dit-il, était originaire de Hambourg — nous avons vu qu'en réalité, c'était de Dantzig, — ayant perdu pendant la tourmente révolutionnaire (laquelle?) trois millions de livres (oh!) qu'elle avait prêtées au parti conservateur (de quel pays, à quelle époque?), elle se trouva complètement ruinée. (Si elle avait perdu tant de millions, vraiment, nous pouvons le comprendre!) C'est alors que le plus jeune membre de cette famille passa en Amérique où il a trouvé la mort (ne dirait-on pas que c'est par accident, comme au moment de son arrivée?). De son mariage avec Mlle de Lussodière (s'agit-il du mariage de celui qui est passé en Amérique? On le dirait. Nous avons pourtant vu que celui-là s'allia à une Filiau-Dubois,) appartenant à une famille distinguée, (il va sans dire!) il ne laissa qu'un fils, lequel, par son oncle et par son père, devint héritier des seigneuries Delorme et Debartzch, et par sa mère, de celle de Rougemont. On sait la part que l'honorable P.-D. Debartzch a prise aux événements de son temps. Inutile donc de le rappeler ici.»

On le voudrait qu'on ne saurait dérouter davantage le chercheur qui n'aurait que ce texte pour tenter de démêler l'origine et l'histoire de cette intéressante famille.

Cela va de soi, je n'ai pas à ma disposition les éléments nécessaires pour accréditer, ou démolir, l'histoire ou la légende, des trois millions perdus aux mains des conservateurs pendant la tourmente révolutionnaire de Hambourg ou . . . de Dantzig. Mais l'exagération n'est jamais assez poussée qu'on ne puisse y déceler une parcelle de vérité. En poursuivant nos investigations, nous allons trouver les éléments qui vont nous permettre d'identifier cette demoiselle de Lussodière, alliée aux Debartzch.

Nous l'avons vu, c'est à Verchères le 18 avril 1779 que Dominique Debartzch (IIe), né à Montréal le 13 janvier 1754, épousait Marie-Joseph Delorme. Celle-ci était la fille mineure des défunts Jacques-Hyacinthe Simon-Delorme et de Marie-Josephte Jutras-Desrosiers. Le contractant y était assisté, en outre de son père, de son ami, Eustache Lambert-Dumont, et de son oncle, Jean

Orillat. 3 Quant à la mariée, elle avait pour témoin, son oncle et tuteur, Louis Marchand, un allié des de Boucherville, possesseur d'un fief qu'il perdit plus tard aux mains du shérif.

Ce qui peut confirmer les doutes que j'exprimais sur la perte, ou la diminution, de la fortune des Debartzch, après la mort du fondateur de la famille, c'est qu'au contrat de mariage Debartzch-Delorme, dressé par P. C. Duvernay, le douaire préfix de la mariée n'est plus que de 2.000 francs (textuel) et les biens immeubles du contractant consistent seulement en une terre de 120 arpents, sise à la rivière Duchesne, que son père lui abandonne, à cette occasion.

Mais par cette alliance et ce contrat en communauté de biens, Dominique Debartzch (IIe) allait refaire et asseoir définitivement la fortune de la famille, qu'elle saura cette fois conserver en dépit des malheurs des temps, comme l'insurrection de 1837 et l'abolition de la tenure seigneuriale.

Le père de la jeune mariée de 1779, Jacques-Hyacinthe Delorme, était, dit l'officiant, seigneur de la rivière Yamaska, de Lafondière et autres lieux. Cette importante seigneurie comprenait à l'origine, sauf erreur, les territoires des paroisses, ou villes actuelles, de Saint-François-du-Lac, de Saint-Hyacinthe, de Saint-Charles, de Saint-Damase, de La Présentation et autres lieux. ⁵

Concédé d'abord par Talon en 1672 à un M. de Lussodière, celui-ci fut déclaré déchu de ses droits en 1683 par le Conseil souverain, mais le fief retint son nom jusque vers la fin du XVIIIE siècle, sinon plus tard.

Passé alors à Dominique de Lamothe de Lussière, ⁶ la veuve de celui-ci le légua en 1700 aux MM. du séminaire de Montréal qui le cédèrent, en 1714, à Pierre Raimbault. C'est des mains de celui-ci ou de son fils, Raimbault de Saint-Blin, que le fief passa en 1724 au capitaine de la côte de Saint-François, J.-B. Jutras-Desrosiers, ⁷ le grand-père maternel de la mariée de 1779, Marie-

² C'est la dernière mention que l'on puisse actuellement trouver de l'existence d'Orillat. Deux mois plus tard, le tribunal de Montréal nommait un tuteur (Jean Vienne) à la fille d'Orillat, Luce.

C'est le grand-père de Ludger Duvernay, qu'on nous représente toujours, soit dit en passant, comme « fils d'humbles cultivateurs », selon la formule chère aux « candidats du peuple », alors qu'en fait, il était issu, tant du côté maternel que paternel, d'excellente bourgeoisie rurale.

⁵ Ceci est sujet à vérification.

⁶ V. E.-Z. Massicotte, le Bulletin des Recherches historiques, (juin 1921).

⁷ Tanguay, Dictionnaire généalogique, V. p. 40.

Josephte Delorme. A aucun moment, cependant, celle-ci ne prend, dans les actes authentiques, le nom territorial de Lussodière. Mais cela faisait sans doute mieux dans les titres ronflants qu'aimait à accumuler le bon abbé Daniel.

Pour suivre les diverses mutations de cet important fief, on peut se reporter à l'Inventaire des concessions en fief et seigneurie, publication des Archives de la Province, à l'Histoire de la colonisation de la province de Québec, de M. Ivanhoe Caron, et à la belle Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe, de Mgr Choquette.

Les lendemains de crise se ressemblent un peu tous et la période que nous avons vécue depuis dix ans nous en dit plus long à ce propos qu'aucune généralisation ne saurait faire. Dominique Debartzch et sa jeune épouse, Marie-Josephte Delorme, durent connaître à Saint-Charles, une existence assez terne, aux lendemains de la guerre de l'Indépendance américaine. Le continent entier prit alors de longues années avant de reconstituer ses assises économiques et sociales et les effets de ce bouleversement se faisaient encore sentir aux toutes dernières années du siècle, si l'on en croit les trop rares témoignages qui nous sont parvenus de l'époque.

Négociant à Saint-Charles, Debartzch semble passer son temps à liquider l'onéreuse succession paternelle. En septembre 1781, (Mézière), il cède au marchand hébreu, Levy Solomon, la vicille maison familiale de la rue Saint-Paul, que son père avait louée trois ans auparavant, et le prix de vente de 24.000 livres doit être appliqué à réduire la créance que la succession Orillat a contre les Debartzch. En juin précédent, (1781, Leguay), il s'était fait concéder par messires Montgolfier & Brassier, respectivement supérieur et procureur du Séminaire, 520 arpents de terre dans la seigneurie du Lac, en augmentation de celle qu'il y possédait déjà, faisant front sur la petite rivière au Prince. Mais trois ans plus tard, en 1784, (par acte de Sanguinet, dixit Chaboillez, notaire, en 1799), il doit céder ses terres à ses créanciers.

Debartzch dut mourir avant d'avoir atteint la quarantaine ou peu après, mais il m'a été impossible jusqu'à ce jour, malgré les plus actives recherches, de trouver, comme pour son oncle Orillat, son acte de sépulture, ou aucun acte authentique qui nous en donnerait la date. 8

Il était à coup sûr, décédé en septembre 1796. Sa veuve, Marie-Josephte Delorme, céda alors son ficf de Lussodière à Louis Proulx. Elle-même dut mourir vers 1802 et je n'ai pu vérifier cette date non plus. Ils ne laissaient qu'un fils, Pierre-Dominique,

celui-là même qui devait illustrer le nom.

PIERRE-DOMINIQUE DEBARTZCH (IIIe), 1782-1846

Nous sommes ainsi parvenus au sujet principal de cette étude. Ai-je besoin de la dire ici: je ne prétends pas dresser ici, le portrait définitif qui reste à faire de ce personnage, délimiter son rôle, définir son influence, déterminer la place qui lui revient dans le panthéon de l'histoire canadienne, qu'il faudra bien constituer quelque jour, comme feu M. Ægidius Fauteux en exprimait le vœu récemment encore.

Pour établir cette monographie, il faudrait une connaissance précise de l'histoire de notre premier régime parlementaire, posséder des vues définies sur cette période agitée, il faudrait pouvoir juger à bon escient les hommes et les événements de l'époque. Il faudrait encore suivre l'action politique de notre personnage à travers les journaux et périodiques du temps, dépouiller le Journal de la Chambre et surtout tâcher de mettre la main sur sa correspondance particulière, dont il doit bien rester quelques fragments égarés de ci, de là. Inutile d'ajouter que je me garde bien de prétendre en dire ou en faire autant.

Tâchons tout de même de réunir quelques faits épars, inconnus ou oubliés, de la carrière du seigneur de Saint-Charles, d'abord représentant en parlement de la vaillante population de la vallée du Richelieu, puis conseiller législatif et enfin conseiller exécutif de la province.

LIEU ET DATE DE NAISSANCE

Je l'indiquais au début: son dernier biographe en date, dans l'Encyclopedia of Canada, qui ne fait d'ailleurs que répéter ses prédécesseurs, le dit décédé à Saint-Marc en 1846 à l'âge de 62 ans — ce qui le ferait naître, logiquement, en 1783 ou 84 — mais sans donner d'indication précise, nulle part, du lieu et ni de la date de sa naissance.

Puis-je relater brièvement, ici, les soucis, j'oserais dire,

^{*} P.S.— J'ai trouvé depuis deux actes significatifs sur ce point: D'abord une renonciation à sa communauté de biens (Jehanne, notaire, à Saint-Denis, 10 décembre 1785) par Josephte Delorme, épouse de Dominique Debartzch, absent de cette province, (obligeance de M. P.-A. Godin) puis, un inventaire (Gray, notaire, août 1799) des livres de compte, billets et obligations dressé à la requête de J.-B. Durocher & John Lilly, marchands, créanciers de la succession en faillite de D. Debartzch, ci-devant négociant de Saint-Charles. (On y dénombre une quarantaine d'obligations et une couple de cents billets.) Cela confirme, ce me semble, ma conjecture sur l'état de fortune de Debartzch (IIe).

d'ordre professionnel, que m'ont causés la recherche de cet acte. Quand je fis, il y a une couple d'années, la revision de la partie historique canadienne du petit dictionnaire Mame, je constatai à nouveau, ce qui m'avait déjà intrigué plus d'une fois, le manque de précision au sujet des origines de cette famille. Et après avoir épuisé sans succès la bibliographie à ce sujet, je risquai, de manière fort peu scientifique, je l'avoue aujourd'hui à ma courte honte, d'inscrire Pierre-Dominique Debartzch comme né en 1783, à Saint-Charles-sur-Richelieu. Heureusement, pour mes scrupules d'alors, l'événement devait partiellement me donner raison. Désireux cette fois-ci d'en avoir le cœur net, je mis à contribution le protonotaire de Saint-Hyacinthe, M. Delâge, le R. P. curé de Notre-Dame, de Saint-Hyacinthe, enfin le curé de Saint-Charles, en leur indiquant, toujours sur la foi de toutes ses biographies, voire de la notice nécrologique parue dans le Canadien, en septembre 1846, de faire porter leurs recherches sur les années 1783-84. Nenni! rien de cet acte, d'après mes chercheurs bénévoles. Je commençais à me reprocher sévèrement ma conjecture du dictionnaire Mame quand, en revisant toute ma documentation, j'observai qu'en 1802, le sieur « Deberge »--- ainsi orthographie le notaire, s'exprimait-on de cette façon? — le sieur Deberge, âgé de 20 ans, en compagnie de son oncle et tuteur, Hyacinthe Delorme, prêtait foi et hommage pour partie du fief de Saint-Hyacinthe. Je trouvais la clé! Une expérience d'une douzaine d'années à l'état civil m'a convaincu depuis longtemps que la plupart des gens — et pas seulement chez le peuple, ou chez les femmes de trente-cinq ans et plus! — ne savent pas calculer avec exactitude leur âge. Je récrivis au bon curé de Saint-Charles, M. Larose, qui me retourna, cette fois, une expédition de l'acte tant cherché. C'est une date — le 22 septembre 1782 — que je n'oublierai pas de sitôt. Mais trève d'aventures personnelles.

CLERC DE DENIS-BENJAMIN VIGER

Pierre-Dominique Debartzch n'avait pas encore dix-huit ans lorsqu'il signa, le 28 mars 1800, (Barron), un brevet de cléricature avec Denis-Benjamin Viger. Avait-il seulement eu le temps de suivre le cours d'études secondaires qui se donnait alors aux petits séminaires de Montréal ou de Québec? C'est ce que je n'ai pu vérifier. 9

⁹ J'ai appris depuis, de son arrière-petit-fils, M. Lawrence Drummond, de Québec, qu'il avait fait ses études secondaires à Harvard, près Boston. Un Canadien-Français, étudiant à Harvard, au xviile siècle, c'est inattendu, mais cela peut expliquer tant de choses . . .

Alors orphelin de père depuis quelques années, le jeune Debartzch devait perdre sa mère peu après. De là que nous le voyons accompagné de son oncle maternel et tuteur, Hyacinthe Delorme, à la signature de cet acte important. Un brevet de cléricature n'était pas à cette époque lointaine, avant l'institution de nos facultés, une simple formalité, comme de nos jours. Mgr Choquette a dressé une brève biographie de Hyacinthe Delorme, seigneur de Saint-Hyacinthe, député de Richelieu en 1808, lieutenant-colonel des milices de la rivière Yamaska en 1812 et, nous dit Mgr Choquette, décédé, à 30 ans, en 1813. Cela le ferait donc naître, si nous nous reportons au texte même de l'auteur, confirmé d'ailleurs par Tanguay, en 1783, soit cinq ans après la mort de son père! Coquille, évidemment! Mgr Choquette a sans doute voulu dire: 40 ans.

Après les cinq années réglementaires de cléricature, Debartzch était admis au barreau en juillet 1806, la même année que Jean-Roch Rolland, appelé lui aussi à un certain renom puisqu'il mourut juge en chef de la Province. L'existence de ces deux confrères au barreau devait s'entrecroiser tout le long du siècle. 10

En 1807, Debartzch, de même que son grand-oncle, Charles Filiau, refuse la succession « plus onéreuse que profitable » de sa tante, Thérèse Debartzch, dernière survivante de sa famille paternelle. Louis-Michel, dit le Beau Viger, est nommé curateur à la succession vacante. On voit même, à l'acte de curatelle, que Debartzch avait prêté à la défunte plus de 500 livres.

DÉPUTÉ A LA CHAMBRE

En 1808, Debartzch participa-t-il à l'élection de son oncle et ancien tuteur, Hyacinthe Delorme, élu dans Richelieu avec Louis Bourdages? Il y a lieu de le présumer et c'est peut-être là qu'il prit le goût de se présenter lui-même aux élections législatives.

L'agitation politique, qui n'était pas près de finir, commençait alors à se faire sentir dans la province. Des fonctionnaires tout-puissants, Ryland et consorts, des conseillers serviles s'employaient à vicier le fonctionnement du nouveau régime constitutionnel. Le Canadien faisait son apparition à Québec pour répondre au Mercury. Craig, avisé sinon conduit par Ryland, dissout le parle-

¹⁰ Sans anticiper, notons ici qu'en mai 1845, Rolland assistait au mariage simultané de deux filles de Debartzch. En 1893, Aline Kierzkowski, petite-nièce de Debartzch, épousait Charles Rolland, petit-fils du juge Rolland

ment qui a tenu, à peine, une session. Dans le district de Kent, constitué en partie par les territoires des actuels comtés de Chambly et de Verchères, aux élections générales tenues à l'automne de 1809, Debartzch briguait les suffrages aux côtés du jeune Louis-Joseph Papineau, déjà élu en 1808. Tous deux furent élus, et réélus aux nouvelles élections du printemps 1810. Cette fois, grâce, peut-être, au départ de Craig, la Législature devait se rendre au terme de son mandat interrompu, il est vrai, par la guerre de 1812-13.

Ce n'est pas mon dessein, je crois l'avoir indiqué, de suivre notre personnage dans tous les événements publics où il a pu être partie. Quand il y avait lieu, nos historiens se sont chargés de recueillir les gestes de nos hommes publics qui méritaient de retenir l'attention de la postérité. Qu'il me suffise de dire que pour avoir été à l'école de Denis-Benjamin Viger, le lointain allié de sa bisaïeule, et pour avoir été élu dans le même district électoral que Papineau, Debartzch était, dans sa sphère, dès ce temps-là, un des champions de la réforme.

LA SUCCESSION DELORME

Entre temps, des événements importants s'étaient passés pour lui. Nous l'avons déjà vu: dès 1802, Debartzch avait prêté foi et hommage pour partie du fief de Saint-Hyacinthe. En septembre 1811, le jeune député de Kent, comparait avec son oncle et collègue à la Chambre, Hyacinthe Delorme, devant Joseph Papineau, notaire, et tous deux arrêtent le partage de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, dont la superficie était, croyait-on, de trentesix lieues et qui se trouve, en fait, légèrement amputée à la suite d'un nouvel arpentage. Mais le partage fait, il revient encore à Debartzch, des droits de sa mère et de ceux de sa tante Denéchaud, 88.420 arpents, soit plus de 15 lieues de superficie. Les antiques fortunes territoriales du siècle valaient bien les fortunes mobilières sur papier, d'aujourd'hui, n'est-il pas vrai? et j'étais fondé à dire, tout à l'heure, ce me semble, que l'alliance avec les Delorme devait profiter aux Debartzch. Et ce n'est pourtant là qu'un commencement.

Sauf erreur, et je le dis ici sous toutes réserves, c'est cette partie de la seigneurie de Saint-Hyacinthe qui prit le nom, plus tard, de fief Debartzch. Rien ne me parait moins facile à suivre que ces mutations ou divisions et subdivisions de seigneurie. Je le confesse sans détour, je ne suis pas encore parvenu à déterminer, dans le cas présent, si le village Debartzch, ou Saint-Charles, faisait partie du fief Debartzch, que je fais dater, à tort ou à raison,

du partage fait devant Joseph Papineau, en 1811, ou du fief Jenisson, acquis plus tard, nous le verrons, par Debartzch. Le document qui pourrait nous éclairer ici est le testament ou l'inventaire des immeubles de la veuve de Dominique Debartzch (IIe), née Delorme, mais je n'en ai encore trouvé mention nulle part. Notons-le en passant: selon Bouchette, il n'y avait pas encore de village, à Saint-Charles, en 1815, et l'auteur de la topographie du Bas-Canada nous dit que ce bourg n'était alors constitué que de l'église, du presbytère et de la maison de Debartzch.

N'anticipons pas cependant.

P.-D. DEBARTZCH A CHATEAUGUAY EN OCTOBRE 1813

Les luttes parlementaires ou politiques ont fait place en ce moment, à la mobilisation générale de tous les hommes valides du Bas-Canada, appelés à repousser, une fois encore, l'ennemi séculaire d'outre frontière sud.

En 1812, Pierre-Dominique Debartzch reçoit sa commission de capitaine au 5e bataillon de la milice d'élite. Les autres officiers de ce bataillon surnommé, pour sa bravoure, par les contemporains, « The Devil's Own », portaient, entre autres, des noms familiers, Austin Cuvillier, Janvier Domptail-Lacroix, Frédéric-Auguste Quesnel, Louis-Joseph Papineau, Jean-Roch Rolland, Louis-Michel Viger, Pierre-Antoine Rottot, Étienne-Pascal Taché, Jacques-Antoine Cartier (le père de sir George). Ne dirait-on pas qu'une fée avait voulu, pour un moment, réunir sous le même drapeau, tous ces hommes, appelés, la plupart, à un grand renom, et que trop souvent hélas! les luttes politiques allaient diviser plus tard en camps ennemis?

En octobre 1813, sa bonne fortune vaut à Debartzch d'être détaché de son bataillon pour aller commander à Châteauguay une compagnie de la division de Beauharnois, dit Garneau. Laquelle demanderai-je? Car Beauharnois n'était encore qu'un nom et n'existait que sur la carte. En fait, cette division des milices était composée des habitants des vieilles paroisses de Châteauguay, Saint-Constant, Saint-Philippe et L'Acadie et les officiers commandants sont parfaitement connus et identifiés. 11

Qu'importe, Debartzch était indubitablement présent à ce célèbre engagement et ce n'est pas l'un de ses moindres titres à la considération de la postérité, quelque effort que l'on fasse, ou

¹¹ L. H. Irving, Officers of the British Forces in Canada, 1812—1815, (Toronto, 1908) pp. 163, 191—194.

que l'on ait fait, pour minimiser la victoire de Châteauguay, dont le 125e anniversaire a été commémoré avec éclat en octobre 1938.

Au conseil législatif

Si le traité de paix n'est signé qu'en 1815 entre la République et le Royaume-Uni, la guerre est terminée dès 1813, à toutes fins pratiques. Seigneurs et censitaires, commerçants et avocats retournent à leur manoir, à leur charrue, à leur moulin, à leur étude et à leurs disputes incessantes. Mais Debartzch ne devait pas reprendre son siège à la Chambre. En janvier 1814, il n'a pas encore trente-deux ans, il est appelé au Conseil législatif. Eu égard à son âge, c'est plus qu'une distinction. En tant que les circonstances ne le desserviront pas, cette nomination doit asseoir définitivement son renom, aux yeux de ses contemporains comme de la postérité. Si je ne m'abuse, en effet, il y a peu d'exemples d'une fortune aussi rapide à cette époque où nos compatriotes étaient systématiquement ostracisés des postes de commande. Ainsi, ce n'est qu'une année plus tard que le vétéran des luttes populaires, Jean-Antoine Panet, président de la Chambre, accédera au Conseil et seulement sept ou huit ans après, que l'on offrira un siège au bouillant collègue et chef de file de Debartzch, Louis-Joseph Papineau, qui le refusera d'ailleurs. A quoi ou à qui Debartzch dut-il cette faveur subite? A sa fortune? Mais elle était loin d'être considérable comme elle devait le devenir. Son oncle et associé de toujours, le député et lieutenant-colonel Delorme, venait de mourir, il est vrai, l'année précédente. Était-il son héritier et avait-il été appelé là, comme il arrive à l'ordinaire, à titre de représentant de grands intérêts?

L'important n'est pas là. Ce qui est au crédit de l'ancien clerc de Denis-Benjamin Viger, c'est qu'il n'oublia pas, dans son nouveau milieu, ses compagnons de lutte de la veille, qui l'avaient sûrement aidé à se hisser sur le pavois.

MAGISTRATS ACCUSÉS DE PRÉVARICATION PAR LE PARLEMENT

Quatre années plus tard, les maux de la guerre étaient cicatrisés, l'agitation politique reprenait de plus belle. A la session législative de 1818, le député de Huntingdon-Laprairie, Austin Cuvillier, propose une résolution, adoptée par ses collègues de la Chambre, pour faire traduire devant le Conseil, qui devra se constituer en haute cour, le juge L.-C. Foucher, de Montréal,—le beau-frère de D.-B. Viger,—incriminé d'avoir prévariqué dans

l'exercice de ses fonctions. Le cas est grave et tout nouveau pour la législature canadienne. Grand émoi, discussions, attermoiements et arguties de droit constitutionnel chez ces messieurs du conseil, qui craignent de dépasser leur juridiction et qui, surtout, n'entendent pas se laisser tracer des directives par la Chambre. Les consultations des aviseurs de la Couronne sont suivies, ou entrecroisés, de demandes d'éclaircissements au ministère des Colonies, lequel répond, à son ordinaire, de façon à ne rassurer personne. 12

C'est ici que nous retrouvons un témoignage écrit de notre personnage et qui, à distance, paraît bien expressif, à plus d'un titre. Il s'agit du discours solidement charpenté, si la langue laisse beaucoup à désirer, que Debartzch prononça au Conseil à l'appui

des prétentions de ses anciens collègues de la Chambre.

En le parcourant aujourd'hui, au terme de notre évolution constitutionnelle, scellée par le statut de Westminster, on a vraiment l'impression d'assister comme aux premiers vagissements — et combien touchants! — de cette dure lutte que nos vaillants ancêtres politiques menèrent sur ce terrain, tout au cours du siècle dernier et jusque pendant le premier quart du présent. Je songe, en ce moment, à la position prise par Laurier à diverses conférences impériales, où il opposa aux visées ultra-impérialistes de Joseph Chamberlain, une fin de non-recevoir.

L'analyse, par le menu, de ce témoignage centenaire s'imposerait ici si ce n'était prendre le risque d'allonger démesurément ce travail d'approche. Rappelons seulement que ce texte, un des très rares qui nous soient parvenus de notre personnage, a été recueilli par Christie dans le volume d'appendices à son *Histoire* du Canada, publiée chez Lovell, à Montréal, en 1855.

Retenons plutôt ce qu'en disait un contemporain de Debartzch, Bibaud jeune, dans son Panthéon, édition de 1858. Nous

retrouverons un autre témoignage, également expressif, d'une époque révolue.

« Quand les Juges furent accusés par l'Assemblée en 1816 et que le Conseil, à l'instar de la chambre des Lords, fut saisi du procès, ce Sénat Canadien, non moins timide qu'ignorant de ses prérogatives, exprima un doute sur un privilège qui aurait été d'une importance incalculable pour nous, si on avait pris au mot le prince Régent; mais le ministère anglais se prévalant de la faiblesse inespérée et absurde du Conseil, puisque c'était le prince lui-même qui reconnaissait son droit et qu'il n'était plus permis dès lors de la mettre en question, le priva d'une prérogative si belle, mais dont il

¹² V. P. Gagnon, Essai de bibliographie canadienne (Québec, 1895) No 1395, p. 190.

semblait ignorer le prix. Il ne tint pas à M. Debartzch qu'il en fut autrement, et il prononça en cette occasion un discours qui fait honneur à sa sagacité. Il est imprimé au long dans le sixième volume de Christie. « Peut-on supposer, y est-il dit, que l'ignorance des mandataires publics à l'égard des privilèges dont ils sont revêtus pour promouvoir le bien de l'Etat, pourrait les anéantir? Non . . . La réponse de Son Altesse Royale le Prince Régent n'est qu'explicative de l'acte constitutionnel, de laquelle réponse on ne peut tirer de conséquences qui lui seraient diamétralement opposées sans justement encourir le déplaisir de S. A. R.» Si on n'encourut point le déplaisir du moins encourut-on la pitié du prince et des gouvernants de la métropole! Il [Debartzch] combattit l'Union en 1823 (sic), et c'est de lui que mon père, (c'est-à-dire Michel Bibaud,) dit dans sa chanson des Orateurs Canadiens:

L'Aréopage Malgré lui, me dit-on, Envoie un sage Ici donner le ton Ah! c'est Debarge C'est l'orateur profond.»

LE PROJET D'UNION DE 1822

Bibaud fait allusion, ici, à une intervention courageuse de Debartzch qui combattit une tentative centralisatrice du temps. Ce n'est pas d'aujourd'hui que, dans le difficile état politique de notre pays, la question de centralisation et d'autonomie se pose. Le problème de l'Union des provinces, proposée en 1822, fit à cette époque, l'unanimité entre nos représentants, mais elle amena peut-être leur vigilance, plus tard, jusqu'à l'exaspération. C'est là une page glorieuse de notre histoire, bien connue de tous et il n'y a pas lieu de s'y attarder, non plus que de récapituler tous les actes de notre personnage, qui sont de notoriété publique. Consignons seulement ici, que le 7 octobre 1822, Debartzch était, avec Louis-Joseph Papineau, lui, comme représentant du Conseil, et Papineau, de la Chambre, un des hôtes d'honneur au banquet dit « constitutionnel », qui leur fut donné par les citoyens de Montréal, au Mansion House, rue Saint-Paul, l'un des hôtels à la mode de l'époque. 13

Comme a dit je ne sais plus quel poète, je « préfère prendre à l'écart, un sentier oublié ».

²³ Note de M. E.-Z. Massicotte.

SON MARIAGE

Enfant unique, Debartzch perdit jeune encore, ses parents. Il dut se trouver assez seul, au lendemain de la mort, survenue en 1813, de son puissant oncle et protecteur, Hyacinthe Delorme, chez qui il avait peut-être vécu. Et c'est ici que, pour animer une biographie, on souhaiterait par-dessus tout mettre la main sur un de ces documents d'ordre intime, qui n'ont parfois que quatre lignes et qui nous en disent plus long que les plus habiles conjectures sur les sentiments de ceux qui vivaient « au temps où se faisait tout ce que dit l'histoire ».

Ai-je besoin de confesser mon dénuement complet à cet égard? En existe-t-il seulement dans le cas présent? Comment vécut Debartzch après la mort de sa mère, en 1802, ou après son admission au barreau en 1806? Avait-il bureau d'avocat en ville et menait-il, à loisir, dans la solide maison de pierre des bords du Richelieu, l'existence du gentilhomme campagnard, qui pouvait encore se concevoir avant notre époque de vie intense? Comment se comportait-il vis-à-vis ses censitaires? Dur à la détente ou bon prince? Let sa vie sociale, voire sentimentale? Nous n'avons pas encore vu qu'il était marié. On n'imagine pas qu'il passa tout ce temps uniquement à des luttes électorales ou parlementaires, à la surveillance de ses intérêts, à ses devoirs militaires. Conjectures. Carence, Blanc.

Si tu veux être heureux, prends pour épouse une femme de ton village, dit un vieux proverbe arabe, fort peu suivi dans les grandes villes cosmopolites d'aujourd'hui. En juillet 1815, Debartzch est sur le point d'avoir trente-trois ans. Il a déjà beaucoup de chemin de fait. Il a participé à des luttes populaires, voire à des actions militaires d'éclat, il a gagné un siège aux conseils de la nation. Il jouit d'une aisance comparativement assez large, il est le seul de son nom et de sa famille, bref il décide de fonder à son tour un foyer. Pour ce, avec ou sans le proverbe, il frappe à la porte d'une maison d'un village voisin, celle des de Saint-Ours, qui comptent, nous dit leur historien M. Couillard-Després, 15 parmi les plus riches seigneurs canadiens-français du temps. Au fait, Debartzch et son futur beau-père sont collègues au Conseil législatif. Aristocratie, amitié (ou alliance) des meilleurs, disait un ancien.

¹⁴ Son nom figure souvent comme partie aux procès, aux index des registres des tribunaux de Montréal. Mais je n'ai pas encore eu le temps de faire l'analyse, d'ailleurs très fastidieuse, de ces procédures.

¹⁵ Histoire de Saint-Ours, (Montréal, 1917).

Loin de moi, l'idée de créer l'impression que Debartzch était une sorte d'arriviste, qui n'avait en vue que d'accéder, de façon ou d'autre, toujours plus haut dans la hiérarchie politique et sociale ou plus avant dans les rangs des gens fortunés. Je ne le crois pas. Surtout je n'entends nullement le laisser croire, et rien ne me plairait davantage que d'avoir en mains les éléments qui me permettraient de le faire revivre dans toutes les modalités, petites ou grandes, de son existence. Il est tout de même singulier d'observer à quel point, jugés de l'extérieur, les événements semblent concourir, jusque à la fin, à faire de notre personnage un favori du sort, qui ne vit que grandir les éléments de sa fortune.

La jeune mariée, relate M. Couillard-Després, apportait à son époux, sans préjudice de ses droits d'héritage, qui lui revinrent plus tard, la jolie dot, pour l'époque, de douze mille dollars. Ce qui est mieux, elle lui fut payée dans les soixante jours.

De son mariage avec Mlle de Saint-Ours, devaient naître à Debartzch quatre filles, que nous retrouverons plus tard.

Un mot encore de ses affaires domestiques. Le 3 juin 1826, il se porte acquéreur, à la vente faite par le shérif, du fief de Saint-François-le-Neuf dit Saint-Charles ou Jenisson. Debartzch agrandit ses domaines et avec le défrichement intense fait, à cette époque, dans les vieilles seigneuries, ses revenus ne diminuaient certainement pas. Il n'a pas fini pourtant d'y ajouter.

Nouvelles luttes politiques

Mais la lutte parlementaire, qui n'a de cesse sur la colline de Québec, va bientôt prendre figure de croisade nationale à travers toute la province. Debartzch, qui résiste à l'ambiance déprimante de l'enceinte où siègent ceux que Ludger Duvernay appellera, un jour, les « vieillards malfaisants », reste fidèle à la cause populaire et il est rangé parmi les champions de la réforme. Il préside dans son village de Saint-Charles, en 1830, une assemblée pour protester contre la dépêche de Kempt, qui déconseillait la réforme des conseils législatif et exécutif. De nouveau, en juillet 1832, nous dit Mgr Choquette, ¹⁶ il préside, conjointement avec Bourdages, ^{16a} une autre assemblée de cinq comtés, qui adopte à l'unanimité, vingt et une propositions, lesquelles contenaient en germe

¹⁶ Histoire de Saint-Hyacinthe.
16a "Le solennel Debartzch le disputait au grand Bourdages en fait de zèle et de scrupules de conduite..." J.-G. Barthe, Souvenir d'un demi-siècle, Montréal, 1885, p. 359.

les 92 résolutions de 1834, et dont la principale souhaitait voir enlever au président de l'exécutif, la nomination des conseillers législatifs. Cette fois-ci, son beau-frère et aussi conseiller législatif, Roch de Saint-Ours, le futur shérif de 1837, se sépare publiquement de lui. En 1834, dit encore Mgr Choquette, on lui offrit la présidence d'une autre assemblée de protestation à Saint-Denis.

COMMANDITAIRE DE JOURNAUX

En 1833, il fonde un journal, non pas à Montréal, comme disent la plupart des dictionnaires biographiques, mais dans son village de Saint-Charles. Ce journal, qui a nom l'Écho du pays, est rédigé par un Français, Rambeau, et paraît jusqu'en 1835. Amury Girod y aurait aussi contribué. Il en existe une filière à la collection Gagnon. Bibaud et d'autres à sa suite prétendent qu'il contribua à amener le soulèvement de 1837. Je n'ai pas eu le loisir d'en faire l'analyse mais le peu que j'en ai vu m'a paru bien anodin.

En 1836, l'Écho ayant cessé de paraître, Debartzch fonde, encore à Saint-Charles, un autre journal, le Glaneur et il en confie la rédaction à Jean-Philippe Boucher-Belleville, le neveu de l'abbé J.-B. Boucher, alors curé de Laprairie depuis quarante ans. Pour indiquer le désarroi des esprits, à cette époque troublée, je rapporterai un trait à propos de Boucher-Belleville, qui devint, plus tard, secrétaire du département de l'Instruction publique. Boucher-Belleville rédigea un testament olographe. ¹⁷ Comme à l'époque, il n'y avait pas de sépulture décente, en dehors de la sépulture ecclésiastique, il prit soin d'indiquer à son exécuteur testamentaire qu'il voulait être inhumé au pied de tel arbre d'une terre qu'il possédait à Saint-Rémi-de-Napierville. Mais ceci est hors cadre. Consignons plutôt que les héritiers de Debartzch prenaient vers le même temps, jugement contre Boucher-Belleville.

1837-1838-1839

Enfin, le point culminant de la crise va sonner: 1837. Debartzch est à l'apogée de sa renommée et avec Louis-Joseph Papineau, il devient le confident de Gosford, le gouverneur chargé d'une mission spéciale de haut enquêteur, et qui se trouvait placé, par les autorités métropolitaines, dans la plus absurde situation où commissaire-délégué se soit jamais trouvé. Ses instructions lui recommandaient, en effet, tout uniment, une « politique de con-

¹⁷ Déposé dans le greffe de J.-O. Bureau, Archives judiciaires de Montréal.

ciliation sans concession ». On sait le résultat.

Mais ici, changement à vue dans l'attitude de l'un des anciens chefs populaires, qui n'est autre que Debartzch lui-même. Que se passa-t-il alors, dans son esprit ou autour de lui? Fut-il, comme tant d'autres de ses contemporains, rebuté par ce que certains ont pu appeler l'intransigeance obtuse de Louis-Joseph Papineau? Voulut-il faire un geste de foi devant les protestations de sincérité de Gosford? Entrevit-il l'épopée sanglante où devait conduire l'obstination de certains agitateurs trop pressés d'arriver? Ou simplement le goût du statu quo et du pouvoir pour le pouvoir, lui venait-il avec l'âge? Sa faculté critique, sa combativité diminuaient-elles? Nous le verrons plus loin, il était déjà atteint dans sa constitution. Au mois d'août de la même année, (1837), Debartzch acceptait d'entrer au Conseil exécutif.

A tant de distance, l'en blâmerons-nous ou l'approuveronsnous? Je ne m'y résigne pas, quant à moi, même si je relis les épithètes virulentes dont l'accablait alors l'organe des patriotes, la *Minerve*. J'ajouterai seulement qu'avec les autres nominations faites au mois d'août 1837, c'est la première fois que le Conseil exécutif se trouvait en majorité canadienne-française.

> Au tribunal, Selon que vous êtes puissant ou misérable, Vous apparantez blanc ou noir,

a dit le fabuliste. Ou quelque chose d'approchant . . . Il cu est de même du tribunal de l'histoire, où sans abdiquer son sens critique, on juge hommes, faits, événéments, selon les conceptions et les tendances, radicales ou réactionnaires, que, consciemment ou inconsciemment, on apporte soi-même à l'ordonnance de sa propre existence. Je veux ignorer présentement toute tendance.

Les événements publics de la période 1837—39, sont chose rebattue pour les familiers de notre histoire politique. Je passe les pages fraîches à toutes les mémoires, de l'engagement meurtrier de Saint-Charles, qui se livra autour du manoir Debartzch, d'où la famille avait dû fuir devant les menaces des patriotes armés. Et j'abrège. J'ajouterai seulement ce détail, rapporté par Mgr Choquette, et qui peint bien les dégâts créés par cette terrible insurrection, en dehors des nombreuses pertes de vie, de la désorganisation et de la ruine même de tant de foyers. Réfugié à Saint-Hyacinthe — d'autres disent à Montréal — c'est là que Debartzch apprit le détail de la bataille, le pillage de son manoir, de son moulin à mouture mû par la vapeur, de sa brasserie, de ses jardins et plantations. Il en demanda plus tard au gouvernement

une indemnité de 26,000 dollars.

Soulevons une autre question, en passant, puisque nous tentons avant tout, ici, d'éclaircir les points obscurs du sujet. Debartzch, dit-on, dut partir en vitesse à l'arrivée des patriotes. Il ne pouvait paraître même dans son village. On le dit aussi réfugié, tantôt à Montréal, (David, Chapais), tantôt à Saint-Hyacinthe, (Mgr Choquette). Comment, alors, Bibaud peut-il prétendre « qu'il reçut et traita chez lui Wetherall et sa colonie »? Plus tard, après la mise en vigueur de la loi martiale? On sait en effet que des commissaires de police s'établirent à demeure dans les villages dits rebelles jusque vers la fin de 1840. Mais Debartzch retourna-t-il seulement à son manoir de Saint-Charles?

A SAINT-MARC - SES ENFANTS

Le 10 avril 1841, par acte passé à Montréal (Joseph Belle, notaire) il acquérait le fief Cournoyer — territoire de l'actuelle municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu — de son collègue Joseph Masson, de Joseph T. Barrett et de Benjamin-Henri Lemoine, trésorier de la Banque du Peuple, et tous cessionnaires des droits des créanciers de Joseph-Toussaint Drolet, ancien député de Verchères, décédé au commencement de novembre 1838.

Il y a lieu de le croire: Debartzch se fixa alors dans l'ancienne demeure des Drolet. Du moins l'année suivante, en novembre 1842, c'est à Saint-Marc qu'a lieu le mariage de sa fille aînée, Elmire, (1817—1882), à Lewis T. Drummond, (1813—1882), avocat de Montréal, défenseur des patriotes en 1838-39, procureur général de la Province en 1856 et qui devint juge de la Cour d'appel en 1863.

C'est encore à Saint-Marc, en janvier 1844, que sa fille cadette, Rosalie, (1819—1889), épousa Samuel Cornwallis Monk, (1814—1888), autre avocat de Montréal, le fils de Wentworth Monk, (1792—1865), qui fut cinquante ans protonotaire de Montréal et c'est un étrange retour des choses, l'arrière-neveu de sir James Monk, (1745—1826), un des réactionnaires que Debartzch combattait au début de sa carrière. Cet autre gendre de Debartzch, S. C. Monk, devint également juge de la Cour d'appel, en 1868, et il est père d'un contemporain, Frederick Debartzch Monk, (1856—1914), 18 député de Jacques-Cartier, professeur de droit constitutionnel (par atavisme?) à l'université Laval de Montréal,

¹⁸ Chose singulière, Frédéric-D. Monk, réputé catholique fervent, avait été, de même que son frère, plus tard chanoine de Montréal, baptisé à la Christ Church.

ministre du cabinet Borden en 1911-12 et l'un des leaders du mouvement nationaliste de l'époque.

Enfin, les deux dernières filles de Debartzch, Caroline (1823—1898) et Louise (1821—1850) épousaient un même jour de mai 1845, toujours à Saint-Marc, deux gentilhommes polonais réfugiés sur nos bords, la première, Edouard Sylvestre de Rottermund, (1813—1858), et la seconde, Alexandre de Kierzkowski (1816—1870). Autre retour des choses, quand on se rappelle l'origine ethnique du bisaïeul paternel des jeunes mariées de ce jour.

L'officiant, l'abbé Victor Papineau, frère de Louis-Joseph, désigne le premier — croyez le ou non — comme « l'illustre et magnifique Edouard Sylvestre, comte de Rottermund » (sic) et le second, Kierzkowski, comme un gentilhomme du duché de Posen. Ingénieurs tous deux, ils étaient arrivés au pays en 1841.

Comte ou pas, Rottermund a laissé un nom comme géologue, minéralogiste et inspecteur des mines du Canada sous l'Union, de 1843 à 1847. Il soutint, aux environs de 1850, rapporte Maximilien Bibaud, dans son *Panthéon*, une polémique avec un autre naturaliste du temps, Sterry Hunt. Rottermund mourut en Suisse. Sa veuve, la dernière née des enfants de Debartzch, s'éteignit, sans postérité, à Paris, en 1898. Une ampliation de son testament — une intéressante pièce — se trouve à Montréal.

Quant à Kierzkowski, qui s'était fixé sur les bords du Richelieu, il perdit sa femme tôt après son mariage. Peu après, il convola avec la cousine de celle-ci, née de Saint-Ours. Élu conseiller législatif dans la division de Montarville, il fut aussi député à Québec, puis à Ottawa et il mourut à Saint-Hyacinthe en 1870. L'abbé Couillard-Després a suivi sa descendance.

MORT DE DEBARTZCH

En 1845, Debartzch, valétudinaire, usé par la vie intense — sa signature de l'époque le révèle abondamment — peut prononcer son nunc dimitis. Au terme, qu'il sent venir, d'une existence fort remplie, il tient à assurer l'avenir des êtres qui lui sont le plus chers. Lui et sa femme font don, cette année-là, à leurs filles, en avancement d'hoirie, d'une grande partie de leurs biens.

Enfin, le dimanche 6 septembre 1846, Pierre-Dominique Debartzch succombait à un mal dont il avait subi les premières atteintes quinze années auparavant, nous apprend la très brève notice nécrologique parue la semaine suivante, dans le Canadien de Québec. Il fut inhumé sous les voûtes de l'église de Saint-Charles, son village natal que, plus que tout autre, il avait con-

tribué à développer et à illustrer. En lui disparaissait l'un des personnages les plus remarquables et les plus honnêtes de la première moitié du xixe siècle au Canada.

(1941)



LA VIE SOCIALE DU GRAND PAPINEAU (1786-1871)

La monographie égare qui n'est que portrait en buste, sans arrière-plan, ni décor.

Lucien FEBVRE (1942).

Montréalais de naissance, fils d'un homme politique des plus respectés, député à la Chambre à 24 ans, avocat à 25, commandant de compagnie à la frontière pour la défense du sol natal, puis officier d'état-major, président de Chambre législative à 28 ans, déjà seigneur titulaire d'un grand fief quand il décide de se marier, délégué du Parlement québécois au siège de l'Empire, le premier orateur de son temps, et pendant quinze ans la figure la plus éminente, la plus tumultueuse encore vue dans la vie publique du pays, proscrit et exilé neuf années par suite d'une prise d'armes qu'on lui a imputée, rentré dans la politique active que pour le regretter, patron, assez peu convaincu, du parti radical, enfin sage à la retraite, seigneur débonnaire et châtelain hospitalier que vont consulter les voyageurs distingués, le port imposant, les cheveux en mèche de bataille, l'œil impérieux, tels sont les traits hiératiques qui se présentent à l'esprit quand on évoque le nom du grand Papineau.

La réalité est-elle aussi simple ou la simplicité ne serait-elle elle-même que la réduction d'une grande complexité? La faiblesse, l'insuffisance de trop d'ouvrages qu'on lui a consacrés depuis au delà de trois quarts de siècle qu'il est disparu, incite à poser encore une fois la question.

Ce nom de Papineau, il faut le demander à toute la terre canadienne, il a retenti de tout le siècle dernier à toutes les pages de notre histoire, et, si l'on suit l'évolution de la démocratie parlementaire en pays occidentaux, il est probablement le seul Canadien de langue française dont le rayonnement ait franchi les frontières de son pays.

La bibliographie du sujet est considérable. Ces ouvrages, et tant d'études éparses, débutent, après les innombrables articles nécrologiques de la presse de septembre 1871, par

les Deux Papineau de L.-O. David, publié vingt-cinq ans après sa mort (1896), plutôt un panégyrique et un dithyrambe, grandiloquent et ... incomplet;

l'étude qui suivit, deux années après (1898), de Benjamin Sulte, mais publiée beaucoup plus tard par son éditeur M. G. Malchelosse; l'auteur avait l'avantage d'avoir personnellement connu le personnage, comme il l'invoque dans son livre; excellent dans le portrait, il est faible dans ses tentatives de philosophie politique;

puis le meilleur de tous, et non encore dépassé, où l'idée générale jaillit à chaque page, sinon à l'énoncé de chaque fait majeur, le *Papineau* de l'écrivain politique et bibliothécaire du Parlement fédéral, Alfred D [uclos] De Celles;

les conférences de M. le Chanoine Lionel Groulx, l'une ¹ en commémoration du cinquième anniversaire du décès, en 1921, où il réussit presque à justifier la conduite de Papineau sur toute la ligne, et surtout sa pénétrante étude, quinze années plus tard, sur les idées religieuses du tribun ^{1a};

le Papineau, son Influence sur la Pensée canadienne d'Ève Circé-Côté. 1924, quelques belles pensées, de jolies phrases, du délayage et trop de digressions;

l'Histoire de Saint-Denis-sur-Richelieu, de l'abbé J.-B.-A. Allaire, 1905;

l'Histoire de Montebello, du curé Michel Chamberland, 1929; l'Histoire de la Ville de Saint-Hyacinthe, de Mgr C.-P. Choquette, 1930;

le Dictionnaire général du Canada... du P. L. Le Jeune, 1931;

Quatre-vingts ans de Souvenirs, de Madame F.-L. Béique [née Caroline Dessaulles], Montréal, 1937;

le Papineau de Francis-J. Audet, dans les Députés de Montréal, 1943; antipathique au personnage;

le Papineau de R. Rumilly, 1944;

¹ Abbé Lionel Groulx, Notre Maître le Passé, (3 vol., Montréal, 1924-1943), I: 189-213.

la Généalogie de la Famille Papineau, Ms. par le colonel D.-B. Papineau, s.d. [circa 1950];

les lettres de Joseph Papineau, père, recueillies au Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour les années 1951-1953;

les lettres de Louis-Joseph Papineau, recueillies au Bulletin des Recherches Historiques entre les années 1926 et 1935;

les Lettres de Papineau à sa femme, de 1837 à 1845, analysées en 1953 par M. Jean Bruchesi; ²

enfin le recueil des Lettres de Papineau à sa femme de 1820 à 1839, publié au Rapport de l'Archiviste de la Province pour les années 1953-1955, par M. Fernand Ouellet;

d'autres lettres inédites obtenues de la famille Béique, des Archives de la Province, des Archives du Canada, des photos de l'Inventaire des Oeuvres d'Art de la Province, et de nombreux documents en dépôt aux Archives Judiciaires de Montréal.

Telles sont les sources où il faut puiser, pour ne pas parler des ouvrages généraux de Bibaud, Garneau, Gérin, Turcotte, David, Chapais, Groulx, Bruchesi et tant d'autres de langue anglaise qui sont de notoriété publique, sinon à la portée de tous.

Le dossier est chargé et quiconque veut se faire une idée précise du rôle, des idées, du milieu et des événements où s'est déroulée la carrière de la plus grande figure politique du Canada en la première moitié du siècle dernier, n'est libre de n'en ignorer aucune pièce.

La gageure serait de prétendre synthétiser en quelques pages le déroulement de cette longue vie, qui touche de si près aux origines et aux assises mêmes des libertés constitutionnelles ou civiles qui ont fait du Canada depuis trois quarts de siècle l'un des pays les plus heureux et les plus prospères du globe.

Ce n'est pas l'objet de tenter ici de reconstituer, par le court ou par le long, la pensée politique ou l'action sociale du grand homme.

Mieux vaudra s'en tenir à des sentiers plus doux, moins sinueux, et rechercher quelque peu les sentiments qui battaient sous cette poitrine, dont un poète plus enthousiaste qu'inspiré a dit que « longtemps elle fut notre seule cuirasse ».

² Tiré à part des Cahiers des Dix (Montréal, 1953).

L'un des ouvrages précités présente, au début, l'historique de la famille, avant le naissance de Louis-Joseph, en deux pages. Des événements, survenus à trois quarts de siècle de distance, y chevauchent en deux lignes, l'ordre de priorité des fonctions publiques remplies par des membres de cette famille, est confondu, on y explique un mandat à l'assemblée législative par un certificat de bonne conduite professionnelle, enfin on y mentionne à peine le nom de la mère du grand Papineau, sans plus dire de quel milieu elle était issue.

Par ailleurs, dans un autre de ces ouvrages, l'auteur relate les vingt-cinq dernières années du tribun dans un même et seul paragraphe de vingt lignes. Des événements aussi éclatants que sa rentrée au Parlement, la désaffection et la trahison de ses anciens lieutenants, la mort du plus brillant peut-être de ses fils, les dernières manifestations publiques où il consentit à paraître à Montréal, notamment dans un club de radicaux pour une prise de position philosophique, sont ignorés.

Certains ne se sont apparemment jamais demandé, comme auraient pu le faire ici un Cabanès ou un Lenôtre, ces cliniciens de l'histoire, s'il ne valait pas la peine de sonder davantage les atavismes du grand tribun, rechercher en ses entours, ou ses sentiments familiaux si profonds, certaines de ses attitudes, restées jusqu'ici inexplicables, ou inexpliquées, comme par exemple sa fuite avant le combat de Saint-Denis, en novembre 1837.

Ainsi encore, et la part faite du respect que nous devons aux opinions et au talent de notre éminent contemporain, on peut douter que M. Groulx soit parvenu à percer à jour tous les éléments de la pensée religieuse de Papineau. Il ne paraît nulle part qu'on ait tiré, à ce propos, tout le parti possible de la correspondance du premier évêque de Montréal, Mgr Lartigue,³ et de ce qu'elle révèle du désarroi moral généralisé qui caractérisait la vie de tant de gens de l'élite dans la vallée du Saint-Laurent, à l'époque troublée de 1837-'38.

Il peut sembler encore abusif de prétendre, avec M. Groulx, que ce fut peut-être à la suite d'une lecture d'un livre « meurtrier » — en existe-t-il pour les esprits pénétrants et droits — ? emprunté à la bibliothèque publique de Québec, que Papineau,

³ Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec [RAPQ], 1941-1942), (1942-1943), (1944-1945), (1945-1946).

nonobstant son aveu verbal, qui ne pouvait être qu'une pointe, ait abandonné, au temps de ses études secondaires de Québec, les principes de ses croyances religieuses.

De même, l'on entendit son petit-fils, Henri Bourassa, dans l'une de ses dernières conférences-souvenirs à l'Ecole du Plateau de Montréal, clamer de sa voix claironnante, probablement pour le malin plaisir de faire le procès d'un système d'éducation qui n'en peut mais: c'est au Séminaire de Québec que Louis-Joseph Papineau perdit la foi. Sans dénier au moraliste le droit de scruter les reins et les cœurs, en une matière aussi délicate, la vertu de prudence ne conseille-t-elle pas avec Fénelon, de se replier sur ce « domaine inviolable, la conscience », laisser à chacun ses responsabilités et s'en tenir à la réserve dans les conjectures ?

On n'a pas mis en évidence que Papineau père, avait hésité à laisser entrer dans les ordres sacrés son plus jeune fils, Toussaint-Victor. Non plus qu'à l'été de 1837, le nouvel évêque de Montréal, Mgr Lartigue — pour la reconnaissance duquel le président de la Chambre de Québec, son cousin, Papineau, avait fait de si longues pressions auprès du gouvernement — suppliait le curé de la Petite-Nation, Messire Pascal Brunet, de tenter de ramener le patriarche, Joseph Papineau, et son fils, Denis-Benjamin, le seigneur de Plaisance, aux pratiques religieuses.

Et l'évêque ajoutait « quant au prêtre Papineau — qu'en termes élégants ces choses sont dites, — apparemment alors sous une peine de suspens, il n'en voulait point avoir de nouvelles avant qu'il ne vînt en personne lui faire sa soumission ».

Ces tendances de caractère dans la famille ne suffisent certes pas à expliquer l'irrédentiste incurable, l'opposant de tempérament et l'antagoniste-né à toute politique réaliste qu'a été tout au cours de sa vie, Louis-Joseph Papineau.

Il est bien d'autres traits.

Mais on se préjugerait aisément à son propos si l'on s'en tenait à des bribes de documentation, comme ceux de ses discours, qui nous sont parvenus, ses lettres politiques, ses conférences, voire les trop rares brochures qui nous ont été transmises, comme

⁴ Scriptor testis.

⁸ RAPQ (1933-1934), 305; RAPQ (1951-1953), 192.

[®] RAPQ (1944-1945), 240.

⁷ Reg. Correspondance de Mgr Lartigue, Archives, Evêché de Montréal.

son commencement de réfutation du Rapport Durham, donné à la Revue du Progrès de Paris, pendant son exil en France. Ce serait une injustice pour sa mémoire et ce serait se mettre soimême en une position incertaine, sinon fausse, pour connaître non seulement son caractère, voire ses idées politiques, mais encore le fond général de ses sentiments et de ses théories.

Les véritables documents exhumés à ce jour sur Papineau, à part les essais ci-haut énumérés, notamment la correspondance déjà analysée par M. Bruchesi, c'est la monumentale publication parue au Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour les années 1953-1955 des Lettres de Papineau à sa femme, compilées par M. Fernand Ouellet, des Archives de Québec, à même le fonds de la correspondance Papineau, déposé aux Archives par la succession Bourassa, et qui avait été recueilli par la petite-fille du tribun, Augustine Bourassa (1858-1941), la pieuse gardienne, cinquante ans durant, des souvenirs de son illustre aïeul.

Il restera encore à apporter d'inédit l'Inventaire et le Partage de la Succession de Papineau, dressés au cours des années 1872 et 1878 et c'est peut-être de l'analyse de ces actes que nous comprendrons mieux la vie familière et le mode d'existence qu'avait retrouvés le grand Papineau à son retour d'exil.

On le sait, Louis-Joseph Papineau était né à Montréal le 7 octobre 1786.8

LE PÈRE DE PAPINEAU

Son père — fils d'un artisan de la rue Saint-Paul de Montréal — avait lui-même huit ans quand les Habits-Rouges d'Amherst envahirent la ville, en septembre 1760. L'un des premiers élèves à l'école de latin — plus tard Collège Saint-Raphaël — fondée par le Sulpicien Curatteau, c'est au petit séminaire de Québec qu'il termina ses humanités de 1767 à 1770. Il y eut pour condisciple, entre autres, son coparoissien Louis

L'ACTE DE BAPTÊME DE L.-J. PAPINEAU

Le sept d'octobre de L'an mil sept cent quatre-vingt-six par moi pretre soussigné a été Baptisé Louis-Joseph né de ce jour fils Legitime de M^{tre} Joseph papineau notaire Royal et de Rozalie cherrier son epouse le parrain a été Louïs payet prêtre soussigné La marraine Marieanne cherrier voeuve Tst. Lecavelier qui ont signé avec le pere De L'enfant present. Mariane cherrier lecavelier.

Jh. papineau

Payet ptre Miss. [Reg. Notre-Dame-de-Montréal, 1786]

⁸ C. Tanguay, Dictionnaire généalogique ... VI: 206.

Payet, plus tard missionnaire à Makinac, dans les grands Lacs, où il amena la sœur de Papineau comme institutrice.

Il devait lui demander en octobre 1786, d'officier au baptême du fils qui lui venait de naître. L'abbé Payet (1749-1801), plus tard curé de Saint-Antoine-sur-Richelieu (1786-1798) et mort curé de Verchères, fut encore le parrain de Papineau.

La vie de Papineau père est légendaire en nos annales. Clerc du Français Jean Delisle, nouvel arrivé (1763) au pays, il fut arpenteur en 1773, comme plus tard son frère cadet, François (1757-1821). Porteur, avec le capitaine Guillaume Lamothe (1744-1799) de dépêches secrètes pendant le terrible hiver de 1776, de Montréal à Québec, pour le gouverneur Carleton, c'est encore lui, sauf rectification, qui dénonça les machinations du traître Du Calvet 10 avec les occupants Yankees.

Notaire en 1781, député de Montréal au premier parlement en 1792, Joseph Papineau fut l'un des premiers à réclamer l'usage de la langue française dans les délibérations et tous les actes du Parlement, et c'est encore lui qui proposa le projet de l'abolition de l'esclavage au pays.

L'un des jurisconsultes et praticiens les plus achalandés de Montréal, le Séminaire de Québec lui céda en 1801 et 1803 l'immense territoire de la seigneurie de la Petite-Nation, de vingtcinq lieues de superficie et le fief situé le plus à l'ouest de la Province.

Joseph Papineau renonça à la politique quand il vit les aptitudes et le talent oratoire de son fils.

LA FAMILLE PATERNELLE DE PAPINEAU

Joseph Papineau, père, avait sept sœurs, dont deux, Angélique (1763-1783) et Marguerite (1771-1793) épouse de Joseph Charlebois, moururent dans la vingtaine. L'une, Catherine (1754-1801) fut religieuse à la Congrégation de Notre-Dame. L'aînée, Agnès (1749-1812) mariée (1767) à Louis Viger, fut la mère, entre autres, du contemporain, le meilleur ami, le frère d'âme du grand Papineau, Louis-Michel dit le Beau Viger

⁹ Sur les Delisle, v. E.-Z. Massicotte, Bulletin des Recherches Historiques (juin 1919).

¹⁰ Sur Du Calvet, v. RAPQ (1945-1946), 341-411, Inventaire de ses biens, dressé par Joseph Papineau, père, notaire.

(1785-1855), avocat, homme politique, président de banque et seigneur, du chef de sa seconde femme née Faribault, de l'Assomption.

Une autre, Victoire (1758-1821), fut institutrice à Makinac, à Détroit, et à la Petite-Nation. Une sixième, Josephte (1761-1832), était mariée à Ignace Bertrand (1755-1832) du Sault-au-Récollet. Emportés tous deux par la terrible épidémie de 1832, ils avaient, entre autres, deux fils qui s'établirent à l'Acadie près de Saint-Jean, P. Q. L'un, François-Séraphin, maître-sculpteur, y épousa en 1819, Geneviève Mathieu, et l'autre Ignace, y était encore marchand en 1844. Il y avait également épousé, en 1820, Césarée Robitaille, fille de Joseph Robitaille et d'Elisabeth Verreau [1775-1830].¹¹

Enfin, la plus jeune sœur de Joseph Papineau, père, Louise (1767-1839) mariée (1788) à Toussaint Truteau (1758-1838) fut la mère, entre autres, d'André Truteau (1792-1842), arpenteur comme ses oncles Papineau et dont le prénom est passé à la belle paroisse de Saint-André-Avelin, de François-Xavier Trudeau (1797-1853) — le premier à modifier son patronyme — et luimême le père de Toussaint Trudeau (1826-1893), sous-ministre des travaux publics en 1864 et des chemins de fer en 1879, enfin, de Messire Alexis-Frédéric Truteau (1808-1872), qui fut trente ans vicaire général de l'évêque de Montréal.

Le plus jeune frère de Joseph Papineau, André (1765-1832), continua d'abord l'atelier paternel de la rue Saint-Paul. Il se fixa plus tard à Saint-Martin de l'Ile-Jésus et il fut un moment, 1827-1830, député de Terrebonne. Son fils, André-Benjamin

¹¹ Elisabeth Verreau-Robitaille, décédée et inhumée à l'Acadie, P.Q.

12 Aegidius Fauteux, dans ses Patriotes de 1837-1838 (Montréal, 1950),
344, ou son scoliaste, M. Félix Leclerc, ont confondu André Papineau, père,
et André-Benjamin Papineau, son fils, en faisant de ce dernier, contre toute
vraisemblance, un député à la Chambre à 18 ans. Il ne saurait y avoir
d'hésitation quant à l'identité du député. Il y a d'abord le témoignage de
L.-J. Papineau, dans RAPQ, (1953-55), 268, et surtout l'acte de mariage de
la fille d'André Papineau, Louise (1807-1867), à Saint-Martin, le 18 janvier
1830, à Narcisse Prévost, où le père est formellement désigné « membre du
Parlement provincial ». Le beau-père d'André Papineau, J.-B. Roussel (fl.
1737-1785)-V. C. Tanguay, Dictionnaire ...VI: 61-62 — avait d'abord
épousé à Longueuil, en 1765, Catherine Briquet-Lefebvre (1746-1772), fille
de Louis Briquet-Lefebvre, le suppôt de Bigot pour la rive sud de Montréal
aux jours malheureux de 1756-1760. Il avait convolé, à Varennes, en 1773,
avec Marie-Anne Soumande (1744-1783), qui fut la mère de madame Papineau. J.-B. Roussel, négociant, était capitaine de la milice à Longueuil,
vers 1780. Petit-fils de Timothée Roussel, le principal chirurgien de Québec
avant 1700, sa sœur, Françoise (1747-1834), mariée en 1778 à Louis Marchand et décédée à Saint-Luc-sur-Richelieu, fut l'aïeule maternelle de FélixGabriel Marchand, le premier ministre de la Province en 1897.

(1809-1890), fut plus de soixante ans notaire à Saint-Martin. Sa lignée masculine s'éteignit avec son petit-fils, l'abbé Adrien Papineau (1845-1880), professeur au Séminaire de Québec.

* * *

En 1827 ses concitoyens offrirent à Joseph Papineau, père, un banquet public, tenu à Québec, en témoignage de l'éminence des services qu'il avait rendus à ses compatriotes.

Pendant la terrible épidémie de 1832 il perdit sa femme — qui fut inhumée en l'église de Saint-Denis-sur-Richelieu — sa sœur, madame Bertrand, et son frère, André, précités.

Il avait 88 ans en 1838 quand il se rendit voir son fils réfugié à Albany. Décédé quasi soudainement et enterré à Montréal à l'été 1841, il fut réinhumé (1855) à Montebello.

La longévité était de tradition dans cette famille. Joseph Papineau la tenait sans doute de son aïeule, Catherine Quevillon (1686-1781). Captive des Indiens, qui avaient brûlé sa sœur aînée sous ses yeux, puis rachetée par sa famille, 18 elle était déjà veuve lors de son mariage (1704) à Samuel Papineau. Elle trouva encore le moyen de convoler deux autres fois et elle était quasi centenaire lors de son décès. Cette vigueur lui provenait de sa propre mère, Jeanne Huneau (1658-1748), qui vécut aussi nonagénaire et contracta trois mariages.

LES CHERRIER

En août 1779, alors que la guerre battait son plein sur nos frontières — Mars et Venus ont toujours fait bon ménage — Joseph Papineau était allé prendre femme à Saint-Denis-sur-Richelieu. La mariée avait nom Rosalie Cherrier (1756-1832). Elle était la plus jeune fille de François-Pierre Cherrier (1717-1793), originaire de la Sarthe et neveu de Messire Ysambart, qui fut plus de quarante ans (1720-1763) curé de Longueuil. Cherrier s'y installa lui-même comme marchand et y devint capitaine de la milice à la fin du Régime français. 14

Ruiné par la Conquête, sa propriété de Longueuil saisie et vendue par autorité de justice, F.-P. Cherrier transporta sa

¹³ C. Tanguay, Dictionnaire généalogique... 1: 460, n. 3; 505, n. 2.
¹⁴ V. sur La Famille Cherrier, Mémoires, Société Généalogique, (janvier 1947).

demeure, en 1769, à Saint-Denis-sur-Richelieu, dont son fils aîné, François, venait, à vingt-quatre ans, d'être nommé curé et où il sera pendant vingt ans vicaire général de l'évêque de Québec.

Sa fille aînée, Charlotte Cherrier (1743-1820) mariée (1766) à un chirurgien des troupes de Montcalm, Jacques Lartigue, resté au pays après le traité de Paris, fut la mère du premier évêque de Montréal.

La cadette, Perrine (1746-1823) devenue l'épouse (1772) de Denis Viger, riche entrepreneur en construction et député de Montréal en 1796, fut la mère de Denis-Benjamin Viger (1774-1861) — « Mr » Viger comme l'appela toujours son cousin, le grand Papineau — qui devint président du Conseil des ministres, sous l'Union, en 1843.

Le fils cadet, Joseph-Marie Cherrier (1749-1830), marchand à Repentigny, fut le père de Côme-Séraphin Cherrier (1796-1885) l'un des premiers avocats de son temps. Député de Montréal et prisonnier politique en 1837, C.-S. Cherrier fut encore bâtonnier de Montréal et président de la Banque du Peuple. D'abord le patron, il fut longtemps l'associé professionnel du futur sir Antoine-Aimé Dorion, le successeur de Papineau comme chef de parti en 1854, devenu ministre de la justice en 1873 et juge en chef de la Province, de 1874 à 1891.

Une autre fille, Marie-Anne Cherrier (1751-1843) mariée (1769) à Toussaint Lecavalier, et restée veuve dans la trentaine, fut la marraine, la tante chérie et la créancière du grand Papineau jusqu'à sa mort.

Les derniers-nés de cette éminente famille furent le docteur Séraphin Cherrier (1762-1843) qui épousa à Montréal en 1785, une femme au nom bien français puisqu'elle avait le patronyme d'un président de la troisième République, Louise Loubet. Le docteur Cherrier était député de Richelieu au moment où son neveu Papineau entra à la Chambre (1808). Et Benjamin Cherrier (1757-1836) arpenteur, avait été le premier député de Richelieu en 1792.

Tels sont les traits généraux de la physionomie des familles paternelle et maternelle du grand Papineau.

Lui-même nous l'apprend, dans la dernière manifestation publique à laquelle il prit part à Montréal: nourri au sein de sa sainte mère, c'est elle qui, avec son père, lui avait insufflé son vif amour de la patrie, qui ne le quitta qu'avec la vie.

Comme son père, Louis-Joseph Papineau reçut son éducation

au Séminaire de Québec.

On connaît l'histoire, peut-être apocryphe, qu'y mourant d'ennui, il adressa à sa mère une instante supplique de venir l'y chercher. La réplique de la mère donne une idée de sa fibre morale: « Si tu meurs, il y a à Québec assez de terrain pour t'enterrer...».

Entré au collège en 1798, à douze ans, il eut parmi ses professeurs, à ce que m'apprennent M. l'abbé Arthur Maheux, archiviste du Séminaire et son secrétaire M. Jules Turcot, entre autres, l'abbé Isidore Lajus, M. Pierre Bossu, M. Jérôme Demers, l'un des hommes remarquables de son temps.

Parmi ses condisciples, auxquels Papineau resta toujours très attaché, on relève le nom de Louis Plamondon, le premier avocat québécois de sa génération, qui épousa (1811) Rosalie Amyot, une cousine de la future femme de Papineau, et mourut jeune des suites de ses excès de bon vivant;

Thomas Kimber, également un cousin de sa femme;

le docteur Jacques Labrie (1784-1831) qui alla prendre ses degrés en médecine à Edimbourg — ce n'est pas d'aujourd'hui, contrairement à ce qu'un vain peuple pense, que nos étudiants se rendent en Europe. Etabli à Saint-Eustache comme médecin, Labrie y fonda des œuvres d'éducation, devint député (1827) d'York (Deux-Montagnes, etc), et fut l'un de nos premiers publicistes et historiens. Marié (1809) à Marguerite Gagnier, la fille du premier associé professionnel de Joseph Papineau, père, Pierre-Rémi Gagnier, notaire, sa propre fille, Zéphirine, devint (1831) la femme de l'infortuné docteur Jean-Olivier Chénier; 16

Jacques Leblond (1785-1831) avocat à Québec et qui mourut de tuberculose à Gaspé; le frère de sa mère, née Vézina, Pierre,

¹⁶ La veuve du docteur Labrie, Marguerite Gagnier, convola en 1832, avec J.-B. Laviolette, lieutenant-colonel des milices de Saint-Eustache. De son mariage antécédent (1811) avec Adélaïde Lemaire-Saint-Germain, J.-B. L. avait eu, entre autres, J.-Gaspard Laviolette (1812-1903) qui devint membre du Conseil législatif de la Province en 1875. Zéphirine Labrie, veuve du Dr Chénier, convola, à Saint-Eustache en 1839, avec Auguste Desrochers. De sa seconde union elle aurait eu une fille, mariée au docteur Wilfrid Prévost, de Saint-Jérôme de Terrebonne (Abbé Elie-J. Auclair, dixit in Saint-Jérôme de Terrebonne, Montréal, 1934.) Le docteur Labrie eut une autre fille, Henriette, qui épousa en 1841 Melchior Prévost, notaire, de Saint-Jérôme, qui fut le père du docteur W. Prévost, précité. Le fils du docteur Labrie, Pierre-Auguste (1818-1878) marié à Pointe-Claire en 1840 à Susanne Duchesneau, fut marchand à Saint-Jérôme et le fils de ce dernier, Léonidas (fl. 1863-1934), fut secrétaire de la grande fabrique de papier Rolland (Abbé E.-J. Auclair, op. cit., 263, 272.)

né en 1748, marié à Québec en 1772 à Charlotte Flamand, ¹⁶ fut le père de Pierre Vézina (1772-1852) avocat, député de Trois-Rivières en 1816, et qui fut le premier bâtonnier de Trois-Rivières en 1849.

François Cazeau, vraisemblablement le fils aîné de cet autre François Cazeau, 17 l'un des riches marchands de Montréal en 1775, qui engagea toute sa fortune pour la cause de l'Indépendance américaine et passa vainement le reste de sa vie à tenter de se faire rembourser par le Congrès de Washington;

Michel Borne, un marchand de Québec, qui vint convoler à Montréal en 1830 avec la veuve du docteur Joseph Leduc, Charlotte Munro, la nièce et l'homonyme de la marquise de Lotbinière. 18

Et parmi les confrères de Papineau devenus ecclésiastiques, retenons:

MM. Antoine Gagnon, qui fut trente ans (1818-1849) curé des Acadiens à Shédiac;

J.-B. Kelly, dont la mère était née Migneron et qui fut curé de Sorel plus de trente ans (1817-1849);

M. Le Bourdais — un petit-fils du prédécesseur de Papineau à la présidence de la Chambre, Jean-Antoine Panet — et qui fut quarante-cinq ans (1813-1855) curé de Louiseville;

enfin M. Antoine Parent, qui a été quinze ans supérieur du Séminaire de Québec et qui assista au mariage de Papineau en avril 1818.

Papineau avait eu deux frères nés avant lui et morts au berceau. Ce qui en fit l'aîné de la famille avec tous les privilèges et toutes les obligations que l'ancien droit et la coutume accordaient à la primogéniture. On s'explique mieux ainsi la ducale avance d'héritage que son père lui consentit, en lui cédant (1817) sa seigneurie de la Petite-Nation, dont Papineau arriva nanti avant de passer contrat de mariage devant M° Félix Têtu, notaire, avec Julie Bruneau (1795-1862). De neuf ans sa cadette, Julie était fille de Pierre Bruneau, marchand de Québec — lui aussi fils d'un Français de la Conquête, comme Rosalie Cherrier — et pour lors député de Kent [Chambly], que Papineau avait

¹⁶ Inédit, sauf rectification. Pour compléter C. Tanguay, Dictionnaire... VII: 457.

¹⁷ Sur François Cazeau, V. Corinne Rocheleau-Rouleau, Bulletin de la Société Historique Franco-Américaine pour 1946-1947, (Fall River, Mass., 1949), 3-30.

¹³ Sur Chartier de Lotbinière, RAPQ (1951-1953), 371-411.

d'abord représenté à la Chambre.

Sont-ce bien là des traits de vie sociale? Ces détails en étonneront-ils quelques-uns? Le mariage n'est-il pas l'acte le plus social qu'un homme puisse poser, l'assentiment explicite de l'intégration de son esprit au milieu qui le voit vivre?

Lui-même ne le dit-il pas à sa femme, qui l'avait taquiné, peut-être un peu vivement, sur sa prétendue peur de l'épidémie de 1832:

« En quelle occasion, madame, m'avez-vous vu craintif? Moi qui idolâtre la liberté et qui néanmoins me suis enchaîné dans les liens du mariage et qui les supporte si gaiement? J'ai eu peur, dites-vous, oui pour les autres. Il peut toujours être utile de prévoir le danger de loin pour ne pas le craindre quand il est prochain, pour se soumettre sans crainte quand il est inévitable. J'aime la paix et je ne crains pas la guerre...».¹⁹

Poursuivons donc cette enquête en vue d'apporter au dossier de la vie de nos grands hommes le détail inédit qui éclaire une situation, un état d'âme, qui explique une ascension, ou une démission, une erreur d'optique et parfois même n'explique rien du tout. Et alors il convient de s'en tenir à la fatalité antique, d'invoquer les secrets desseins de la Providence, ou de conclure avec Marcutio montrant les étoiles:

Il y a au ciel plus de choses que notre imagination n'en pourra jamais entrevoir...

Quand on lit les incomparables biographies de ces grands carnassiers du pouvoir et de l'orgueil national, le cardinal de Richelieu et Talleyrand-Périgord, la première, de Gabriel Hanotaux, la seconde, de Lacour-Gayet, on est frappé du nombre de chapitres que ces auteurs consacrent aux antécédents familiaux, à l'hérédité, à l'enfance, à l'éducation et à la situation sociale de leurs personnages, avant de suivre leur entrée ou leurs accomplissements dans la vie active.

Les Anglais — des bords de la Tamise, ou de ceux de la Clyde — qui ont élevé la biographie à la hauteur d'un genre littéraire, ne font pas autrement.

Avant de conduire Louis-Joseph Papineau devant les autels où il engagera sa vie et son âme pour trois ou cinq générations à venir, notons encore quelques autres traits propres à illustrer

¹⁹ Lettres de Papineau à sa femme, op. cit., 321.

la physionomie du milieu où il évoluait.

Son cadet de trois ans, né l'année de la grande révolution française, Denis-Benjamin (1789-1854) — mais que le grand Papineau n'appela jamais que de son second prénom — semble avoir été le plus près de son cœur. Ainsi, cinq années après avoir pris possession de son fief, il lui concédait (1822) un arrièrefief, de 3.000 arpents, dit de Plaisance, là où s'élève aujourd'hui Papineauville.

Un deuxième, André-Augustin (1790-1876), le seul qui lui survivra, notaire (1833), exerça d'abord sa profession dans la paroisse de leur mère, à Saint-Denis-sur-Richelieu, où il prit femme [Louise-Sophie Brodeur] — et il semble que ce fût contre le gré de sa famille,20 — devint par la suite, l'administrateur de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, dont leur sœur, Rosalie, restée veuve jeune encore, était titulaire. Combattant à Saint-Denis et quartier-maître des Patriotes à Saint-Charles en novembre 1837, il fut emprisonné à Trois-Rivières, sortit de la geôle sur un habeas corpus qui valut un blâme au juge Vallières, puis fut interné six mois à Montréal, jusqu'à l'amnistie de Durham. Il fut encore emprisonné six semaines, en 1838-'39. André-Augustin Papineau était un excentrique et Madame Béique, dans ses ... Souvenirs précités, en a tracé un portrait inoubliable.21 Ainsi, il avait pour particularité d'apporter à l'église son nécessaire de toilette, qu'il complétait au banc seigneurial, pendant le service divin. Son fils aîné, Camille (1826-1911) devint, en 1876, l'agent de la seigneurie de la Petite-Nation. Sa descendance, en ligne masculine, serait aujourd'hui, sauf rectification, surtout américaine.

Le grand Papineau avait encore un autre frère Toussaint-Victor (1798-1869) qui, entré dans les ordres sacrés, fut plutôt instable dans les diverses cures qui lui furent assignées en province. L'annaliste de Saint-Luc-sur-Richelieu, le curé S.-A. Moreau, relate une scène d'adieux entre les deux frères, et où le prêtre de la famille semble comme prédestiner son mécréant d'aîné aux peines éternelles.²² Elle paraît peu plausible. Le témoignage verbal d'une infirmière, ainsi rapporté au texte, trente ans après l'événement, est-il admissible sans discussion?

²⁰ Lettres de Papineau à sa femme, op. cit., 224, V.A. Fauteux, Patriotes... op. cit., 342.

²¹ Madame Béique, op. cit., 173-180.

²² S.-A. Moreau, Histoire de Saint-Luc (Montréal, 1901), 53.

La sœur unique de Papineau, Rosalie (1788-1857), épousa, sur le tard, (1816) un riche veuf, seigneur en la vallée de la Yamaska, Jean Dessaulles (1766-1835), fils d'un Suisse de Neuchâtel et d'une Canadienne, née Crevier, de Saint-François-du-Lac. Longtemps député de Richelieu, Jean Dessaulles fut nommé au Conseil législatif en 1832.²³ Papineau fut toujours, par le cœur, très près de sa sœur qui était, dans l'ordre de la famille, sa cadette immédiate. C'est à elle qu'il devait confier deux de ses enfants en bas âge, lors de son exil aux Etats-Unis et en France.

SOUS LES DRAPEAUX

Mobilisé pendant la guerre de 1812-'14 comme capitaine au deuxième bataillon de milice d'élite, qui eut pour mission, entre autres, d'amener de la frontière à Montréal de nombreux prisonniers Yankees, peut-être pourrions-nous nous demander quels furent ses frères d'armes. Nous y distinguons: ²⁴

le lieutenant-colonel Jacques Hervieux (1752-1828) dont le frère, Pierre (1765-1840) marié (1811) à Elisabeth Le Pelé (1776-1826) fut aussi commandant de bataillon à Montréal;

le major et notaire Louis Guy (1765-1850) qui a laissé son nom à une rue de notre ville, que les chauffeurs d'autobus et tant d'illettrés montréalais préfèrent prononcer à l'anglaise — et qui fut le père, entre autres, du « Beau Guy », plus tard officier de la garde du roi Charles X en France; en 1816, Papineau fut parrain à Notre-Dame de Montréal de sa fille, Emilie, qui épousa en 1846, Alphonse de Salaberry, le fils du héros de Châteauguay, et le continuateur de sa lignée;

Le major Jean Bouthillier [1762-1832] ²⁵ et le capitaine adjudant, et notaire Jean-Guillaume Delisle, fils du Français Jean Delisle, précité;

les capitaines -- plus tard majors -- J.-B. Lefebvre (1765-1822) et Michel Dumas;

les capitaines Toussaint Pothier (1771-1845), celui-ci sei-

²³ Sur les *Dessaulles*, seigneurs de Saint-Hyacinthe, v. Mgr C.-P. Choquette, op. cit., 80-85 et madame Béique, passim.

²⁴ L. Omfray Irving, British Officers during the War 1812-1815 (Toronto, 1908), 167, 131 et 102.

²⁵ Jean Bouthillier, originaire de l'île de Ré, était le neveu de Pierre Bouthillier, marié à Oka en 1766 (C. Tanguay, *Dictionnaire*... II: 436. Autre exemple comme quoi l'immigration française au Canada, bien que sporadique, ne fut jamais complètement tarie aux lendemains de 1763.

gneur de Lanaudière ou Maskinongé en 1814, conseiller législatif en 1824 et président du Conseil spécial en 1838;

Benjamin [Trottier-] Beaubien (1777-1834), avocat, plus tard major;

François Trottier-Desrivières (1765-1830), plus tard lieutenant-colonel d'un bataillon de langue anglaise, et le beau-fils de James McGill dont il contesta le testament; Papineau fut son procureur;

Louis Roy-Portelance (1766-1838) aussi député de Montréal; 26

Philippe Saveuse de Beaujeu (1772-1832) seigneur de Soulanges, protonotaire, puis député de Montréal et conseiller législatif, qui fut emporté par l'épidémie de 1832;

Joseph Bédard (1774-1832), éminent avocat de Montréal,²⁷ frère du Patriote Pierre Bédard, emprisonné par Craig. Sa fille, Scholastique (1805-1885), mariée (1827) à Philippe Bruneau, avocat, devint la belle-sœur de Papineau;

François-Auguste Quesnel 28 avocat, plus tard député de Chambly, avec qui Papineau sera toujours en relations étroites;

Dominique Hubert-Lacroix, dont le patronyme est passé à la rue Saint-Hubert de Montréal;

le futur juge de la Cour du banc de la reine Jean-Roch Rolland, plus tard seigneur de Ramezay et du Mont-Johnson;²⁹

Louis Lévesque — fils d'un autre Français — devenu protonotaire de Montréal, et seigneur d'Ailleboust [Sainte-Mélanie de Joliette];³⁰

Louis-Tancrède Bouthillier (1796-1881) — fils de Jean, précité — qui présida à la fameuse élection de mai 1832, fut com-

²⁶ Sur Roy-Portelance, V. F.-J. Audet, Les Députés de Montréal, op. cit. J.-G. Laviolette précité, épousa à Montréal en 1834, l'une de ses filles, Célanire Roy.

²⁷ Sur Joseph Bédard, v. Juge E.-F. Surveyer, La Revue du Barreau de la P. de Q., (sept. 1954).

²⁸ Sur les Quesnel, v. E.-Z. Massicotte, Bulletin des Recherches Historiques (novembre 1917). Ajoutons que le frère de F.-A. Quesnel, Jules Quesnel (1786-1842), le découvreur, fut le seul Canadien de langue française à avoir été président du Montreal Board of Trade au siècle dernier.

²⁸ J.-R. Rolland était fils d'un autre Français, allié des Bouthillier précités, François Rolland (1755-1825), longtemps marchand de Montréal qui épousa à Saint-Eustache en 1779, Angélique Boisseau (1755-1810).

³⁸ Sur les Lévesque, V. Marthe Faribault-Beauregard, Mémoires, Société généalogique... janvier 1957. V. aussi Bulletin des Recherches Historiques (juillet 1953).

missaire des terres de la Couronne en 1837, percepteur de la douane en 1850 et shérif de Montréal en 1863;

Charles-Fleury Roy (1791-1838), au prénom qui fleure bon le vieux sol français et qui était encore fréquent au siècle dernier; fils de l'orfèvre Narcisse Roy (1764-1814), C.-F. Roy était l'arrière-petit-fils de Marguerite French, dont il a été question en cette Revue en 1954; son frère J.-B. R., marié à Montréal en 1832, à Rachel Marion, marchand à Montréal et à Saint-Luc-sur-Richelieu, fut l'aïeul paternel par sa fille, Marguerite (1834-1916) de notre contemporain, le sénateur Raoul Dandurand, qui, entre autres éminents offices, présida, en 1925, à Genève, l'assemblée de la Société des Nations, et par son autre fille, Elisabeth, mariée en 1862 à Edmond Lanctot, du légiste Charles Lanctot, qui fut trente ans (1905-1936) l'adjoint du Procureur général de la province de Québec;

Louis Lamontagne, qui, sauf rectification, se fixa plus tard à New-York, et dont une descendante aurait épousé Nicholas Murray Butler, l'ancien président de l'Université Columbia;

Hugues Heney, dont la mère était une Le Pallieur, de Lachine, avocat et député de Montréal;

Paul Lussier (1792-1828) avocat, fils du seigneur de Varennes et mort prématurément;

John-Jessie Reeves (1787-1832), le petit-fils de François Cazeau, précité;

Albert Bender, fils de l'Alsacien F.-X. Bender (1750-1830) chirurgien-major, venu au pays avec les troupes de 1776, et issu par sa mère, Marguerite Benoît (1756-1796), des chirurgiens montréalais Claude Benoît (1712-1759) et Joseph Benoît (1672-1742); devenu médecin et établi à Varennes, Albert Bender est le bisaïeul, entre autres, de notre contemporain le juge Fernand Choquette, de Québec;

Alexandre Lusignan (1789-1839), aussi médecin, dont le père, Charles [Lucignani] Lusignan originaire de Florence, mourut (1825) centenaire à Montréal; Alexandre Lusignan épousa Euphémie Boucher (1806-1834), fille de F.-X. Boucher, seigneur de Carufel, dont la succession donna lieu à un interminable procès;

James-Charles Grant (1791-1836), un des premiers avocats de son temps, qui fut, notamment, le procureur des Sanguinet, les seigneurs dépossédés de La Salle [Saint-Constant, Saint-

Philippe, etc]; 81

enfin, Edouard-Martial Leprohon (1790-1859) frère, entre autres, de l'abbé Onésime Leprohon qui fut vingt-cinq ans directeur du collège de Nicolet, et fils de Jean-Philippe Leprohon (1765-1831) pour lors lieutenant-colonel de milice.³²

La guerre finie, Papineau acquit en 1814, de son père, rue Bonsecours, une maison dont il devait faire sa demeure principale en ville, plus de cinquante années. Erigée sur le terrain de son grand-père, le tonnelier, elle provenait de la succession du colonel John Campbell (1730-1795), surintendant des Sauvages, lui-même marié à Marie-Anne Lacorne de Saint-Luc, la fille du général des Sauvages au temps de Montcalm.³³

Du contrat de mariage Papineau-Bruneau dressé à Québec en avril 1818 par Félix Têtu, et qui devait prendre une si grande importance vingt ans plus tard, au moment de son exil, quand Papineau pouvait craindre la confiscation de tous ses biens, il faut retenir qu'il n'y eut pas de communauté de biens entre les parties, qui dérogèrent ainsi à la coutume, non plus qu'il n'y eut de douaire en faveur de l'épouse.

Par contre, le contractant faisait à la mariée donation entre vifs, irrévocable, de 500 louis, soit l'équivalent de quelque deux mille cinq cents dollars, qu'il faudrait encore multiplier par quatre pour s'en représenter la valeur, en termes actuels, et tous les meubles garnissant sa maison.

Il lui constituait une rente de 120 louis — quelque trois mille dollars d'aujourd'hui — hypothéquée sur tous ses biens présents et futurs.

Chose curieuse, à son mariage, Papineau n'avait avec lui aucun membre de sa famille. Ses témoins étaient Charles Pinguet, le brillant Louis Plamondon et sa femme Rosalie Amyot, Joseph Planté, notaire, 34 aussi éminent praticien à Québec que

³¹ Sur les Sanguinet, V. Mémoires, Société généalogique, (janvier 1946). V. également L.-J. Papineau, Lettres à sa femme... op. cit. 205.

³² J.-P. Leprohon avait convolé en 1812 avec Josette B. de Niverville (1770-1857), fille d'un ancien seigneur principal de Chambly.

³³ Sur Lacorne de Saint-Luc, RAPQ (1947-1948), 31-70.

³⁴ Sur Planté, V. Frs-J. Audet, Mémoires, Société Royale du Canada (1933).

l'était à Montréal Joseph Papineau le père, Etienne Chartier, alors âgé de 20 ans, peut-être étudiant en droit et plus tard curé de Saint-Benoît, en 1837, un autre proscrit de l'époque; son condisciple, l'abbé Antoine Parent, qui devait devenir, deux ans après, supérieur du Séminaire de Québec et Louis Besserer, dont le nom est resté à une rue d'un quartier domiciliaire d'Ottawa.

Du côté de la mariée, on note la présence de son père, alors député de Chambly, où s'était marié (1816) son frère aîné, Pierre, à Marie-Josephte Bédard, sœur du Patriote Pierre Bédard et de Joseph précités; sa mère, ses deux sœurs, Rosalie et Luce et son frère, Théophile.

Il y manquait ses frères, Pierre, précité, René-Olivier (1788-1870), alors curé de Saint-Sulpice, et plus de quarante ans (1823-1864) curé de Verchères, et Philippe (1798-1839), étudiant en droit à Montréal.

Des sœurs de la mariée Luce, la cadette, épousa (1822) Toussaint Cherrier, le cousin germain de Papineau, et un musicien, qui fut le premier organiste de la première Cathédrale de Montréal, la deuxième, Rosalie (1802-1862), s'allia (1830) à F.-X. Malhiot (1806-1880), seigneur de Contrecœur. Une troisième, Geneviève, (1801-1846), peut-être la Vevette qui eut la velléité d'entrer au couvent, sé pousa à Verchères en 1835, le docteur Stuart Park (1791-1841), le beau-frère, par sa première femme, Louise de Fleurimont de Noyelle (1803-1834), du docteur Wolfred Nelson, aussi marié à une de Noyelle, Charlotte (1798-1868).

Le plus jeune de la famille, Théophile Bruneau, reçu avocat en 1829, semble avoir été le mentor de sa sœur, pendant les absences de Papineau aux sessions législatives de Québec. Celui-ci ne cessait, en toutes ses lettres, de le gourmander pour son incurable apathie, sinon sa paresse de bon vivant.

Le député de Chambly, Pierre Bruneau, avait deux frères, marchands à Montréal, François-Xavier (1767-1834) et Jean (fl. 1773-1815), celui-ci marié à Montréal en 1799 à Marguerite Grant (1775-1847) dont la mère était née Amiel-Lusignan.

Le premier, François-Xavier, marié (1798) à Montréal à Thérèse Leblanc (1762-1845), fut le père, entre autres, de Jean-Casimir Bruneau (1801-1880), juge à la Cour Supérieure en 1849 et le premier juge résidant de Joliette;

Olivier-Théophile (1805-1866) médecin, l'un des premiers

³⁵ V. Lettres de Papineau à sa femme, op. cit., 211.

professeurs à la faculté de médecine de l'Université McGill. De son union avec Dorothy Charlton (1816-1898) O.-T. Bruneau eut cinq filles, dont trois épousèrent, à Saint-Bruno de Chambly, des notaires et praticiens éminents à la fin du siècle dernier;

enfin, son fils aîné, François-Pierre (1799-1851) avocat en 1822, après avoir été clerc du Beau Viger, seigneur de Montarville en 1829, conseiller législatif en 1841 et receveur général du Canada en 1847, a laissé son nom au mont et à la paroisse de Saint-Bruno, que les snobs croient élégant de prononcer — on l'a même lu dans le Devoir — Mount-Bruno.³⁶

Pour en finir avec la famille Bruneau consignons que le beau-père de Papineau, Pierre Bruneau, mourut à Québec en 1820.³⁷

LES ROBITAILLE

Quant à sa femme, Marie-Anne Robitaille — que son beaufils, Papineau, chérit toujours à titre égal avec sa propre mère elle se retira à Verchères chez son fils le curé et survécut trentecinq années à son mari. Elle était nonagénaire quand elle s'éteignit en 1851.

L'une de ses sœurs, Marie-Josephte Robitaille, fut la mère de Rosine Kimber (1786-1862), l'épouse de Nicolas-Benjamin Doucet, notaire, éminent praticien de Montréal et fondateur d'une dynastie notariale; ³⁸ du docteur René Kimber (1786-1843) député de Trois-Rivières en 1832, dont il est souvent question dans la correspondance de Papineau; c'est avec la fille de ce dernier, Arline (1814-1859) et son mari, Henry Judah († 1883), avocat, qui fut commissaire du cadastre à l'abolition de la tenure seigneuriale, que Papineau fit le voyage d'Italie, en 1845, avant de rentrer au pays.

Un frère de madame Bruneau, Messire Pierre Robitaille, après avoir été curé en diverses paroisses de la région de Montréal, devint, en 1812, l'aumônier des troupes canadiennes, en particulier des cinq bataillons de la milice d'élite. Il fut vingt ans (1810-1830) curé de Saint-Charles, alors le centre le plus important de la rive droite du Richelieu, et qui ne se releva plus des ruines de novembre 1837.

²⁶ Sur les Bruneau, seigneurs de Montarville, V. E.-Z. Massicotte, Bulletin des Recherches Historiques (août 1926).

⁸⁷ V. P.-G. Roy, Fils de Québec, (4 vol., Lévis, 1933), I: 217.

⁸⁸ Sur les Doucet, V. La Revue du Notariat (avril et mai 1956).

Il y a encore lieu de le croire, bien que l'on n'ait pu l'établir avec certitude, Joseph Robitaille, qui fut plus de vingt ans, (1808-1830), député de Rimouski, était aussi un de leurs frères. Marié à Elisabeth Verreau précitée († 1830), celle-ci avait été la marraine, à Notre-Dame de Montréal, en 1826, de la petite Aurélie Papineau, dont il sera ici longuement question.

Un dernier, Ignace Robitaille (1770-1835) établi à Saint-François-de-Sales de l'Île-Jésus, qui épousa en 1795 Angélique Marchand (1767-1836), une nièce des trois curés Marchand, dont l'un fut longtemps vicaire général de l'évêque de Québec à Boucherville, est encore un autre frère de madame Bruneau.

Une fille d'Ignace Robitaille, Marguerite, épousa à Terrebonne en 1813, Toussaint Limoges.

Une autre, Luce, née en 1799, se maria trois fois:

en 1815 à Terrebonne, avec Jacques-Clément Herse [1790-1816], avocat et lieutenant de Voltigeurs en 1812; 39

à Montréal en 1826, avec Jean Bélanger, notaire, de Québec et député de Québec à l'Assemblée législative, décédé peu après;

enfin, en 1838, avec François-Hyacinthe Séguin, notaire, de Terrebonne.40

On a dit que la Chambre des Communes de Londres, avant la première réforme électorale de 1829, était le club le plus fermé d'Europe. Il ne serait pas excessif de le prétendre, dans les Communes en réduction de Québec en 1830, si l'on additionnait les alliances de famille, le Parti Patriote n'était pas loin d'avoir réalisé la même sélection. Hélas! les divisions intestines allaient tôt se mettre dans le cercle enchanté.

* * *

Que fut la vie de madame Papineau? On a l'impression que la maison de la rue Bonsecours lui parut souvent trop grande, son mari passant à l'hiver, plusieurs mois à Québec et plusieurs semaines, l'été, en sa seigneurie de la Petite-Nation, alors éloignée de trois jours de trajet. On pourrait sans doute dire d'elle ce que sa petite-nièce, madame F.-L. Béique [née Caroline Dessaulles] écrivait dans ses ... Souvenirs:

⁴⁰ R. Masson, Généalogie des Familles de Terrebonne . . . (4 vol., Montréal, 1931), IV: 21-23 et 21-95.

⁸⁹ Sur J.-C. Herse, v. S.-A. Moreau, Histoire de l'Acadie, P. de Q., (Montréal, 1908), 90-96. L'abbé Moreau dit Luce R., consanguine de Messire Pierre Robitaille. Ce qui était bien générique au sens étymologique, mais imprécis, sinon impropre. Elle était sa nièce.

Ma vie de femme mariée a été celle des mères canadiennes-françaises de mon temps. Vie de maternités répétées, de travail à la maison, et de soins des enfants. Nous sortions rarement et presque toujours pour aller passer une soirée chez des parents qui nous accueillaient avec amitié. De temps à autre, un concert ou une soirée de théatre qui était un régal pour les deux.

Nous avions la grande chance d'avoir tout à fait les mêmes goûts et les mêmes idées sur tous les sujets importants. Nous évitions ainsi des discussions qui laissent un mécontentement ou une mauvaise impression.

Ayant élevé dix enfants j'eus plus de vingt années de la routine ordinaire de maladies personnelles ou de maladies d'enfants, d'inquiétudes de toutes

sortes, mais aussi de bonheur familial.41

Comme son père, le grand Papineau eut neuf enfants: deux, Didier (1820-1821) et Arthur (1824-1825) devaient mourir au berceau, l'une Aurélie (1826-1830) à trois ans, l'un, Gustave (1829-1851) à 22 ans, l'autre, Lactance (1822-1862) à quarante ans, une dernière, Azélie (1834-1869) à trente-quatre ans. Enfin, la seule qui devait lui survivre, Ezilda (1828-1894) avec son fils aîné, Amédée (1819-1903), au témoignage même de son neveu, Henri Bourassa, devait rester naine.

A travers l'immense correspondance de Papineau, dont seulement le quart n'est encore publié, on peut suivre la prénaissance, la naissance, la croissance, le caractère et la carrière, si brève, de quelques-uns d'entre eux, les soins de tous les instants que leur mère leur donnait et l'incomparable affection de leur père. Reportons-nous à quelques extraits significatifs de ces lettres, si éloquents en leur sempiternelle redite d'affection et de sobre témoignage de l'inquiétude constante des parents à la vue de leurs enfants qui grandissent.

Epistolier infatigable, Papineau s'était fait une obligation, au temps des sessions législatives à Québec, d'écrire deux fois la semaine à sa femme. Il en attendait autant mais il fut loin d'être toujours payé de retour. Sa pauvre femme, visiblement malade, mal aidée par les domestiques, paresseux de profession, ne semblait pas surmonter les peines et les inquiétudes propres à la mère de famille, surchargée de soins, de maternités répétées, d'enfants, qui sont toujours au bord d'une maladie mortelle.

¹¹ Madame Béique, op. cit., 43-44.

Depuis la publication, par l'abbé H.-A. Verreau ⁴² des trop rares lettres qui nous sont parvenues sur la guerre de l'Indépendance américaine, entre autres, de Thérèse Baby-Benoît (1722-1792), depuis l'exhumation il y a quelque vingt ans de la correspondance ⁴³ de la délicieuse madame Bégon, née Elisabeth Rocbert de la Morandière (1696-1755) — une grand'tante de Ludger Duvernay — il n'est pas de documents comparables pour leur signification, leur richesse de timbre, leur tenue morale, leur raffinement, malgré quelques faiblesses de langue, bien de l'époque, que cette correspondance, poursuivie pendant vingt-cinq ans entre le grand Papineau et sa femme et dont les trois quarts sont actuellement publiés.

Appel au courage, enjouement, répétition de l'éternel « je t'aime tant, je suis si malheureux loin de toi », sous toutes les formes et sur tous les tons, sympathie compréhensive, anecdotes, accès de gaieté, récits enlevés d'événements sociaux, soucis quotidiens pour les enfants qui grandissent, adresse directe aux adolescents, renouvellement de serments à l'épouse tant aimée, taquineries sur les excès de dévotion, conseils plus graves, sagesse de l'homme qui a beaucoup vécu, beaucoup lu, tout, tout y est. Quelques hésitations de langue, quelques barbarismes, comme les « papiers publics » pour les journaux, 184 une galanterie qui ne se dément pas, voire un raffinement dans la salutation finale, bien française, et qui font penser au type de ce qu'Emile Faguet tenait pour le plus beau roman d'amour du XVIIIe siècle, Julie ou La Nouvelle Héloïse, on y trouve tout cela, et encore autre chose, surtout cette chronique de la vie parlementaire que Papineau tenait en fonction d'une future histoire secrète du Parlement.

C'est au point que l'on peut se demander, comme on l'a fait pour Madame de Sévigné, si le grand Papineau n'écrivait pas un peu pour la postérité. Ce qui justifierait l'observation, c'est que lui-même avoue consigner des nouvelles politiques en vue de s'y retrouver plus tard.

Le ciel soit loué toutefois que ces pièces nous soient parvenues et dont l'ensemble, une fois publié, rendra nécessaire la reprise de la biographie, sinon définitive, il n'en est jamais, du

⁴² Invasion du Canada (Montréal, 1873), 305 et suivantes.

⁴³ RAPQ, (1934-35), 1-277. Portrait. V. Juliette Lalonde, Bulletin de la Société d'Étude et de Conférences, octobre 1952.

⁴³ª Mais était-ce bien un anglicisme, comme l'ont soutenu nos lexicologues? Montcalm l'emploie, en ce sens, dans son Journal (Québec, 1895), 179.

moins exhaustive, de la plus brillante incarnation de la politique canadienne au premier tiers du siècle dernier.

Pour quelques instants, nous allons nous asseoir à la table des dieux et tenter de nous assimiler, s'il se peut, comment s'élaborent les législations les plus sévères, se préparent les mouvements politiques les moins prévus, comment s'égayent ceux que l'histoire ne montre souvent qu'en des poses solennelles, enfin, quelle sensibilité profonde dissimulent souvent des hommes aux discours d'airain.

La première lettre qui nous soit parvenue de Papineau est datée de mars 1809. Il y avait un an qu'il siégeait à la Chambre. C'est l'époque où le vieux soldat, sir James Craig, faisait des siennes en révoquant les officiers de milice, en faisant briser les presses de nos premiers journaux de combat, bref en promenant un soupçon généralisé sur tout le monde. Cette première lettre est adressée à Antoine Ménard, de Boucherville, un ancien député de Chambly et qui fut le grand-père de sir Louis-Hippolyte [Ménard-] La Fontaine.

Elle respire un ton singulier de pessimisme.

Montréal 22 mars 1809

Monsieur Antoine Ménard Ecuyer Boucherville. Monsieur.

Les bruits les plus allarmans sont répandus avec une activité étonnante. On crie qu'un grand nombre des meilleurs Citoyens de Québec sont arrêtés. Ces mensonges ne sont imaginés que pour influer sur les Elections. Je crois fermement tous ceux qu'on accuse des sujets fidèles, et on leur reproche des liaisons avec l'ennemi. Tout cela n'a pas le sens commun — S'ils étaient coupables qu'ils soient punis, personne ne les plaindra, mais ces bruits sont fabriqués par les mêmes personnes qui prétendent que la Chambre a voulu ruiner la religion, taxer les terres &c Mr Stevenson est arrivé de Québec qu'il a laissé lundi dernier vers trois heures; il a vu Mr. Blanchet se promener tranquillement dans les rues, aucun des représentants n'avaient été arrêtés, personne ne le sera parce que personne ne l'a mérité. Aussitôt que les Elections seront faites, tout se calmera. Restez tranquilles, ceux qui n'ont rien à se reprocher n'ont rien à craindre, mais ceux qui excitent de fausses allarmes, qui noircissent la réputation d'hommes honnêtes finiront par trouver dans le mépris de leurs concitoyens la peine qu'ils auront méritée.

Je suis avec considération

Votre affectionné Serv'r

L.-J. Papineau 44

Ant. Ménard Ecuyer

Et puis, la guerre est passée, Papineau a pris de l'aplomb, a pignon sur rue (Bonsecours). Devenu président de la Chambre, rompu à toute la procédure de la législation, son style s'est raffermi.

Le 20 décembre 1820, il est à Québec pour la session législative. Visiblement, il ne viendra pas à Montréal pour les fêtes de la Noël et du Jour de l'An. Il adresse à sa femme la première lettre qui nous soit connue. Etait-ce psychique? Cette autre lettre parle encore d'ennui, de tristesse. Pour nous faire aux sentiments, à la pensée, au style même de Papineau, lisons-la.

Québec, 20 décembre 1820

Ma chère Julie, ma bonne amie, sois assurée que l'ennui et la tristesse ne m'assiège pas moins que toi; et que rien n'y peut faire diversion à l'égal du plaisir que j'ai à recevoir de tes lettres. Je souhaite que tu puisses te faire une habitude de coucher chaque jour sur le papier quatre à cinq lignes qui, réunies, formeront une lettre que tu m'adresseras chaque fois que tu auras rempli tes pages. Ne crains pas, ma bonne Maman, que ce soit la dissipation du plaisir qui m'empêche de t'écrire assiduement, mais ce sera quelquefois la dissipation des affaires. Il est impossible de se figurer quelles pertes de temps entraîne l'obligation de voir tous les jours cinquante personnes différentes, parlant chacune de cinquante projets divers. Il est d'absolue nécessité dans l'embarras où nous nous trouvons tous de nous voir fréquemment et de parler longtemps sans rien conclure. D'ailleurs le dégoût que me donne l'aspect de la condition future de la province, m'occasionne vraiment un état de malaise, de mécontentement qui m'ôte tout pouvoir de prendre le ton que je souhaiterais pouvoir prendre pour t'écrire quelque chose qui t'amusât et t'intéressât. J'ai déchiré une lettre que je t'avais écrite

⁴⁴ Archives de la Province, Collection Papineau-Bourassa, 499. Gracieuseté de l'Archiviste, M. Antoine Roy, MSRC.

parce qu'involontairement et sans m'en apercevoir il n'y avait pas un mot de toi ni de moi dans la lettre, qui n'était qu'une longue argumentation pour prouver que le Juge en Chef est un fripon et le Gouverneur un sot. J'en reviens toujours là et sans le vouloir, tu auras reçu hier la lettre que j'écrivais à différentes reprises dimanche dernier et que j'ai fermée sans l'avoir datée. J'ai aussi reçu les deux lettres que tu m'as écrites. La dernière par mr Quesnel vient de m'être remise, j'avais commencé celle-ci. Je vois, pauvre Maman, que tu t'abandonnes à trop de douleur. Ta Maman t'a-t-elle promis de revenir sous peu te tenir compagnie. En vérité la Pitié devrait l'y résoudre, à moins que tu ne crusses praticable d'y aller toi même. Les sacrifices de mes intérêts au bien public, me sont possibles mais ceux du bonheur de famille, seront bientôt au dessus de mes forces. Quand je te vois souffrante et délaissée, que je me vois sans aucune espérance de faire le bien du Pays, privé du bonheur d'être avec ma famille que j'aime plus que moi: de suivre des habitudes de retraite et d'étude que j'aime, pour vivre journellement dans la fréquentation de personnes qui me haissent et que je ne considère que comme des voleurs publics, je regrette du fond de mon cœur d'être engagé dans la lutte pénible où je suis engagé. C'est en finissant cette phrase que le Cher Curé Bruneau vient d'entrer dans ma petite cellule. C'est un trésor de sensibilité que ce bon Curé. Je lui ai communiqué tes lettres, nous nous sommes attristés ensemble et cela console. La Neige en abondance et le grand froid, nous font dire que les communications doivent s'établir bien vite entre Montréal & Chambly et que sans doute (qu'il) il y aura quelque réunion de famille qui te distrairont un peu de ton ennui, puis il me dit les démarches qu'il a faites auprès de l'Evêque pour nous rejoindre et celles qu'il fera, je ne doute nullement qu'il ne finisse par réussir. Il nous aime tous bien tendrement et il est bien estimable. Denis est occupé et c'est tant mieux. Dans un lieu de frivolité et de dissipation comme Québec il n'y a que l'assiduité au travail qui puisse arracher les jeunes gens à des folies dangereuses. Je n'ai point de nouvelles de Dessaulles, ni d'aucuns des Représentans au Sud du fleuve; ceux du Nord sont tous arrivés, exceptés Mrs Tassé, ⁴⁸ Thain, Prévost qui écrivent qu'ils sont mala-

Nous saurons probablement d'ici à huit jours si la Session sera longue ou courte quoique quelques-uns des Représentans inclinent à ne pas se décider bien vite sur la question de la liste Civile pour empêcher l'Administration d'avoir un nouveau Parlement avant mai, néanmoins je crois et je le désire encore bien plus sûrement être bientôt réuni à ma chère Julie.

Les Progrès de notre Amédée sont infiniment flatteurs et pour l'élève et pour l'Institutrice et pour moi leur meilleur ami à tous deux. Je remercie Philippe de ce qu'il me mande sur l'état de l'Opinion Publique à Montréal. Tant mieux que l'administration demeure absolument isolée, ce laisse croire qu'il a plus d'honnêtes gens au monde que je me suis en général disposé à en convenir. Il t'a fait bonne compagnie j'en suis sûr. Je te recommande d'avoir avant tout soin de ta chère santé. Qu'il hâte la fabrication de la Couchette d'Amédée et que celui-ci soit livré pour la nuit aux soins de Rose. Adieu chère Amie, tout ce que tu seras en état de prendre d'amusements je le regarderai comme pris pour me faire plaisir et t'en aurai infinie obligation. Mr & Me 46 Plamondon, le Curé & Denis te font des amitiés. Pour moi je suis et pour la vie tout à toi bon ami & fidèle époux.

En juin 1823, Papineau est rendu à Londres pour porter la protestation du Parlement de Québec et de ses compatriotes contre le projet d'union du Haut et du Bas-Canada.

Le 27 juin, il écrit de Londres:

Ma chère amie, Je n'ai aucune lettre du Canada depuis ta dernière du 23 avril.

Les paquets ¹⁷ du 8 et du 16 et du 24 mai sont arrivés sans me procurer le plaisir de recevoir un mot d'avis d'aucuns de vous. C'est pourtant la plus grande joie que je puisse éprouver dans mon exil. Je suis malheureux ici, comme particulier parce que j'y suis séparé de tout ce qui m'est cher, comme homme public parce que je m'y suis assuré qu'il était

⁴⁶ François Tassé. Identifions au passage l'un des députés ici nommés, resté inconnu, sauf rectification, des annalistes contemporains. Il s'agit de François Tassé (1774-1832), codéputé d'Effingham (Terrebonne) de 1820 à 1824. Il était fils de Charles T. (1715-1785) — non de Jacques, comme le donne C. Tanguay, Dictionnaire... VII: 263 — marié à Sainte-Foye en 1753 à Elisabeth Bisson.

François Tassé, qui était de Saint-Martin, Île-Jésus, épousa à Saint-Vincent-de-Paul en 1792, Elisabeth Leblanc. Par son fils, Pierre, marié à Saint-Martin en 1820 à Marie Valiquette, il a été l'aïeul du docteur François-Zéphirin Tassé (1825-1886), qui fut le premier député de Jacques-Cartier (1857-1863), et plus tard, préfet du pénitencier de S.-Vincent de Paul.

⁴⁶ Papineau abrège invariablement madame en Me. ⁴⁷ « Paquets » les courriers ? ou pour packets ? terme de marine du temps pour paquebots ?

presque impossible d'obtenir la réparation des abus qui existent dans les colonies.

Ils en souffrent de plus grands au milieu d'eux que nous n'en avons au milieu de nous. Les neuf-dixième de ceux qui sont propriétaires sont déterminés à supporter les mesures des administrations quelles qu'elles soient, parce qu'ils craignent que ceux qui se plaignent des abus ne veulent que le renversement de l'ordre pour les dépouiller.

Les richesses immodérées et l'influence politique du clergé; l'oppression de faire payer des dîmes énormes par ceux qui n'appartiennent pas à l'Eglise établie; le poids des impots; le droit de suffrage refusé dans les élections à la plus grande partie de la population me paraissent des abus intolérables. Ils sont exposés avec force par un petit nombre d'individus mais il est étonnant de voir combien peu d'effets produisent ces réclamations. Le peuple est forcé pour pourvoir à ses besoins à un travail trop opiniâtre pour qu'il ait le loisir de s'intéresser à la conduite des affaires publiques; les riches, trop livrés aux dissipations et aux jouissances sans cesse variés de la mode et du luxe pour n'être pas comme le peuple distrait des affaires et tourmentés par la difficulté de pourvoir à mille besoins imaginaires comme le peuple l'est de pourvoir à des besoins réels.

Le peuple n'est ni aussi heureux ni aussi content comme il l'est en Amérique. En récompense le petit nombre de ceux qui ont de l'aisance et de l'économie tout ensemble peuvent jouir de plus d'abondance, d'une société plus polie et éclairée qu'on ne la trouverait en Amérique, où je me félicite, après tout, d'être né; où je souhaite me rendre et vivre à portée, dans un cercle étroit il est vrai et sur un théatre obscur, de faire un peu de bien et de vivre content si je puis contribuer à y rendre heureuse ma chère Julie, heureux nos chers enfants et quelques parents et amis dont la séparation m'est si pénible. Vous êtes le monde pour moi, le reste ne m'est rien. Quelques observations personnelles sur les arts, les manufactures, l'état de la civilisation européenne, me permettent de mieux comprendre mes livres que je ne l'aurais si je n'étais venue en Europe; je ne désirerai point y revenir. L'avantage que l'on en peut retirer n'est pas à beaucoup près une compensation pour un père de famille, aux privations de l'absence.

Je t'écris du coin du feu; triste comme mon bonnet de nuit que j'ai sur la tête, par un jour de pluie. Il est beaucoup de jours semblables dans ce pays et alors il faut au milieu de l'été y avoir du feu pour dissiper la déplaisante humidité de l'air. Il y a dans les moindres maisons plusieurs cheminées toutes allumées constamment depuis octobre jusqu'à mai et de temps à autre dans les autres mois. La consommation de combustible est prodigieuse et plus dispendieuse qu'en Canada. Si ce pays n'avait pas ses inépuisables mines de charbon, il serait déserté. Il faudrait que la plus grande partie en fût couverte de forêts pour chauffer avec du bois le quart des feux qui y sont entretenus...

Je ne tiendrai pas longtemps à ce pays après que je pourrai sans mériter de blâme, le quitter. Sans aucun vif désir de faire le trajet du Pas de Calais par convenances pour ne pas me reprocher après mon retour en Canada de n'avoir pas fait une excursion à Paris, j'irai courir jeter un coup d'œil sur l'état des deux pays et voir si les Anglais ont en effet raison de regarder avec autant de mépris qu'ils le font, leurs voisins. Si leur condition est en effet de beaucoup inférieure à celle des habitants de l'Angleterre, comme je suis porté à le croire, je me convaincrai de plus en plus que nous avons le bonheur en Amérique de ne pouvoir comprendre combien est vicieuse la législation européenne: combien les gouvernements y sont pesants, et les peuples faibles. Mon voyage n'a pas changé beaucoup mes opinions politiques, il les a fortifiées pour la plupart.

Tu me disais de te donner plus de détails sur mes amusements. Des tableaux et des livres m'ont donné du plaisir, les amusements multipliés de Londres ne m'amusent guère. Cela n'est pas dû à ce qu'ils ne soient pas aussi bons que possible en euxmême: les théatres, les bals, les masques, les promenades les plus brillantes de l'Europe sont pour de l'argent ouverts à qui veut y courir, et j'y ai été assez souvent, mais sans m'y amuser beaucoup: parce que c'est peu conforme à mes habitudes et parce que pour en jouir il faudrait que je m'y trouvasse avec toi et avec des amis que je ne puis avoir qu'en Canada. Il n'y a que là où les gens s'entr'aîment. En Europe, l'on aime que soi seul; l'on est cérémonieusement poli et réservé. Mais l'étranger doit se trouver de temps à autre dans ces réunions pour pouvoir observer des scènes qui sont nouvelles et peuvent produire cette réflexion que tout cet étalage de luxe, cette avidité à courir après des dissipations toujours nouvelles n'assurent pas autant de bonheur à ceux qui s'y précipitent, comme nos habitudes de domesticité, comme

le bonheur de vivre sans gêne et beaucoup plus en famille que l'on ne le fait ici, sont propres à nous

en assurer dans notre pauvre pays.

J'ai eu toujours le plus grand plaisir à rencontrer nos compatriotes dans toutes les pensions et hôtels où se sont faits ces rencontres nos commensaux anglais sont toujours surpris de la cordialité de l'empressement avec lesquels nous courons les uns au devant des autres et du plaisir avec lequel nous sommes ensemble. En effet j'ai vu des fils et des frères arrivés d'Amérique et des Indes avec moins d'empressement auprès de leur mère ou de leurs frères que n'en ont des Canadiens quand ils se rencontrent...

De Londres, encore, le 22 juillet 1823;

Je vois ici un pays qui prospère plus que bien d'autres bien qu'il soit sans couvent. Tes dernières lettres sont venues à propos m'avertir de l'incertitude où nous étions de savoir si notre gouvernement banqueroutier 48 — c'était au lendemain de l'affaire Caldwell — me paierait ou ne me paierait pas ce qu'il doit. Je n'aurais pu me refuser si j'avais été sûr de recevoir cette somme, au plaisir d'accroître ma bibliothèque de plusieurs grands ouvrages qui ne sont pas encore introduits en Canada. J'avais commencé mes emplettes, cela y a mis fin. Il faut pourtant s'y éclairer; il n'y manque que des lumières pour en faire la plus heureuse portion du globe, tant le degré de liberté dont on y jouit comparativement aux gênes et aux restrictions qui pèsent sur l'Europe, est propre à assurer le bonheur de l'ordre social.

Il y a peu de jours j'ai visité l'établissement du plus riche joaillier de l'Europe. J'ai eu entre mes mains un diamant qu'il venait de vendre à un des souverains du continent pour 30.000 louis, 49 j'ai été tenté fortement de briser de mon pied ce vil jouet en songeant avec dépit à la folie inconcevable de mettre une si grande somme sur un objet aussi inutile quand une si grande partie de l'Europe manque d'écoles aussi bien que le Canada.

J'y ai vu la couronne louée pour le roi d'Angleterre et qu'il a portée le jour de son couronnement pendant deux heures et qu'il avait gardée jusqu'à ce jour dans l'espérance de l'acheter, ce qu'il n'a pu effectué. Ce frivole amusement coute aussi 30.000 louis à ce pays. Oh qu'un roi doit avoir de sollicitude

⁴⁸ C'était au lendemain de l'affaire Caldwell.

⁴⁹ Ou 120.000 dollars de l'époque. Ou quelque 400 mille de 1950 ?

s'il se croit obligé de faire du bien à proportion de ce qu'il coûte aux peuples.

J'étais vraiment passablement bon sujet au Canada, sincère admirateur des Anglais et de leur gouvernement, mais j'y remarque tous les jours de si insupportables abus, que j'y deviens assez mauvais sujet.

Ceux qui ont écrit avec tant de fiel contre les rois et les prêtres, les voyaient tels qu'ils sont en Europe, tels que nous ne les concevons pas en Amérique.

Plusieurs de nos concitoyens anglais qui trouvent à redire à tout ce qui existe en Canada quand ils y étaient sont quelquefois forcés de convenir qu'ils étaient un peu préjugés. Je ne leur en passe pas. D'ailleurs leur influence est nulle, ils sont de petits hommes au milieu de la population de Londres. Adieu ma bonne amie, conserve ta santé, surmonte ton ennui, jouis du bonheur de voir nos chers enfants profiter à proportion de tes tendres soins.

Respects et amitiés dans ta famille et dans la mienne.

Pour la vie ton meilleur ami et fidèle époux...

Les années ont passé. Les luttes politiques ont repris. Papineau a eu raison d'un adversaire redoutable, Dalhousie. Le 25 février 1830, encore à Québec pour une session législative, il reprochait presque à sa femme et à son beau-frère, Théophile Bruneau, d'avoir manqué de lui donner tous les détails sur la maladie de sa petite fille, Aurélie, âgée de trois ans. Le courrier suivant lui apprenait que son enfant venait d'expirer.

La lettre qu'il adressa alors à sa femme est la plus touchante du recueil. Il faut se reporter à la *Tristesse d'Olympio* au lendemain du drame de Villequier — quinze ans plus tard — pour trouver semblable expression d'affliction devant une tombe.

Lisons encore cette lettre.

Québec, samedi 27 Fév. 1830

Pauvre mère, chère épouse,

Je me réfugie dans les sentiments d'amour que tu as pour moi et pour nos autres enfants, pour me rassurer et me soutenir dans le malheur qui pèse sur nous. Si quelque chose pouvait ajouter au respect sans bornes que je te dois pour ton attachement à tous tes devoirs, c'est la persuasion que j'ai que le sentiment en est assez fort chez toi et toujours présent pour te dire que ton mari et tes enfants te supplient de t'élever au dessus de toi-même, quand nous sommes soumis à une plus cruelle épreuve qu'aucune que nous ayons éprouvée. Un enfant à ton sein attend la conservation de ses jours, pour être de ta force. Autant tu prendras sur toi pour conserver ta santé, autant je prendrai sur moi pour me distraire de mon affliction et me nourrir de l'idée du redoublement de tendresse pour toi, de soins, d'attention que je te donnerai quand, dans quelques jours, nous pourrons pleurer ensemble. Crois que je sens en même temps et l'étendue de mon malheur et les obligations que m'imposent la nature et la société, de veiller sur moi pour tâcher de contribuer de toutes mes forces au bonheur (diminué) de ma chère Julie, de nos enfants, d'Amédée, Lactance, Esilda, Gustave. Aurélie prie pour nous et pour eux. Tu es entourée de personnes qui t'aiment tendrement qui partagent ta douleur; fasse le ciel que ce soit un soulagement plutôt qu'une aggravation à ton deuil. Entourée de personnes qui ne sont pas maîtresses de retenir leurs pleurs, nourris-toi du sentiment qu'elle pleurent par amitié pour toi comme pour celle que nous avons perdue. Voyons combien de bons parents et de bons amis nous devons chérir en retour de la tendresse qu'ils ont pour nous. Ne crains pas pour ma santé - la Providence m'a donné un tempérament si robuste — et une épouse et des enfants qui, je l'espère. me donneront tant de preuves de leur tendresse en retour de celle que j'ai pour eux; que je pourrai arrêter mon cœur et ma pensée aux idées en retour de ce que je dois faire pour les consoler, pour leur être utile. J'ai hâte de courir vers cette maison de pleurs pour les essuyer, les tarir peu à peu en versant moimême avec vous toutes celles que je répandrai longtems. Je ne pourrai jamais être plus aimé par une enfant que je ne l'ai été - mais je le serai, par sa mère, par ses ayeux, par des enfans plus agés, chez qui le même amour est également naturel, par ceux qui parviendront à son âge et que la Providence, je l'en prie, conservera après nous. Bonne Julie embrasse avec un redoublement de tendresse ta pauvre Maman, mon pauvre père — nos enfants — tes sœurs - Nous parlions ensemble, plusieurs membres, hier, de la diligence avec laquelle les affaires avaient été avancées et nous paraissions croire qu'il était possible que ce qu'il y avait à faire pût être terminé dans une quinzaine de jours. L'heure qui finira la session sera

celle de mon départ et de ma course sans arrêt vers toi. Je remercie le pauvre Théophile de tous les soins et peines qu'il prend pour nous, qu'il ne se rebute pas et m'écrive, toi prends soin de ta santé, mets toi sous le contrôle et la direction absolue de notre chère maman pour tout ce qu'il convient de faire soit pour toi soit pour l'enfant. Adieu, je suis pour la vie celui qui doit te chérir, te consoler, et trouver dans ton bonheur & celui de nos enfans ce que je recevrai de consolation.

Ton ami ton époux

L.-J. P.

Ce n'est plus deux fois la semaine que Papineau écrit désormais à sa femme, c'est à tous les deux jours. Jusqu'à la fin du mois, il n'est pas une lettre où il ne soit question de la petite Aurélie. Le 24 mars, il écrit encore:

Demain est jour de fête, je ne suis propre à rien. Toute mon attention est concentrée vers un but, celui de me revoir en famille. Quelle épreuve avons-nous subi. Quelle voix manque dans le concert de celles qui s'accordent pour m'appeler. Quel besoin j'ai de rendre les autres enfants heureux et toi un peu consolée, pour espérer que ce spectacle m'aide aussi à me consoler.

Je n'ai d'autres ressources pour ne pas être tout à fait misérable, que de me renfermer et alternativement de me croire au milieu de vous, m'occupant de projets d'utilité pour mes chers enfants, puis aussi avec mes livres, ma seconde passion dominante, et à laquelle j'ai dû, en beaucoup d'occasions, d'échapper au danger et aux écarts d'autres passions. Je les aime mes livres, de plus en plus, et j'en sens bien mieux le prix dans mon deuil, que dans aucun autre moment.

Février 1831, un an après l'événement, il soupire encore: plusieurs fois mes heures dans la nuit ont été données au deuil, au souvenir de celle que nous avons perdue.

Et la vie reprit son cours.

A Québec, Papineau se retirait dans une pension, tantôt chez une demoiselle Dumoulin, tantôt chez une demoiselle Lemoine. Il y habitait avec Eustache-Nicolas Lambert-Dumont (1767-1835), député de York [Deux-Montagnes, Vaudreuil],50

⁵⁰ Sur Lambert-Dumont et sa descendance, V. Abbé Elie-J. Auclair, Saint-Jérôme...op. cit., 17-18, 296-301.

avec qui il jouait aux échecs tard dans la nuit. Plus tard, il avait encore pour voisin de pension, le successeur de Lambert-Dumont, et son ancien condisciple le docteur Jacques Labrie, qui lui fut toujours bien cher.

Il faudrait pouvoir citer chaque page de cette correspondance pour reconstituer l'atmosphère de l'époque.

En janvier 1834, ces petites phrases:

J'ai assez de contrariétés pour me bien porter. La circulation est active et quoi qu'elle me laisse peut-être un peu moins de sommeil que si j'étais à la maison avec ma femme à mes côtés, j'ai néanmoins la dent et l'appétit assez aiguisés pour mordre et bien digérer. Il y a force danses et amusements dans le Québec, malgré les souffrances des gens en place. S'il y a quelque ménagement chez eux, ce ne serait que pour dépenser moins d'étoffe. Les robes des belles sont un peu plus décolletées que de coutume, pour toucher notre sensibilité. Malgré cela je souhaite pouvoir avancer toujours droit et inflexible. Ah chère maman, il n'y a que quand je t'écris que pareilles idées m'occupent et me passent par la tête pour me préparer à la douce réconciliation que je te demanderai quand nous aurons le plaisir de nous réunir après de si vilains propos, mais tu le sais bien, je fais plus de bruit que de besogne. Pardonne-moi donc.

On dansait beaucoup à Québec. Veut-on encore son appréciation sur une belle du temps? Voici ce qu'il raconte sur la nièce d'un évêque, la sœur d'un futur cardinal et la tante d'un futur premier ministre.

Visiblement, cela est troussé un peu pour la galerie, mais n'en reste pas moins du Saint-Simon avant la lettre. Il est peu probable que des éditions de Saint-Simon, dont les premières datent de 1830, aient circulé dans Québec à cette époque.

Le 7 février 1829, à sa femme toujours:

Avez-vous un carnaval à Montréal? Ici le commissaire général Routh a commencé il y a quinze jours et tous les second vendredi il y a bal chez lui, où il réunit la société canadienne en aussi grand nombre que la société anglaise.

A remarquer cette division. Déjà les Two Solitudes...

La même chose a lieu tous les lundis chez sir

James Kempt. Les Canadiennes sont toutes fières
de recevoir à la fin autant d'attention que les autres.

Ce monsieur Routh est veuf d'une Française accomplie de corps et d'esprit, dont le portrait pour la beauté de la personne comme pour la beauté de la peinture ⁵¹ fait le plus bel ornement de la salle à danser. Elle lui a laissé quatre garçons. Il a quarante cinq ans et s'avise d'être amoureux, mais très amoureux, de mademoiselle [Louise] Taschereau, qui en a seize à dix-sept et qui est bien la plus jolie personne que je voie dans tout Québec.

Mais c'est une horreur, dit madame Taschereau 52 une si grande différence d'âge, une si grande famille, un protestant. Non il n'en sera rien.

Néanmoins la fille en raffole, on a des piqueniques à la campagne, des bals chez monsieur; et madame et mademoiselle y sont.

Quelles têtes, ou quels cœurs, ou quel tout, y tiendraient!

Hier soir, la Chambre ayant fini de bonne heure, j'y ai été. Rosalie [Amyot] Plamondon souhaitant fort que je l'y accompagnasse avec madame Van Felson ⁵³ et sa D'elle, Mr Van Felson me priant d'accompagner sa D^{sme} parce qu'il était si occupé pendant la Cour.

Moi, bon enfant et sans malice, je me suis longtemps entretenu avec madame Taschereau sur le mérite du veuf, sur sa politesse, son attention à réunir les deux sociétés canadienne et anglaise. La bonne maman en disait plus de bien que moi et m'a persuadé, sans le vouloir, que son opposition était un calcul pour faire de meilleures conditions à sa fille.

Il n'y a pas de trou, ni de porte si bien fermée, où une clef d'or ne pénétrera pas.

Puisque les prêtres nous vendent le ciel, moyennant les dispenses avec lesquelles vous couchez avec vos cousins sans pécher, je ne suis pas plus scandalisé que les mères vendent leur fille, car c'est au-

⁵¹ Cette Française, née de Laminière, était petite-fille d'un colonel des gardes du roi Louis XVI. P.-G. Roy, La Famille Taschereau (1901), citée par le P. L. Le Jeune, Dictionnaire Général du Canada... II: 544.

 $^{^{52}}$ Madame Taschereau, née Marie Panet, fille de Jean-Antoine P., le président de la Chambre.

⁶³ Madame Van Felson, l'épouse du juge, née Dorothée Just (1786-1856). Le juge et sa femme, tous deux décédés à quelques mois d'intervalle, en 1856, furent inhumés dans la crypte de l'église Saint-Laurent, près Montréal. On leur connaît deux filles, Louise, mariée à Montréal en 1847 à Thomas Lee, et Susanne, mariée en 1852 au docteur Hector Peltier (1823-1878), fils du bâtonnier Toussaint P., et qui fut secrétaire de l'Ecole de Médecine et Chirurgie de Montréal. Le frère aîné du juge Van Felson—leur mère était née Meunier — Antoine Van Felson, fut curé de Lachine et du Sault-Saint-Louis (vulgo Caughnawaga) de 1795 à 1808.

jourd'hui une marchandise bien commune en comparaison avec le nombre des épouseurs...

Ajoutons pour l'histoire, que le mariage se fit, mais une année plus tard seulement.

L'ancien commissaire général, devenu commandeur de l'Ordre du Bain, mourut à Londres en 1858. Lady Routh, revenue au Canada, s'éteignit, octogénaire à Montréal en 1891. Son fils, Francis-Alexander, se mariait à Montréal en 1874, à Lucie Cuvillier, petite-fille d'Austin Cuvillier, l'un des leaders de la réforme au temps de Papineau et sa petite-fille, Emma Sills, s'allia (Montréal, 1887) à Charles-Frontenac Bouthillier (1844-1927), avocat et seigneur de Blainville, le fils du combattant de 1812 précité, et qui tenait sans doute son second prénom de ce qu'il était né à Kingston.

On connaît, par le détail, les terribles événements de l'automne 1837. Papineau, dont la maison de la rue Bonsecours avait déjà été assiégée à l'automne de 1835 par des partisans fanatisés, échappa de justesse, en novembre 1837, à la prise de corps, alors qu'un mandat était lancé contre lui et dix autres de ses concitoyens pour inculpation de lèse-majesté (high treason).⁵⁴

En séjour au village de sa famille maternelle, les Cherrier, à Saint-Denis-sur-Richelieu, il y organisa, au témoignage de David Bourdages — le fils de son vieux collègue à la Chambre — la résistance à la force armée, lancée sur ses pas. Pourquoi en sortit-il le matin du combat ? Cette discussion a fait couler en son temps des flots d'encre et de paroles, a donné lieu à des affirmations solennelles contradictoires, où les amis et les alliés de la veille s'avéraient frères ennemis. Faut-il la reprendre ? La synthèse en serait certes utile. Contentons-nous, pour le moment, de nous demander, sans conclure, si la profondeur de son sentiment familial ne fut pas pour quelque chose, chez Papineau, dans ses hésitations. Il est certain que la postérité lui en a tenu compte sans aménité. Témoin, ce qu'en dit De Celles.⁵⁵

Le 10 décembre 1837, Papineau se réveillait sur la terre d'exil, aux Etats-Unis, et il avait failli périr en s'y rendant, fuyard incognito. Il faut lire en entier la lettre qu'il écrivit

 ⁵⁴ Abbé Ivanhoë Caron, « Les Evénements de 1837-1838 », RAPQ, (1925-1926), 176, 208.
 56V. Papineau, op. cit., 1905, 134.

quelques jours plus tard, à sa femme, et qui est l'une des plus sombres qui soient sorties de sa plume, et on peut se l'expliquer.

Sans qu'il sache encore si cette missive lui parviendra, il s'adresse ainsi:

Un malheur égal et sans bornes écrase ceux qui sont demeurés et ceux qui ont fui. Celui dont les conseils orgueilleux ont précipité enfin le gouvernement dans ce système de violences outrées, par lesquels il ne voulait perdre que trois ou quatre hommes et par lesquels il en a perdu un si grand nombre qu'il a réduit pour un temps l'universalité de ses compatriotes à un état de dégradation et d'infériorité politique qu'il partagera lui-même. Il sera aussi malheureux que ses victimes. Pourrait-il même rester en Canada n'y être pas regardé comme le traître Arnold l'est aux Etats-Unis. 56

Car enfin, supposé que nous eussions eu tort dans toutes nos démarches, pendant longtemps, il les avait approuvées; il en avait voulu de plus violentes que nous n'en voulions. Il n'y a qu'après que des avantages et des prévenances personnelles ont flatté son avarice et sa vanité qu'il a déserté ses amis, qu'il a demandé leur mort, qu'il demandera leurs dépouilles, qu'il a trahi des engagements et qu'il avait cru être conformes aux intérêts de son pays.

Les institutions actuelles du Canada n'y rappelleront jamais le bonheur. Si elles sont conservées, quiconque pourra le laisser et vivre ailleurs le devra faire, à moins que ce ne soit ces âmes fortes dont l'inflexible volonté opère des miracles. Je souhaite me tromper; que tout ce que l'humanité peut supporter de maux s'appesantisse sur moi, si cela peut alléger le fardeau d'autrui. Notre pays est terrassé, notre famille, plus qu'aucune autre, décimée et proscrite. Que Dieu et les hommes leur rendent justice et leur sort changera de suite pour être amélioré (...)

Mais aux plaies du cœur quel dédommagement n'aurions-nous pas, si après de si cruelles épreuves, nous avions la consolation d'avoir quelque jour une réunion de famille, pour le mieux dans le pays réintégré dans la jouissance de ses droits ou même ailleurs! Tout ce qu'il est possible d'espérer, il faut s'y attacher même quand tous les autres biens, hors la seule espérance, nous ont laissés. Il n'est pas né-

⁵⁶ Sous toutes réserves de rectification, il y a lieu de croire que Papineau désignait ici son allié et ami d'hier, Debartzch. Les Patriotes n'avaient pas pardonné à Debartzch son entrée au Conseil exécutif de la Province en 1837. V. sur Debartzch, la Revue Trimestrielle Canadienne (juin 1941). [et le présent ouvrage].

cessaire d'énumérer des noms propres, pour que tous ceux que j'ai aimés sachent combien étaient vrais, forts, inaltérables, mes sentiments. Ensemble, vous vous le direz et souvent, n'est-ce pas ? non pour vous attrister, mais pour vous rappeler les heureux intervalles qui ont égayé quelques parties du triste voyage de la vie humaine.

Tant d'accidents imprévus, improbables, ont protégé une injuste domination, accablé une vertueuse opposition, que le monde et ses misères sont pour moi un mystère de plus en plus impénétrable. Avec l'intime conviction que j'ai de la profonde dépravation politique des hommes qui paraissent triompher, et le respect que j'ai pour l'intégrité, le désintéressement, le patriotisme de tant et tant de nobles victimes qui ne respiraient que pour le bonheur de leur pays, je déplore, je m'indigne qu'il y ait des moments marqués pour l'insupportable succès du vice et la destruction des plus vertueux citoyens.

Que leur sang répandu soit celui des martyrs, des confesseurs, qui fait triompher les principes, sanctifie les victimes, convertit les bourreaux et sauve les croyants (...)

Dans le moment actuel es-tu assez forte pour m'écrire ou écrire pour toi-même un journal dans lequel tu étoufferas tes plaintes, supprimeras tes pensées sur tout ce qui a rapport à la politique, parce qu'il n'y a nulle sûreté à le faire dans le pays où tu es, mais que tu rempliras des effusions de ton amour pour tes enfants, de détails sur leurs propos, leurs jeux, leurs études, leur santé, tes soins et leurs succès.

Tu imagineras que nous le lisons ensemble et que plus tard nous le relirons et le reviserons ensemble. Il faut bien se donner des occupations incessantes pour ne pas écraser sous le fardeau et soit dans la réalité ou dans des fictions (...) avoir quelques moments sinon de récréation, au moins de relâche.

Les plaintes et les chagrins des plus jeunes enfants, chez qui la nature pleure et crie sans dissimulation, te donneront souvent des coups de poignard. Je te somme de t'armer d'un courage qui soit au-dessus de ces déchirements par tout ce que tu te dois et à toi-même et à eux...

Quand tu le pourras, tes soins s'étendront à donner et à recevoir des consolations de tous les membres de ta famille et de la mienne; tu sais que je chéris les uns comme les autres sans distinction; conserve-moi dans leur estime, je le mérite...

Tout à toi, et à mon pays. Adieu.67

Cette sombre et terrible lettre ne nous replonge-t-elle pas dans le mythe antique de Prométhée, ce héros « puni pour avoir voulu le bien »? Comme dit M. Émile Henriot, dans Mythologie légère, « Symbole de l'éternelle révolte humaine contre l'éternelle tyrannie que Prométhée, dans son hurlement continu, cependant qu'au haut de l'Olympe, les dieux heureux boivent l'ambroisie et s'enivrent de leur toute-puissance, dans un immense éclat de rire, jusqu'au jour où un paysan entendra une voix mystérieuse crier: « Le grand Pan est mort, annonçant avec lui la fin de l'Olympe et de ses dieux inhumains, semblables à des hommes. »

Quelques mois plus tard, Julie Bruneau parvenait à rejoindre son mari à Albany, où il était l'invité de M. Porter, le greffier en chancellerie de l'État de New-York.

Son père le patriarche, Joseph Papineau, se rendit l'y voir également pour un adieu, qui devait être définitif.

Beaucoup d'Américains des États de New-York et du Vermont, voire de Philadelphie et de la capitale fédérale, Washington, se montrèrent sympathiques à la cause des Insurgés et des Réfugiés canadiens. On prétend même que certaines autorités laissèrent piller un arsenal, à Plattsburg, en leur faveur.

Mais la nouvelle, inutile et folle levée d'armes de novembre 1838, dirigée par le docteur Robert Nelson, alarma les autorités américaines, qui n'entendaient pas se mettre la Grande-Bretagne à dos, et le Président Van Beuren lança une proclamation de neutralité.

A l'instigation d'autres réfugiés, Papineau voulut tenter un suprême espoir, la France.

Assez fraîchement reçu du consul de France à New-York, M. de Pontois, qui l'avait d'ailleurs jugé sans indulgence, lors d'un séjour au Canada, à l'été de 1837, Papineau déclina de se pourvoir d'un passeport britannique, cependant que le consul, Buchanan, lui était personnellement sympathique. Ce qui lui valut d'être retenu au Havre plusieurs jours et ce qui nous vaut cette remarque piquante que les Havrais de l'époque consacraient 8.000 francs par année au service du culte et 25.000 au théâtre.⁵⁸

⁵⁷ Lettres de Papineau . . . op. cit. 395.

⁵⁸ RAPQ, (1953-1955), 413.

A Paris, où il crut d'abord n'être descendu que pour quelque temps, Papineau arrivait en pleine crise ministérielle, qui se prolongea. Là encore sa mission devait être un échec. Là également les autorités n'entendaient pas se mettre à mal avec le plus puissant empire du monde. Du moins Papineau y fut-il reçu dans la meilleure société du temps. Il alla souvent chez Lafitte, un ancien ministre du Roi-Citoyen, grand faiseur et grand tombeur de ministères, avant la toute-puissance des Rothschild.

Il fréquenta chez Bossange, le libraire, qui avait une succursale à Montréal. Il y apprit même que ses ennemis d'hier, les lords Aylmer et Gosford, étaient de passage à Paris en même temps que lui, mais il se garda bien d'aller les y voir. Pas plus d'ailleurs que son ancien collègue des 92 Résolutions, devenu le juge Elzéar Bédard, 50 ne s'arrêta, en revenant de Rome, saluer Papineau dans la capitale française. Déjà les vieilles amitiés s'estompaient.

> Selon que tu seras puissant ou misérable Les jugements de cour te rendront blanc ou noir.

Papineau vit d'autres Canadiens de passage à Paris, comme Guillaume Lamothe (1824-1911) — le neveu de son homonyme précité — qui s'en allait peut-être au-devant de sa future épouse, Marguerite de Savoye (1827-1915), Larocque, de Longueuil, 60 Louis Massue, de Québec. Il fréquentait encore dans la famille du général La Fayette, le compagnon d'armes de Washington. Surtout, il vit souvent La Mennais, le mystique fourvoyé dans la politique. Il suivait les débats de la Chambre des Députés, mais il en resta peu impressionné:

La discussion n'y est pas assez franche, elle se conduit dans un but de vanité plutôt que de persuasion. Des phrases brillantes, des jeux d'esprit pour se faire admirer, mais du patriotisme, des principes fixes, il n'y en a pas ici.61

Il préférait les expositions, plus instructives, des produits agricoles et industriels.

A la Chambre des Pairs, il assista au procès d'insurgés, dont Armand Barbès, le Bayard de la démocratie. Le sujet ne pouvait que le toucher. Il ne manqua pas d'établir un parallèle entre la justice pénale anglaise, alors si rigoureuse — les potences dressées à Montréal et à York-Toronto n'étaient pas encore sèches du

⁵⁹ Id., 417.

⁶⁹ Id., 437. 61 Id., 433.

sang qui venait d'y couler — et la justice criminelle française, si humaine, bien qu'il n'aimât pas, disait-il, le mode d'instruction criminelle en France. 62 D'ailleurs, c'est encore aujourd'hui le sentiment de plus d'un avocat de la rue Saint-Jacques.

Papineau eut tôt le désir de voir sa femme et le cadet de ses fils, Lactance, avec lui, dans la capitale française, mais il eut un moment d'hésitation devant la licence des mœurs.

La France, dit-il est le plus beau pays du monde, sa société infiniment aimable, ses ressources pour l'instruction tellement abondantes et de facile accès, que pour tous les biens du corps et de l'esprit, il n'y a pas d'autre résidence aussi désirable pour tout ce qui veut vivre de l'essence la plus pure de l'esprit, comme pour la satisfaction la plus grossière des appétits sensuels.

Un jeune homme seul y serait mal... dans un ordre de société qui étonnerait fort son entendement. Le mépris pour l'opinion religieuse se manifeste, non seulement chez les grands et les riches, mais dans la masse de la société entière. Tous les magasins sont ouverts le dimanche, jusqu'à 4 heures. Les ouvriers travaillent, aussi bien ceux qui bâtissent les églises (il s'en bâtit de très belles) que ceux qui bâtissent les théâtres. Les théâtres restent ouverts les jours de Pâques, le jeudi saint et vendredi saint comme tous les autres. Néanmoins, il y a beaucoup plus de mœurs et décence publique qu'en 1823. Les prêtres ne sont plus insultés. Ils passent dans la foule sans entendre un mot offensant, comme il leur arrivait alors, mais sans la moindre remarque de civilité non plus.68

Descendu à Paris pour quelques mois, Papineau devait y séjourner sept ans. Sa femme, qui alla l'y rejoindre, revint au pays bien avant lui.

Papineau s'était juré de ne pas revoir le sol de la patrie avant que le dernier exilé d'Australie n'ait réintégré ses foyers.

Au printemps de 1846, il rentrait au Canada, en passant par New-York, en même temps que son fils, Amédée, protonotaire à Montréal depuis 1844, qui se rendait prendre femme [Eleonor Westcott] à Saratoga, New-York.

Papineau partagea dès lors son temps entre l'administration de sa seigneurie de la Petite-Nation, à la belle saison, et sa

⁶² Id., 437-438.

⁶³ Id., 415.

propriété de ville, à Montréal, l'hiver.

Elu dans Saint-Maurice à l'élection générale de 1848, il rentra au Parlement, où il eut la tristesse de voir se détacher de lui ses anciens lieutenants, comme Wolfred Nelson qui, par opportunisme, lui fit un procès public de son rôle dans les événements de novembre 1837.

Cependant que lui-même désavouait l'œuvre de conciliation de son ancien lieutenant, Louis-Hippolyte La Fontaine, chef du ministère, qui était pourtant parvenu à faire admettre, bribe par bribe, le grand principe de la responsabilité ministérielle.

Réélu en 1852 dans Deux-Montagnes, à l'élection complémentaire nécessitée par le décès de son ancien collègue William Henry Scott, — un partisan de la réforme en '37 — Papineau ne parut plus guère qu'à une session du Parlement. Il l'avait compris, son rôle était là fini.

Au cours des années 1849-1851, il avait fait ériger le somptueux manoir, qui est aujourd'hui le siège social du club le plus fermé du Canada.

En '55, il fit bâtir, tout près du manoir, une chapelle funéraire, où il fit transporter les restes de son vieux père, d'abord inhumé à Montréal pendant son exil, en '41, et de son fils bienaimé, Gustave, mort en '51, après de brillants débuts dans le journalisme.

Les deuils commençaient à s'accumuler sur sa tête. En '54, son frère favori, son cadet, Benjamin, partait. En '55, son cousin, son frère d'âme comme il l'appelait et qui avait été son administrateur pendant son exil, Louis-Michel Viger, disparut. Le 26 juin, 1856, il était parrain à Notre-Dame de Montréal de son petit-fils, — enfant d'Amédée et d'Eleanor Westcott — à qui il légua ses prénoms de Louis-Joseph.

En '57, c'était le grand départ de sa sœur chérie, Rosalie P.-Dessaulles. La même année, il mariait sa plus jeune fille, Azélie, à l'artiste — et frère de son curé — Napoléon Bourassa.

En décembre '58, son voisin de toujours, rue Bonsecours, avec qui il avait collaboré si étroitement, Jacques Viger, le premier maire de Montréal, s'effaçait, insolvable, en dépit des riches collections documentaires qui devaient sauvegarder sa mémoire.⁶⁴

⁶⁴ Sur Viger, V. G. Frégault, Le Contenaire de l'Histoire du Canada de François-Xavier Garneau (Montréal, 1946). Jacques Viger fut inhumé dans la crypte de l'église Notre-Dame-de-Grâce de Montréal.

Au printemps 1861, il venait encore porter en terre Denis-Benjamin Viger, son cousin, — « M' Viger », comme il l'appela toujours, — et dont le nom est resté au square Viger de cette ville.

Double deuil en 1862; sa femme bien-aimée, Julie Bruneau — qui ne s'était jamais adaptée à la campagne — mourait subitement à l'été. En décembre suivant, leur fils, Lactance, le médecin, expirait isolément dans un hôpital de malades mentaux à Lyon.⁶⁵

Au manoir de Montebello cependant continuaient de défiler tous les voyageurs distingués, de passage entre la capitale québécoise, la métropole et la nouvelle capitale canadienne, Ottawa.

En décembre 1867, il proféra son chant du cygne. Conférencier invité par l'Institut canadien, il y fit une hautaine profession de foi rationaliste, et il y réitéra son opposition intransigeante au nouveau régime de la Confédération.

Deux autres deuils en 1869. Sa plus jeune fille, Azélie-P. Bourassa s'éteignit, en mars, à 34 ans, après douze ans de mariage et un an après avoir donné naissance à son dernier fils, Henri [Bourassa].66

En décembre suivant, il assistait encore à l'enterrement, à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, de son frère, le curé, Toussaint-Victor. Et sa signature, à l'acte de sépulture, est aussi ferme et droite que quarante ans auparavant.⁶⁷

Louis Fréchette lui avait déjà dédié, deux ans plus tôt, partie de sa *Voix d'un Exilé*. Il devait lui consacrer, dix années plus tard, un drame, *Papineau*. On peut douter que la scène supporte cette pièce de nos jours. Les sentiments en paraissent artificiels.

Et à la fin de septembre 1871 [le 23] l'aigle s'abattit, emporté, en quelques jours, par la pneumonie, l'ennemie ordinaire des vieillards, avant l'avènement de la pénicilline. Comme Victor Hugo, son quasi contemporain devait dire, non sans ostentation, douze ou treize ans plus tard: Je décline l'oraison des

⁶⁵ Sur Lactance Papineau, V. Chan. Lionel Groulx, Revue d'Histoire de l'Amérique française, X: 310-332.

⁶⁶ Azélie P. Bourassa fut inhumée « provisoirement » dans la crypte de la chapelle de la Providence à Montréal, selon l'acte du 31 mars 1869 inscrit au registre de Notre-Dame de Montréal.

⁶⁷ Phénomène de mimétisme fréquent entre père et fils: les signatures de L.-J. Papineau et de son fils, L.-J. Amédée, se ressemblent à s'y méprendre. Le curé Michel Chamberland, dans son Histoire de Montebello, op. cit. reproduit un assez pauvre portrait du curé Papineau, qui était un colosse.

Églises, je demande une prière à toutes les âmes. Rapineau luimême, à sa dernière heure, déclina les secours spirituels d'une Église, dont il avait défendu cent fois les prérogatives dans les enceintes législatives et les conseils de la nation. Il reçut tout de même la sépulture en sa chapelle, aux côtés des siens. Ce dont son curé, M. Bourassa, ne fut pas félicité, on peut le croire, de son Ordinaire.

Il avait rédigé de sa main en 1866, son testament, qui fut vérifié à la Cour Supérieure de Montréal, le 30 septembre 1871.

Il y léguait son manoir de Montebello, sa belle bibliothèque et un domaine de 1400 arpents, à titre de pension alimentaire, à son fils, Amédée.

Le solde de ses biens était légué à titre égal, en usufruit seulement, à ses trois enfants survivants, soit à son fils aîné, Amédée, sa fille, Rosalie-Ézilda, et sa fille Azélie. [On l'a vu, celle-ci devait le précéder dans la tombe.]

Tout grand esprit qu'il fût, Papineau oublia de désigner, en cet acte majeur, ses héritiers en propriété, mais ses exécuteurs testamentaires interprétèrent ses volontés comme s'il y avait désigné ses petits-enfants. L'inventaire de ses biens, dressé par son neveu — l'un des fils de Denis-Benjamin, Denis-Emery Papineau (1819-1889), qui à cette époque avait déjà été député d'Ottawa [aujourd'hui Papineau, Labelle et Gatineau] et qui devint président de la Chambre des Notaires — est un document de 220 pages et qui nécessita pas moins de vingt vacations. Commencé et poursuivi l'année même de la mort de Papineau, il fut suspendu pendant cinq années pour n'être clos qu'en 1878. L'acte fut suivi d'un Partage, qui couvre encore 120 pages. Il a fallu pas moins de trois jours d'analyse pour en tirer la substantifique moelle.

Retenons-en que l'année de la Confédération, Papineau avait fait bâtir, rue Saint-Denis — plus tard face à l'ancienne Université de Montréal — la maison qu'il habita l'hiver, après la mort de sa femme, avec la famille Bourassa et où Napoléon Bourassa eut longtemps son atelier, avant de le céder (1917) à Philippe Hébert, le sculpteur. Le portail de cette maison se distingue encore par des sculptures. Le peintre Adrien Hébert y eut longtemps son studio.

⁶⁸ Léon Daudet, Fantômes et Vivants, chap. III.

⁶⁹ V. le curé Michel Chamberland, op. cit., 221, 240.

Après le retour d'exil de Papineau, la seigneurie de la Petite-Nation avait bénéficié de la première prospérité économique, que connut le Canada, grâce au traité de réciprocité de 1854 avec les États-Unis, et faut-il le dire, à la faveur encore de la plus meurtrière des guerres du siècle depuis l'ère napoléonienne, soit la guerre dite de Sécession, où la république américaine scella dans un bain de sang sa grandeur future.

Le défrichement de la seigneurie avait permis la formation de trois paroisses, soit Notre-Dame de Bonsecours, Sainte-Angélique — ainsi nommée en l'honneur de la femme de Denis-Benjamin — et la plus considérable, Saint-André-Avelin, nommée en l'honneur de l'arpenteur, qui l'avait lotie, André Truteau, le cousin de Papineau, précité.

L'Inventaire nous apprend qu'en 1871, la moitié de la seigneurie était mise en culture et rapportait au seigneur, bon an mal an, quelque trois mille dollars, — chiffres qu'il faudrait multiplier par quatre pour s'en représenter la valeur en termes actuels — en rentes constituées. Mais beaucoup de ces rentes étaient en souffrance et quand les derniers comptes furent arrêtés, les héritiers de Papineau eurent à se partager près de cent vingt mille dollars, soit près de quarante mille dollars par souche, en plus d'immenses domaines en forêts de haute futaie, dans ce qu'on appelait le Franc-Alleu Papineau, soit la moitié du territoire original de la seigneurie.

En 1875, l'ancien procureur de Papineau, et le plus jeune fils de Denis-Benjamin, Augustin-Cyrille Papineau (1827-1915) était nommé au plus beau poste civil de la Province, juge à la Cour Supérieure.

La petite-fille de Papineau, fille d'Amédée, Eleanor (1852-1875) épousait la même année (1875), ironie du sort, un capitaine de l'armée anglaise. Elle mourut en Angleterre l'année même de son mariage. Son mari, John Try Davies, revenu s'établir à Montréal comme courtier, devint membre de la Bourse. Artiste et écrivain autant que financier, membre du Montreal Pen & Pencil Club, il publia en 1900, un recueil de récits intitulé A Semi-Detached House, joliment illustré par le peintre Robert Harris, et dont un récit est visiblement inspiré par la vie du manoir de Montebello.

La deuxième petite-fille de Papineau, Louise (1860-1937) épousa également, à 40 ans, [à Londres, en 1901] le capitaine John Sheffield, aussi de l'armée anglaise, et, nouvelle ironie du sort, fils d'un baronnet du Royaume-Uni, issu de cette caste que le grand Papineau avait tant combattue de son vivant.

Son unique fils survivant, Amédée, s'était donné l'inélégance, en 1893, d'abjurer publiquement le vieux culte ancestral et de donner son adhésion au calvinisme, ou plutôt au presbytérianisme. Ce qu'il avait d'ailleurs commencé, en faisant baptiser ses deux filles, précitées, autour de 1860, à l'American Presbyterian Church de Montréal.

Mais le moins étonnant n'est pas que, déjà septuagénaire avancé, il contractât, en 1897 (à New-York) un second mariage avec une femme (Iona Curran) encore dans la vingtaine,⁷¹ et qui devait lui donner un fils et une fille, lesquels, sauf rectification, furent baptisés catholiques,^{71a} probablement à la demande de la mère, qui a un patronyme irlandais.

Pour faire pièce aux calculs ordinaires des physiologistes, consignons que ces enfants (Lafayette et Angelita) devinrent tous deux adultes et vivaient encore dans la capitale fédérale, à Ottawa, à la fin de la dernière guerre (1945).

Le petit-fils et filleul du grand Papineau, né à Montréal en 1856, fit comme son père et alla prendre femme aux États-Unis. Il épousa à Philadelphie, 1880, Caroline Pitkin Rodgers, née en 1859. Il s'éteignit, six semaines après son père, à Montréal, le 1er janvier 1904.

Blood is thicker than water. Bien que baptisé catholique, il avait opté pour le culte presbytérien et il fit baptiser ses fils à l'American Presbyterian Church de Montréal. Lui naquit, entre autres (1883) un fils, Talbot Rogers, qui, plus tard admis au Barreau (1909) s'engagea en 1914, au régiment Princess Patricia, soutint une vigoureuse polémique de presse avec son cousin, le leader nationaliste, Henri Bourassa, sur l'opportunité de la participation canadienne à la grande guerre, et tomba glorieusement au champ d'honneur, à Passchendaele, en octobre 1917.72

⁷⁰ Rieul-P. Duclos, Histoire du Protestantisme au Canada et aux Etats-Unis (Montréal, Lausanne, s.d.) (circa 1913), II: 117-121. V. le curé M. Chamberland, op. cit. 258.

⁷¹ D.-B. Papineau, Généalogie de la Famille Papineau, Ms. 712 Idem.

⁷² V. Portrait du major Talbot Rogers Papineau dans le curé M. Chamberland, op. cit., 97; sur le major Papineau, v. Wilfrid Bovey, Les Canadiens-Français d'aujourd'hui, (Montréal, 1940), 151-152; Mason Wade, The French Canadians 1760-1945, (1954), 711-715; Brooke Claxton, C.P., La Petite Nation and the Papineaus, The Background of the Seigniory Club, 1674-1957, Ms., (1957), 38-48.

Les autorités de la Ville de Montréal, avaient décrété avenue, en 1890, le vieux Chemin Papineau, qui conduisait à l'antique terre de la famille sise aux limites des paroisses du Sault-au-Récollet et de Montréal. Verbalisé dès 1810, il avait été débaptisé en 1838, aux lendemains des Troubles, en Chemin de la Reine, mais il avait repris son nom dès 1844.

La municipalité de Papineauville, constituée, apparaissait en 1896, sur la carte de la Province.

Un dernier partage était effectué, en 1921, entre les bénéficiaires de la substitution Papineau, par acte de Me F.-S. Mackay, notaire, dont le nom est resté à Mackayville, rive sud de Montréal.

La bibliothèque de Papineau était dispersée aux enchères publiques à Montréal, en 1922, et le catalogue ⁷³ comportant 1940 numéros, d'ailleurs fort mal assortis, y révèle une étonnante collection de récits de voyageurs français en Amérique, déjà fort nombreux, de tous les classiques, grecs, latins, français, anglais, d'écrivains politiques de tous les temps, y compris la grande édition de Voltaire d'avant la Révolution française.

Le comté de Papineau, constitué en 1923, déléguait son premier député [M. Désiré Lahaie] au Parlement de Québec.

A la suite d'une série de mutations,⁷⁴ après être passé, notamment, aux mains de William Owens (1840-1917), le député d'Argenteuil à l'Assemblée législative en 1881 et sénateur en 1896, le beau domaine des Papineau était cédé, en 1929, au prix de près d'un demi-million ⁷⁵ à un syndicat financier, qui l'aménageait, l'année suivante, en un club — le Seigniory Club — devenu en quelque sorte le Ranelagh, ou le Jockey Club, du Canada.

La dernière petite-fille, née du vivant de Papineau, madame Sheffield, s'éteignit en 1937, dans le Sussex, en demandant à être inhumée aux côtés de sa mère [Eleanor Westcott † 1890] à Saratoga, New-York.

Un dernier flamboiement du nom de Papineau: en cette même année, 1937, des Volontaires de la guerre d'Espagne constituaient l'escadrille d'avions McKenzie-Papineau pour aller porter la croisade contre le fascisme, en réalité pour combattre sous

⁷³ Titre abrégé de ce catalogue: Catalogue of Books... of Late L. J. Papineau... sold at Public Auction... Saturday 4th, 1922 and Monday 6 March... at 453 St. James St., Montréal. Fraser Bros, Auctioneers [Non paginé, 23 pp. Couverture bleue].

⁷⁴ Abbé M. Chamberland, op. cit., 67.

⁷⁵ B. Claxton, op. cit., 49.

l'étendard soviétique.

A l'abolition définitive, en 1940, des rentes seigneuriales constituées, les derniers héritiers du grand Papineau retiraient encore du Syndicat de rachat de ces rentes quelque quarante-cinq mille dollars de droits, provenant de l'antique fief subdivisé de la Petite-Nation. Et c'est probablement le dernier acte juridique où le nom de Papineau apparaîtra désormais.

Enfin, en novembre 1944, naissait à Montréal, le petit-fils de l'arrière-petit-fils du grand Papineau, dont le sang, le nom et les prénoms se sont transmis jusqu'à ce jour.⁷⁶

En souhaitant que Montréal ne tarde davantage à élever sur l'une de ses places publiques, le socle que sa mémoire attend toujours, formulons également le vœu qu'il soit loisible à nos commissaires aux monuments publics, de restaurer l'antique demeure du Patriote, rue Bonsecours, aujourd'hui misérablement défigurée et qui pourrait être le Monticello 77 canadien, un centre de pèlerinage pour tous ceux qui auront toujours au premier plan de leurs préoccupations et de leurs affections, les libertés populaires et le nom de leur plus illustre défenseur au siècle dernier, de tout le Canada.

(1958)

76 La descendance en lignée masculine de Louis-Joseph Papineau à ce jour s'établit, selon D.-B. Papineau, op. cit., comme suit;

Louis-Joseph P. & Julie Bruneau, marié à Québec, en 1818;

L.-J. Amédée P. & Eleanor Westcott, m. Saratoga, N.Y., 1846;

Louis-Joseph P. & Caroline Rogers, m. Philadelphie, 1880;

Louis-Joseph P. & Elsie Storer, m. Saint-Lambert, P.Q., 1911;

Louis-Joseph P. & Elisabeth Strang, m. Montréal, 1941;

Louis-Joseph P. né à Montréal, le 29 novembre 1944.

Louis-Joseph P. & Caroline Rogers avaient eu deux autres fils: Philippe (1887-1932), resté célibataire, et James Westcott (1885-1946).

James Westcott Papineau épousa à Montréal en 1915, Marie Maître, originaire de Neuchâtel, Suisse. Il en eut deux filles, nées à Montréal: Renée-Louise, mariée en 1943, à A. Monatt Christie, lieutenant d'aviation; et Jacqueline, mariée à la Cathédrale de Montréal, en septembre, 1943, au lieutenant d'aviation, Charles-Joseph Bech, fils de Joseph Bech, ministre des affaires étrangères du Luxembourg, en séjour à Montréal pour le temps de la guerre. Devenu président du Conseil du Luxembourg, Joseph Bech, a présidé, à Paris, en décembre 1957, l'Assemblée de l'OTAN, qui a réuni les chefs d'Etat de l'Occident.

77 Monticello, nom du domaine paternel en Virginie et du manoir qu'y érigea plus tard et où il se retira après son mandat à la Présidence (1801-1809), Thomas Jefferson (1743-1826), le plus illustre disciple de Montesquieu et le grand théoricien de la démocratie américaine telle qu'on la concevait au XVIIIe s. et au début du siècle dernier.



Edouard-Zotique Massicotte (1867-1947)

Edouard-Z. Massicotte, Litt. D., avocat, ancien journaliste, auteur d'innombrables études d'histoire, directeur des Archives judiciaires de Montréal depuis plus de 35 ans, membre à la retraite de la Société royale, titulaire de la médaille Tyrrell et de la médaille de la Société historique de Montréal, membre de la Commission des monuments historiques de Québec, est décédé subitement à son domicile, le samedi matin 8 novembre 1947. Il avait passé la soirée de la veille en compagnie de l'un de ses amis et trois jours auparavant, il avait encore, à son habitude, quitté son bureau à quatre heures de l'après-midi. Il aurait eu 80 ans la veille de Noël.

Né le 24 décembre 1867, rue St-Antoine, à Montréal, là même où s'élève aujourd'hui le très moderne édifice de la *Gazette*, il était fils d'Edouard Massicotte, qui fut quarante ans marchand de chaussures rue Notre-Dame, dans l'ouest de la ville, et d'Adèle Bertrand, originaire de Plantagenet, Ont. Par son père, il se rattachait à cette nombreuse famille Massicotte de Batiscan, dont il a retracé l'histoire dans l'un de ses premiers ouvrages de longue haleine (1).

E.-Z. Massicotte fit partie de ses humanités au collège Ste-Marie, qu'il délaissa momentanément pour entrer, en 1886, à la première rédaction de l'*Etendard*, fondé par le sénateur Trudel.

⁽¹⁾ La Famille Massicotte: histoire, généalogie, partraits. Montréal, 1904, 150 pp.

Il reprit ses études sous Leblond de Brumath et s'inscrivit au barreau. Après sa cléricature à l'étude Adam (Joseph) et Plourde (Ubalde), admis au tableau en juillet 1895, il tenta de la pratique en société avec Camille Piché, plus tard juge en chef des sessions de la paix, Joseph Lussier et, enfin, Germain Beaulieu (2). Mais le journalisme le guettait au détour. En 1898, il assumait la direction du Monde Illustré que commanditait, en particulier, Wilfrid Larose, plus tard président de l'Ecole littéraire et traducteur à Ottawa. Massicotte parvint à donner à ce périodique une allure et un ton inconnu jusque-là de nos publications. Mais cet effort se révéla prématuré, le public assez mercantile du Montréal d'avant 1914 n'était pas encore prêt à soutenir des entreprises de spéculation intellectuelle. L'expérience fut amère, non seulement aux commanditaires, mais aussi à son directeur, qui y avait englouti ses premières épargnes, au lendemain de son mariage.

De là, il passa à la compagnie de publications Poirier et Bessette, où il recueillit la succession de Pierre Voyer, à la direction du Samedi. Il y fonda la Revue populaire, devenue de nos jours, comme on le sait, un grand organe de presse dans la province. Vers la même époque, il persuadait aux autorités de la municipalité de Ste-Cunégonde d'ouvrir une bibliothèque, où il parvint à réunir une collection de cinq à six mille volumes mis au service gratuit de la population de ce quartier populaire. Ce fonds devait être plus tard absorbé par la Ville lors de la création de sa bibliothèque pendant la dernière guerre. Etrange retour des choses, la ville vient précisément de rouvrir une de ses succursales là même où, il y a quarante ans, E.-Z. Massicotte faisait oeuvre de pionnier.

Enfin, en octobre 1911, le gouvernement Gouin lui confiait la direction et la réorganisation du Service des Archives judiciaires du district de Montréal. C'est là que E.-Z. Massicotte devait donner le meilleur de sa personnalité, de son talent d'organisateur méthodique, précis, scrupuleux, véritablement créateur. Avec des moyens de fortune et un traitement de famine, par ses inclinations comme par tempérament, E.-Z. Massicotte qui, vingt ans auparavant, en sa prime jeunesse, avait déjà cherché à reconstituer la liste des premiers administrateurs particuliers de notre

^{(2) [1944]} R. du B. 342.

ville (3) fit, dans les années qui devaient suivre, véritablement oeuvre de pionnier. Il classa, répartit, inventoria, répertoria, fit revenir des pièces prêtées à d'autres greffes, compléta les vides, créa un index général, insuffla à son personnel la passion de la recherche et versa dans nos rapports d'archives, nos organes de recherches, nos mémoires de sociétés savantes, le produit de ses patientes investigations. Doué d'un tempérament généreux, toujours prêt à donner le fruit de ses connaissances, ils sont innombrables ceux qu'il aiguilla sur des voies nouvelles, comme les problèmes et les questions qu'il souleva, restés en plan jusque-là.

Mais ce serait sous-estimer son oeuvre de penser qu'il ne fit que classifier des textes qui n'ont plus qu'une valeur d'archives. Où son rôle fut véritablement créateur, c'est dans le Service de l'état civil si complexe d'une ville cosmopolite comme Montréal, régie par le droit civil français. Un certain laxisme avait peutêtre caractérisé la tenue des registres avant l'arrivée de Massicotte aux Archives. Dès lors, ils furent rigoureusement contrôlés et l'émission comme la tenue des registres ne purent plus se faire désormais, en tant que le protonotaire avait juridiction, que selon les prescriptions rigoureuses de la loi.

De même, son travail fut-il constructif dans l'application des lois nouvelles de l'adoption, comme dans les questions parfois si complexes des rectifications des registres. Il apportait à cela peut-être moins un esprit, proprement, de juriste, qu'un extraordinaire bon sens et une logique qui, suppléant aux insuffisances des textes législatifs, créait ou imposait sa propre loi.

Tout en poursuivant son travail administratif, E.-Z. Massicotte a donné une oeuvre écrite considérable. Sa bibliographie, déjà établie par une diplômée de l'Ecole des bibliothécaires (4), couvre un gros volume. Polygraphe, sans doute, — la chose a pu lui être imputée sans indulgence, en certains quartiers, — il n'en reste pas moins que le plus grand nombre de ses études sont marquées au coin d'un vif souci de précision et, le plus souvent, d'un désir de provoquer la recherche de façon à permettre d'élucider des questions obscures, des problèmes non résolus.

⁽³⁾ V. A. Leblond de Brumath, Histoire populaire de Montréal depuis son origine jusqu'à nos jours, Annexe, Montréal (1890), pp. 439-442.

⁽⁴⁾ Mlle Marguerite Mercier, Bio-bibliographie d'E.-Z. Massicotte, Litt. D., ms.

Journaliste, héraldiste, folkloriste, paléographe, botaniste, généalogiste, archéologue, poète, historien des moeurs, E.-Z. Massicotte pouvait se rendre en vérité le témoignage, lui qui s'en rendit fort peu de son vivant, que rien d'humain n'échappa à sa curiosité. Le manque de profondeur peut être la rançon d'une telle dispersion. Il suffit de savoir le profond respect que lui manifestaient tous ses collègues dans le champ de l'histoire canadienne pour savoir à quel point il avait évité cet écueil.

Il ne serait pas indiqué de rééditer ici les titres de toutes ses oeuvres. Signalons: Cent fleurs de mon herbier (1906), la Famille Massicotte (1904), la Famille Descary (1910), les Athlètes canadiens-français (1909), l'Armorial du Canada français (en collaboration avec Régis Roy, 1915 et 1918), Dollard et ses compagnons (1920), la Famille Lemieux (1923), les Chirurgiens et Médecins de Montréal sous le régime français (1922), les Arrêts, édits, ordonnances et règlements sous le régime français (1919), les Chants populaires du Canada (en collaboration avec Marius Barbeau (1919)), etc.

Il a donné à la Société royale une douzaine de mémoires dont nous ne détacherons que les Tribunaux et officiers de justice à Montréal, 1648-1760 (1916), excellent vade-mecum pour comprendre l'organisation judiciaire du régime français, la Ceinture fléchée, chef-d'oeuvre de l'industrie domestique au Canada (1924), le Mémento historique de Montréal, 1642-1760 (1933), enfin le Costume civil masculin au 17e siècle. Depuis 1912, Massicotte avait concentré la plus grande partie de sa production dans Le Bulletin des Recherches historiques. Là, en dehors de ses études majeures, il se faisait véritablement un reporter de l'histoire, s l'on peut dire. Vivant de l'âme des aïeux, il leur insufflait vie à nouveau. Sa contribution majeure est sans doute, là, sa liste des Colons de Montréal (1927), où il a rétabli, nom par nom, ceux qui constituèrent la population de notre ville au premier quart de son existence. Enfin, depuis la fondation (1936) de la Société des Dix, il avait donné aux cahiers de cette Société, une étude chaque année.

Où il fit oeuvre véritablement créatrice, c'est beaucoup moins peut-être en clarifiant pour lui-même et les spécialistes, les arcanes de la paléographie et des Archives qu'en rendant accessible au grand public sa représentation de notre passé si chargé de pittoresque et de grandeur. Il avait une foi invulnérable aux destinées et à la survivance de notre nationalité et tout ce qui pouvait contribuer à l'illustrer et à grandir le patrimoine moral de notre peuple, il en saisissait invariablement l'occasion. Aussi bien, il y a une vingtaine d'année, quand la Société St-Jean-Baptiste l'aborda pour donner au public de vivantes leçons d'histoire à la fête du solstice d'été, la St-Jean, par une évocation animée de son passé, Massicotte ne se déroba pas à la tâche sous prétexte des critiques que pouvait soulever cette conception de l'histoire. Pendant plus de vingt ans, il fournit le thème des illustrations historiques de cette grande parade annuelle. Consignons ici qu'il avait également été l'inspirateur principal des tableaux de moeurs de son frère, l'artiste Edmond-J. Massicotte.

Membre de la première Ecole littéraire de Montréal en 1895, dont il fut secrétaire, membre de la Société de folklore de la Province de Québec, de la Société historique de Montréal, de la Société d'Archéologie et de Numismatique, de la Commission des monuments historiques de la Province, de la Société royale et de la Société des Dix, grand lecteur devant l'éternel, sa curiosité se portait encore aux toutes récentes expériences sociales tentées par nos grands voisins d'outre-45e.

Français pure laine par toutes ses ascendances, *Canadien par toute la formation de son esprit, plus qu'un grand nombre, Massicotte avait fait un effort pour pénétrer la psychologie de nos compartiotes d'origine anglo-saxonne et il était assurément, parmi nos contemporains, l'un de ceux qui possédait le mieux le ton de s'adresser à nos compatriotes, non seulement en leur accent mais jusque dans leur humour le plus imperceptible. C'est sans doute de là qu'un grand quotidien montréalais de langue anglaise lui a rendu un si vibrant hommage au jour de son décès (5).

Enfin, E.-Z. Massicotte avait recueilli la plupart des honneurs que ses contemporains pouvaient lui décerner. La Société historique de Montréal lui avait remis sa médaille de vermeil, en même temps que l'Université de Montréal le créait docteur en lettres honoris causa avec ses grands amis, Aegidius Fauteux et J.-B. Lagacé (6). Et la Société royale lui avait attribué sa

⁽⁵⁾ A man who cherished a heritage, « The Gazette », 11 novembre 1947, p. 8. Toute la presse montréalaise, d'ailleurs, fut unanime à rendre hommage, en page de rédaction, à son oeuvre et à sa mémoire.

⁽⁶⁾ Trois Docteurs, Montréal (1936), édition hors commerce.

distinction la plus convoitée, la médaille Tyrrell.

Il avait épousé aux Trois-Rivières, en 1899, Alice Godin, une femme admirable qui le seconda toujours en son oeuvre. Elle est décédée il y a une dizaine d'années. Lui survivent, un fils, Jean-Maurice, professeur de dessin, Susanne (épouse de Me Robert Trudel, avocat) et six petits-enfants, Jacques Trudel, Claude, Paul, Pierre, Yves et Bertrand Massicotte.

A ses obsèques à St-Louis-de-France, se donnèrent rendezvous, entre autres, le maire de la ville, le recteur de l'Université, des juges de la Cour supérieure, ses collègues de l'administration judiciaire et d'innombrables admirateurs et amis. Inhumation à la Côte-des-Neiges.

(1947)



Sévérin Létourneau (1871-1949)

Sévérin Létourneau, juge en chef de la Province depuis sept ans, est décédé à son domicile de l'avenue Argyle, à Westmount, le 17 décembre 1949, à l'âge de 78 ans.

Quelque cinq semaines auparavant, il avait subi une attaque d'angine à la sortie d'une séance de la Cour d'appel à Québec. Hospitalisé depuis lors à Québec, il n'était revenu à Montréal que depuis cinq jours.

Né à Saint-Constant de Laprairie, P.Q., le 23 mai 1871, du mariage d'Hubert Létourneau, (1844-1883), et de Laurence Lanctot, il avait fait ses études secondaires à l'Ecole normale Jacques-Cartier et sous des professeurs privés.

Il fit son droit à l'Université Laval de Montréal, sa cléricature sous Louis-Conrad Pelletier, 1852-1929, alors député de Laprairie à la Chambre des Communes et qui fut bâtonnier de Montréal en 1920.

Admis au Tableau des avocats en juillet 1895, Létourneau devait exercer sa profession plus d'un quart de siècle à Montréal. Son patron Pelletier le prit à son étude en 1895 et peu après ils s'adjoignaient Me Emery Beaulieu. En 1915, Létourneau devenait chef de la raison sociale Létourneau, Beaulieu, Marin (aujourd'hui le juge Gustave) et Mercier (Paul, ancien juge en chef de la Cour de circuit).

Créé conseil du roi, le 1er juillet 1909, il était depuis longtemps répandu dans les cercles politiques de la métropole. En septembre 1908, il était président du Club libéral de Saint-Henri, Montréal, poste auquel il fut réélu en janvier 1911. Organisateur principal, pendant dix ans, du parti libéral dans le district de Montréal, il participa en cette qualité à six élections générales, celles de 1911, 1912, 1916, 1917, 1919 et 1921. En février 1914, il était élu président de la Fédération des clubs libéraux de la Province.

Elu à l'élection générale de la Province de 1912, député d'Hochelaga à l'Assemblée législative, il fut réélu par acclamation à l'élection générale de 1916.

En juin 1919, il était nommé au Conseil législatif pour la division de Rigaud représentée auparavant par le docteur Joseph Lanctot, 1847-1914, de Saint-Henri de Montréal.

Le juge Létourneau avait été membre à vie de l'Association athlétique nationale, membre-fondateur de l'Hôpital Notre-Dame, président de l'Union Saint-Joseph de Saint-Henri, membre du Comité France-Amérique, du Cercle universitaire de Montréal, directeur de l'Association de chasse et de pêche de la Province, et membre à vie du Club de réforme de Montréal.

Membre-propriétaire et ancien directeur du Club Chapleau, il était resté fidèle à cette dernière organisation et jusqu'à ses dernières années, c'est là que le juge Létourneau allait oublier les soucis de la vie intense.

En janvier 1922, il était appelé à remplacer le juge Joseph Lavergne, décédé, à la Cour du banc du roi. Vingt ans plus tard, en janvier 1942, le juge Létourneau succédait à sir Mathias Tellier comme juge en chef de la Province.

Dès mars suivant, il était assermenté comme administrateur de la Province en l'absence du lieutenant-gouverneur.

Au début de la guerre, au mois d'août 1941, il avait été nommé, avec le juge en chef Bond, de la Cour supérieure, à la Commission d'enquête sur la situation ouvrière à Arvida.

En juin 1943, il était l'un des docteurs en droit honoris causa nommés par l'Université de Montréal à l'occasion de l'inauguration de ses nouveaux immeubles.

Il serait téméraire de prétendre porter une appréciation sur l'oeuvre juridique, qui s'étend sur tant d'années. de l'éminent magistrat, mais peut-être pourrait-on citer comme exemple de sa méthode, le jugement si élaboré dans *Howard* v. *Bergeron* et *Kriklow* (1), portant sur la validité des mariages mixtes dans

^{(1) (1941) 71} B. R. 154.

la Province et que le juge avait cru devoir préparer à la campagne, avant de rendre à l'audience l'arrêt de la Cour.

Notons encore que le juge Létourneau, qui s'était fait une loi d'être uniformément poli et accueillant envers les plus jeunes membres du Barreau comme pour les plus âgés, ne craignait pas parfois de rappeler vertement à l'éthique, ou à l'étiquette professionnelle, les avocats négligents.

Défenseur des prérogatives du Barreau, il avait également souligné, au Congrès de Québec, en 1944, que les commissions administratives en trop grand nombre menacent sérieusement notre droit civil. Enfin, rappelons que la presse de la ville, au jour de son décès, a été unanime à rappeler sa courtoisie, son sens de l'humour, et la haute conception qu'il se faisait de ses devoirs judiciaires.

Ses obsèques eurent lieu à St-Léon de Westmount et la plupart de ses collègues de la magistrature de toutes les Cours de Montréal, comme un grand nombre de membres du Barreau, se firent un devoir d'y assister, en dépit d'une pluie torrentielle. La veille, l'hon. juge en chef de la Cour supérieure de Montréal avait suspendu toutes les audiences en signe de deuil.

Le 30 juin 1896, il avait épousé, en son village natal, Antonine Lanctot. Sa femme lui survit, de même que ses fils, Paul-Emile, de Montréal, Hubert, de Québec, Me Jean Létourneau c.r., de Montréal; ses filles, Andréa (madame Adélard Descarries), Sévérine (épouse de feu Robert Larivière, notaire), de Paris, Marcelle (madame Auguste Descarries), Madeleine (madame Marc Boyer), d'Ottawa, et enfin, Rachel (madame Robert Lee Smith), de Baltimore, et de nombreux petits-enfants. En juin 1946, des parents et amis s'étaient réunis en grand nombre au Cercle universitaire de Montréal pour célébrer leur cinquantième anniversaire de mariage.

De même, en janvier suivant (1947), les collègues du juge Létourneau avaient tenu à célébrer, au même endroit, son vingtcinquième anniversaire de magistrature.

Il avait un frère unique, Lorenzo Létourneau, 1867-1945, qui, après avoir tenté fortune au Yukon, en 1898, et dont il fit une *Relation*, aujourd'hui déposée aux Archives de la Province, était revenu en sa paroisse natale où il occupa, pendant 40 ans, toutes les charges publiques.

Le juge Létourneau était un descendant, à la huitième génération au Canada, de David Létourneau, 1615-1670, originaire de Saintes, qui s'établit à Château-Richer, autour de 1660. Le petit-fils du colon, Bernard, 1682-1750, se fixa, vers 1725, à Chambly où il mourut. C'est le petit-fils de ce dernier, Michel, 1747-1799, qui fut le premier à s'établir, vers 1770, à Saint-Constant de Laprairie. Michel est le bisaïeul du père du magistrat.

Retour des choses, le juge Létourneau a tenu à aller reposer dans la terre de Saint-Mathias, où depuis quarante ans, il avait sa villa d'été sur la baie de Chambly et, coïncidence, sans doute, où avait été enterré, il y a exactement deux siècles, année pour année, l'aïeul de son bisaïeul, le premier de son nom à s'établir dans la région de Montréal.

(1950)

Charles-Edouard Guérin (1889-1953)

Le juge Charles-Edouard Guérin, de la Cour des sessions de la paix de Montréal, est décédé après une courte maladie à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 7 juin 1953. Il était âgé de 64 ans. Il y avait quinze ans qu'il avait été nommé juge et qu'il se rendait fidèlement à ses fonctions au palais de justice.

Né à Saint-Jacques-le-Mineur (Laprairie) P.Q., le 5 février 1889, du mariage du Dr Bénoni Guérin-Lafontaine (1844-1925) et de Delphine Normandin (1849-1942), décédée nonagénaire il y a dix ans, il avait fait ses études au petit Séminaire de Sainte-Thérèse-de-Blainville, et son droit à l'université Laval de Montréal.

Admis au Barreau de la Province en janvier 1914, il avait exercé sa profession près d'un quart de siècle à Montréal. Il fit partie d'abord de l'étude Trudeau (Charles-Emile) Trudeau (Cléophas) et Guérin. Créé conseil du roi en 1926, il devenait l'un des associés principaux de l'étude Bertrand (l'hon. Ernest, aujourd'hui juge à la Cour d'appel), Guérin, Goudrault (Me Maurice c.r.) et Garneau (l'hon. Antonio, aujourd'hui juge à la Cour supérieure). Il avait été conseiller du Barreau de Montréal en 1937.

Le 15 mars 1938, le gouvernement de l'hon. M. Duplessis le nommait juge à la Cour des sessions de la paix à Montréal, où il avait siégé depuis sans discontinuité.

En mars 1944, il était nommé commissaire, en vertu de la loi sur les différends industriels, pour enquêter sur les plaintes de l'Union des travailleurs de l'électricité et de la radio, dans une affaire de congédiement à la Montreal Locomotive Works.

Le juge Guérin avait été un membre actif de l'Association du Barreau canadien, et il faisait partie du Cercle Universitaire de Montréal et du Club de golf Laval-sur-le-Lac. Il avait là une propriété dans l'un des plus beaux sites de cette municipalité modèle.

Le 17 juin 1925, il avait épousé, à Montréal, Antoinette Foucrault, fille du Dr William Foucrault (1874-1924) aussi originaire du comté de Laprairie.

Sa femme lui survit, de même qu'un fils, Claude.

Le jour de son décès, ses collègues de la Cour des sessions, le juge en chef, et des procureurs de la Couronne, rendirent publiquement hommage à la conscience professionnelle, au dévouement inlassable et à l'attention scrupuleuse du juge Guérin à l'accomplissement de ses devoirs de magistrat.

Il eut d'imposantes obsèques à l'église paroissiale de Sainte-Madeleine d'Outremont, où s'étaient donné rendez-vous pas moins de douze de ses collègues de la magistrature, un grand nombre d'avocats et de fonctionnaires de la justice.

Inhumation en son village natal de Saint-Jacques-le-Mineur.

Descendant, à la septième génération au Canada, de Claude Guérin (1668-1708), qui épousa à Montréal, en 1699, Jeanne Cusson, fille de Jean Cusson, notaire royal de la Pointe-aux-Trembles de Montréal au XVIIème siècle, le juge Guérin était encore l'arrière-neveu de Vital Guérin (1810-1870), natif de Saint-Philippe de Laprairie, et l'un des pionniers de Saint-Paul, Minnesota.

(1953)

P.S. [1978] Le juge C.-E. Guérin avait contracté à Saint-Rémi de Napierville en 1915, un premier mariage avec Anne-Marie Trudeau (1890-1917). Elle mourut peu après.

Fille de Joseph Trudeau (1848-1919 d.à S-Rémi) et de Marie Cardinal (1850-1931) — dont mariage à Saint-Constant en 1874 — elle était la soeur, nommément, des associés professionnels de C.-E. Guérin, précités, Cléophas (1879-1914), admis au barreau en 1904 et de Charles-Émile Trudeau (1887-1935 d. à Orlando, Fla, inh. à St-Rémi), avocat en 1912, inscrit au barreau dix années, puis organisateur d'une coopérative-service d'automobiles, l'A.O.A., L'Automobiles Owners Ass'n). De son union, célébrée à Montréal en 1915 à Grace Elliott (1890-1973), C.-E. Trudeau fut le père, entre autres du très hon. Pierre-E. Trudeau, c.p., c.r., Il.d., premier ministre du Canada.



Edouard Montpetit (1881-1954)

Edouard Montpetit, avocat, conseil du roi, docteur en droit, officier de la Légion d'honneur, ancien secrétaire général de l'Université de Montréal, fondateur de l'Ecole, plus tard Faculté des sciences sociales de Montréal, est décédé à Montréal, après une longue maladie, le samedi 27 mars 1954, en sa 73ème année. Il y avait cinquante ans qu'il avait été admis au Barreau, et quelques années qu'il avait pris sa retraite d'administrateur et de professeur. Malade depuis longtemps, il n'était alité que depuis quelque dix jours, et il avait pu, encore peu auparavent, dicter une dernière page de ses Souvenirs.

Né à Montmagny, le 26 septembre 1881, il avait grandi à Montréal, paroisse Notre-Dame. Il reçut sa formation chez les Sulpiciens du Collège de Montréal, 1892-1901, (B. A.). Inscrit en droit à l'Université Laval de Montréal, il en sortit licencié avec grande distinction, et il fut admis au Barreau la même année. Il avait suivi sa cléricature à l'étude de sir Lomer Gouin et de Rodolphe Lemieux.

Edouard Montpetit tenta de la pratique du droit en société avec Arthur Vallée (1), plus tard bâtonnier de Montréal. Il a résumé lui-même ses minces expériences d'avocat, dans un chapitre intitulé Flirt avec Thémis, de ses Souvenirs (2). Comme il était « tenu par le démon de la parole et de l'écriture » dit-il, les juges Honoré Gervais, Eugène Lafontaine et Michel Mathieu le firent entrer à la Faculté de droit de son Alma Mater,

^{(1) [1943]} R. du B. 360.

⁽²⁾ Montréal, 1944.

en lui confiant un cours d'économie politique. Cette orientation devait décider de toute sa carrière.

En 1907, lors de la formation de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, le conseil de cette institution le recommanda pour une bourse d'étude à Paris, qui lui fut octroyée par sir Lomer Gouin. Il y passa trois années, en s'inscrivant à l'Ecole des sciences politiques et au Collège des sciences sociales, dont il revint diplômé.

A son retour, il reprit son enseignement à la Faculté de droit, et il fut le premier titulaire de la chaire d'économie politique à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales.

Titulaire en 1913 de la chaire Forget et professeur, en 1915, de droit romain à l'Université, il devint, en 1920, secrétaire général de l'Université de Montréal, poste qu'il devait remplir plus de vingt-cinq années. La même année, il y organisait l'Ecole des sciences sociales et politiques, plus tard érigée en Faculté. Il ajoutait à ses fonctions, en 1931, la direction des Relations extérieures de l'Université, et en 1941, celle de directeur général de l'Enseignement technique dans la province de Québec.

Les fonctions, missions et offices publics remplis par Edouard Montpetit sont quasi innombrables. En 1918, il avait été le délégué de la Province de Québec au cinquantenaire de l'Université de Berkeley, à San-Francisco. En 1922, il représentait le Canada à la conférence économique de Gênes et à la conférence de La Haye. L'Université de Montréal le déléguait en 1921 aux congrès des universités tenu à Oxford, Angleterre.

Chargé, en 1925, de dix cours sur le Canada à l'Université de Paris, il reprit le sujet en 1928, à l'Université de Bruxelles.

De 1928 à 1937, il fit partie de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Il fut président de la Commission des assurances sociales de la province de Québec (1931-1933); président du Comité de revision des impôts de la province de Québec (1937-1940); et membre du Comité fédéral de la reconstruction d'après-guerre. Il fit aussi partie du conseil de ville de Montréal (1940-1942).

Il fut encore président, pour le Canada, de l'Institut scientifique franco-canadien; président de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, l'Acfas (1925-1926); président du Cercle Universitaire de Montréal (1927-1928);

secrétaire général et vice-président du Comité France-Amérique (Montréal); directeur de la Revue trimestrielle canadienne; il avait dirigé aussi l'Heure provinciale au poste radiophonique C.K.A.C. (1929-1938).

Elu à la Société royale du Canada en 1914, il fut président de la section de Littérature française et d'Histoire en 1931. Elu à l'Académie royale de langue et de littérature française de Belgique en 1928, il y fut reçu avec éclat, et, sauf erreur, par le premier ou un ancien premier ministre de Belgique. Enfin, il fut président d'honneur de l'Association des diplômés de l'Université de Montréal. Il était aussi membre de l'Académie coloniale de France (1936) et membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques (Institut de France).

Conseil du roi, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique (France), chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique, il était titulaire des médailles de l'Ecole des sciences politiques de Paris, de la Société royale du Canada et de la Société coloniale de France.

Docteur en droit de l'Université Laval depuis 1917, et docteur en sciences politiques et sociales de l'Université de Montréal (1940), il était encore porteur de doctorats honorifiques des Universités d'Ottawa, de Poitiers, de Montréal, de Lyon et de McGill.

Il n'en faudrait pas autant pour dire la profonde action intellectuelle exercée dans les quelque vingt-cinq ou trente années de vie active d'Edouard Montpetit. Récemment encore, ses anciens élèves de l'Ecole des Hautes Etudes avaient voulu commémorer son enseignement par une manifestation publique, et on dénombra pas moins de 4,000 étudiants, qui avaient défilé devant sa chaire. De même, les diplômés de l'Ecole des sciences politiques et sociales créèrent, il y a une dizaine d'années, la Fondation Montpetit.

En dehors des cercles assez fermés de l'enseignement supérieur, le nom d'Edouard Montpetit était familier au grand public comme l'invité le plus recherché pour présenter ou remercier les conférenciers étrangers marquants, de passage en ville. C'est peut-être là que son art d'orateur et d'improvisateur brillait le plus.

Il a publié une dizaine d'ouvrages, depuis son premier

petit livre, les Survivances françaises au Canada, édité à Paris en 1913, à compte d'auteur, comme il le raconte modestement dans ses Souvenirs, jusqu'à la Conquête économique (1939-1942), deux titres symboliques qui résument les tendances profondes du sentiment et de l'idée chez Edouard Montpetit.

Ses autres ouvrages sont: Au Service de la Tradition française, 1919; Pour une Doctrine, 1931; Sous le Signe de l'Or, 1932; les Cordons de la Bourse, 1935; le Front contre la Vitre, 1936, l'un des mieux venus; D'Azur à Trois Lys d'Or, 1937; Reflets d'Amérique, 1941; Propos sur la Montagne, 1946. Depuis sa demi-retraite, Edouard Montpetit, pressé par ses amis, s'était mis à la rédaction de ses Souvenirs, dont deux tomes ont paru, l'un en 1944 et l'autre en 1949.

Dans ces *Souvenirs*, une oeuvre charmante, la modestie de l'homme, l'affabilité de caractère, l'invincible attachement à la terre de sa patrie, éclatent à toutes les pages. Tout Edouard Montpetit se retrouverait peut-être, sentiments, idées, tendances profondes, dans l'une des pages qu'il a consacrées à un homme qu'il a bien aimé, Hector Fabre (1834-1910), commissaire général du Canada en France (3):

Nous vivons du passé. Notre survivance n'est qu'une longue et fière obéissance à la grande loi de nos origines, et celles-ci ne tiennent pas seulement dans le fait de la venue sur notre sol d'héroïques pionniers, elles remontent à l'idéal qui animait ces hommes, à l'esprit et au génie latin. Dans le sentiment profond qui illumine la trame de notre histoire, dans cette longue résistance aux menaces du nombre et de la force, dans cette terreur de l'oubli et cet inlassable besoin de victoire, comme il renaît magnifiquement le geste franc.

Aujourd'hui, la lutte n'est plus aussi brillante. Elle s'accomplit sur un autre terrain, avec des armes moins familières peut-être à l'énergie française. Mais la condition première de notre existence subsiste toujours, et si le geste est moins beau, la surveillance est la même. Il nous incombe de réaliser la logique de notre destinée en complétant notre unité par une culture qui soit française, et en continuant nos pères dans leur pensée autant que dans leurs actes.

Et aussi dans la magnifique profession de foi qu'il fit en février 1917 à l'ouverture d'une campagne pour le Fonds patriotique et la Croix-rouge au Monument national, de Montréal, en présence du gouverneur général du Canada, le duc de Devon-

⁽³⁾ Souvenirs, t. 1, pp. 209 et 210.

shire (4). Les témoins de cet événement racontent que jamais Edouard Montpetit ne fut plus éloquent.

Ce peuple qui vous entoure... est fier de ses origines et... il y voit un titre de noblesse.

Nos pères sont venus d'Europe. La nature leur ouvrait ses solitudes. Dans le silence que scrutait le regard émerveillé des découvreurs, s'éleva, au bruit cadencé de la pagaie, la chanson de France dont l'écho s'enrichit. Là commence la prise de possession, notre effort laborieux et tenace. Champlain et ses compagnons, penchés sur les premières semailles, écoutent, le coeur battant, remuer cette chose qu'ils ont créée: la vie. Bientôt, le hameau s'organise au sein de cette pacifique conquête. Bientôt, les blés sont assez lourds pour permettre l'espoir; la maison est assez nombreuse pour qu'y balbutie l'avenir: près du clocher qui pose ses assises dans le sol, les morts vont dormir, par qui le peuple prend naissance dans l'immortalité.

L'oeuvre grandissait, lorsque passèrent des jours mauvais que nous avons pourtant exaltés pour y puiser une raison de vivre. La terre resta la bonne conseillère. Qui déplacerait le poids de cette tradition? Les rides du sillon sont le signe d'une longue résistance. Le paysan, lent fondateur de peuples, s'appuya sur sa bêche. A la force des armées, à l'assurance des conquêtes, aux conséquences de la défaite, il opposa la paisible durée de son geste. Une heure vint où sa vigueur triompha par sa vérité même. L'âme populaire eut raison des sarcasmes, des haines et des violences. Elle s'exprima à la tribune, où la loi, accordée par l'Angleterre, la convia. Qu'entendit-on alors? Tout le passé, fait de bure et d'étoffe sombre, se réveilla. Il passa dans la voix des orateurs. Au nom du droit que le vainqueur venait d'imposer, il clama vers la justice. Sir Louis-Hippolyte La Fontaine, synthèse du mouvement, formula une interprétation si juste de la Constitution anglaise qu'elle devint un principe de la politique coloniale britannique.

Des lors, le peuple reprit son travail. Au sein de la Confédération, il donna le spectacle de la tolérance et de l'honnêteté. Il garda ses traditions et resta fidèle à sa langue...

... la race française..., la première, elle s'est emparée du sol; elle est chez elle.

De taille moyenne, le teint mat, l'oeil bleu bridé, la chevelure abondante et qui avait blanchi de bonne heure, la démarche lente du méditatif, un regard d'une eau inoubliable, le geste à la fois sobre et assuré, le débit sans hésitation, l'élocution parfaite de l'acteur qu'il avait été — il l'a raconté —, la voix prenante et chaude, comparable seulement, peut-être, à celle de son ami, Athanase David, aucun de ceux qui furent les témoins, les obligés ou les admirateurs de sa pensée, de son enseignement et de sa parole ne sont près d'oublier la personnalité d'Edouard Montpetit.

⁽⁴⁾ Souvenirs, t. 2, p. 115.

Ses obsèques à Saint-Germain d'Outremont (5) l'affirment: elles prirent figure de l'hommage de tout un peuple. Il n'est pas excessif de conclure qu'Edouard Montpetit fut un moment de la nationalité.

Il avait épousé, le 23 janvier 1904, paroisse Saint-Léon de Montréal, Hortense Varin, fille d'Ernest-V., et petite-fille de J.-B. Varin (1812-1899), notaire, premier maire, lieutenantcolonel de la milice (1846), député (1851), de Laprairie, et l'inspirateur de la loi du cadastre de la Province. Sa femme lui survit, de même que ses deux fils, le colonel Guy Montpetit, ingénieur, et le juge André Montpetit, de la Cour supérieure, de Montréal, quatre petits-fils, Yves, étudiant en architecture, Jacques, étudiant à Polytechnique, Michel et Alain, et deux petites-filles, Francine, professeur de diction, et Claude Montpetit. Il avait trois frères, les deux aînés, Ludger (1868-1927) et Elzéar (1869-1938), médecins, le troisième, Victor, arpenteur, qui se noya en 1906, et trois soeurs, Ada, mariée à Thomas Caldwell; Eva, mariée à Eugène-Rodolphe Faribault, ingénieur, d'Ottawa; Louise, mariée à Arthur Lamarche (1872-1906), avocat, qui l'avait piloté auprès de sir Lomer Gouin pour sa cléricature.

Son père, André-Napoléon Montpetit (1840-1898), natif de Beauharnois, avocat (1864), avait également moins exercé le droit que tenu une plume comme journaliste et publiciste.

Sa mère, Adèle Labelle (1847-1911), dont le mariage avait été célébré à Notre-Dame de Montréal en 1866, était la soeur de Ludger Labelle (1839-1867), et d'Elzéar Labelle (1843-1875), tous deux avocats de Montréal, et qui tenaient également la plume en notre bonne ville au temps de la laborieuse naissance de la Confédération. Héritier d'une longue tradition dans l'enseignement et les lettres, le grand-père maternel d'Edouard Montpetit, J.-B. Labelle (1804-1866), était le cousin germain des trois frères, les abbés Labelle, que l'on trouve parmi les premiers directeurs et bienfaiteurs du Collège de l'Assomption au second tiers du siècle dernier.

Enfin, son premier aïeul français, Pierre Maupetit (6), fils d'un maître-drapier — comme le père de Molière — de Fontenay-

⁽⁵⁾ Inhumation à la Côte-des-Neiges.

⁽⁶⁾ V. Souvenirs, t. 1, pp. 17 et 18. Cet intéressant ouvrage manque malheureusement d'une table des noms de personnes. S'il est réédité, souhaitons qu'il comportera cette table essentielle.

le-Comte en Poitou, avait contracté mariage à Lachine en 1683 avec Marie Baulne. Six ans plus tard, avec les deux témoins à son contrat de mariage. Vincent Alix et Noël Charmoy-Duplessis, il périt dans l'horrible massacre de Lachine d'août 1689.

L'arrière petit-fils du colon, Pierre Montpetit, né en 1747, au Bout-de-l'Isle (Sainte-Anne-de-Bellevue), marié à Soulanges (les Cèdres) en 1772 à Françoise Hainault, fut lui-même le bisaïeul d'André-Napoléon, père d'Edouard Montpetit.

1954)

Hector Garneau (1872-1954)

Hector Garneau, qui avait été admis au Barreau il y a plus de 60 ans, ancien journaliste et bibliothécaire de la Ville de Montréal, est décédé à sa demeure, rue Sherbrooke ouest, à Montréal, le 21 mai 1954, en sa 83ième année.

Né à Ottawa, le 9 juin 1872, il avait reçu son éducation à l'Université de sa ville natale. Venu faire son droit à l'Université Laval de Montréal, il en sortit en 1895. Admis au Barreau de la Province la même année, il n'exerça guère sa profession. Il se livra dès lors au journalisme, dont il avait déjà goûté, en tenant une chronique, sous la rubrique Heures de causerie, dans le Monde de Montréal dès 1892. Il devint chef adjoint des nouvelles à la Patrie de Montréal pour deux années. Lors de la fondation du Canada en 1903, il en fut le codirecteur, pendant deux années, 1903 et 1904. Entré dans l'administration fédérale en 1904, il y fut premier secrétaire de Louis-Philippe Brodeur (1862-1924), ministre du revenu dans le gouvernement Laurier, de 1904 à 1905.

En 1916, il succédait à Frédéric Villeneuve (1867-1915), avocat, comme conservateur de la bibliothèque de la Ville de Montréal.

Hector Garneau avait continué, entre temps, de collaborer à nos périodiques en donnant, en particulier, des études de critique littéraire aux Nouvelles de Montréal, et des articles d'intérêt général, en français, au Canadian Monthly de Toronto. En 1906, à la mort de son père, Alfred Garneau, il avait recueilli ses Poésies, inconnues de tous jusqu'alors. Il avait aussi publié des études aux Questions diplomatiques et coloniales, de Paris, et au Standard, de Londres.

En 1913, il publiait à Paris une cinquième édition annotée de l'Histoire du Canada de son grand-père, François-Xavier Garneau, avec préface de Gabriel Hanotaux, mais il ne put la terminer, à cause de la guerre, qu'en 1920. Il avait aussi donné en anglais d'autres études sur la littérature canadienne d'expression française.

En 1930, il démissionnait comme bibliothécaire de la Ville de Montréal. Rançon de sa profession, déjà la vue commençait à lui manquer.

Il se livra dès lors à la préparation d'une nouvelle édition de l'Histoire du Canada de François-Xavier Garneau, qui parut à Montréal, en 1944-1945, en huit tomes.

Membre de la Champlain Society (Toronto), qui se préoccupe de publier, en rééditions limitées et très soignées, les oeuvres de nos premiers auteurs, ou plutôt des auteurs européens qui ont écrit sur l'Amérique et le Canada avant le XIXe siècle, il fit partie de l'American Historical Association, de la Société de l'Histoire des colonies françaises (Paris), de la Mississipi Valley Historical Association, et du Canadian Club de Montréal.

Il était aussi officier d'Académie (France).

Le 18 janvier 1905, il avait épousé à la Cathédrale de Montréal, Blanche Pillet (1877-1933), fille de Henri Pillet, avocat, et de Georgianna Delisle. Il en avait eu deux fils, Delisle Garneau, astronome, et Edouard Garneau, comptable, tous deux de Montréal. Ils lui survivent, ainsi que ses frères, Me Léon Garneau c. r., de Montréal, et Edmond, sa soeur, Eugénie Garneau, et trois petits-enfants. Il avait un autre frère, Paul, qui lui servit de témoin à son mariage.

Obsèques à la Cathédrale de Montréal et inhumation à la Côte-des-Neiges.

Son père Alfred Garneau (1836-1904), natif de Québec, avocat, qui fit sa carrière dans l'administration fédérale et avait épousé à Montréal en 1862, Elodie Globensky, a laissé la réputation d'un poète, à la fois discret et délicat, et commenté très favorablement dans l'Anthologie des Poètes canadiens de Jules Fournier et Olivar Asselin (Montréal, 1920). Quant à son aïeul François-Xavier Garneau (1809-1866), ses contemporains lui avaient décerné le beau titre d'historien national.

(1954)

Le bâtonnier Antonio Perrault, docteur en droit, conseil de la reine, avocat à Montréal depuis près de cinquante ans, ancien professeur et secrétaire de la Faculté de Droit de l'Université Laval de Montréal, président de la Revue du Barreau depuis sa fondation, ancien bâtonnier de Montréal et de la Province, éminent auteur et conférencier, est décédé à l'hôpital Notre-Dame, Montréal, le 19 janvier 1955, après trois jours d'hospitalisation. Il était en sa 75ème année.

Il était né à La Malbaie (Charlevoix), le 15 septembre 1880, du mariage de Stanislas Perrault, avocat, alors député de Charlevoix à la Chambre des Communes, et de Louise Brault. Il reçut sa formation secondaire au vieux Séminaire de Québec (B.A., 1901) et il étudia le droit à l'Université Laval de Montréal.

Admis au Barreau de la province en juillet 1906, il entrait, l'année suivante, à l'étude Gouin, Lemieux, Murphy (D.-R.) et Bérard (L.-P.), dont sir Lomer Gouin, alors premier ministre de la Province, et Rodolphe Lemieux, ministre dans le cabinet Laurier, étaient les associés principaux. La firme s'adjoignit plus tard Me Léon-Mercier Gouin et Me Maxime Raymond.

En 1919, il formait une société, qui dura jusqu'en 1930, avec Me Maxime Raymond c.r., plus tard député de Beauharnois à la Chambre des Communes, sous la raison sociale Perrault et Raymond. Enfin, lorsque son fils, Jacques, fut admis à l'exercice du droit en 1934, il constituait avec lui l'étude Perrault et Perrault.

Il avait été créé conseil du roi en 1916.

Dans les premières années de sa carrière, il avait collaboré aux Rapports judiciaires officiels de la province de Québec.

Dès 1912, il succédait à sir Horace Archambault comme professeur de droit commercial à l'Université Laval de Montréal. Il fut titulaire de cette chaire près de trente ans, jusqu'à 1940. De nombreuses générations d'étudiants peuvent attester que l'enseignement d'Antonio Perrault était l'un des plus lumineux et des plus formateurs.

En 1915, il recevait un doctorat en droit de l'Université, après soutenance d'une thèse très remarquée: l'Evolution du droit commercial dans la province de Québec.

Il fut également six années (1913-1920) secrétaire de la Faculté de Droit de l'Université Laval de Montréal.

Elu à la Société Royale du Canada dès 1917, il donna aux mémoires de cette société des études toujours marquées au coin de l'originalité.

En 1921, lors de la formation de l'Association du Barreau canadien, il avait soutenu dans le *Devoir* une polémique retentissante avec les protagonistes québecois de cette Association, dont Horace Gagné (1), sur l'opportunité de participer à ses études et délibérations. L'évolution de l'Association lui donna l'occasion de reviser les opinions alors défendues. Me Antonio Perrault donna plusieurs études à la *Canadian Bar Review*.

Il devenait, en 1921, président du Cercle Universitaire de Montréal.

Le gouvernement de la Province l'appela, en 1929, au Conseil de l'Instruction publique et il y siégea assidûment.

Outre une pratique intensive, Me Antonio Perrault s'était toujours intéressé aux questions sociales, particulièrement au droit constitutionnel et à l'avenir économique du Canada français.

Encore étudiant, il avait été l'un des organisateurs (1904) de l'Association de la Jeunesse catholique canadienne-française, son premier président de 1904 à 1908 et collaborateur à sa revue, le Semeur.

L'un des membres constituants de la Commission des Semaines sociales du Canada, il avait été directeur de la Société catholique de protection et de renseignements et de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul. Directeur de la Ligue d'Action française, laquelle publia pendant une dizaine d'années, 1917-1926, une revue fort militante, l'Action française, sous la direction principale de son collègue de l'enseignement supérieur, M. l'abbé Lionel Groulx, Me Perrault y donna, entre autres, une belle étude sur l'un des précurseurs de la pensée canadienne, Edmond de Nevers, auteur de l'Avenir du Peuple canadienfrançais, et de l'Ame américaine.

Depuis plus de vingt ans, il était conseiller juridique prin-

^{(1) [1949]} R. du B. 471.

cipal du quotidien montréalais, le *Devoir*. De l'hommage que lui a rendu M. l'abbé Lionel Groulx, dans ce journal, le jour des obsèques, extrayons l'appréciation suivante:

... Il fallait entendre Antonio Perrault dans une allocution académique, présentant ou remerciant un conférencier. Rien à la main, parlant d'abondance, il s'exprimait dans une langue impeccable, avec une aisance, une finesse qui n'appartenaient qu'à lui. . Avocat, il l'était jusqu'au bout des ongles. Dans ses Silhouettes d'aujourd'hui, Paul du Lac, pseudonyme de Georges Pelletier (2), écrit de lui: « Ce n'est pas un avocat, c'est au meilleur sens et au plus élevé du mot, l'avocat ». De l'avocat, il a le sens juridique, une science du droit, servie par une belle culture générale et par une dialectique subtile, impitoyable, une repartie rapide comme un flamboiement de rapière. Fait singulier: ce logicien n'avait jamais l'esprit plus lucide, plus en possession de soi que dans l'échauffement d'une discussion. C'est alors que sa voix coupante assénait ses meilleurs ripostes. . .

L'oeuvre écrite d'Antonio Perrault est considérable. Sa bibliographie a été établie en 1942, comme thèse à l'Ecole des bibliothécaires, par Mlle Claire Raymond, fille de son ancien associé Me Maxime Raymond c.r. Relevons quelques titres: L'Appel du devoir social, 1918; « Le Devoir », son action intellectuelle et morale, 1920; Pour la Défense de nos lois françaises, 1920; Consignes de demain, 1921; Préparons les cadres, 1921; Idées larges, Idées étroites, 1925; En marge du système parlementaire, 1943; Le Conseil spécial (1838), 1943; Religion, Culture et Liberté, 1945; et enfin, son Traité de droit commercial (3), désormais classique en littérature juridique canadienne.

Collaborateur à l'ancienne Revue du Droit, il avait, en 1940, été l'un des artisans principaux de la création de la Revue du Barreau, et le comité de direction, dès lors formé, le porta spontanément à la présidence.

Il en signa en janvier 1941, le premier article: Aux lecteurs, et par la suite plus de quatre-vingts. Aucune matière n'a été publiée depuis dans la Revue sans passer au creuset de sa critique et de son jugement. Sa participation personnelle est surtout signalée par sa rubrique la Critique des arrêts, où il apportait toutes les qualités de son extrême lucidité, son extraordinaire érudition juridique, la somme de ses expériences dans la pratique du droit, et une puissance de synthèse et d'expression peu commune dans nos publications.

^{(2) [1947]} R. du B. 86.

⁽³⁾ Montréal, 1936-1940, 3 tomes.

La livraison même de janvier 1955, qui faisait part de son décès en première page, publiait également ses deux derniers articles: le premier, éminemment symbolique de sa carrière, Justice et Droit, et le deuxième, la Femme mariée, composé en ses derniers jours, bien caractéristique de la critique constructive qu'il avait faite si souvent de la législation et des arrêts, et de l'intérêt constant qu'il portait à l'évolution du droit québecois.

Il avait présidé le bureau des examinateurs du Barreau pendant de nombreuses années.

En mai 1944, il fut élu bâtonnier de Montréal, succédant à Me Charles-Auguste Harwood (4). Parmi ses parrains, mentionnons l'ancien juge à la Cour suprême du Canada, P.-B. Mignault et Me John T. Hackett c.r., son successeur comme bâtonnier. La même année Me Perrault était élu bâtonnier de la province de Québec.

C'est sous son bâtonnat qu'il avait prononcé, en juin 1944, devant la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, une conférence sur l'Education dans les professions, et en octobre suivant, devant l'Académie Saint-Thomas, en session à l'Université de Montréal, un vigoureux plaidoyer pour la Réforme du Droit international.

Le 11 août 1909, il avait épousé, à Montréal, paroisse Saint-Jacques, Marguerite Mousseau (1834-1936), fille de Joseph-Alfred Mousseau (1838-1886). Son beau-père, natif de Berthier, avocat en 1860, député de Bagot à la Chambre des Communes en 1874, secrétaire d'Etat du Canada en 1880, premier ministre de la Province en 1882, et juge à la Cour supérieure en 1884, mourut prématurément après deux années de magistrature.

Lui survivent un fils, Me Jacques Perrault, et deux filles, Odile (épouse du docteur Jean Panet-Raymond) et Ghislaine (épouse de M. André Laurendeau, rédacteur en chef adjoint du Devoir), de Montréal. Une troisième, Francine (1918-1932), était décédée dans l'adolescence. Il laisse aussi dans le deuil de nombreux petits-enfants: Antoine, Francine, Marguerite, Marie et Etienne Panet-Raymond; Francine, Jean, Yves, Olivier, Geneviève et Sylvie Laurendeau; André, Chantal, Odile et Marie-

^{(4) [1954]} R. du B. 417.

Claire Perrault; son frère, Gustave, autrefois juge en chef de la Cour des sessions de la paix, et son neveu, Me Châteauguay Perrault c.r., de Montréal.

Le frère aîné de Me Perrault, Joseph-Edouard (5), ministre de la Couronne pendant quinze ans à Québec, était décédé en 1948.

Obsèques à la paroisse Saint-Viateur, S. E. le cardinal archevêque de la ville y officiant, en présence de nombreux membres du clergé, de la magistrature et du barreau, de représentants des corps publics, de professeurs de l'Université et d'étudiants. Inhumation à la Côte-des-Neiges.

(1955)

^{(5) [1948]} R. du B. 439.

Léopold Guérin (1872-1958)

Léopold Guérin, conseil de la reine, qui fut plus de vingtcinq années arrêtiste du Barreau de la province, est décédé à la maison de retraite Saint-Charles-Borromée de Montréal, le 2 octobre 1958. Il était en sa 87e année.

Il était né en 1872 à Montréal, paroisse Notre-Dame, du mariage De Louis-Constant Guérin (1837-1932) marchand, plus tard fonctionnaire de la Ville, et d'Alida Langevin.

Il avait reçu sa formation secondaire au Collège de Montréal et à l'Université d'Ottawa.

Il entra d'abord comme clerc à l'étude Beaudin (Siméon, plus tard juge à la Cour supérieure) Cardinal (J.-Théodule, 1864-1904) (1), Louis-Joseph Loranger (2) et Saint-Germain (Paul, plus tard juge à la Cour du banc du roi). Il y fit son cours de droit en brevet, 1893-1898 (3). Une loi de la Législature de Québec (4) autorisait le Barreau à l'admettre aux examens du droit.

Admis à sa profession en juillet 1901, Léopold Guérin devait se livrer à la pratique pendant plus de vingt-cinq années comme membre de la même étude où il avait poursuivi sa cléricature, puis comme associé, après l'accession à la magistrature du juge Beaudin, et le décès de J.-T. Cardinal, de MM. Loranger et Saint-Germain. La firme s'adjoignit, plus tard, Me Boisdoré Panet-Raymond c.r.

Secrétaire du Comité de la bibliothèque des Avocats autour des années 1920-1925, Léopold Guérin y joua un rôle fort actif.

⁽¹⁾ Voir sur J.-T. Cardinal, Bulletin des recherches historiques, décembre 1956, p. 205.

^{(2) [1951]} R. du B. 159.

⁽³⁾ Brevet de cléricature, reçu par son aîeul maternel, François-Théophile Langevin, notaire, le 27 juillet 1897.

^{(4) 1899, 62} Vict., ch. 106. Le chapitre précédent des Statuts de Québec de 1899, autorisait le Barreau — fait assez peu connu — à admettre Henri Bourassa, alors député de Labelle à la Chambre des Communes, et sous cléricature d'Auguste S. MacKay, et à le dispenser des examens usuels d'admission à l'étude du droit.

En avril 1928, Léopold Guérin était appelé, par le Conseil général du Barreau à la succession de Me Edmond Brossard c.r., comme arrêtiste du Barreau de la Province. Il devait remplir cette fonction jusqu'en 1954.

A ce titre, il compila la 4ème table générale des Rapports judiciaires de Québec, 1923 à 1934, qui sert encore aux praticiens.

Son état de santé le contraignit à prendre sa retraite en 1955. On l'apercevait encore ces derniers mois, venant revoir au Palais les bureaux où il avait oeuvré si longtemps.

Depuis 1938, il faisait partie de l'Association de bienfaisance des Avocats de Montréal.

Musicien fort habile, Léopold Guérin touchait plus d'un instrument, et il fut, au temps de sa jeunesse, un pianiste très écouté. Il participa même à des concerts pour acquitter ses frais de cours à la Faculté de droit de l'Université Laval de Montréal, qu'il avait fréquentée pendant une couple d'années.

Il laisse dans le deuil, une soeur Léopoldine (madame Joseph Laniel) de Montréal, et un frère, le Révérend P. Eugène Guérin, O.M.I.

Service à l'église Notre-Dame-de-Grâces et inhumation à la Côte-des-Neiges.

La famille paternelle de Léopold Guérin se rattache aux vieilles paroisses de Châteauguay et de Laprairie, et était de même souche que celle de feu le juge Charles-Edouard Guérin (5). Du côté maternel, il comptait d'éminents religieux parmi ses proches.

Le frère cadet de sa mère, Mgr Adélard Langevin, d'abord Oblat, devint, en 1895, archevêque de Saint-Boniface, et il eut un rôle saillant dans les événements politiques de 1896. Un autre, l'abbé Hermas Langevin (1862-1922) fut quinze années curé de l'importante paroisse de la Nativité d'Hochelaga, à Montréal.

Enfin, un frère de son aïeule maternelle, Paméla Racicot-Langevin (1828-1895), Mgr Zotique Racicot (1845-1915), d'abord vice-chancelier de l'Université de Montréal, fut également évêque auxiliaire de Montréal. Leur frère à tous deux, Ernest Racicot (fl. 1835-1898), avocat en 1859, exerça sa profession à Sweetsburg, et il fut bâtonnier du Barreau de Bed-

^{(5) [1953]} R. du B. 374.

ford et député de Missisquoi à l'Assemblée législative de Québec (1878-1881). Le père de Paméla, de Zotique et d'Ernest, F.-X. Racicot (1803-1853) était notaire (1829) au Sault-au-Récollet.

Quant à son aïeul maternel, François-Théophile Langevin (1815-1900) natif de Varennes, il fut le premier notaire résident de Saint-Isidore de Laprairie où il exerça sa profession près de soixante années. Pour terminer sur un autre fait de la basoche, F.-T. Langevin est encore l'aïeul, entre autres, de notre contemporain, Me Rodolphe Langevin, notaire, de Montréal (6), celui-ci cousin germain de feu Léopold Guérin.

(1958)

P.S. (6) v. Revue du Notariat, vol. 78, p. 303 et suiv. (1978)



Robert Bourassa (1893-1958)

Le lieutenant-colonel Robert Bourassa, conseil de la reine, officier de l'Ordre de l'Empire britannique, ancien commandant du Régiment de Maisonneuve, titulaire de l'Ordre du Mérite de la Légion canadienne, ancien substitut du procureur général à Montréal, est décédé à sa demeure de l'avenue Springrove Crescent à Outremont, le 22 novembre 1958. Il y avait dix-huit ans qu'il était alité, invalide. Il était en sa 66e année.

Né à Laprairie, le 25 mars 1893, du mariage d'Aimé Bourassa (1865-1947) qui fut maire de la ville en 1903, et de Marie Robert (1862-1913), il avait reçu sa formation au Mont Saint-Louis et sous le professeur P. de Boissieu. Il commença sa cléricature sous son concitoyen, Arthur Brossard (1871-1935) aussi originaire de Laprairie, qui, nommé juge à la Cour supérieure en 1934, mourut en présidant une audience, quatre mois après. Il la poursuivit sous MM. Ewing et McFadden.

Diplômé de la Faculté de droit de l'Université Laval de Montréal, il était admis au Barreau en pleine guerre, en septembre 1917.

Il y avait déjà dix années que Robert Bourassa s'était engagé, à peine âgé de seize ans, dans la milice, au 85e Bataillon, fondé en 1880 (1) par un de ses concitoyens de Laprairie, le lieutenant-colonel Julien Brosseau (1839-1912). Devenu officier au 1er bataillon des chars d'assaut, il passa outre-

⁽¹⁾ BENJAMIN SULTE, Histoire de la Milice canadienne française, 1760-1897, Montréal, 1897, ch. XI, pp. 106 et 107.

mer en 1918. A sa démobilisation, il constitua, en 1919, une société d'avocats, à Montréal, avec Roméo (2) et Gaston (3) Gibeault.

Secrétaire du Barreau de Montréal en 1924, il devenait, en février 1925, substitut du procureur général à Montréal, et il fut créé conseil du roi en octobre 1929.

Tout au cours de sa carrière, Robert Bourassa ne cessa de s'occuper de milice. Déjà officier du régiment où il avait fait ses premières armes, et qui prit, vers 1920, le nom de Régiment de Maisonneuve, il en devint l'officier commandant en 1936. Lors de la déclaration des hostilités, en 1939, il fut le premier à compléter ses effectifs, comme il fut le premier à s'embarquer pour outre-mer, avec la première division canadienne. Déjà atteint dans ses forces vives, le lieutenant-colonel Bourassa persista à vouloir conduire lui-même son régiment en Angleterre, mais à peine débarqué outre-mer, il dut prendre le chemin de l'hôpital. Ramené au pays à l'automne suivant, les hommes de l'art furent impuissants à le remettre sur pied. Si dure que fût l'épreuve pour un homme d'action, le colonel Bourassa devait passer le reste de ses jours, admirablement soigné par les membres de sa famille, en son lit d'invalide.

Titulaire des médailles de Long Service (V.D.) depuis 1931, il avait encore présidé la Section Jean Brillant de la Légion canadienne. La Légion canadienne lui avait décerné, en 1941, l'Ordre du Mérite, et il était officier de l'Ordre de l'Empire britannique depuis 1946.

En mai 1942, sur la proposition de Me John Long c.r., le Barreau de Montréal adoptait à son assemblée annuelle, la résolution suivante, que se firent un devoir de signer plus de cent soixante membres du Barreau, et parmi les plus éminents:

The undersigned, all members of the Bar of Montreal, sincerely petition as follows:

Whereas at the outbreak of the present war one of our confreres, Robert Bourassa K.C., being a member of the Non-Permanent Active Militia and officer commanding the Régiment de Maisonneuve, receiving a call to duty, abandoned the practice of law and devoted all his time and energies to recruiting his regiment up to its full war establishment;

^{(2) [1947]} R. du B. 318.

^{(3) [1955]} R. du B. 141.

Whereas by his determination and devotion to duty, Lieutenant-Colonel Bourassa achieved the distinction of bringing his regiment to full war establishment for active service overseas, before any other regiment in the Dominion of Canada;

Whereas Le Régiment de Maisonneuve, under the command of Lieutenant-Colonel Bourassa, maintained the finest traditions of the Canadian fighting forces and of the French Canadian race;

Whereas Lieutenant-Colonel Bourassa, having recruited and trained his regiment, having built up its esprit de corps and a high degree of efficiency, led his men overseas and there the strain of overwork at last became apparent; he was taken to hospital and, much against his wishes, was obliged to relinquish his command;

Whereas Robert Bourassa, suffering still from the effects of his devotion to duty and as truly a casualty as though struck down by enemy fire, and although at present unable to practise his profession, has been and will remain an inspiration to his confreres, his compatriots and to Canada:

That the Bar of Montreal take the initiative in publicly recording in some enduring form the patriotism and devotion to duty of our confrere, Robert Bourassa, so that his outstanding contribution to the defence of Canada and his love for his Province will not be lost sight of in these troubled times.

Il avait été président de l'Amicale de son collège, le Mont Saint-Louis.

Il ne s'était pas marié. Il laisse dans le deuil ses soeurs, Cécile (épouse de feu Jean Chauvin, M.S.R.C.), Claire et Fernande (madame Roger Viau), d'Outremont, son frère, Hubert Bourassa, fonctionnaire de la Ville de Montréal, et parmi ses autres proches, nommément, M. le juge Omer Legrand, de la Cour des sessions de la paix, et M. le juge Georges Robert, de la Cour municipale de Montréal.

Obsèques, avec les honneurs militaires, à l'église paroissiale Saint-Viateur d'Outremont. Inhumation à la Côte-des-Neiges.

Robert Bourassa était issu d'une longue lignée d'officiers. Son grand-père, Hubert Bourassa (1802-1884), de Laprairie, qui avait épousé à la Paroisse de Montréal en 1848, Marie-Louise Banlier (1827-1874) était peut-être le plus grand propriétaire terrien et détenteur d'hypothèques du comté de Laprairie en son temps (4). Lui-même était le petit-fils de François Bourassa (1737-1810) lieutenant de milice, marié à

⁽⁴⁾ Voir Inventaire de sa succession, A.-J.-A. Roberge, notaire, 7 octobre 1884, Archives judiciaires de Montréal.

Laprairie, il y a exactement deux siècles, en 1759, à Agnès Lefebvre, fille du capitaine Pierre Lefaivre-Chauville (1709-1793) de Laprairie (5), et l'arrière-petit-fils de François Bourassa (1698-1775) marié en 1735 à Suzanne Lefebvre, fille d'un autre capitaine Pierre Lefebvre (1686-1756) sous le Régime français, à Laprairie.

Le fondateur de la famille, François Bourassa-Laronde (1659-1708) un vendéen, originaire de Luçon, marié à Chambly en 1684 à Marie Le Ber-Robert (1666-1756), pionnier de Laprairie, s'y trouvait dès 1688. Il mourut à Montréal au cours d'une épidémie en 1708 (6).

(1959)

⁽⁵⁾ Le petit-fils du capitaine Pierre Lefaivre, Geoffroi Lefaivre (1778-1861), marié à Saint-Philippe de Laprairie en 1802 à Marie-Amable Lefèvre (1783-1853), est également le bisaïeul, entre autres, du brigadier Hercule Lefebvre, M.C., qui fut aussi commandant du Régiment de Maisonneuve.

⁽⁶⁾ Voir sur le passé de cette famille — il est une autre famille Bourassa à Lévis près Québec — PHILIPPE CONSTANT, « Jacques et Marie » de Napoléon Bourassa ont bien existé, Le Devoir, Montréal, 17 mars 1958, p. 2.

P.S. V. également, la Famille Bourassa de Laprairie, Montréal 1971, 55 pp. spécialement, p.

Gaétan Guérin (1891-1959)

Gaétan Guérin, avocat à Montréal depuis quarante-cinq ans, conseil de la reine, chef de l'étude Guérin et Auclair, est décédé subitement, le 2 septembre 1959, à son cabinet d'étude, peu après être revenu de la chambre de pratique de la Cour supérieure où il avait argumenté une partie de la journée.

Sérieusement malade en 1953, son retour à la santé était tenu comme l'un des miracles de la chirurgie moderne, qui l'avait ramené à la pleine possession de ses facultés et au plein exercice de toutes ses activités professionnelles. Il avait 68 ans.

Il naquit à Côteau-du-Lac, le 5 août 1891, du mariage de Philias Guérin, agriculteur, plus tard fonctionnaire au canal Soulanges, et de Corinne Besner. Il avait fait ses humanités au Collège Bourget de Rigaud et ses classes de philosophie au Séminaire de Montréal (B.L., 1910).

Inscrit en droit, en 1912, il avait commencé sa cléricature (1) sous le futur juge en chef de la province, Gustave Lamothe (2), et il l'avait continuée sous Me Alexandre Prud'homme c.r. (3). Il avait poursuivi ses études de droit à l'Université Laval de Montréal (LL.B., 1915).

Admis au Barreau en juillet 1915, il avait, depuis, exerçé sa profession à Montréal. Pour avoir grandi dans un comté rural, où les lotissements amenés par le développement urbain posaient toutes sortes de problèmes, Me Gaétan Guérin, fort consulté par ses anciens concitoyens, avait été amené jeune à se spécialiser en droit municipal, et il était devenu, avec les années, l'un des experts les plus autorisés dans tout ce qui relève du droit de nos municipalités.

Il avait eu pour associés Antonio Cousineau (4), Fernand Lortie (5), Marcel Pinard (6), et depuis quelques années, Me François Auclair, ancien président du Jeune Barreau de Montréal, et son fils, Me Jacques Guérin.

⁽¹⁾ Brevet Maurice Loranger, notaire, 31 juillet 1912.

⁽²⁾ F.-J. Audet, Les Juges en Chef de la Province de Québec, Québec, 1927, p. 171.

⁽³⁾ Brevet Bernard Melançon, notaire, 1914.

^{(4) [1944]} R. du B. 481.

^{(5) [1946]} R. du B. 437.

^{(6) [1956]} R. du B. 488.

Créé conseil du roi en 1940, membre à vie, depuis 1945, de l'Association de bienfaisance des avocats de Montréal, il avait été conseiller du Barreau de Montréal de 1951 à 1953.

Il avait été également président de l'Amicale des anciens du Collège Bourget.

Le 12 août 1926, il avait épousé à Montréal, Rose Coulombe, qui lui survit.

Il laisse encore dans le deuil, ses fils, Me Jacques Guérin, précité, et André Guérin, de l'Office National du Film; ses filles, Germaine (madame Alphonse-R. Garneau); Louise (madame Maurice Bourbonnais); Marie (épouse de Me Guy Coupal, notaire) et Michelle Guérin, de Montréal; sa soeur, Jeanne Guérin; trois petits-fils, Sylvain, François et André Garneau; une petite-fille, Danielle Coupal. Il avait une autre soeur, Germaine (1897-1915) décédée prématurément.

Obsèques en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Montréal. Inhumation en sa paroisse natale de Côteau-du-Lac.

Son père était natif de la Côte-Sainte-Catherine de Laprairie. Son aïeul, Aimé Guérin (fl. 1820-1890), qui avait contracté mariage à Laprairie en 1852, avec Léocadie Beauvais, était l'arrière-petit-fils de Louis Guérin, marié à Saint-Constant de Laprairie, en 1766, à Louise Riel. Ce dernier était lui-même le petit-fils de Claude Guérin, l'ancêtre commun, entre autres, du juge Charles-Edouard Guérin (7) et de Léopold Guérin, arrêtiste (8).

Du côté maternel, le père de sa mère était l'arrière-petitfils de Jean Bezanaire, un combattant des campagnes de la guerre de Sept ans, originaire de Gascogne, qui se maria, en février 1760, à Sainte-Anne [du Bout-de-l'Île, dite aujourd'hui de-Bellevue] (9) et dont les descendants se retrouvent, depuis, dans la presqu'île de Vaudreuil - Soulanges.

(1959)

P.S. Gaétan Guérin était le cousin germain de M. Léopold Guérin (1899-1967), officier de police de Montréal, marié à Laprairie en 1924 à Aline Raquépas (1901-1970). De cette dernière union sont nés a) à Laprairie, le R.P. Guilbert Guérin, missionnaire jésuite en Extrême-Orient, b) à Montréal, Monique Guérin (Mme François Laurin et M. Marc-Aimé Guérin, (époux d'Annette Picard) de Montréal, auteur et éditeur bien connu, dont cet ouvrage-ci. (1978)

^{(7) [1953]} K. du B. 374.

^{(8) [1958]} R. du B. 506.

⁽⁹⁾ C. Tanguay, Dictionnaire généalogique, t. 2, p. 159.



Jean-Marie Nadeau (1906-1960)

...Il eût voulu être magistrat, il l'eût été; professeur, historien, philosophe, il l'eût été. Sa destinée se fût écoulée tout entière et se fût élevée jusqu'au sommet dans toute carrière dont le succès exige l'activité intellectuelle pour soutien, la méthode pour guide et la conscience pour flambeau.

Jean-Marie Nadeau, licencié en droit, licencié en sciences sociales et politiques, licencié en lettres, avocat depuis trente ans, chef de l'étude Nadeau et Nadeau, de Montréal, membre de la Société royale du Canada, professeur honoraire de la Faculté des lettres et ancien vice-doyen de la Faculté des sciences politiques et sociales de l'Université de Montréal, a été emporté instantanément dans un accident de la route, survenu sur la voie sir Wilfrid Laurier, près de Drummond-ville, le 5 octobre 1960. Revenant de Québec, il venait d'y recevoir des mains du premier ministre, l'hon. Jean Lesage c.p., c.r., son mandat d'avocat de la province près la Commission royale d'enquête, nouvellement constituée, sur l'ancienne administration provinciale. Il n'avait que 53 ans.

Il avait eu l'avantage de naître — le 8 décembre 1906 — et de grandir en ce centre de la plus riche région agricole de la province, comme l'a désignée le grand géographe Raout Blanchard, à Saint-Césaire de Rouville.

Après de brillantes études classiques au collège de Saint-Laurent (B.A., 1927), il étudia le droit à l'Université de Mont-

⁽¹⁾ ROGER ALLOU ET CHARLES CHENU, Grands avocats du siècle, Me BÉTOLAUD, Paris, s.d. circa 1894, p. 324. (Sauf rectification, Me Charles Chenu devint bâtonnier de Paris en 1905).

réal (LL.L., 1930). Ses confrères l'avait élu, en troisième année de droit, à la présidence de sa classe.

Il poursuivit sa cléricature sous Me J.-C. Ostiguy, devenu en 1937 protonotaire au district de Beauharnois, et sous Eugène Simard.²

Avec ses études de droit, il avait mené de front des études à la Faculté des sciences politiques et sociales de l'Université de Montréal, dont il sortit licencié. C'est là qu'il avait lié connaissance, et entretenu depuis d'étroites relations avec le fondateur et l'ancien doyen de cette faculté, Edouard Montpetit.³

L'un des cerveaux le plus naturellement philosophique de sa génération, et doué des qualités propres à cet esprit, soit une faculté singulière d'analyse et un pouvoir de synthèse peu commun, tout s'ordonnait chez lui en fonction de principes. Fuyant d'instinct le brillant et le papillotage, sa pensée se déroulait comme dans un vaste tableau savamment ordonné, et les failles en étaient peu faciles à déceler.

Admis au Barreau de la province en juillet 1930, rien d'étonnant qu'il fût, dès lors, le choix des autorités universitaires pour l'une des bourses d'étude aux facultés d'Europe, encore rares à l'époque,⁴ octroyées par le gouvernement de Québec, et qui dépendaient de l'ancien secrétaire de la province, Athanase David.⁵

Se préparant pour le professorat, J.-M. Nadeau se rendit d'abord à la Faculté de lettres de Rennes, où il prit sa licence en lettres.

Passé à la Sorbonne, il s'inscrivit pour plus de deux années à la Faculté de droit et il en rapporta un diplôme d'études supérieures en droit. Il suivit également à Paris des cours à l'Ecole des chartes.

En ses premières vacances d'Europe, voyageant en Espagne, il était à Madrid lors du renversement, en 1931, de la dynastie séculaire. Il s'était rendu également en Angleterre, visita Oxford, Cambridge et Londres, où il s'était livré à l'étu-

^{(2) [1949]} R. du B. 155.

^{(3) [1954]} R. du B. 317.

⁽⁴⁾ Loi du 14 février 1920, 10 Geo. V, ch. 9.

^{(5) [1953]} R. du B. 154.

de des grandes institutions britanniques.

Revenu au pays à la fin de l'année 1933, inscrit au Barreau, il y fit ses premières armes en perdant sa première cause aux mains d'un vieux routier de la procédure, comme il y en avait tant avant 1930, mais la leçon avait porté. Les perspectives étaient alors loin d'être encourageantes, cependant il devait faire au Barreau une brillante carrière. Son premier associé fut son condisciple de la Faculté de droit, Me Léon Lalande c.r. Quelque cinq années plus tard, son frère, Me André Nadeau c.r., ll.d., venait s'adjoindre à son étude.

Il eut aussi un temps pour associé Me Paul-Emile Côté, alors député de Verdun à la Chambre des communes, aujour-d'hui juge à la Cour supérieure, Gaston Taillefer,⁶ aussi décédé tragiquement, Mario Laurier,⁷ Me Pierre-Paul Langis c.r., et parmi ses clercs, il compta Me Gaston Pouliot, Me André Tessier, Me Mignonne Legault, et nous pouvons en oublier. Ces dernières années, il avait été associé de Me Joseph Blain c.r. Enfin, depuis deux ans, il était chef de l'étude Nadeau et Nadeau (Me André Nadeau précité), et qui comptait Me André Villeneuve, Me Robert Pigeon, Me Maurice Marquis, Me Yvette Dussault-Mailloux.

Il avait conduit, en particulier, des causes qui eurent du retentissement, notamment en matière de droits d'auteur (affaire *Le Gouriadec*), comme aussi en matière de diffamation et de libelle.⁸

Parallèlement à sa carrière d'avocat, J.-M. Nadeau a mené une carrière de professeur, d'écrivain et de conférencier, qui était bien dans la logique de son tempérament.

En 1934, Olivar Asselin fondait son célèbre quotidien montréalais, l'Ordre, ambitieux projet où il tentait une formule de journalisme qui ne peut guère durer que dans un grand pays métropolitain, comme le Guardian, de Manchester, l'ancien Temps de Paris, etc. Jean-Marie Nadeau fut de la première équipe de l'Ordre et il y donna, les quelque quinze ou dix-huit mois que dura l'entreprise, une chronique sinon quotidienne, à tout le moins trois fois la semaine, sur l'actualité économique.

^{(6) [1956]} R. du B. 444.

^{(7) [1957]} R. du B. 547.

⁽⁸⁾ Morin v. Ryan [1957] B.R. 296.

Il y publia, entre autres, une savante étude, d'abord donnée en conférence, sur les *Doctrines juridiques françaises depuis* le début du XIXe siècle.⁹

A son retour d'Europe, en 1934, il avait donné une première conférence sur l'Evolution du droit privé franco-canadien, que le quotidien montréalais, le Devoir, avait reproduit au texte.¹⁰ Il reprit son sujet au congrès de l'Association du Barreau canadien au mois de septembre suivant.

L'Université de Montréal l'appelait, en 1937, à la Faculté des sciences sociales, et lui confiait le cours de politique économique que donnaient auparavant MM. Edouard Montpetit et Jean Bruchési. Professeur agrégé et adjoint au directeur des études en 1940, il devenait professeur titulaire et membre du conseil de la faculté en 1945, office qu'il remplit jusqu'en 1950.¹¹

Entré, la même année (1937), à la Faculté des lettres, comme chargé du cours d'histoire générale, il était passé agrégé en 1942 et il y succédait à Me Jean Bruchési, aujour-d'hui ambassadeur du Canada en Espagne. Sa pratique intensive du droit l'avait contraint, quelques années plus tard, à se délester de son office à la Faculté des lettres, qui l'avait nommé professeur honoraire.¹²

Le gouvernement Godbout avait décidé, en 1941, de rouvrir la Bibliothèque Saint-Sulpice, 13 ancienne bibliothèque officieuse de l'Université de Montréal, et dont les collections dormaient depuis sa fermeture (1931) imposée par la crise économique. Le secrétaire de la province du temps, l'hon. Hector Perrier, appela comme conservateur de la bibliothèque, Jean-Marie Nadeau, qui, au cours des années 1942-44, remit l'institution sur pied, et réorganisa ses services. Mais peu fait par tempérament pour les procédés dilatoires, J.-M. Nadeau ne fit que passer dans l'administration.

En 1944, le gouvernement canadien l'avait nommé repré-

⁽⁹⁾ L'Ordre, Montréal, mars 1934.

⁽¹⁰⁾ Le Devoir, Montréal, du 19 au 22 mars 1934.

⁽¹¹⁾ M. L.-P. Brizard, secrétaire, Faculté des sciences sociales, Université de Montréal, lettre du 19 octobre 1960.

⁽¹²⁾ M. Jean-Houpert, secrétaire, Faculté des lettres de l'Université de Montréal, lettre d'octobre 1960.

⁽¹³⁾ Loi du 13 mars 1941, 5 Geo. VI, ch. 8.

sentant de la Province de Québec à la Commission royale d'enquête sur les coopératives au Canada, présidée par feu le juge Errol McDougall.¹⁴ Cette enquête conduisit les commissaires de ville en ville et de capitale en capitale à travers toutes les provinces du pays, et jusque dans la capitale américaine. Le produit de leurs investigations a été publié sous le titre: Rapport de la Commission d'enquête sur les coopératives.¹⁵

J.-M. Nadeau avait publié dès lors, à part des conférences et de nombreux articles aux journaux et périodiques de la province, le deux études majeures: Entreprise privée et socialisme (Montréal, 1944) et Horizons d'après guerre (Montréal, 1944).

Il s'engageait, en 1944, dans la lutte politique. Il ne le savait pas encore, mais il y était entré pour n'en plus sortir. Ainsi mettait-il en application, sans la lettre peut-être, le principe formulé par le bâtonnier de Paris d'il y a un siècle (1856), Liouville, et qui n'est pas une mauvaise description du devoir du citoyen en démocratie parlementaire:

...il faut être homme de parti... clle était sage cette loi d'une ancienne République par laquelle tout homme qui s'abstenait de prendre un parti dans les dissensions civiles, était déclaré infâme et puni comme tel. Sans cola, l'apathie des bons emporte la perte de l'Etat. Les tyrans ne demandent rien que le sommeil et la léthargie de ceux qui peuvent s'opposer à leurs desseins...!7

Son parti vaincu aux urnes en 1944, J.-M. Nadeau acceptait, à l'élection générale de la province en 1948, de briguer les suffrages en son comté natal de Rouville. Il y fut défait à quelque centaines de voix. Il n'en conçut aucune amertume, se contentant de méditer avec le citoyen romain sur l'homo mendax, qui dit oui et fait non... Et il continua d'accumuler ses observations sur la vie publique de la province. Au congrès libéral tenu à Québec en 1951 pour le choix d'un leader, il se porta candidat à la direction du parti. Il y prononça un discours remarquable, où déjà il établissait ses positions idéo-

^{(14) [1949]} R. du B. 421.

⁽¹⁵⁾ Ottawa, Imprimerie officielle, 1945, 245 pp. [Me J.-M. Nadeau, p. 74].

⁽¹⁶⁾ ROLAND DENIS, Bio-bibliographic de Me Jean-Marie Nadeau. Préface de J.-J. Lefebvre, 1943, ms., en dépôt à l'Ecole des bibliothécaires de l'Université de Montréal.

⁽¹⁷⁾ ALLOU ET CHENU, op. cit., p. 198.

logiques tant vis-à-vis du parti qu'à l'égard de la politique générale qu'il préconisait. Il n'y fut pas élu, mais son adversaire victorieux, Me Georges-Emile Lapalme c.r., aujourd'hui le procureur général de la province, devait devenir l'un de ses fidèles amis.

Entre temps, il était passé directeur du quotidien politique montréalais, le *Canada*, dont les commanditaires décidèrent, peu après, de discontinuer la publication, à l'instar de tant d'autres organes de presse tombés sous la pression des nécessités économiques.

Organisateur du parti libéral à l'élection de 1952 — c'est le moment où le parti adverse fit quasi l'unanimité des sièges à l'Assemblée législative — 18 J.-M. Nadeau continua ses études, dressa des plans et il fut l'un des artisans de la création de la Fédération du parti libéral québecois. Il en devint chef de la commission politique, office qu'il devait remplir jusqu'à son dernier moment.

Il avait encore participé activement à la campagne de 1956. Mais alors, frappé en ses forces vives, il dut diminuer son activité extérieure. Après un séjour de plusieurs semaines à l'hôpital, il avait su sagement réorganiser sa vie en tenant son cabinet, à la française, partie à domicile.

Il avait encore sur le métier deux ouvrages, dont le premier, fort avancé, sur le droit des compagnies, et un autre, une biographie-anthologie de l'ancien directeur de l'*Ordre*, Olivar Asselin.

Et ce n'est pas l'aspect le moins tragique de sa trop brève carrière que le dernier texte qu'il ait préparé, en sa qualité de président de la commission politique de son parti, ait été lu alors qu'il reposait en chapelle ardente, au dernier congrès libéral tenu à Montréal même. En ce texte, qui devient pour lui, une manière de testament politique, il s'était employé à définir, ou à rechercher les termes d'un statut de la fonction publique en notre province.

On comprend que, plongé ainsi comme sans repos dans des études aussi diverses et aussi absorbantes, et, homme d'action avant tout, J.-M. Nadeau se soit peu dispersé dans les clubs et associations.

Il avait tenté, un moment, une expérience, qui se révèle

^{(18) [1959]} R. du B. 521.

généralement décevante, en se portant acquéreur du domaine paternel, à St-Césaire. Avec beaucoup d'autres, il put se rendre compte que sous notre dur climat, seul le dirt farmer, comme disent nos voisins d'outre 45e — ou le cultivateur travaillant de ses mains — a des chances, dans une entreprise agricole, de réaliser une proposition rentable.

Membre de diverses associations de bibliothécaires, de la Société historique de Montréal, du Club de Réforme de Montréal, il avait été élu à la Société royale du Canada en 1946. Il y avait été reçu en séance publique tenue au Cercle universitaire de Montréal en même temps que son collègue, Jean Chauvin († 1959), critique d'art. Edouard Montpetit l'y avait présenté dans une chaude allocution, et Jean-Marie Nadeau y avait traité de l'oeuvre du juriste P.-B. Mignault. 20

A la Société royale, où il n'eut guère le loisir de présenter beaucoup d'études, il avait, ces derniers temps, présenté son ancien condisciple, l'écrivain et scénariste bien connu, le P. Emile Legault,²¹ et il avait donné une esquisse biographique de son ancien collègue à la Faculté des sciences sociales, M. Arthur Saint-Pierre († 1958).²²

Le 29 mai 1935, il avait épousé à l'église Saint-Germain d'Outremont, Pauline Mignault, fille du docteur Georges Mignault († 1944),²³ ancien directeur médical de l'hôpital du Sacré-Coeur de Montréal. Sa femme lui survit. Il laisse encore dans le deuil quatre fils, Pierre (époux de France Johnson), de la Société Radio-Canada; Jacques, étudiant en sciences commerciales; Jean et Michel, aux études secondaires; son père, aujourd'hui octogénaire; ses frères, Georges, de la compagnie Fashion Craft, Charles-Henri, gérant de succursale à la Banque de Montréal; son associé professionnel, Me André Nadeau c.r., précité²⁴, sa soeur, Françoise (épouse de François Trudel, de la Banque de Montréal); et deux petits-enfants, Sylvain et Pascale.

Il eut d'imposantes obsèques à son église paroissiale depuis son mariage, Notre-Dame-des-Neiges, et que célébra son

¹⁹⁾ Présentation à la Société royale, no 4, Hull, 1947.

^{(20) [1947]} R. du B. 61, J.-M. Nadeau avait aussi donné à la Revue du Barreau, en mars 1941: Rédaction et publication des lois québecoises.

⁽²¹⁾ Présentation à la Société royale, no 12, Hull, 1958.

⁽²²⁾ Procès-verbaux de la Société royale, 1960.

⁽²³⁾ V. La Famille Mignault, dans Bulletin des recherches historiques, mai 1948.

condisciple et ami, le P. Emile Legault, précité. Sortant de l'usage, le P. Legault improvisa, à la fin du service, une façon d'oraison funèbre du disparu, en insistant sur l'éminence de son sens civique. Dans la foule qui le conduisait à l'église, on remarqua le premier ministre de la province, plusieurs membres de son cabinet, le leader national du parti libéral, des juges des diverses jurisdictions, de nombreux membres du barreau et des professions libérales, des représentants de l'Université et des sociétés culturelles.

Inhumation en son village natal de Saint-Césaire.

Vieux Canadien — il n'était pas l'homme à s'en targuer — fils de Rodolphe Nadeau et de Georgianna Ducharme († 1958), l'aïeul de Jean-Marie Nadeau, Simon Nadeau (1844-1920) était originaire de Saint-Mathias de Rouville, comme ses propres père et grand-père, tous deux prénommés Antoine et nés respectivement en 1816 et 1793.

Ce dernier — fils de Louis Nadeau (fl. 1756-1815), aussi marié à Saint-Mathias, en 1784, à Josephte Sabourin-Chaunière — était lui-même petit-fils de Louis Nadeau (1732-1811) — né à Beaumont, décédé à Saint-Mathias — marié au Château-Richer, près de Québec, en 1753, à Françoise Cazeau (fl. 1735-1811), fille d'un chirurgien de Québec à la fin du Régime français. Louis Nadeau, l'aîné, paraît s'être établi, vers 1770, à Saint-Mathias, dont il fut le meunier, de toute sa carrière.

Il était lui-même l'arrière-petit-fils d'Ozanni-Joseph Nadeau (1637-1677), originaire de Genouillac, près de Cognac en Angoumois, venu en Nouvelle-France avec le célèbre régiment de Carignan. Etabli à l'Île d'Orléans, marié à Québec en 1665 à Marguerite Abraham, il avait eu l'honneur de voir son contrat de mariage, dressé par Duquet, notaire royal, contresigné, entre autres, par le vice-roi, le marquis de Tracy et Jean Talon, le grand intendant.

(1961)

⁽²⁴⁾ Depnis, juge à la Cour supérieur.
(25) [1950] R. du B. 446.

Wilfrid Lazure, le plus ancien juge à la Cour supérieure, et qui présida pendant vingt-cinq années aux Assises du district de Montréal, ancien bâtonnier au Barreau de Saint-François, est décédé à Montréal le 30 mai 1962 à l'âge de 73 ans, après plusieurs mois de maladie.

Il avait célébré, en décembre dernier, le vingt-cinquième anniversaire de sa nomination à la magistrature.

Il était né à Saint-Michel de Napierville, le 25 octobre 1888, du mariage de Michel Lazure, agriculteur, et d'Aglaé Robert. Ses parents s'établirent peu après dans la région de Sherbrooke. Il reçut sa première éducation à Coaticook et il fit ses études classiques au séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke (B.A., 1911).

Entré, au sortir du collège, à la rédaction de la *Tribune* de Sherbrooke, il s'inscrivit en droit, l'année suivante, à l'Université McGill, où il ne fit qu'une année. Retourné à Sherbrooke, il rentra à la *Tribune*, dont il devint chef des nouvelles tout en poursuivant ses études de droit comme clerc de Jacob Nicol.¹ Devenu avocat, il retint ses intérêts dans la *Tribune* et il fut vice-président de la compagnie jusqu'à son accession à la magistrature.

Admis au barreau en juillet 1915, il entra aussitôt à l'étude de son patron. Il devait y exercer sa profession quelque vingt années, et devenir éventuellement l'un des associés principaux de l'étude, dont un troisième était le beau-frère de Jacob Nicol, Joseph-Silfrid Couture.²

Créé conseil du roi en 1926, le gouvernement Taschereau l'avait nommé, à la même époque, substitut principal du procureur général au district de Saint-François. En mai 1928, ses confrères du Barreau de Saint-François l'élurent leur bâtonnier.

Amené à la politique par ses relations professionnelles, Wilfrid Lazure fut, plusieurs années, l'organisateur principal du parti libéral en la région de Sherbrooke, mais il ne s'était jamais porté candidat aux élections législatives de la province

^{(1) [1958]} R. du B. 504.

^{(2) [1942]} R. du B. 495.

ou du pays.

C'est en décembre 1936 qu'il reçut sa nomination de juge à la Cour supérieure de la province, avec assignation au district de Montréal.

Appelé aussitôt à remplacer le juge Charles-Avila Wilson († 1936) à la présidence des Assises, le juge Lazure devait, pendant près de vingt-cinq années, rendre la justice à cet important tribunal avec une assiduité, une application, une science, une impartialité, une équité qui imposaient le respect à tous les praticiens spécialisés en droit pénal, voire même aux malheureux que la destinée conduisit à ce prétoire.

Prétendre refaire l'historique des importantes causes instruites à ce tribunal, trop achalandé, serait outrepasser les cadres de cette rubrique. La presse montréalaise a rappelé, à tout le moins, lors de son décès, la cause célèbre d'espionnage instruite au lendemain de la deuxième grande guerre, et où, entre autres, un ancien député à la Chambre des communes fut condamné à six années de réclusion.

On a également rappelé que siégeant un jour en appel dans une cause de la Couronne à l'encontre d'une décision d'un autre tribunal correctionel, sa propre décision servit de base à une modification du Code criminel portant que l'on ne peut invoquer un délit antérieur à l'encontre d'un accusé.

A la veille des élections fédérales de mars 1958, le juge Lazure fut nommé par le directeur général des élections pour faire enquête sur des irrégularités dans la revision des listes électorales pour le district électoral de Montréal-Cartier,

A l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire dans la magistrature, le Conseil du Barreau de Montréal, formulant des voeux pour le rétablissement de sa santé, adoptait à son adresse, en décembre 1961, une résolution de félicitations, en rappelant qu'il était l'honneur de sa profession. En sa réponse, le juge se disait fier de la continuité de ses états de service à la justice de son pays.

Peu répandu dans les cercles sociaux, le juge Lazure, en dehors d'une partie de golf et d'une partie de pêche, trouvait sa récréation à l'étude d'ouvrages de philosophie, et il passait la plus grande partie de ses loisirs en la bibliothèque considérable, dit-on, qu'il s'était constituée.

Des années 1944 à 1952, il avait fait à la bibliothèque du Barreau de Montréal divers dons d'ouvrages de droit, au nombre d'une quarantaine de volumes.

Il était encore un bienfaiteur de l'Hôpital Notre-Dame-dela-Merci de Montréal.

Il avait épousé en septembre 1916, à Granby, Yvonne Robidoux, soeur, entre autres, de Louis-Philippe Robidoux († 1957), journaliste, rédacteur à la *Tribune*, auteur, et membre de la Société Royale du Canada. Sa femme lui survit. Il laisse encore dans le deuil ses filles, Camille (madame Paul Dalmé³), et Rachel (épouse du peintre Frantz Laforest), un petit-fils, Pascal Laforest, un frère, Maximilien, une soeur, madame Joseph Lefebvre.

Nous lui connaissons un autre frère, Joachim-A. Lazure († 1953), qui fut longtemps adjoint du percepteur du revenu de la province au district de Montréal.

Obsèques à l'église paroissiale de Notre-Dame-des-Neiges où s'étaient donné rendez-vous, nombreux, ses collègues de la magistrature, des membres du barreau. Inhumation à la Côte-des-Neiges.

Il était l'un des derniers-nés de sa famille et ses parents, Alexandre Lazure et Aglaé Robert, avaient contracté mariage à Saint-Michel de Napierville en 1870. Petit-fils, par sa mère, d'Antoine Robert, marié à Saint-Philippe de Laprairie, en 1823, à Julienne Perras, son aïeul maternel [Antoine Robert] — fils du capitaine Jacques Robert (1746-1826), de Saint-Philippe, un combattant à Châteauguay en 1813 — était encore le frère consanguin du capitaine Joseph Robert (1781-1839), patriote de 1837, et l'une des douze victimes de l'échafaud lors de ces mémorables événements.⁴

Son grand-père paternel, *Basile Lazure*, né le 4 août 1810, à Saint-Constant de Laprairie, y avait épousé *Emérande Long-tin*, en octobre 1837, un mois avant les premiers coups de feu ⁶ de cette année troublée.

Son bisaïeul paternel, aussi prénommé *Basile L.*, avait également contracté mariage à Saint-Constant en 1803 avec *Catherine Robidoux*.

^{(3) [1954]} R. du B. 326.

⁽⁴⁾ V. L.-O. DAVID, Les Patriotes de 1837-38, Montréal, 1884, 219; la Presse, Montréal, 24 juin 1933; AEGIDIUS FAUTEUX, Patriotes de 1837-38, Montréal, 1950, p. 362.

⁽⁵⁾ L.-O. DAVID, op. cit., 25.

Ce dernier était fils d'Antoine Lazure (fl. 1747-1803),6 né à Sorel, et qui y avait épousé, au mois d'août 1769, Louise Frappier (fl. 1750-1810). Leurs fils, outre Basile précité, Jean-Baptiste, Antoine et Gabriel s'étaient mariés à Longueuil respectivement en 1795, 1801 et 1816, un autre, Michel, à Laprairie, en 1810. Leurs descendants se retrouvent aujourd'hui, nombreux, dans les comtés de Laprairie, de Châteauguay et de Napierville.

(1962)

⁽⁶⁾ C. TANGUAY, Dictionnaire généalogique... IV, pp. 475 et 496.

Paul Morin (1889-1963)

Montréalais de naissance, bachelier en droit, docteur ès lettres, conseil de la reine, linguiste, professeur, interprète, traducteur et par-dessus tout poète, littérateur consommé, joail-lier de lettres, Paul Morin s'est éteint, après quelques semaines d'hospitalisation à l'Hôtel-Dieu de Montréal, dans un hôpital de convalescents de village, à Beloeil, près de Montréal, le 17 juillet 1963. Il avait 74 ans.

Né à Montréal, paroisse Saint-Jacques, le 6 avril 1889, du mariage d'Henri Morin, qui fut longtemps surintendant d'une société d'assurance, et d'Antonia Marchand, il reçut sa formation chez les Jésuites, au Collège Sainte-Marie de Montréal et à leur lycée Saint-Louis-de-Gonzague de Paris.

Il étudia le droit à l'Université Laval de Montréal et il prit son baccalauréat en droit en juillet 1910. Admis dès lors au Barreau, il repartit aussitôt pour Paris. Inscrit à la faculté des lettres, il y prépara sa thèse, les Sources de l'Oeuvre de Longfellow (Paris, 1913) et sa thèse secondaire sur les Influences musulmanes dans les lettres françaises, qui lui valurent son doctorat ès lettres.

Dans l'intervalle, à vingt-deux ans, il avait publié (1911) chez l'éditeur des poètes, Lemerre, à Paris, son Paon d'émail, un recueil de poésies, de facture fort ciselée, dans le mode de l'école parnassienne, et que lança à Montréal Jules Fournier, en son hebdo, l'Action. Entre-temps, il voyagea, parcourut la patrie des arts, l'Italie, rendit visite à la mère de la pensée occidentale, la Grèce, et séjourna plus longuement à Constantinople, où il fut, 1913, précepteur de français à l'école anglaise Haldane.

Revenu au pays en 1914, il devint le premier Canadien de langue française à enseigner l'histoire de la littérature française à l'Université McGill. La même année, il recevait sa commission de lieutenant au 85e régiment, un détachement du Royal Canadian Regiment. En 1916, il était encore professeur de langue et de littérature française à un institut pour jeunes filles, le Smith College, de Northampton, Mass. C'est à cette époque qu'il fut appelé à donner vingt cours sur la Renaissance à un groupe

de professeurs de l'Université Harvard, de Cambridge, Masc.

De là il passa professeur de langues romanes, encore pour une année, à l'Université du Minnesota, à Minneapolis, où il épousa, en 1917, Geneviève Bernhardt, M.A., d'origine hollandaise.

Au Canada en 1919, il s'inscrivit cette fois au Barreau, mais pour un temps seulement. D'abord rédacteur au *Prix Courant*, organe d'information financière, il dirigea également *l'Information*, autre organe du genre. En 1925, il succéda à la fondatrice, Madeleine G.-Huguenin, comme directeur de la *Revue Moderne*. Il ne fit qu'y passer.

A l'ouverture de l'Ecole des Beaux-Arts, il en devint (1923) le premier secrétaire et le premier bibliothécaire. On se rappelle que l'Ecole, fondée grâce à l'initiative du secrétaire de la province, Athanase David,¹ eut comme premier directeur un artiste remarquable, Emmanuel Fougerat, qui publia à Paris au lendemain de la dernière grande guerre, un intéressant Dictionnaire des Visages.

En 1922, Paul Morin publiait — en une édition fort soignée — son recueil fameux, Poèmes de Cendre et d'Or, qui mit le sceau à sa réputation et le fit tenir universellement pour l'un des plus grands, sinon le plus grand poète de langue française que l'Amérique ait produit.

Il faudrait citer ici comme exemple de l'art consommé du poète le triptyque Les Dieux s'en vont, La mer, La forêt, L'azur, et Les Harmonies... pour un soir dauphinois... pour un soir grec, etc., que les étudiants ès humanités de 1925 apprenaient par coeur, à l'égal des plus belles pièces des anthologies françaises.

Ce recueil lui valut tous les honneurs. Lauréat des concours de l'Action intellectuelle, il reçut encore le prix de la province dit prix David et, de la France, les palmes d'officier d'académie.

Une réédition du Paon d'Email et des Poèmes de Cendre et d'Or a été donné (1961) à Montréal, aux Editions Fides, par M. J.-P. Plante.

Elu, l'année suivante, à l'académie de son pays, la Société Royale du Canada, il y donna, en 1927, le récit de voyage, jusque-là inédit, de son aïeul paternel, Pierre-Louis Morin, De Paris au Lac Ouinnipeg, 1837.

Dans les années 1930, il s'inscrivit à nouveau au Barreau.

^{(1) [1953]} R. du B. 154.

Créé conseil du roi en janvier 1931, il fut près de quinze ans interprète près les tribunaux, ce qui n'est pas la mince tâche qu'un vain peuple peut penser. C'est encore le temps où on l'entendit à Radio-Canada, avec sa rubrique, Les Fureurs d'un Puriste. Les éternelles rectifications de langue et de vocabulaire, commencées timidement au dernier tiers du siècle dernier, prenaient cette fois une extension sans pareille par les ondes hertziennes. Mais qu'ont donc donné tant d'efforts? Hélas!

Depuis, Paul Morin ne publia plus que des travaux de librairie, comme la traduction française des Sources de l'activité économique de sir Edward Beatty, ou, en anglais, la Vie privée de Louis XIV de Louis Bertrand, une traduction nouvelle de l'Evangeline de Longfellow, non signée, et des poésies éparpillées en divers périodiques. Enfin, à la demande de ses amis, il commit, en 1960, un dernier recueil de poèmes Géronte et son miroir, qui fut assez froidement accueilli. Retenons-en l'hommage fervent qu'il y rend en passant à son contemporain et ami, comme lui de formation juridique et de proche ascendance française, René Chopin.³

Paul Morin, qui eut son hôtel particulier, rue Sherbrooke, face aux jardins de la ville de Westmount, n'était plus lui-même depuis le décès de sa femme en 1952. Il s'était fracturé, en 1942, une jambe, accident dont il se remit lentement. Il cessa dès lors de s'inscrire au Barreau.

Ses amis attestent que, pianiste très doué, il pouvait interpréter, à livre ouvert, andantes et sonates.

La littérature est une maîtresse terrible, écrivait dans les années mil neuf cent vingt, le médecin directeur de la revue parisienne, les *Alcaloïdes*. Gare à qui se livre sans réserve à cette mante, à qui va au bout du voyage, au bout des sensations et des sentiments. Il sera aussi sûrement dévoré que, dans l'ordre de la nature, le mâle par ce faux *prie-Dieu*.

Les dix dernières années de sa vie se passèrent, sinon dans l'indigence, du moins dans des logements de fortune, dont l'un fut incendié et où il laissa non seulement tous ses effets personnels, mais encore les manuscrits sur lesquels il travaillait, comme une édition de Montaigne, et sa correspondance avec

⁽²⁾ V. J.-F. GINGRAS, Manuel des expressions vicieuses les plus fréquentes (Ottawa, McLean Roger, 1880), 60 pp.

^{(3) [1954]} R. du B. 467; V. Géronte..., précité, p. 153.

⁽⁴⁾ V. Géronte..., précité, p. 157.

d'éminents écrivains de France.

Hospitalisé à l'Hôtel-Dieu de Montréal au début de l'été, il n'était entré que depuis peu à une maison de convalescents de Beloeil, où il s'éteignit.

Lui survit un fils, Donald, d'Ottawa, qui servit dans la marine canadienne pendant la dernière guerre.

Aucun rite à sa dépouille. Incinération au cimetière Mont-Royal. Cendres déposées, éventuellement, avec celles de sa femme, à la nécropole de Minneapolis, Minnesota.

L'aïeul paternel de Paul Morin, Pierre-Louis Morin (fl. 1811-1886), un Normand de Nonancourt, près Evreux, venu au pays en 1837, épousa, l'année suivante, pendant que l'insurrection grondait au pays, en juin 1838, à la vieille église Notre-Dame de la place d'Armes, Isabelle-Héloïse McDonnell (1819-1866). A son acte de mariage, il apparaît chevalier de l'Ordre du lys. Il eut des emplois divers. Ainsi, en 1840, il faisait les plans de l'actuelle église de Laprairie, rive sud de Montréal. Il travailla au terrier des Seigneurs de Montréal, les Sulpiciens. Plus tard, il travailla aux plans — pas toujours sûrs — du Vieux Montréal, publié en 1884 par Honoré Beaugrand, directeur du quotidien montréalais, la Patrie. Deux ans après, au mariage de son fils, Henri, il avait la qualité de géomètre en chef du cadastre de la province. Il était alors domicilié à Mascouche. Peut-être y mourut-il?

Le père du poète, Henri-Eléonor Morin (1855-1944, † Montréal), quasi nonagénaire à son décès, fut un homme d'affaires, directeur d'une société d'assurance. Il avait épousé à Montréal, paroisse Saint-Jacques, en 1886, Antonia Marchand (1863-1927, † Montréal), fille de Médéric Marchand (fl. 1837-1868), avocat, en 1857, décédé prématurément, et de Malvina Lemire (1844-1906), qui fut la marraine du poète. Malvina Lemire-Marchand fonda en 1869 à Montréal une académie pour jeunes filles, très réputée de toute une génération de la vie montréalaise.⁵

En ses notes biographiques officieuses, consignées à l'ouvrage *Paul Morin* de M. J.-P. Plante, en la collection des Classiques canadiens,⁶ le poète donne à sa mère un second patronyme, de Lamorandière-Marchand, que n'indiquent pas les actes

⁽⁵⁾ E.-Z. MASSICOTTE, Bulletin des Recherches Historiques, nov. 1938,p. 342.

^{(6) (}Fides, Montréal et Paris, 1958).

ordinaires de l'état civil. De fait, le père de son aïeul, Médéric Marchand, avocat, Charles M., marié à Repentigny en 1832 à Emilie Prud'homme, était le fils de Donat-Alexandre Marchand (1761-1841, † Verchères), marié à Varennes en 1794 à Adélaide Rocbert de la Morandière (1770-1822) soeur cadette de Julie de Lamorandière-Duvernay (1768-1824) la mère du grand Ludger Duvernay.

Neveu de Joseph Marchand (fl. 1709-1770), seigneur (1743-1770) de St-Charles-sur-Richelieu à l'époque de la Cession (1763), du chef de sa mère, Marguerite Boucher de Niverville-Marchand († 1798), Donat-A. Marchand fut un temps coseigneur d'un arrière-fief dans Chambly. Son frère aîné, messire J.-B. Marchand, ordonné en 1786, fut six ans directeur, 1790, du vieux collège de Montréal.

Quant aux demoiselles de la Morandière, elles étaient les arrières-nièces de la délicieuse madame Bégon,⁸ Isabelle de la Morandière (1696-1755), née à Montréal, décédée à Rochefort, et dont nous est parvenu un incomparable témoignage sur la vie montréalaise de 1750.⁹

Un frère de son aïeule paternelle, *Pierre-Louis McDonnell* (fl. 1822-1889) admis au Barreau en 1843, termina sa carrière comme adjoint du greffier de la Ville de Montréal. Il était également linguiste et écrivain.¹⁰

Relevons encore parmi ses proches une soeur de son père, Angéline Morin (fl. 1860-1920) mariée circa 1885 à Henry J. Browne, qui fut la mère du lieutenant-colonel Peter Lewis [Stewart] Browne — cousin germain du poète — combattant de la première grande guerre.

Quant à sa bisaïeule paternelle, la mère d'Héloïse McDonnell-Morin, Agathe-Henriette Huguet-Latour (1795-1865) mariée à Montréal en 1816 à Duncan Cameron McDonnell (1788-1824), capitaine d'un vapeur entre Québec et Montréal, remariée en 1836 à Augustin Lemay-Poudrier, émule de la célèbre

⁽⁷⁾ V. C. TANGUAY, Dictionnaire généalogique... VII, 115.

⁽⁸⁾ V. YVONNE BÉZARD, Fonctionnaires maritimes et coloniaux sous Louis XIV, les Bégon, Paris, 1932.

⁽⁹⁾ V. le Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1934-1935, Québec, 1935, pp. 1-277.

⁽¹⁰⁾ V. E.-Z. MASSICOTTE, Bulletin des Recherches Historiques, déc. 1940, p. 376.

Emilie Tavernier dite Mère Gamelin († 1851), fondatrice de la Providence, elle fonda une oeuvre de bienfaisance pour filles repenties, qui a survécu jusqu'à nos jours.¹¹

Enfin, Agathe-Henriette-Latour avait un frère Louis Huguet-Latour (1773-1837), notaire, 1804, plus de trente ans à Montréal, qui fut le père de Louis-Adolphe Huguet-Latour (1821-1904), marié à Montréal en 1855 à Louise Ricard († 1905) aussi notaire (1847-1869) mais surtout connu comme publiciste, historiographe, écrivain et qui publia, 1863, entre autres périodiques, près de dix années, l'Annuaire de Ville Marie. 12

Autre exemple, une fois encore, de la permanence de la vie de l'esprit en nos familles bourgeoises québecoises.

(1963)

⁽¹¹⁾ V. E.-Z. MASSICOTTE. Bulletin des Recherches Historiques, ibid.

⁽¹²⁾ V. E.-Z. MASSICUTTE, Bulletin des Recherches Historiques, janvier 1940, p. 31, oct. 1940, pp. 292-295.



Esioff-Léon Patenaude (1875-1963)

Esioff-Léon Patenaude, conseil de la reine, membre du conseil privé du Canada, qui comptait plus de soixante années d'admission au barreau, jurisconsulte et homme politique, qui fut titulaire des plus hauts postes civils de la province et du pays, est décédé le 7 février 1963 à sa demeure des Appartements Château, rue Sherbrooke, à Montréal. D'une forte constitution, sa santé lui avait permis de vaquer encore à ses derniers emplois jusqu'aux premiers jours de l'automne. Il aurait eu 88 ans la semaine qui a suivi son trépas.

Fils aîné d'Hilaire Patenaude, agriculteur, plus tard commerçant, et d'Angèle Trudeau, il vit le jour à Saint-Isidore de Laprairie, le 12 février 1875.

Il fit ses humanités au vieux collège de Montréal et ses classes de philosophie au séminaire voisin, où il eut pour condisciples, entre autres, le futur évêque auxiliaire de Montréal, Mgr Emmanuel-Alphonse Deschamps († 1940), et Aegidius Fauteux '' le grand érudit de Montréal, avec lesquels il resta en constantes relations d'amitié.

Il étudia le droit à l'ancienne Université Laval de Montréal. Il s'y lia d'amitié, notamment, avec [Henri-] Honoré Mercier, plus tard député de Châteauguay et ministre dans les cabinets Gouin et Taschereau. A l'université, il avait été secrétaire, 1898, de l'Association des étudiants en droit.

Saint-Isidore de Laprairie avait déjà donné naissance à un

^{(1*) [1941]} R. du B. 106.

juriste réputé de Montréal, Siméon Beaudin (1855-1915) devenu bâtonnier de la province en 1902, juge à la Cour supérieure en 1912, et qu'un contemporain décrivit comme « l'une des plus belles organisations intellectuelles de sa génération ». Pour sa cléricature, E.-L. Patenaude le prit naturellement comme patron.

Admis au barreau en septembre 1899, il devait exercer sa profession à Montréal près de soixante années. Il y fut, un temps, associé d'Emile Léonard († 1933) plus tard maître de postes de Montréal. Près de vingt-cinq années, il fut l'associé principal de l'étude bien connue à Montréal et dans la province, Patenaude et Monette (l'hon. sénateur et bâtonnier Gustave Monette, c.r.) et qui comptèrent, avec les années, de nombreux associés, nommément, Me Ephrem Filion, aujourd'hui juge en chef de la Cour de bien-être social de Montréal, Auguste Boyer,² Louis-Joseph de la Durantaye,³ Liguori Hébert,⁴ Me Théodore Meighen, c.r., Me Adolphe Routhier, c.r., etc.

Il avait été créé conseil du roi en 1916.

Il est notoire que jurisconsulte, il était à la fois l'homme de cabinet et des relations extérieures, le maître des dossiers, alors que son éminent associé, le bâtonnier Monette plaidait les causes importantes au palais.

Dès le temps de ses études secondaires, il avait été témoin de luttes politiques incessantes. Ainsi, au lendemain de l'affaire Riel, il avait vu un ancien maire de son village, Cyrille Doyon († 1918) devenir en 1887 député de Laprairie à la Chambre des communes, et passer en 1892 à l'Assemblée législative. Bachelier en 1896, il avait vu le fils du notaire de son village, et contemporain de son patron, Siméon Beaudin, le P. Oblat Adélard Langevin (1855-1915), devenu (1895) archevêque de Saint-Boniface, soutenir la mesure du gouvernement Tupper sur la question des écoles confessionnelles, du haut de la chaire, à Laprairie même, être contredit le jour même, de la tribune, par le député sortant de Napierville et candidat dans les comtés unis de Laprairie et de Napierville, Dominique Monet,⁵ et le corps électoral du lieu, comme de tout le reste de la province, donner tort à l'archevêque. On le sait, ces luttes idéologiques

^{(2) [1962]} R. du B. 603.

^{(3) [1960]} R. du B. 423.

^{(4) [1952]} R. du B. 53.

^{(5) [1946]} R. du B. 508; [1958] R. du B. 99.

amenèrent la publication de l'ouvrage du publiciste L.-O. David, le Clergé canadien, sa Mission, son Oeuvre (1896), qui nous paraîtrait bien anodin aujourd'hui. Déféré au Saint-Office, il fut mis à l'index des livres prohibés par la Sacrée Congrégation. C'est le seul exemple, croyons-nous, d'un essai politique qui ait eut ce sort dans toute l'histoire des lettres canadiennes.

E.-L. Patenaude ne tarda pas à entrer dans la politique active. Dès 1901, il avait été, avec Louis Coderre et J.-G.-H. Bergeron, celui-ci longtemps député de Beauharnois, l'un des porte-parole à un banquet du club Cartier en l'honneur d'un chef conservateur du temps, Frederick-D. Monk.

A l'élection générale de la province de juin 1908, il brigua les suffrages dans son comté natal de Laprairie. Il y fut élu à l'Assemblée législative de Québec contre le député sortant, Côme-Séraphin Cherrier (1848-1912), celui-ci un petit-neveu de son homonyme C.-S. Cherrier († 1885), l'un des premiers avocats montréalais de son temps. La même année, son patron Siméon Beaudin se présenta également dans Laprairie à l'élection générale du pays. Il y fut défait. E.-L. Patenaude fut réélu dans Laprairie à la nouvelle élection générale de la province de 1912 contre Georges-Aimé Simard († 1935), devenu l'année suivante, conseiller législatif de la province.

En 1915, le député d'Hochelaga à la Chambre des communes et le secrétaire d'Etat du Canada, Louis Coderre († 1935) — le père du secrétaire-trésorier du Barreau de la province, Me Charles Coderre, c.r., ll.d. — devenait juge à la Cour supérieure.

E.-L. Patenaude, déjà chef de l'organisation du parti conservateur du district de Montréal depuis 1913, résigna son mandat à l'Assemblée législative. Candidat à la succession de Louis Coderre dans Hochelaga, il y fut élu par acclamation. La même année, il était assermenté membre du Conseil privé du Canada comme ministre du Revenu de l'Intérieur, office qu'il devait remplir pendant deux années. En janvier 1917, il devenait secrétaire d'Etat du Canada. C'était au plus fort des hostilités de la première Grande Guerre et la question du degré de la participation canadienne à l'effort de guerre outre-mer était au centre des préoccupations des gouvernements, des Chambres législatives comme de la presse du pays.

La longue crise politique qu'elle suscita a fait l'objet de

nombreuses études. Rappelons ici l'oeuvre, déjà citée à cette rubrique, d'Elizabeth Armstrong. L'auteur y rappelle que E.-L. Patenaude, qui s'était opposé, lors de la campagne politique de 1911, à la politique navale du gouvernement Laurier, avait soutenu, en 1914, avec tous les chefs politiques du temps, l'effort de guerre du gouvernement canadien. Mais il ne crut pas devoir endosser l'attitude prise par ses collègues de langue française du ministère Borden, quand celui-ci prétendit imposer le service militaire obligatoire — familièrement la conscription — pour outre-mer. Et il démissionna de son poste de député et de ministre.

Il reprit dès lors l'exercice de sa profession.

A Québec, survint alors un changement d'équipe. L'ancien premier ministre, sir Lomer Gouin, était devenu un moment (1922) ministre de la Justice du Canada. L.-A. Taschereau ⁷ lui avait succédé comme président du Conseil exécutif et premier ministre de la province. Des législations nouvelles étaient en perspective.

Naturellement, l'opposition était vive. E.-L. Patenaude décida de se présenter de nouveau aux élections législatives de la province de l'hiver 1923. Il fut élu dans Jacques-Cartier en même temps, nommément, qu'Alfred Duranleau ⁸ et quelques autres personnalités remarquables de son parti. Mais l'opposition parlementaire, un moment renforcée à Québec, ne devait guère durer.

A l'élection générale très controversée du pays en 1925, E.-L. Patenaude résignait, comme dix ans auparavant, son mandat à Québec, pour se porter à la rescousse de son ancien collègue du cabinet Borden, l'hon. Arthur Meighen. Toujours organisateur en chef de son parti, il lança par toute la province une grande campagne, qu'il inaugura au chef-lieu de son comté, à Lachine.

L'auteur de ces lignes se rappelle s'y être rendu avec une délégation de ses anciens électeurs de Laprairie. Au sortir de ses classes de rhétorique et métaphysique, il y prit une première

^{(6) [1961]} R. du B. 498; ELIZABETH H. ARMSTRONG, The Crisis of Quebec, New York, Columbia University Press, 1937; v. sur E.-L. Patenaude, pp. 86-87, 125, 181-185.

^{(7) [1952]} R. du B. 396.

^{(8) [1951]} R. du B. 157.

leçon de politique positive. L'orateur politique chez E.-L. Patenaude n'avait rien du tribun. Analyste d'une situation en tous ses éléments, les questions économiques prenaient le pas dans sa pensée sur les appels passionnels. La diction, légèrement ou peutêtre volontairement hésitante, à l'anglaise, le débit sans éclat retenaient tout de même l'attention par les qualités de liaison, de parfaite coordination de la pensée. Le lendemeain de son intervention, en un premier-Montréal du quotidien montréalais, le Devoir, qu'il dirigeait, le fougueux leader nationaliste, Henri Bourassa († 1952) — dont, incidemment, l'aïeul paternelle était née Geneviève Patenaude — qui faisait lui-même sa rentrée dans la politique active, lançait une charge à fond de train contre le programme mis de l'avant par E.-L. Patenaude. La campagne fut loin d'être un succès.

Ministre de la Justice pendant trois mois l'année suivante, de juillet à septembre, dans l'éphémère cabinet Meighen, il était défait à nouveau en la même circonscription, lors de la nouvelle élection générale de 1926.

Désormais il ne devait plus briguer les suffrages populaires. Resté organisateur de son parti, il soutint encore le nouveau chef provincial du parti conservateur, le maire Camillien Houde, dans l'élection générale, fort mouvementée de 1931, alors que la crise économique faisait déjà ses ravages.

A la fin du régime R.-B. Bennett il était appelé, en 1934, à succéder à Henry George Carroll († 1939) au poste le plus élevé de la province comme lieutenant-gouverneur du Québec. Sa nomination fut saluée d'unanimes applaudissements, voire même d'anciens adversaires politiques. Le vigoureux polémiste du parti libéral, Olivar Asselin, directeur du quotidien montréalais, le Canada, souligna sa nomination dans un entrefilet qu'il intitula nos Princes. Au cours de son mandat de cinq années, E.-L. Patenaude devait avoir plus d'une occasion d'en justifier l'appellation symbolique. En septembre suivant, il était l'hôte, à Spencerwood, des représentants de la profession juridique en congrès dans la province, dont M. N. W. Rowell, du délégué du barreau de Paris, Me Olivier Jallu, de celui du Royaume-Uni, lord Tomlin, de l'hon. Clare Martin, du barreau américain. Il devait encore y recevoir le gouverneur général, lord Tweedsmuir en 1935, le président Franklin Delano Roosevelt en 1936 - et ce fut la première visite au Canada d'un président en exercice des Etats-Unis 9 — enfin les souverains en personne, le roi George VI et la reine Elizabeth, au printemps 1939.

A part sa fonction principale, la sanction des lois votées au parlement de Québec, E.-L. Patenaude avait encore été appelé à assermenter les membres des cabinets Taschereau en 1935, Godbout en 1936, Duplessis en 1936, de nouveau, le gouvernement Duplessis en 1938 — l'incident Leduc — et, à nouveau, le gouvernement Godbout à l'automne 1939.

A l'été 1924, il avait visité l'Europe et il s'était arrêté longuement à Paris, où se tenait un congrès international de juristes. A une réception à l'hôtel de ville de Paris, il avait été le porteparole de ses confrères canadiens.

Il passa une partie de l'hiver 1926-1927 en Europe et il séjourna plusieurs mois en France et en Italie.

En 1936, il se rendit avec le ministre des Terres de la province, le lieutenant-colonel Bourque, celui-ci comme délégué du gouvernement de Québec, dans la capitale du Royaume-Uni, au sacre du roi George, qu'il devait avoir l'honneur d'accueillir sous son toit, trois années plus tard.

On a raconté qu'au cours de l'un de ses séjours dans la Ville Eternelle, ayant sollicité une audience au Saint-Père, il se rencontra, sans que cela fût concerté, dans les antichambres du palais du Vatican, avec son ancien collègue de la Chambre de Québec, le premier ministre, L.-A. Taschereau.

Au cours de son mandat à Spencerwood, E.-L. Patenaude se prêta volontiers aux innombrables manifestations sociales qui s'honorent de la présence vice-royale.

Ainsi, il se rendit jusqu'à Baie-Comeau pour l'inauguration de l'hôpital Georges-Boisvert, ainsi nommé en l'honneur de l'un des premiers directeurs de la compagnie Quebec North Shore Pulp and Paper, propriété du journal the Tribune, de Chicago. 10

De même, il était revenu en sa paroisse natale, aux fêtes du

⁽⁹⁾ Il est bien connu qu'un autre Américain éminent, ancien candidat à la présidence, W. H. Taft († 1930) devenu juge en chef de la Cour suprême des Etats-Unis, passa longtemps la belle saison à Pointe-au-Pic. Rappelons le savant essai que sa fille, Helen Taft Manning, vient de publier: The Revolt of French Canada, 1800-1835, Toronto, 1962.

⁽¹⁰⁾ Notes du colonel D.-B. Papineau, aide de camp de E.-L. Patenaude.

centenaire de Saint-Isidore, à l'été de 1934. Il se rendit à nouveau dans Laprairie, au cours de l'été de 1936, pour la commémoration du centenaire de la construction du premier chemin de fer canadien [de Laprairie à Saint-Jean]. Il se plut à y évoquer, entre autres souvenirs, les noms des chefs des principales familles du comté, qu'il avait bien connues et pratiquées un quart de siècle auparavant. 12

En décembre 1939, il délaissait son poste de vice-roi de la province. Depuis le premier, nommé en 1867, sir Narcisse-Fortunat Belleau, un autre fils d'agriculteur, de Sainte-Foy, il avait été le dix-septième lieutenant-gouverneur.

Il avait pris pour devise une pensée de l'Enéide: Potens ubere glebae, 13 allusion directe à ses origines terriennes comme celles du poète de Mantoue qui, a-t-on dit, tenait plus à son modeste domaine agricole qu'à la pourpre de la cour de César. Ses armoiries portaient: d'or à un érable de sinople terrassé de sable et à chape d'azur chargée à dextre d'une rose d'argent et à senestre d'une fleur de lys du même. Au listel d'azur, la devise en or, précitée. 14

En décembre 1939, le Canada était de nouveau en guerre avec l'Allemagne des nazis, cette fois. Un ancien militaire, qui avait fait les campagnes du Sud-Afrique de 1900, sir Eugène Fiset († 1951) fut appelé à lui succéder.

De retour à Montréal, E.-L. Patenaude se remit à l'exercice du droit. En sa réponse aux félicitations du Conseil du Barreau,

Une inadvertance, sans doute regrettable, a fait négliger de mentionner à cette rubrique la description des armoiries de l'ancien lieutenant-gouverneur, Onésime Gagnon [1961] R. du B. 561. Peut-être est-il approprié de les consigner ici. Elles se lisent: d'argent, à la fasce de léopard de gueules, animée et lampassée d'azur; accompagné de trois fleurs de lys du même; chacune entourée d'une couronne de fougères et feuilles d'érable de sinople. Au listel, la devise: Toujours fidèle.

Les armoiries de O. Gagnon, oeuvre de son beau-frère, M. Burroughs Pelletier, directeur de l'urbanisme au ministère des Affaires municipales et héraldiste, furent déposées au Royal Collège of Arms de Londres.

Mais il ne semble pas que celles de E.-L. Patenaude l'aient été. Note également du commandant Taschereau.

^{(11) [1962]} R. du B. 604, note 1.

⁽¹²⁾ V. le Richelieu, Saint-Jean d'Iberville, le 27 août 1936, p. 10.

⁽¹³⁾ VIRCILE, Enéide, Liv. I, v. 531.

⁽¹⁴⁾ Note du colonel d'aviation Gabriel Taschereau, le secrétaire général et aide de camp de l'actuel lieutenant-gouverneur en exercice.

en 1949, pour le cinquantenaire de son admission à la profession, il avait remercié avec une citation latine rappelant que si les jours sont longs, les années passent vite. Il était membre à vie de l'Association de bienfaisance des avocats de Montréal.

Il avait reçu des doctorats en droit honoris causa des Universités Laval, Montréal, Bishop et McGill, et, de plus, un autre doctorat honorifique en sciences commerciales, de l'Université de Montréal.

Il arrive à ceux qui ont été appelés dans les conseils de la nation, que les grandes sociétés commerciales se disputent leurs avis et les appellent, à qui mieux mieux, en leurs propres conseils.¹⁵

Il avait déjà été membre du conseil de la Société d'administration et de fiducie, dont son frère, Alfred, avait été également directeur, et où il succéda lui-même à l'ancien lieutenant-gouverneur, le notaire Narcisse Pérodeau. Il en devint, éventuellement, le président. Déjà membre du conseil d'administration de l'Alliance nationale, il en fut également le président pendant près de vingt années, et c'est sous sa direction que la constitution de la société fut modifiée pour en faire une société mutuelle d'assurance-vie.

Il était également membre des conseils d'administration de la Compagnie d'assurance mutuelle et du commerce de Saint-Hyacinthe, de la Compagnie Canadienne Mercantile, de McColl Frontenac Ltd., de The Crown Life Assurance Co. Ltd.

Il fut également président du Crédit Foncier franco-canadien. Il l'était à l'époque du 75e anniversaire de cette société, qu'amena au pays l'ancien premier ministre, sir Adolphe Chapleau, et dont son coparoissien d'origine Emery Beaulieu 16 était le conseil juridique.

Il en requit alors un historique, qui constitue, en partie, une revue des conditions économiques de la province et du pays depuis la fin du siècle dernier. Ancien président de la Banque Provinciale du Canada, il en était, ces derniers temps, président du bureau des commissaires-censeurs.

Il avait fait partie des clubs Cartier (ainsi nommé en l'honneur de l'homme d'Etat, sir Georges-Etienne Cartier), Canadien, Saint-Denis, de Montréal, Laval-sur-le-Lac, dont il fut l'un des

^{(15) [1960]} R. du N. 209.

^{(16) [1962]} R. du B. 421.

⁽¹⁷⁾ Ms. Scriptor, auctor.

organisateurs et premiers présidents — sinon le premier — et du club Rideau, d'Ottawa.

A l'époque de ses premières armes politiques, il eut sa maison de campagne à la Côte-Sainte-Catherine de Laprairie, près des rapides de Lachine, dans l'ancienne demeure du capitaine de la Côte, J.-B. Barbeau (1802-1889), voisine de l'antique maison de pierre, construite au début du siècle dernier, par le capitaine Guillaume de Lorimier († 1825), un combattant de 1760, 1775 et 1812, et député de Laprairie [alors Huntingdon] au premier parlement en 1792. Plus tard, il fit de Laval-sur-le-Lac son séjour de la saison chaude.

A son retour en ville, il avait pris domicile aux Appartements Château — propriété du Tremblay 18 — qu'il continua d'habiter jusqu'à ses derniers moments.

Il eut longtemps l'habitude d'aller quérir en personne, le soir, angle Windsor et Sainte-Catherine, son numéro de la première édition de la vieille *Gazette*. Après un rapide coup d'oeil à la manchette, il retournait lentement à son domicile. Encore l'automne dernier, l'auteur de ces lignes, le vit plus d'une fois déambuler rue Sherbrooke, seul, déjà courbé par l'âge, la canne sous le bras, s'arrêtant aux montres des galeries d'art. Jusqu'à ses derniers jours, il avait gardé vive sa curiosité de toutes les formes de la vie.

De taille au-dessus de la moyenne du Canadien de sa génération, le teint vermeil, les yeux aux reflets de marine, le premier regard direct, pénétrant, puis soudain évasif, le pli du vêtement d'un tissu généralement clair, toujours impeccable, les non-familiers avec sa personnalité l'auraient volontiers pris pour un pair d'ancien régime égaré dans nos cohues modernes.

Il avait épousé à Montréal, paroisse Saint-Louis-de-France, le 8 mai 1900, Georgianna Déniger (1877-1940). Après avoir été l'hôtesse de Spencerwood, elle s'éteignit peu après leur retour à Montréal. Native de Laprairie, issue comme lui-même d'une famille ancienne de Laprairie, son frère Ernest Déniger (1872-1938) fonctionnaire des postes, eut vers les années 1915, la mission d'organiser la livraison postale jusque dans les coins les plus reculés des campagnes. Ernest Déniger est le père, nommément, de Mgr Georges Déniger, l'ancien vice-recteur de l'Université de

^{(18) [1955]} R. du B. 500.

Montréal.

Obsèques à la Basilique de Montréal, en présence, notamment des membres du barreau, de la magistrature, de notabilités politiques et du monde des affaires. Inhumation à la Côte-des-Neiges.

Il laisse dans le deuil un fils, Alphonse, sa fille Rose, (épouse de M. Hubert Prévost, négociant), un petit-fils, Jacques Prévost; ses consanguins, le lieutenant-colonel Léo Patenaude, qui fit la première guerre outre-mer, sauf rectification, comme quartier-maître d'un régiment; Juliette (madame Marius Laberge), Laurette (épouse du docteur Charles Bohémier, chirurgien, de l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc), tous de Montréal. Il avait deux autres frères: Joseph-L. († 1942), marié à une fille de l'ancien juge à la Cour supérieure, Alphonse Ouimet († 1900); et son cadet, dont il fut, dit-on, toujours très près, Alfred-Wilfrid (1877-1954) gérant de banque, commissaire des écoles de Montréal et conseiller financier. Il avait été, notamment, le parrain de sa fille, Johanne, bien connue dans les organisations d'artisanat à Montréal.

Comme tant de nos hommes publics, E.-L. Patenaude était un descendant de nos plus anciennes familles canadiennes.

Ses parents, nés et décédés à Saint-Isidore, Hilaire P. (1848-1917, inhumé dans l'église), et Angèle Trudeau (1855-1883) y avaient contracté mariage en 1874. Son père s'était remarié à Montréal d'abord en 1884, à Joséphine Lemire († 1906); puis, en 1907, à Déliska Saint-Aubin.

Une soeur de son père, Helmine Patenaude, mariée à Saint-Isidore en 1882, à Médéric Sainte-Marie, fut la mère, nommément, d'Antoine Sainte-Marie, né à Saint-Isidore en 1886, ingénieur agricole, et qui a fait une brillante carrière comme régisseur des fermes d'expérimentation fédérales de la Pocatière et de Lennoxville.

Sa mère, qu'il perdit à huit ans, Angèle Trudeau (1855-1883) était fille de Joseph Trudeau, marié à Saint-Isidore en 1846 à Angèle Deneau († 1871).

Son bisaïeul maternel, Jacques Trudeau (fl. 1780-1810) avait épousé à Longueuil en 1801 Marie Achim. Sa veuve († 1858) convola à Saint-Isidore en mai 1837 avec Louis Barette († 1859) major des milices du lieu. Fils de Pierre Trudeau et de Desanges

Paré, aussi mariés à Longueuil, en 1761, Jacques Trudeau était le petit-fils de Toussaint Truteau (1707-1778), capitaine de milice de Longueuil aux derniers jours de la Nouvelle-France, et qui, sous le Régime militaire (1760-1764) était, à ce titre, magistrat pour la rive sud. Certaines de ses sentences nous sont parvenues. Le capitaine Truteau avait épousé à Longueuil en 1730 Michelle Dubuc († 1784), fille du capitaine Michel Dubuc († 1760). Il était fils de Toussaint Truteau (1676-1753) natif de Montréal, et marié à Montréal en 1705 à Barbe Gouyau, aussi capitaine de la paroisse de Longueuil dans les années 1730. 19

Enfin, ce dernier était fils du pionnier montréalais, *Etienne Truteau* (1641-1712) tige de tous ceux de son nom et dont un autre fils *François* (1673-1739) fut le plus riche planteur de son temps à la Nouvelle-Orléans.

Du côté paternel, son grand-père, dont il avait hérité l'un des prénoms,²⁰, Léon Patenaude (1816-1874), né à Saint-Constant, décédé à Saint-Isidore, y avait épousé en 1841 Catherine Mongeon († 1887). Son bisaïeul, Michel Patenaude (fl. 1765-1815) avait épousé à Longueuil en 1804 Josephte Fréchette (fl. 1785-1851), celle-ci petite-fille, par sa mère, Marie-Anne Hodiesne, de Gervais Hodiesne,²¹ notaire à Chambly pendant vingt-cinq ans (1739-1764).

Le père de son bisaïeul, François Patenaude (fl. 1701-1768). né et domicilié à Longueuil, marié à Laprairie en 1752 à Madeleine Banlier (fl. 1691-1786) était fils de Pierre Patenaude (1658-1715) né à Québec, décédé à Montréal. Ce dernier, marié à Montréal en 1685 à Catherine Brunet (fl. 1669-1721) était lui-même le fils du pionnier, Nicolas Patenaude (1626-1679, † Ile d'Orléans), un Normand du pays de Caux, marié à Québec en octobre 1651 à la Parisienne, Marguerite Breton (fl. 1635-1675).²²

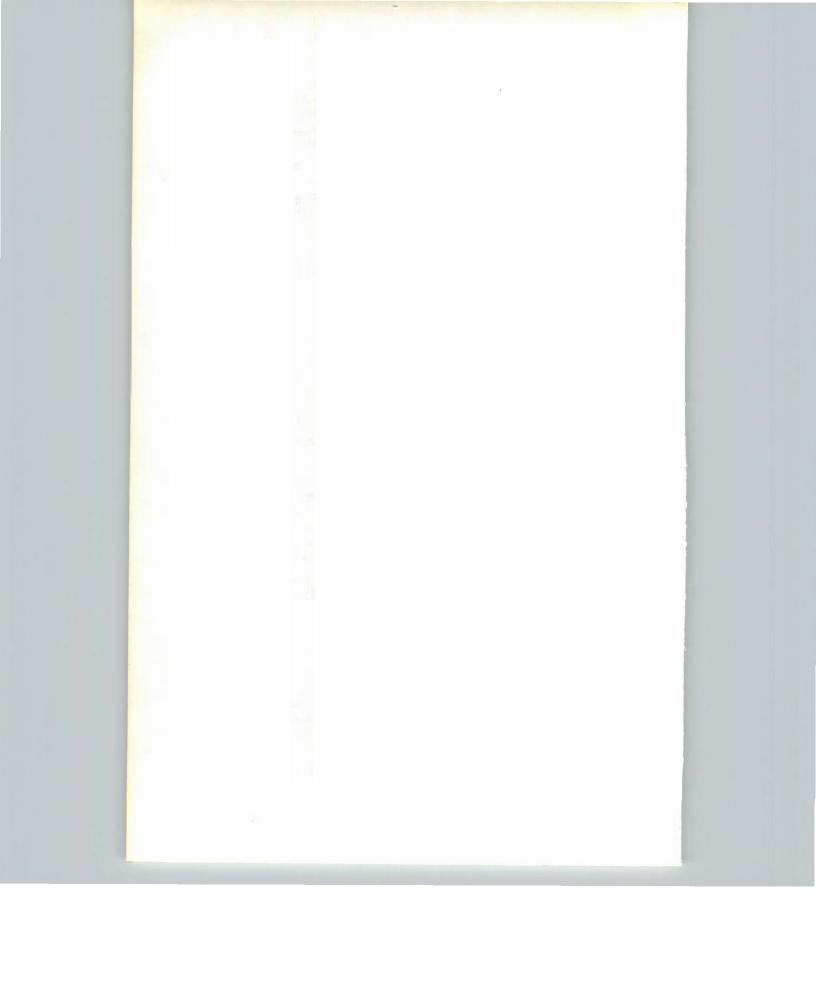
(1963)

⁽¹⁹⁾ C. TANGUAY, Dictionnaire généalogique... t. 1, p. 575; t. 7, p. 374.

⁽²⁰⁾ La question a été posée si la forme, assez inusitée, de son prénom [Esioff] n'est pas une déformation d'un patronyme, *Iseroff* qui se rencontre parmi les *Brunswickers* venus dans la province avec les troupes de 1776, et se retrouve dans la famille de l'ancien juge Louis-Auguste Olivier († 1881), de Joliette. [Sous toutes réserves].

^{(21) (1942-43) 45} R. du N. 296.

⁽²²⁾ C. TANGUAY, Dictionnaire généalogique... t. 1, p. 467; t. 6, p. 251.



Vincent Dupuis (1889-1967)

L'hon. Vincent Dupuis, conseil de la reine, avocat plus de quarante ans à Montréal, représentant au Sénat canadien de la division de Rigaud depuis plus de vingt années, antérieurement député à la Chambre des communes plus de quinze, est décédé, après une maladie de deux ou trois mois, à sa demeure de Montréal, le 11 mai 1967. Il avait 78 ans.

Né à Saint-Philippe de Laprairie le 22 janvier 1889 du mariage de Georges Dupuis, agriculteur, et de Cécile Foucrault, il reçut sa formation secondaire à l'Ecole normale Jacques-Cartier de Montréal. Il prépara ses brevets sous des répétiteurs avant de s'inscrire à la Faculté de droit de l'Université McGill. C'était l'époque où les étudiants ne pouvaient guère attendre d'aide de leur famille et ne devaient compter que sur eux-mêmes. Courageux, Vincent Dupuis gagna ses cours en travaillant la nuit dans les wagons postaux qui faisaient la navette entre Montréal et Toronto. En février 1919, il avait été le délégué de ses condisciples de McGill aux funérailles de sir Wilfrid Laurier.

Admis au barreau en juillet 1921, il avait exercé, depuis, sa profession à Montréal. Il eut, un temps, pour associés Me Charlemagne Venne, c.r., plus tard avocat principal au contentieux de la compagnie de téléphone Bell, et le lt-colonel Me Jean-Tellier c.r. (M. le juge Tellier, de la Cour des Sessions).

Conseiller de la reine en décembre 1931, il avait tenu sa pratique jusqu'à ces tout derniers mois. En avril, la maladie l'avait contraint à donner avis qu'il cessait de s'inscrire au tableau des avocats.

Bien que sa clientèle relevât plutôt du droit civil, du droit municipal et administratif, comme son coparoissien Julien Brisson, il occupa, un jour aux Assises, pour la défense, dans l'une de ces misérables affaires où l'un de ses commettants, croyonsnous — citation de mémoire — avait été inculpé de sévices mortels sur sa femme. Il arracha son client à la corde en emportant le verdict de non-culpabilité du jury.

^{(1) [1967]} R. du B. 210.

Membre de l'Ordre des Forestiers Indépendants dès sa majorité en 1913, il avait fait partie de l'un de ses comités de direction plus de vingt années.

De même, il était devenu en 1928 échevin de la Ville de Laprairie.

A l'élection complémentaire nécessitée dans Laprairie-Napierville en juillet 1929 par le décès de Roch Lanctot (1866-1929) qui avait représenté ce district à la Chambre des communes pendant vingt-cinq années, Vincent Dupuis y avait été élu par acclamation pour lui succéder.

Il y fut réélu à l'élection générale de l'été 1930 contre son aîné au barreau — son coparoissien de Saint-Philippe — plus tard son collègue à la Chambre haute, le bâtonnier, l'hon. sénateur Gustave Monette, c.r.

Par suite de la redistribution électorale qui s'ensuivit, il opta, en 1935, pour Chambly-Rouville. Il y fut encore élu à l'élection générale contre Me Antoine Lamarre, c.r. (M. le juge Lamarre, de la Cour provinciale). Réélu dans Chambly-Rouville à l'élection générale de guerre de 1940, contre Me Jean-J. Penverne, c.r. (M. le juge Penverne, de la Cour de bien-être social), il siégea plus de quinze années à la Chambre des communes.

Dans l'intervalle, il avait gagné la confiance personnelle de l'ancien premier ministre, le t. h. Mackenzie King, qui se faisait volontiers accompagner par lui dans ses campagnes de l'Ouest canadien et le chargeait de porter la parole dans les centres de langue française de l'Ouest, au Manitoba, dans l'extrêmenord, à la Rivière-à-la-Paix et en Colombie britannique.

Nommé au Sénat en avril 1940 comme représentant de la division de Rigaud, il avait siégé depuis à notre Chambre Haute.

Il est bien évident que cette rubrique ne permet pas la recherche dans les débats de nos chambres législatives pour y relever les prises de position, les interventions aux débats des représentants, dont seule une esquisse biographique peut être ici dressée.

En 1960, il fit partie de la Délégation canadienne au congrès de l'O.T.A.N., tenu à Berlin et à Paris.

Il était encore étudiant quand il avait épousé en février 1918 Yvonne [Chagnon-] Larose (†1962), veuve d'Antoine Bousquet. Elle était fille de Louise Lacerte (†1925) et de Ferdinand [Chagnon-] Larose (1861-1946, † Laprairie). Originaire de Verchères, notaire en 1883, celui-ci exerça sa profession

quelque vingt ans à Saint-Philippe avant de devenir, 1912, régistrateur de Laprairie, office qu'il remplit vingt-cinq années.

Sa femme est décédée il y a cinq ans. Il laisse dans le deuil la fille issue du premier mariage de celle-ci, Yvette (madame Lussier), et ses trois filles, Cécile (épouse de Me Gérard Barbeau, avocat, L.Ph.), Françoise (épouse de M. Paul Roy, ingénieur civil), d'Outremont, Madeleine (épouse d'Alexandre Thurber, lui-même fils d'Alexandre Thurber († 1958) ancien député de Chambiy à l'Assemblée législative, et par son aïeule paternelle, Emeline Davignon († 1878), arrière-petit-fils du docteur Pierre Davignon (1810-1878, † Longueuil), député de Rouville sous l'Union (1848-1851). Autre exemple de la loi du perpétuel retour...

Il laisse encore dans le deuil son fils Jérôme (marié à Huguette Mongrain), industriel, de Roxboro, près Montréal, dix petits-enfants, et son frère, Sylvestre, son aîné de plus de dix années, héritier de la ferme paternelle à Saint-Philippe, et bien près d'être nonagénaire.

Obsèques à l'église paroissiale Saint-Antonin de Montréal. Inhumation à Laprairie.

Les parents du sénateur Vincent Dupuis, Georges Dupuis (1843-1913) et Cécile Foucrault (1848-1918), précités, avaient contracté mariage — l'année de la Confédération — en septembre 1867, à Saint-Philippe.

Fait extraordinaire, le sénateur Dupuis, qui en plaisantait volontiers en faisant allusion au don du septième fils, était luimême le quatorzième fils issu de ce mariage; tous sont devenus adultes.

La plupart des frères du sénateur Dupuis firent carrière par tout le continent. L'un fut instituteur en cette province, un autre, pionnier à la Rivière-à-la-Paix, un troisième monté au Klondyke en 1898 — sauf erreur — alla finir ses jours en Oregon.

A l'époque de l'interminable crise économique des années 1880, ses parents avaient tenté, une année ou deux, de s'établir en Nouvelle-Angleterre, mais la situation n'y était pas plus brillante, et ils étaient tôt revenus cultiver le sol fertile de Saint-Philippe.

Georges Dupuis avait, entre autres, une soeur, Mélina (†1927) mariée en 1873 à Aimé Lefebvre (†1931) l'aïeule,

nommément, de Me Paul Lefebvre, c.r., secrétaire de cette Revue, et qui fut le clerc de Vincent Dupuis.

Ses grands-parents, Paul Dupuis (1803-1879, † Saint-Philippe) et Esther Robert (1807-1892) avaient également contracté mariage à Saint-Philippe en 1824.

Cette dernière était la nièce du capitaine Joseph Robert (1781-1839) un des douze Patriotes exécutés pour son active participation à l'insurrection armée de ces temps troublés. Ce malheur fut pour quelque chose, croyons-nous, dans les liens de durable amitié entre l'ancien premier ministre, Mackenzie King, précité — également petit-fils d'un insurgé politique de 1838 — et le sénateur Dupuis.

Son bisaïeul, Paul Dupuis (1772-1849, † Saint-Philippe) aussi marié à Saint-Philippe en 1787 à Madeleine Besnard-Carignan (1778-1846) était fils d'un autre Paul Dupuis (1739-1788, † Saint-Philippe) qui avait épousé, encore en la vieille paroisse de Saint-Philippe, en 1771, Isabelle Hébert (1763-1813) fille de l'Acadien de la Dispersion Olivier Hébert (1726-1798) et de Cécile Dupuis (1726-1786) arrivés à Laprairie en 1768.

Paul Dupuis — l'époux d'Isabelle Hébert — était le fils de Jean Dupuis (1695-1779, † Saint-Philippe, inh. dans l'église) marié à Châteauguay en 1724 à Catherine Tessier (1701-1777) — fille de Paul Tessier (1667-1744, † Laprairie), né à Montréal, le plus ancien capitaine de milice connu de Châteauguay. Marchand voyageur aux Pays d'en Haut, Jean Dupuis fit longtemps la traite des fourrures avant que de se retirer, au lendemain de la Cession de 1763, à Saint-Philippe, où son fils aîné, Louis-Albert Dupuis (1731-1805) devint le premier capitaine de la paroisse lors de la réorganisation des milices en 1775.

Le voyageur Jean Dupuis, précité, était lui-même le fils du pionnier, le Parisien Louis Dupuis (fl. 1658-1711) marié à Québec en 1688 à Barbe Dubeau (1668-1734, † Laprairie) aussi coureur des bois, ou voyageur des Pays d'en Haut, et qui apparaît établi à Laprairie dès 1700.3

(1967)

^{(2) [1959]} R. du B. 300.

⁽³⁾ C. TANGUAY, Dictionnaire généalogique... III, 556-563; Les Deux Familles Dupuis, de Laprairie, MÉMOIRES, SOCIÉTÉ GÉNÉALO-GIQUE... avril-juin, 1966, pp. 81-99.



Gustave Monette (1887-1969)

« Tout panégyrique est fastidieux sans même servir la mémoire de ceux dont on veut faire l'éloge. Quant il s'agit de fortes personnalités, d'hommes honnêtes, ayant bien servi leur pays, la simple recherche de la vérité vaut infiniment mieux...»

André SIEGFRIED, Mes Souvenirs de la IIIe République, Mon père et son temps, Jules Siegfried (1837-1922). Paris, Ed. du Grand siècle, Introduction, p. 5.

Le bâtonnier et sénateur Gustave Monette, conseil de la reine, docteur en droit honoris causa, l'un des avocats les plus hautement réputés de sa génération, est décédé après quatre mois d'hospitalisation à l'hôpital de Pierrefonds près Montréal, le 23 décembre 1969. Il avait 82 ans.

Issu du mariage d'Eugène Monette (1848-1936), agriculteur, et de Marie Roy (1854-1894), il était né le 1er mars 1887 à Saint-Philippe de Laprairie, aujourd'hui paroisse Saint-Mathieu, ou petite rivière la Tortue, à la croisée des chemins des paroisses de Saint-Constant, Saint-Philippe et Saint-Edouard.

Ce fut au siècle dernier un centre du comté qui compta (1851) la première ferme d'expérimentation de la province, les anciens manoirs des Pinsonneault, seigneurs de Léry (Napierville), des Sanguinet ' et des Selby, seigneurs de La Salle, la résidence de J.-B. Raymond ² député du comté dès 1800. C'est là que, au début du siècle dernier, se tenait le bureau de votation aux élections législatives. Aujourd'hui s'y élève la haute tour

⁽¹⁾ V. Mémoires, Société généalogique... janvier 1946, pp. 24-47.

⁽²⁾ V. Bulletin des Recherches historiques, juin 1952, p. 59; décembre 1952, p. 173; [1959] R. du B. 521, à la p. 526.

de la très moderne industrie française, les Ciments Lafarge.

Il fit de brillantes études classiques au petit séminaire de Sainte-Thérèse-de-Blainville (B.A., 1908).

Dès cette année, il était le délégué du cercle de son collège au premier congrès provincial de l'Association Catholique de la Jeunesse canadienne-française (l'A.C.J.C.). Son texte, déjà bâti selon toutes les lois d'une bonne rhétorique, est publié au rapport de ce congrès — citation de mémoire —.

Inscrit en droit à l'Université Laval de Montréal, il en sortit bachelier en juillet 1911.

Il suivit sa cléricature sous E.-L. Patenaude, plus tard ministre de la justice du Canada et lieutenant-gouverneur de la province, 3 sous le bâtonnier François-J. Bisaillon († 1923), et sous Arthur Brossard († 1934), décédé à son tribunal de la Cour supérieure peu après sa nomination. Tous trois étaient originaires de Laprairie.

1911 est une année tournante dans l'histoire politique du Canada.

Le régime libéral, sous la direction du leader sir Wilfrid Laurier, qui avait vu le pays bénéficier d'une expansion économique sans précédent, tomba à l'élection générale sur les questions du traité de réciprocité projeté avec les Etats-Unis, de la promesse de vaisseaux de guerre du Gouvernement canadien pour la défense impériale, enfin, dans le Québec, sur une violente poussée nationaliste, surtout personnifiée dans l'homme politique Henri Bourassa († 1952), ancien député à la Chambre des communes, pour lors député à l'Assemblée législative et directeur du quotidien montréalais, le Devoir.

Alors comme aujourd'hui la jeunesse était impatiente de participer aux événements publics. Gustave Monette, frais émoulu de la faculté, posa sa candidature dans son comté natal de Laprairie-Napierville, qu'avait déjà représenté, à la Chambre des communes et à l'Assemblée législative, son cousin Dominique Monet († 1923) et juge à la Cour supérieure depuis trois ans.

Il avait pour adversaire le député sortant, un agriculteur fortuné, Roch Lanctot († 1929) — incidemment l'aïeul maternel de M. le juge Alphonse Barbeau, de la Cour supérieure —.

Défait, Gustave Monette devait cependant rester fidèle à la politique.

^{(3) [1963]} R. du B. 368.

Déjà agrégé au bureau de son patron en cléricature, E.-L. Patenaude, alors député de Laprairie à l'Assemblée législative, l'étude devait durer jusqu'à la nomination de celui-ci au poste civil le plus élevé de la province en 1934.

La firme Patenaude et Monette compta plusieurs associés, dont J.-Emile Léonard († 1933), qui fut député de Laval à la Chambre des communes de 1902 à 1911, Me Ephrem Filion, c.r., (ancien juge de la Cour de Bien-Etre), revenu comme conseil à son ancien bureau, Me Auguste Boyer, plus tard député de Châteauguay et juge en chef à la Cour de Magistrat, Me Adolphe Routhier, c.r., venu de Chicoutimi, Me Théodore R. Meighen, c.r., — fils de l'ancien premier ministre du Canada — d'abord inscrit au Barreau de Québec, Camille Tessier, Louis-J. de la Durantaye, enfin sur la fin de sa carrière, son fils et son homonyme, Me Gustave Monette, son gendre, Me Jean-J. Gourd, c.r., son neveu Me Jean Monette, c.r., et quelques-autres que nous pouvons oublier et nous leur en demandons pardon.

En cette dernière année, la raison sociale comptait Me Stephen Clerk, Me André Michaud, Me Raymond Barakett, Me Jacques Lévesque, Me Gilles Bourque, Me Gérard Duguay, Me Pierre Robillard, Me Roger Pedneault et, pour conseil, Me Joseph Hélal, c.r.

Gustave Monette fut de ceux qui, à chaque génération, après quelques années d'exercice du droit, savent se mettre en évidence tant par leur talent au prétoire que par les causes retentissantes où ils occupent. Ainsi, en 1915, il défendait le journaliste Jules Fournier, accusé de libelle — «libelliste je suis, libelliste je resterai», disait-il — par le maire de la ville de Montréal, Médéric Martin.

Plus tard, Jules Fournier devait relater, sans indulgence, ce qu'il appela «la faillite du nationalisme», étude recueillie dans son ouvrage posthume, *Mon encrier*, édité par son ami Olivar Asselin, et réédité depuis.

Une bombe éclata, en janvier 1922, dans la vie sociale de Montréal. Un abbé Delorme était accusé du meurtre de son frère. S'ensuivirent trois procès et mésentente des jurés. Encore là, Gustave Monette occupa pour la défense dans la première des trois causes, dont la dernière fut présidée par son cousin le juge

^{(4) [1962]} R. du B. 603.

^{(5) [1962]} R. du B. 610.

^{(6) [1960]} R. du B. 423.

Dominique Monet, précité, mort peu après à San-Juan, Puerto-Rico.

Ses talents dans le contre-interrogatoire étaient établis depuis longtemps. Peu sans doute ont pratiqué avec un art aussi consommé l'exploitation de ce qui s'appelait naguère une bonne rhétorique, appuyée d'une puissance dialectique peu commune, mais qu'il ne faut plus ainsi dénommer. Le terme est démonétisé et, de nos jours, de savants traités contemporains s'intitulent l'Art de l'Argumentation.⁷

Sans doute que lui servait de génie intérieur l'hexamètre du codificateur de l'éloquence romaine, en son *Institution oratoire*, Quintilien:

Quis, quid, ubi, quibus auxillis, cur, quomodo, quando? soit, selon Larousse,

la personne, le fait, le lieu, les moyens, les motifs, la manière, le temps,

et que le code français de l'instruction criminelle traduit: quel est le coupable, quel est le crime, où l'a-t-on commis, par quels moyens, avec quels complices, pourquoi, de quelle manière?

Comme tous les maîtres du barreau, il était de ceux que l'on va chercher comme conseil au dernier moment, parfois lorsque le cas est sans espoir et qu'il faut quand même épuiser tous les moyens de droit.

De là, la réputation que leur font souvent les envieux qui prétendent qu'ils plaident bien, mais perdent leurs causes.

Il faudrait être de son bureau et l'avoir suivi pas à pas dans sa carrière pour savoir partout où il comparut, tant au civil qu'au criminel.

Le soussigné se rappelle l'avoir vu, avant la dernière grande guerre, enlever une décision en une heure dans l'une de ces causes de fossés mitoyens entre propriétaires ruraux [en l'occurrence, du comté de Laprairie], où il avait fallu remonter aux premières concessions de terres et aux procès-verbaux des arpenteurs du temps, grâce à la connaissance des premiers habitants et de l'occupation continue de ces propriétés dans les mêmes familles.

L'enquête, trop longue, avait duré plus d'une journée et

⁽⁷⁾ V. Presses universitaires de France, 2 vol.

demie quand, le lendemain matin, en réponse au plaidoyer du requérant, il résuma le tout en peu de mots, invoqua les principes du droit commun qui rejetaient la requête aux limbes, comme le tribunal se dut de conclure.

Un autre cas, où il fut encore appelé à la Cour pénale, est celui d'un testament olographe argué de faux, où une pauvre bonne femme avait contrefait l'écriture de sa soeur.

L'instruction, ou l'enquête, avait de même duré en longueur quand, à l'ajournement, les deux procureurs, d'un commun accord, résolurent d'aller chercher chacun un conseil et à la reprise des débats, s'amenèrent l'un, avec Lucien Gendron⁸ et le second, avec Gustave Monette.

Cela encore remonte à trente ans et le soussigné, appelé à produire la pièce principale, se rappelle toujours le tribunal vide, à part les intéressés, du nouveau palais, où perçait un faible rayon d'automne. Ce fut l'une des plus savantes joutes de l'esprit auquel il ait assisté et qui lui faisait regretter, comme jadis le biographe des éminences du barreau pendant cinquante ans, le sénateur L.-O. David, que tant de belles choses doivent se perdre irrémédiablement.

C'est bien connu, l'écriture est serve et la parole, libre comme l'air. De là que les barons et chevaliers d'avant la Renaissance, qui étaient tout au plus capables d'apostiller les actes où ils étaient partie d'un vague signe que l'on aurait pu croire tracé de la pointe de leur épée, appelaient leurs officiers de justice ou leurs clercs, des valets de plume.

Depuis les progrès de l'imprimerie et surtout l'incroyable expansion de la presse périodique, les écrivains, non plus valets de plume, mais souvent dirigeants redoutés de l'opinion publique, avec qui l'homme d'Etat le plus indépendant doit compter, ont repris une singulière revanche sur les barons illettrés de la chevalerie, ou sur leurs successeurs placés aux avenues du pouvoir.

En 1931, il avait été, croyons-nous, le procureur principal du chef du parti conservateur provincial, Camilien Houde, après la défaite de celui-ci à l'élection générale de la province et qui entendait contester l'élection dans chaque district électoral. Il est de notoriété publique qu'une loi, connue dans la presse du temps sous le nom de bill Dillon, fut adoptée à l'Assemblée

^{(8) [4959]} R. du B. 300.

législative le 7 décembre 1931 et mit fin à ces procédures.

Mais il ne faut pas croire que Gustave Monette n'était qu'avocat d'assises, où il pouvait épuiser les témoins les plus récalcitrants et les amener à composition aux fins de ses causes. Il serait plus exact de dire que Gustave Monette était essentiellement un avocat d'appels. Là encore, il faut l'avoir vu procéder devant notre haute Cour avec son geste familier, le bras droit levé à la hauteur de l'épaule, l'index abaissé et, de son riche organe vocal, si savamment timbré, où la seule faiblesse était peut-être les a quelque peu accentués, à la québecoise, évider, sans se presser, une argumentation rigoureuse, bâtie selon toutes les lois de la logique et, il va sans dire, étayée sur une vaste connaissance de la jurisprudence de tous nos tribunaux.

De la Cour d'appel, il fut souvent amené à la Cour suprême du Canada et avant l'abolition des appels au Comité judiciaire du Conseil privé de sa Majesté à Londres, dont une fois, croyonsnous, pour le gouvernement du Québec sous le premier régime Duplessis, à l'automne 1936.

A la Cour suprême du Canada, il a laissé le souvenir des plus beaux plaidoyers que l'on y pouvait entendre et l'un des plus éminents magistrats, représentant du Québec, lui décernait, paraît-il, dans le privé, la palme de sa génération.

Cette puissance, évidemment appuyée sur un talent transcendant, sur une aptitude singulière à induire, à déduire, à synthétiser, sur un don d'expression d'une clarté souveraine, une étude, invariablement approfondie du dossier, lui venait encore, au témoignage de l'un de ses anciens associés, Camille Tessier, d'une faculté de concentration rare au point que lorsqu'il méditait son sujet, il ne voyait même pas les secrétaires ou clercs lui apporter dossiers ou messages sur son pupitre.

De là, sans doute, qu'aux yeux des jeunes, qui ne le lui pardonnaient pas toujours, il pouvait passer pour distant, sinon hautain, alors qu'évidemment, dans la rue ou dans un lieu public, il ne les apercevait pas, tout simplement. De là encore que sa puissance dialectique, dont il ne se gardait pas toujours de jouer en virtuose, lui créa peut-être plus d'une inimitié chez des confrères à la démarche mentale plus lente.

Conseiller au Barreau de Montréal en 1928 et au Conseil général du Barreau en 1929, il avait représenté ses collègues au Comité des bills privés de l'Assemblée législative pour un projet de modifications à la Loi des accidents du travail.

Entre temps, il avait posé à nouveau sa candidature dans Laprairie-Napierville à l'élection générale du Canada, celle de la crise économique de 1930. Il avait, disait-on, la promesse d'un ministère si son parti accédait au pouvoir. A nouveau, le régime régnant à Ottawa s'affaissait et la quasi unanimité électorale du Québec dans sa représentation à la Chambre des communes depuis 1919 s'effondra. Le parti adverse y vit élire un bon nombre de partisans du futur gouvernement Bennett.

Mais Gustave Monette, qui n'était guère un tribun et il l'avouait publiquement, y rencontra de nouveau la défaite, cette fois aux mains de son coparoissien de Saint-Philippe, qu'il devait plus tard retrouver au Sénat, Vincent Depuis.⁹

En 1934, avec Charles Laurendeau, ¹⁰ R. C. McMichael ¹¹ et Me Henri Gérin-Lajoie, c.r., il avait encore préparé un mémoire sur le prétendu droit des syndics de faillites à procéder et comparaître à ce tribunal. Son mémoire fut qualifié d'argumentation serrée quand il reçut les remerciements de ses collègues.

L'été de 1934 l'avait amené à Paris alors que les fêtes du quatrième centenaire du Canada se déroulaient avec un éclat sans précédent dans la vallée du Saint-Laurent. Il y était encore en décembre 1936, pour la séance solennelle de la rentrée, de même, en décembre 1937, où il avait la délégation du bâtonnier Pierre Beullac.¹²

A ce titre, il avait donné à ses collègues du Conseil du Barreau une longue relation de cette séance de rentrée de décembre 1937 à laquelle avaient assisté également le bâtonnier de Québec, Jules-Arthur Gagné ¹³ et Louis-Alphonse Pouliot. ¹⁴ Il y rappelait la première délégation de son patron François-Joseph Bisaillon lors du centenaire, en 1910, de la réintégration du Barreau de Paris et qui nous a valu depuis la délégation du bâtonnier de Paris à la rentrée de septembre.

^{(9) [1967]} R. du B. 438.

^{(10) [1960]} R. du B. 148.

^{(11) [1957]} R. du B. 213.

^{(12) [1962]} R. du B. 228.

^{(13) [1957]} R. du B. 44.

^{(14) [1966]} R. du B. 49.

Conseil du roi depuis 1932, il était membre à vie, depuis sa création, de l'Association de bienfaisance des avocats de Montréal.

Au banquet offert en 1938 pour les soixante ans de profession du juge Pierre-Basile Migneault ¹⁵ et de Joseph-Edouard Faribault, ¹⁶ il porta la santé de l'Association du Jeune Barreau, qui s'était jointe à la fête pour célébrer le 40ème anniversaire de sa fondation.

A la réunion du conseil de l'Association du Barreau canadien d'août 1945, prévoyant le maintien des mesures de guerre, en particulier le contrôle des prix par le Gouvernement canadien, il avait dit le droit des provinces à assumer la défense des libertés civiles et du droit de propriété.

Fin de l'hiver 1947, une délégation, composée de six anciens bâtonniers et du président du Jeune Barreau de Montréal, était allé le prier de poser sa candidature au bâtonnat de Montréal.

En mai suivant, il y était élu à l'unanimité et, quelques jours plus tard, bâtonnier du Québec. Il prit ses fonctions très sérieusement comme tout ce qu'il entreprenait et le dossier est considérable de tous les problèmes traités au conseil de cette année, en particulier la sempiternelle question des empiètements des sociétés financières et commerciales sur les prérogatives du barreau, les malheureux cas de membres de l'Ordre traduits et cités au Conseil de discipline, les causes en retard, les nominations désirables de magistrats, etc.

Il avait participé à l'été de '47 au congrès du barreau rural, tenu avec grande solennité à Trois-Rivières, en présence du premier ministre Duplessis et il avait remercié le conférensier, le juge Bernard Bissonnette 17 en souhaitant de plus nombreux juges à la Cour du banc du roi.

Le mois suivant, il accueillait à Montréal sir Norman, plus tard lord Birkett, qui a laissé un bel ouvrage, Six Great Advocates [Hall, Hasting, Clarke, Isaacs, Russell, Erskine], (Penguin, 1961), et qui se rendait à Ottawa pour le congrès de l'Association du Barreau canadien.

La solennelle rentrée des tribunaux de septembre 1947

^{(15) [1945]} R. du B. 503, à la p. 512.

^{(16) [1952]} R. du B. 55.

^{(17) [1965]} R. du B. 157.

avait été précédée par la messe rouge, célébrée à la chapelle du Sacré-Coeur de l'église Notre-Dame par l'archevêque de Montréal, Mgr Joseph Charbonneau, son ancien condisciple du petit séminaire de Sainte-Thérèse.

A la cérémonie présidée par le juge O.-S. Tyndale, ¹⁸ on remarquait, pour la première fois, parmi les invités les juges en chef de la Cour d'appel et de tous les autres tribunaux de la province et de plus, comme invités spéciaux, le général Georges Vanier, ¹⁹ alors ambassadeur du Canada en France, et Warwick Chipman, ²⁰ aussi ambassadeur du Canada en Inde. Le délégué du barreau de Paris y était l'éloquent Me Marcel Poignard.

Gustave Monette, après les salutations d'usage, en son allocution, y pressa le gouvernement d'accélérer l'érection d'un nouveau palais et dans sa revue des *Disparus de l'année*, faisant allusion à cette rubrique — il n'oubliait jamais rien — il saluait, en particulier, la mémoire de son illustre prédécesseur Aimé Geoffrion,²¹ appelé «la lumière du barreau».

En transmettant ses pouvoirs, en mai 1948, à la Chambre 24 de l'ancien palais, où tant d'événements mémorables se sont déroulés, ceux qui étaient présents se rappellent son ton de pater familias, qui traitait la chose semi-publique que sont les affaires d'ordre professionnel avec autant de conscience qu'il aurait discuté un conseil de famille.

A la fin de son mandat, ses collègues du Conseil, au cours d'un dîner intime, lui offrirent une canne en souvenir. Son portrait, à la galerie des bâtonniers de Montréal, est de M. René Chicoyne, l'artiste et auteur montréalais.

Il assista en mars 1947 avec son confrère le bâtonnier Me F.-Philippe Brais, c.r., à l'inauguration du théâtre Champlain de Montréal, où l'on présenta le premier film français en couleur.

Enfin, en septembre 1949, il s'était rendu à Banff, avec M. Brais et le sénateur John T. Hackett ²² au congrès de l'Association du Barreau canadien.

Alors à l'apogée de sa carrière, après trente-cinq ans d'exer-

^{(18) [1952]} R. du B. 486.

^{(19) [1967]} R. du B. 689.

^{(20) [1967]} R. du B. 215.

^{(21) [1947]} R. du B. 79.

^{(22) [1956]} R. du B. 482.

cice intensif de sa profession, conseil de grandes sociétés industrielles et commerciales, sa clientèle se recrutait encore dans le monde international de la finance et des élites sociales, tant de France que de son pays.

Ainsi fut son commensal le duc de Lévis-Mirepoix — descendant de notre «chevalier» de Lévis, combattant de 1755-1760 — l'auteur de tant de captivants ouvrages d'histoire dont l'un, sur son éminente famille, imparfaitement intitulé, l'Aventure d'une famille française.

Est-il besoin de dire qu'à bon droit, il prisait haut ses services et comme il était assez intransigeant, cela sans l'amener en conflit personnel avec les pouvoirs de l'époque, avait produit à tout le moins un refroidissement entre alliés naturels.

En novembre 1953, son Alma mater, l'Université de Montréal, lui décernait un doctorat en droit honoris causa en même temps, nommément, qu'au lt-gouverneur E.-L. Patenaude, précité, au premier ministre, M. Duplessis, au président du Sénat, Elie Beauregard,²³ au juge Paul Saint-Germain,²⁴ au bâtonnier (alors juge) Me Jean Martineau, c.r., à Me Philippe Lamarche, notaire, Me Georges Sylvestre, président de la Chambre des Notaires, M. Léon Binet, au professeur de droit, Me Henri Mazaud, au Dr Jean Grégoire, sous-ministre de la Santé, à Mgr Albert Tessier, historien de Trois-Rivières.

En octobre 1957, le gouvernement Diefenbaker le nommait au Sénat,²⁵ en même temps que Mark Drouin, plus tard président de cette chambre,²⁶ et son ami de toujours, Me Léon Méthot, c.r. Nous ne croyons pas, selon des demi-confidences, que le sénateur Monette ait retiré des délibérations de la Chambre haute toutes les satisfactions de l'esprit que, peut-être, il en avait escomptées.

A la séance du Sénat, tenue le 27 janvier '70, ses collègues, l'hon. Paul Martin, l'hon. Jacques Flynn et son ami l'hon. Léon Méthot, précité, firent tous l'éloge de l'éminent disparu, ces deux derniers se plaisant à évoquer ses succès au barreau.²⁷

Il avait été, en sa jeunesse, chargé d'un cours de droit usuel et de droit commercial à la Commission des Ecoles catholiques

^{(23) [1954]} R. du B. 463.

^{(24) [1964]} R. du B. 174.

^{(25) [1957]} R. du B. 478.

^{(26) [1964]} R. du B. 57.

⁽²⁷⁾ Débats du Sénat, vol. 118, no 22, Ottawa, 1970, pp. 402-403.

de Montréal et à l'Association des employés de la Banque d'Epargne. Il fut directeur de l'hôpital Sainte-Justine et du Foyer Dieppe à Saint-Hilaire, et croyons-nous, membre du conseil d'administration du Collège Stanislas d'Outremont, où il dirigea, naturellement, son fils, son homonyme.

Il avait encore fait partie du club Laval-sur-le-Lac, du club de Montréal, du club Canadien.

Son avis sollicité, il se prononça en 1957, pour la création du Dauphin du Barreau et il souhaitait voir le bâtonnier sortant siéger encore un an au Conseil.

En 1961, ses confrères du Conseil du Barreau de Montréal lui avaient fait tenir les félicitations d'usage à l'occasion du 50ème anniversaire de son admission à la profession.

Depuis, le bâtonnier Monette, qui avait été partie à tant de luttes, prit la vie en douce. Content de voir ses proches solidement établis dans la profession, il musait volontiers, s'arrêtait même au cabinet des administrateurs judiciaires pour évoquer quelques souvenirs ou rechercher quelques précisions d'ordre historique.

Il se plaignait parfois, non sans humour, des infidélités de cette vieille amie, qui lui avait été précieuse si longtemps, sa mémoire. Lui, que l'on avait cru si distant, prenait le temps de causer, voire de se rendre aux noces de ses neveux ou arrière-neveux de son comté natal.

L'oeil bleu, quelque peu bridé, de ceux qui ont trop étudié, trop lu, le teint clair, le cheveu rare, la taille légèrement audessus de la moyenne de ses contemporains, mais que ses épaules bien ouvertes faisaient paraître plus élevée, il avait gardé, jusque passé la soixantaine, la sveltesse de sa jeunesse et le net profil de sa figure de médaille romaine.

Le 19 mai 1914, il avait épousé à Ottawa, Blanche Séguin, soeur, entre autres, de Charles-Avila Séguin († 1965), avocat, d'Ottawa, sous-ministre de l'Intérieur, de 1913 à 1915.

Ils avaient célébré en 1964, et il avait tenu à ce que ce petit événement se passe à Laprairie, leur cinquantenaire de mariage. Sa femme s'est éteinte en 1967.

Issu d'une nombreuse famille, Gustave Monette eut luimême une famille nombreuse, dont ses filles, Louise († 1959) (madame Julien Hêbert), Germaine (épouse de Me Jean-Joffre Gourd, c.r.), Gabrielle (madame R. Lemieux), Cécile, Claire, Thérèse (madame Gabriel Filion), enfin Hélène (madame Jacques Coutu); son fils, son homonyme et son associé professionnel, Me Gustave Monette, B.C.L. [marié à Violette Dubuc].

Ils lui survivent, de même que vingt-quatre petits-enfants et trois arrière-petits-enfants.

Cousin du juge Dominique Monette, de la Cour d'Assises, précité, ²⁸ et de Philippe Monette, avocat criminaliste et député de Napierville à l'Assemblée législative de 1935 à 1939, leur ascendance paternelle commune est donnée à l'esquisse biographique de ce dernier. ²⁹

Obsèques à l'église paroissiale Saint-Viateur d'Outremont par une tempête sans pareille. Inhumation près de sa femme et de son père à Saint-Mathieu de Laprairie.

(1970)

^{(28) [1956]} R. du B. 508; [1958] R. du B 99.

^{(29) [1957]} R. du B. 435.

BRÈVE CONFESSION D'UN VIEIL AUTEUR



À ceux de mes arrière-neveux — dont certains approchent la vingtaine — qui s'intéresseront peutêtre à ces choses. . .

Aîné de huit enfants, dont deux décédés avant l'adolescence, Jean-Jacques Lefebvre, archiviste, bibliothécaire, biographe, annaliste, a vu le jour à Saint-Philippe de Laprairie, Québec, le 4 août 1905, mais il a grandi, paroisse voisine à Saint-Constant, d'où, plus tard, son pseudonyme de Philippe Constant. Comme Me Rodolphe Fournier, d'Iberville, l'a relevé en ses Sites et Monuments de la rive sud de Montréal, il est né en la maison où grandit sa mère et érigée par son parrain et aïeul maternel en 1875. Ses parents, Jean Lefebvre et Ernestine Poissant, y acquirent, à l'automne suivant, la grande ferme des frères Charron, sise au même arrondissement que la demeure de la soeur de sa mère, Delphine P., épouse de Roch Lanctot, élu l'année précédente, député de Laprairie-Napierville à la Chambre des Communes, où il devait siéger jusqu'à son décès, en '29.

Débiteur de la succession de son aïeul paternel, son père prit quinze ans — y compris les années de ravages des sauterelles, de la grèle, de pluies incessantes, ou de sécheresse ruineuse — pour purger son hypothèque. De bonne heure dans la quarantaine, il était à la tête d'un beau bien, auquel il ajouta encore, dix ans plus tard, une moitié pour l'établissement de son fils cadet.

De son enfance, le sujet de cette esquisse se rappelle de grands et interminables travaux, un beau verger, de nombreux chevaux, la première Ford en 1921, un défilé d'employés, laboureurs, moissonneurs, batteurs, pressiers (du foin), terrassiers (pour les fossés), puisatiers, couvreurs, maçons, charpentiers, — notre père, excellent laboureur, au sillon droit comme son esprit — juge aux concours du

comté — ne plantait pas un clou — les vétérinaires, les maquignons, etc, qui se succédaient sans fin, des bonniches, souvent de langue anglaise, d'excellentes institutrices, Madame Marie-Louise[-Hébert], et une Dame Morel, née Mélançon, venue de St-Guillaume d'Yamaska, soeur d'un futur évêque de Chicoutimi, et aïeule maternelle de notre contemporain, l'ancien ministre du cabinet Trudeau, M. Jean-Luc Pépin.

Il se souvient encore de bruyantes réunions à la maison, d'interminables palabres en vue du macadamisage et du redressement de la route vicinale, alors aux frais des contribuables, les deux réceptions annuelles, l'une pour les bons voisins, l'autre pour la parenté — on y parlait fort, après le "petit blanc", le whisky réduit — les joyeuses processions des vainqueurs les soirs de victoires électorales, etc.

Sa qualité d'ancien archiviste l'autorise peut-être à le rappeler: descendant des plus anciennes familles de Laprairie — son ancètre patronymique français, un Rouennais, ayant été le deuxième à y contracter mariage dès 1673, — il est issu de huit générations d'agriculteurs propriétaires, petits et grands, gens fort indépendants de caractère comme de situation, dont une demi-douzaine de capitaines de milice sous le Régime français, et autant, de 1775 à 1845, dont trois, présents à Châteauguay en octobre 1813.

Ainsi, le père était le deuxième contribuable de la paroisse après la succession de son beau-frère, R. Lanctot(1), précité, au début des années '30.

Quant à l'arrière-grand-père paternel, Pierre L. (d. 1895), il possédait en 1872, mille arpents à Saint-Philippe, employait, l'été, deux douzaines d'ouvriers agricoles, érigea en 1875, une haute maison à clocheton qui dominait le panorama à une lieue à la ronde; en '87, au partage de sa première communauté de biens avec Marie Poissant (d. 1860), son avoir était de cent trente quatre mille dollars.

Le bisaïeul maternel, Alexis Poissant (d. 1885) dont un fils unique, Simon (d. 1912) et oncle de Marie susnommée, comptait, après l'Oeuvre et Fabrique de Saint-Philippe, et l'ancien domaine seigneurial, la plus haute évaluation, lors de la confection du rôle d'imposition sous le premier régime municipal de 1845. "It is not true that all the French Canadians are poor..." disait en 1948 au sujet de cette esquisse, un inspecteur de l'impôt fédéral, visiblement, à son vif argent, un fils de la Verte Erin, au cours d'une première visite à Moncton-Memramcook, où s'est illustré le P. Camille Lefebvre (d. 1895), originaire aussi de Saint-Philippe de Laprairie, et que les

Acadiens, reconnaissants, ont statufié.

J.-J. Lefebvre fit ses humanités (1919-1924) au Collège Bourget de Rigaud. Il ne se rappelle comme succès scolaires qu'un prix spécial de langue française en seconde, et de la plus haute note en version latine — à tout le moins l'indice d'une tendance — au baccalauréat du premier degré.

Sa santé, toujours incertaine depuis l'enfance — de là que son père l'exila à Rigaud, par de là St-Jean et St-Laurent — l'ayant contraint de quitter l'internat, il poursuivit ses classes de philosophie-sciences sous des répétiteurs à Montréal, l'abbé A. Pineault, un esprit sombre; il périt dans un accident de la route; et un ingénieur manchot, René Savoie, chez qui il croisait des fils de famille, Raymond Dupuis, Pierre Thibaudeau, plus tard admis au Barreau. Il suivit encore deux années (1927-1929) les cours de la faculté de philosophie de l'Université de Montréal. Il en a d'excellents souvenirs du métaphysicien l'abbé Oscar Gauthier, des Dominicains, les PP. Ceslas Forest, chargé de l'histoire des systèmes, et M.-A. Lamarche, l'ancien directeur, très lettré, de la belle Revue Dominicaine. Les autres étaient ennuyeux comme une démonstration scolastique en syllogismes.

Tragédie familiale: en la dernière année de ses études classiques, qu'il poursuivait sous le toit paternel, en se rendant à la ville deux ou trois fois la semaine, un jour de décembre 1925, sa mère fut frappée d'hémiplégie. Elle devait survivre plus de vingt-cinq années à cette affliction, en toute lucidité, — elle lisait un livre par jour — jusqu'à ses derniers moments, avec une admirable résignation, accrue encore quand elle apprit le sort identique du grand Louis Pasteur. Inutile de l'ajouter, cette dure épreuve réorienta le cours et le sort de toute la famille, y compris le sujet de cette esquisse, contraint de renoncer à s'inscrire à l'École des hautes études commerciales, ou à la faculté de droit, comme tout le monde.

Entré comme clerc aux Archives de la Cour supérieure de Montréal en 1927; officier signataire [député-protonotaire, dans le jargon administratif du temps] en 1929, il fut promu, à la suite de la publication de son premier gros livre, à la classe des chefs de division—sans l'emploi—en 1940. Conservateur, de 1944 à 1947, de la Bibliothèque [provinciale] Saint-Sulpice de Montréal—depuis 1968, Bibliothèque Nationale du Québec—à l'époque ingrate de la fin de la guerre, où le marché du livre français n'était pas encore rouvert, au décès, en 1947 de son ancien directeur E.-Z. Massicotte, il revint au palais de justice comme archiviste en chef de la Cour

supérieure à Montréal. Il devait y officier jusqu'en 1971.

Ici, une précision. Ce n'était pas là ce qu'un vain peuple peut penser: manier et classer de vieux papiers jaunis, mais une fonction plus proprement juridique, ou judiciaire, comme la garde, l'émission, la rectification des registres de l'état civil pour le district le plus populeux de la province, régies par tout un livre du Code civil et plus de cent lois particulières autorisant autant de sectes diverses, et les municipalités tenues à un registre des naissances; les parties des lois organiques du notariat et des arpenteurs-géomètres en rapport avec le dépôt de leurs actes; l'émission, avant le procédé de la photocopie, des extraits d'état civil par centaines, certains jours; une correspondance énorme provenant des consulats, des quatre coins du continent; la réception et l'examen (pendant vingt-cinq ans) des requêtes en rectification d'état civil, souvent fautives, ne répondant pas à leur objet; la saisie parfois, hélas, de greffes de praticiens en rupture avec l'éthique professionnelle; la collation du déchiffrement des documents anciens; l'application, longtemps laborieuse, de la loi de l'adoption; la réception et le classement des procédures non-contentieuses (vérification et ampliation de testaments, des tutelles, des curatelles,) etc.; les deux rapports annuels auxquels il était tenu pour le ministère; la direction d'un personnel ... ombrageux, sous-alimenté, euphémisme pour sous-rétribué, comme il est bien connu, jusqu'à l'arrivée en 1959 et 1960, de MM. P. Sauvé et J. Lesage, enfin dans des conditions d'aménagement impossibles, un inimaginable encombrement, malgré les réclamations annuelles des chefs de la magistrature, des bâtonniers, des administrateurs supérieurs du greffe, et la réponse invariable du ministère, par la négative ou l'inertie.

Malgré tout, dans cet apparent désordre, qui n'était certes pas un effet de l'art, on pouvait le plus souvent produire la pièce requise, sinon dans l'heure, du moins le jour même, alors que, depuis, on s'est attribué des jours, sinon des semaines avant de faire droit aux demandes. Grâce au dévouement de quelques-uns, le sujet ici put procéder à la restauration et à la reliure de milliers de registres, à la systématisation et à la constitution d'un index d'état civil, unique sur le continent, et qui réunit des millions de fiches-références. Il a été partiellement continué depuis [v. sur le sujet, M. Nantel, in la Revue du Barreau, 1946 p. 56, un exposé sommaire de J.-J. Lefebvre in la Revue du Barreau, mars 1965].

L'accommodement qu'on pouvait accorder aux chercheurs autorisés, des services sociaux, de l'histoire, de la généalogie, sur des 194

coins de pupitres, était des plus sommaire, des moins satisfaisant.

La réception, le classement des dossiers et des registres des tribunaux étaient organisés en un service quasi autonome.

Quant aux recherches documentaires à travers ce vaste dépôt, le sujet ici ne pouvait guère qu'y consacrer ses cinq-à-sept — le veilleur de nuit l'attendait alors pour tourner sa grosse clef — et les samedis après-midi.

Il commença par y dresser en fonction d'un éphémère comité de revision du *Dictionnaire généalogique*... de Tanguay, un catalogue ou *dictionnaire* également des *registres du comté de Laprairie* — les mariages de 1670 à 1930 — les décès de 1670 à 1800 — resté ms.

Ce qu'ignoraient sans doute les blancs-becs bardés de diplôme, technocrates orgueilleux comme des paons, insolents comme des pages de comédie au XVIII siècle, mais sans connaissance de l'état des choses, que parachuta à son départ en '71, une direction, également nouvelle, qui ne dura guère, à la réorganisation, du tiers seulement de l'ancien greffe, lors de l'ouverture du grand palais tant attendu. Ils ne manquèrent pas, en leur premier rapport, le classique coup de pied de l'âne à leurs prédécesseurs, oubliant que l'administration ne s'improvise pas. C'est une longue pratique, avec les moyens du bord, une tradition, héritée, apprise. Les théories viennent à la suite...

Le sujet ici a connu des amitiés désintéressés de vingt, trente, quarante ans. Comme tous les titulaires d'emplois publics, il a été l'objet du dénigrement, gratuit, des sots, comme des calomnies des envieux. À cela, une seule réponse: le haussement d'épaule, le silence du mépris. Mais devant le chantage, la seule défense est le défi, l'attaque.

Admis à la Société historique de Montréal dès 1928, il y fit ses plumes avec une série de conférences biographiques de législateurs inconnus de nos jours. Secrétaire adjoint en 1935 et titulaire (1938) douze années, il édita, pour cette Société en 1946, le Centenaire de l'Histoire du Canada de Garneau; vice-président en 1950, la Société fut investie vers cette époque par les émissaires d'un Ordre secret—connu, plus tard, sous le nom de "la Patente", dont un activiste "qui n'avait de lettres que les trois qui font le mot sot", menaient cabale et ne toléraient personne en autorité en dehors d'eux-mêmes. Le sujet, ici, dégoûté de tant de bêtise, en sortit avec éclat en '54, y entraînant, sans s'être concertés, une trentaine de ses amis.

Directeur de l'Association des bibliothécaires du Québec dès 1946, il lui proposa de se pourvoir d'une charte, qui fut octroyée par la Province. Il la représenta, la même année, au congrès de fonda-

tion tenu à Hamilton, Ontario, de l'Association canadienne des Bibliothécaires. Il y fit admettre le nom parallèle français de cette grande organisation. Président en 1947, il en fut le délégué — à ses frais toujours — au congrès national des bibliothécaires de Vancouver et au congrès international de San Francisco en 1947. Il consigna ses observations en son Voyage-Éclair dans l'Ouest... Il en rapporta une nomination au Comité étranger de l'Américan Library Association, à la suite d'un fin dîner, où se trouvaient entre autres, le président général, bibliothécaire du Congrès (à Washington), un esprit ouvert, et le secrétaire général de l'Association, un homme dynamique, visiblement nanti de pouvoirs étendus.

Membre du Comité de publication de la Canadian Historical Review (Toronto), non encore bilingue, directeur de la Société historique du Canada — il en déclina la présidence, n'ayant aucun frais de représentation en ses emplois, — il fut le délégué, de 1947 à 1953, de cette Société pour le Québec au Comité des Documents publics du Canada [constitué pour disposer des immenses dossiers accumulés par les ministères pendant la Deuxième Grande Guerre et dont des prototypes furent conservés.] Le jour fini et la représentation terminée, il en profitait pour se plonger aux Archives publiques du Canada, ouvertes, la nuit, aux professionnels, dans les dossiers de ses centres d'intérêt.

Directeur de la Société canadienne de l'Histoire de l'Église, il y donna l'historique des deux paroisses de son enfance, Saint-Constant et Saint-Philippe et une cause de Louis-Hyppolyte La Fontaine en 1838, le Curé Nau, en conflit avec son Ordinaire.

L'un des vice-présidents, 1950, l'un des organisateurs du bal historique du Château de 1955, premier vice-président, 1960, de la Société d'archéologie et de numismatique, société fiduciaire du Château Ramezay, il a publié en '62, une version revue, augmentée et illustrée du Catalogue du Musée, dont il est l'un des bienfaiteurs. Il en démissionna en '68, après vingt années au Conseil.

Directeur de l'Institut de Traduction, affilié à l'Université de Montréal, il a donné ses Souvenirs d'un traducteur.

Trésorier de la Société des Écrivains canadiens 1949-1955, éditeur principal de son Répertoire bio-bibliographique, 1954, président de cette Société en 1967, il en a été fait membre honoraire en '68. Vu l'individualisme bien connu de nos compatriotes, les séances du Conseil y étaient souvent houleuses, homériques, tout à l'inverse du flegme de nos compatriotes de l'autre langue en leurs réunions et congrès.

196

Trésorier, 1950, du Conseil canadien des Arts avant sa constitution fédérale et devenu la puissante organisation que l'on sait, il a été directeur de la Société du Parler français, de l'Union culturelle française, membre correspondant de l'Institut d'Histoire de l'Amérique.

Délégué du Protonotaire et du Shérif de Montréal à la Commission de la Protection civile de la Ville et de la Province, il y entendit beaucoup parler de l'importance de conserver les plans des conduites d'eau, du gaz, de l'électricité, des égouts, des fils du téléphone, etc. Président, 1963, du Comité des Documents publics, il y fit voir l'intérêt supérieur de la sauvegarde des titres des personnes et des biens conservés dans les vingt-cinq ou trente palais de justice de la Province. Il s'y frotta à un freluquet moustachu, qui feignit de ne pas l'admettre et dont il a toujours ignoré le nom. Devant l'étendue de cette perspective, qui semblait lui être une révélation, le président, un général de brigade retraité, semble avoir pris peur. Et on n'entendit plus parler, ni de la Commission, ni du Comité, Il y avait longtemps d'ailleurs que le délégué ici proposait à ses autorités un Fort Knox, dans les Laurentides, de nos plus anciennes archives, ne serait-ce qu'en photocopie. Rien n'est encore fait.

Membre, quelques années, de l'Arts Club de Montréal, secrétaire, 1957, président 1959, du Pen & Pencil Club de Montréal une réunion d'artistes et d'écrivains— à son instigation, un historique de ce dernier en a été composé et publié.

Président, 1961-1963, du Centre canadien du P.E.N. Club, de Montréal, il l'a de même, incité à se pourvoir d'une charte, que le gouvernement canadien lui a octroyée.

Membre du Beaver Club de Montréal comme délégué du Château Ramezay, il a aussi fait partie des Normands de Paris, à la suite de la publication de ses Lefebvre (1947), de l'Américan Society of Archivist (1947), de l'American Academy of Political and Social Science (Philadelphie). Un jour, il reçut un beau diplôme de l'Academy of Political Science de N.Y., dont le siège est à l'Université Columbia. Il n'a jamais su qui l'y avait patronné. Enfin, il a été membre de Royal Society of Arts (Londres), mais il a compris que la Société compte autant d'adhérents qu'en France, la Légion d'honneur, une trentaine de mille! Il a, depuis sa retraite, laissé tomber ces adhésions. Il a encore fait partie de sociétés régionales d'histoire, du Richelieu, de Saint-Boniface, de Québec, du Cercle, éphémère, Unitas, fondé par un sénateur, un doyen de faculté, etc. en contrepartie du Réarmement moral, d'inspiration anglicane.

Élu à la Société royale du Canada, 1956, présenté par M. Antoine Roy et reçu avec deux collègues, Robert Élie et Marcel Faribault, à Montréal en 1957, il a été président de la Section I, de langue française, en 1965. La Société est désignée depuis 1977 sous le nom d'Académie des lettres et des sciences humaines. Il y a donné, entre autres, des esquisses biographiques de ses amis, le juge E.F. Surveyer, Victor Morin, Jean-Marie Nadeau, le Dr Adrien Plouffe, et d'Eugène l'Heureux, président lors de son élection en '56. Il y a présenté MM. Charles-Marie Boissonnault (à Québec), et Roger Comtois (à Montréal). Il y a publié de 1957 à 1976 une dizaine de mémoires, dont le plus important est peut-être Quelques officiers de 1812, 1967 (70 pp.) "un travail de Bénédictin", dixit le regretté J.-C. Bonenfant, mais où?

Cofondateur, à son cabinet de la Bibliothèque de la rue Saint-Denis, vers 1945 (?) du Centre français de Montréal de la Société canadienne d'Astronomie, dont le plus éminent membre était peut-être le savant Fr. Robert, des Écoles Chrétiennes, au Mont Saint-Louis, il a été appelé aux jurys des programmes radiophoniques, "Ici Montréal" [CKAC], S.V.P. et "Match Intercités" [CBF]2 et, à la télé, à "Carrefour", "Faites vos jeux", "Aujourd'hui" et autres, sans doute, qu'il a oubliés. Verba volant...

À l'invitation de Me Paul-Émile Lafontaine (v. Revue du Barreau 1968, p. 621), il fit partie de la Délégation canadienne au 10e congrès de l'Otan tenu à Londres en 1959, alors que de Gaulle y fit déclarer l'intention du Gouvernement français de se retirer de l'Organisation. Ce fut le point de départ du Bureau pour Bruxelles. De même, il fut l'un des délégués du P.E.N. canadien au congrès international de New York en 1966. La relation qu'il en fit, recueillie au Bulletin du Centre canadien, fut, parait-il, commentée à New York.

L'un des deux représentants du Québec à la Commission des Lieux et Monuments historiques du Canada 1964-1974, ses services furent encore retenus deux ans de plus au Comité des inscriptions.

Il a oeuvré au Comité de toponymie de la Ville de Montréal, 1960, et la première édition de son petit *Dictionnaire* y a beaucoup servi à la désignation des rues, avenues et places de la ville.

Membre honoraire à vie de la Société généalogique canadienne-française, 1968, conférencier au 25e anniversaire de fondation de la Société, les réserves qu'il y formula sur la tenue de certains mémoires n'a pas plu à tous. Cependant le directeur en publia le texte et l'auteur continue d'y verser des articles, qui ne sont pas à

proprement parler des généalogies au sens ordinaire, mais plutôt des synthèses de monographies familiales, où figurent les chefs de file et les alliances à chaque génération, de deux ou trois siècles du passé d'une famille-souche.

Membre du jury du prix littéraire de la Ville de Montréal, 1977, il est revenu, sur insistance, au Conseil du Château Ramezay, 1978.

Auteur et conférencier, il a porté la parole en ville, en province, dans les capitales fédérale, provinciale et ontarienne, et il a donné de nombreuses études à nos journaux et périodiques.

Conseil d'une demi-douzaine, sinon une douzaine d'auteurs, il a signé plusieurs préfaces, dont la première en 1931 et la dernière en 1978.

Avant d'entreprendre l'édition du premier volume du Dictionnaire biographique canadien, (cf. I, 1966, XXIV) le premier directeur, son collègue George Brown, du Comité des Documents publics, précité, quelque peu dérouté par le classement désirable des familles de la Nouvelle-France aux innombrables surnoms territoriaux, vint à deux reprises, prendre langue à ce sujet, en son cabinet du palais de justice.

C'est alors que la proposition lui fut glissée, comme négligemment:

- —Pourquoi pas une coédition française?
- —Mais qui assumerait cela?
- —Tentez de voir les Presses de l'Université Laval.

Et, contre tout espoir, l'autorité suprême de la grande institution alors Mgr A.-M. Parent, acquiesça.

Ainsi naissent les petits événements... Le pauvre George Brown mourut subitement avant la publication même du premier volume de Dictionnaire...

J.-J. Lefebvre a été chargé, de 1941 à 1976, de la rédaction de la rubrique Nos Disparus à la Revue du Barreau. Plus de 1350 esquisses biographiques ont paru, évidemment pas toutes du même intérêt, mais celle de M. Saint-Laurent, le premier ministre, lui coûta trois mois de travail). (V. le sens, la méthode, ou la portée de ces études, in la Revue... novembre 1976). D'autres sujets y ont été aussi traités.

Il a tenu une rubrique similaire, avec plus de latitude, à la Revue du Notariat de 1961 à 1978. (V. cette Revue... février 1978) Il y ajouta plusieurs Retrospectives et il y avait donné des articles dès 1943.

Auteur de nombreuses études d'histoire, ainsi le Canada,

l'Amérique, 8,000 articles, in le Larousse canadien (Beauchemin), 1954, dont, paraît-il, onze tirages et un quart de millions d'exemplaires. Édition nouvelle, revue et augmentée, 11,200 articles en 1968, ill., en couleur, dans le Dictionnaire Beauchemin Canadien, (tirage à 20,000 ex.).

Autres oeuvres notables, son texte français de l'ouvrage de Wilfrid Bovey, les *Canadiens-Français*, 1940, les *Officiers de 1812*, 1967, précités, etc.

V. aux pages de garde de ce volume, la liste accoutumée des oeuvres DU MÊME AUTEUR.

Rédacteur principal en sa classe de rhétorique du journal du collège (à Rigaud), l'Echo, il y donna en 1924, un article d'actualité, Mon Village brûle [Saint-Constant] que le Devoir de Montréal, reproduisit, avec des mastics, d'ailleurs. Il y a donc plus de cinquante ans qu'il tient une plume.

Neuf ans plus tard, en juin 1933, il publiait sur sept colonnes d'un autre quotidien montréalais une étude documentaire, sur l'identité d'un Patriote de 1837, le Capitaine Joseph Robert, mal connu du sénateur L.-O. David en ses Patriotes... Elle lui valut l'assentiment, répété, mais non sollicité certes, du plus sévère critique d'histoire du temps, Aegidius Fauteux (V. Revue du Barreau, juin 1978, p. 392, n. 5).

En ses nombreux travaux biographiques ultérieurs, il s'en est tenu à ce mode.

Célibataire, il partage son modeste toit, où il y a peu de meubles et beaucoup de livres, au centre-ville de Montréal, rue Durocher, au pied du Mont-Royal, qu'il a gravi des milliers de fois, avec son unique soeur, Marcelle, longtemps infirmière-chef d'hôpital. Ils y ont gardé leur mère, invalide, en ses six dernières années.

Ils ont quatre frères, mariés, deux qui reçurent en partage, le domaine paternel, dont ils décuplèrent la production, grâce aux nouveaux instruments mécaniques, un, principal d'école à Montréal et un autre, spécialiste en hygiène publique et directeur au Service de Santé de la Ville de Montréal; seize neveux et nièces. Moins les deux plus jeunes, qui terminent leurs études, bien établis, ils assurent leur indépendance.

Avant la réforme de l'enseignement public des années '60, ils en hébergèrent également quelques-uns de la campagne, pour leur permettre l'accès aux écoles supérieures et aux facultés. Bien leur en prit.

Ainsi, l'un de ses filleuls est un brillant ingénieur, membre 200

d'une firme de la capitale fédérale; un autre a pris ses maîtrises en hautes mathématiques, à Toronto et à Standford (Calif.); il occupe un emploi à sa mesure; une troisième est avocate, comme son cousin est membre en activité du Barreau; une cinquième, licenciée ès lettres est professeur de langue et de littérature à un CEGEP, cependant que son frère, M.A. (sciences) y est professeur de chimie et ... propriétaire terrien et leur frère commun, cessionnaire de la ferme paternelle, pratique l'élevage sur une grande échelle.

L'auteur ici s'était engagé, au début des années '30, au Corps d'entraînement des officiers de l'Université de Montréal. Il trouva qu'on y accordait trop d'importance au soin des armes — affaires des sous-off. — et pas assez à la théorie. Il délaissa ce champ et n'y

pensa plus.

Lors de l'invasion et la défaite de la France en mai '40, avec des centaines d'autres, de la rue Saint-Jacques, il s'engagea de nouveau. Cette fois, c'était sérieux. Exercices trois soirs par semaine, et autant de cours théoriques, fort instructifs. Camp à Saint-Jean, coucher sous la tente — il n'eut jamais si froid! — longues marches, conférences répétées, etc.

Il avait 36 ans, venait de publier son premier livre, en sortait surmené, épuisé. Il contracta, en décembre, une pneumonie, qui le retint un mois à la chambre et dont le tira un jeune praticien avec les nouveaux produits dits les sulfas. Le médecin major du Régiment, qui l'avait déjà traité à Saint-Jean — il y fut transporté en brancard à l'infirmerie par suite d'une fausse manoeuvre et un coup de crosse de fusil aux reins — ne lui trouvait plus les qualités de résistance nécessaires à la vie des camps. Il recommanda sa démobilisation, effectuée publiquement, à sa courte honte, devant tout le régiment sur pied: "Diminution d'effectifs", proclama le commandant.

L'hiver suivant, il subit otites sur otites, dont les effets, connus de la Faculté, se firent sentir plus tard.

Il est plus fier que de plus d'un de ses petits écrits, d'avoir pu, au creux de l'interminable crise de l'avant-guerre, amener en 1934, à ses frères cultivateurs, contre l'indifférence sinon l'hostilité des corps publics, le courant électrique, qui était déjà rendu à un ou deux kilomètres de leurs demeures. Et cela grâce à la compréhension d'un ingénieur et officier supérieur de la compagnie desservant le district. "You are in the court, we owe you consideration" lui dit-il d'un humour bien sui generis. En trois mois, ses frères triplèrent leur production. C'était des années avant la mise en vigueur de la politique d'électrification rurale.

De même, dix années plus tard, un printemps, signalé par des inondations, il put contribuer à les pourvoir du téléphone.

Enfin, un soir de pluie à la maison de campagne de l'un de ses frères dans le Petit Nord laurentien, celui-ci lui proposa d'arrêter les termes d'une requête en vue du pavage d'une quinzaine de kilomètres, conduisant au lac voisin. La requête, signée de tous les estivants, bien accueillie du député, un juriste et un civilisé, fut agréée du ministère. Le printemps suivant, il avait oublié et la route et la requête. Trois jours avant la tenue d'une élection provinciale (1970?), le pavage était achevé, lui apprit son frère. Les propriétaires riverains, à part l'agrément, y gagnaient une plus-value certaine de leurs demeures.

Le sujet ici a pu faire quelques beaux et lointains voyages, quatre fois, de 1958 à 1972 en Europe, où il visita les grandes capitales, de Londres à Athènes, d'Helsinki à Lisbonne; partie des villes et du terriboire français au nord de la Loire; il a, il va sans dire; parcouru la Province; et le continent nord américain en longueur et en largeur, de Saint-Jean, Terre-Neuve à Victoria, B.C., de Portland, Me, à Los Angeles et Hawaï, de Yellow Knife, T.N.O., et Dawson, Yukon, à la Nouvelle-Orléans, Mexico et Trinidad.

À part quelques vacances au bord de beaux lacs des Cantons de l'Est au Québec, et du New Hampshire, il a mené, au total, une vie austère de recherche et d'étude aux bibliothèques, aux Archives et surtout en sa bibliothèque personnelle de critique et d'histoire.

Une faiblesse: il n'a jamais pu lire un roman policier même des meilleurs, (en '75, huit sur neuf des romans publiés en France étaient de ce genre), non plus que les sous-produits à prétentions littéraires de l'industrie publicitaire; il n'aime pas plus les cabots, les histrions, les décors en carton pâte, les artifices de la scène que le plus littéraire des auteurs français contemporains. Henry de Montherlant, qui se rendait à peine à la Répétition de ses oeuvres; enfin, il n'a jamais été au stade que les Montréalais, colonisés, appellent le Forum—que pour y entendre, en '40, la belle artiste, Grace Moore—elle périt peu après dans une chute d'avion—MacKenzie King et sa séquelle de adulateurs, qui n'y avait pas réuni cinq mille personnes et fut réélu malgré tout avec sa plus grande majorité, enfin pour une ou deux scènes de pugilat, boxe et lutte, qui le firent bailler pour le reste de ses jours.

Comme tant d'exilés à l'intérieur, ainsi Jules Lemaître à la fin de sa brillante carrière parisienne, s'il en avait eu le choix, il eut rêvé de la vie du propriétaire terrien, du horereau — cible de l'ironie des romanciers mondains pour marquises, vraies ou fausses — assez 202

fortuné pour n'avoir pas à oeuvrer de ses mains à toutes les heures du jour, comme certains de ses pères, qui avaient des valets pour leur remettre les guides de leur attelage aux mains, ou même recevoir leur monture au retour de petites fêtes au chef-lieu du comté. Mais, depuis l'industrialisation intensive de l'agriculture (1940?), les valets de ferme, comme les aides domestiques, c'est bien connu, sont une race morte. Sous le Bon Roi René — pas celui de Sicile — les ouvriers agricoles sont soutenus par l'État. Comme au temps d'Alain-René Lesage, du Diable boîteux, selon une préface à ses oeuvres d'Anatole France, écrivains et chercheurs, à moins d'être agrégés à une faculté ou attachés à un ministère, gagnent, comme l'observait encore récemment un écrivain fécond, quarante sous de l'heure, alors que marmitons et sacristains, syndiqués ou pas, reçoivent près de trente dollars par jour. Mais qui voudrait être marmiton?

Quelques rares favoris du sort exceptés — the happy few — la vie, loin d'être un rêve de dillettantes, à la Sénèque ou à la Montaigne, est, pour la grande majorité des êtres, une dure condition de devoirs quotidiens et d'impérieuses obligations sociales, qui n'ont de cesse qu'avec le dernier souffle ou l'impotence des valétudinaires. Hélas.

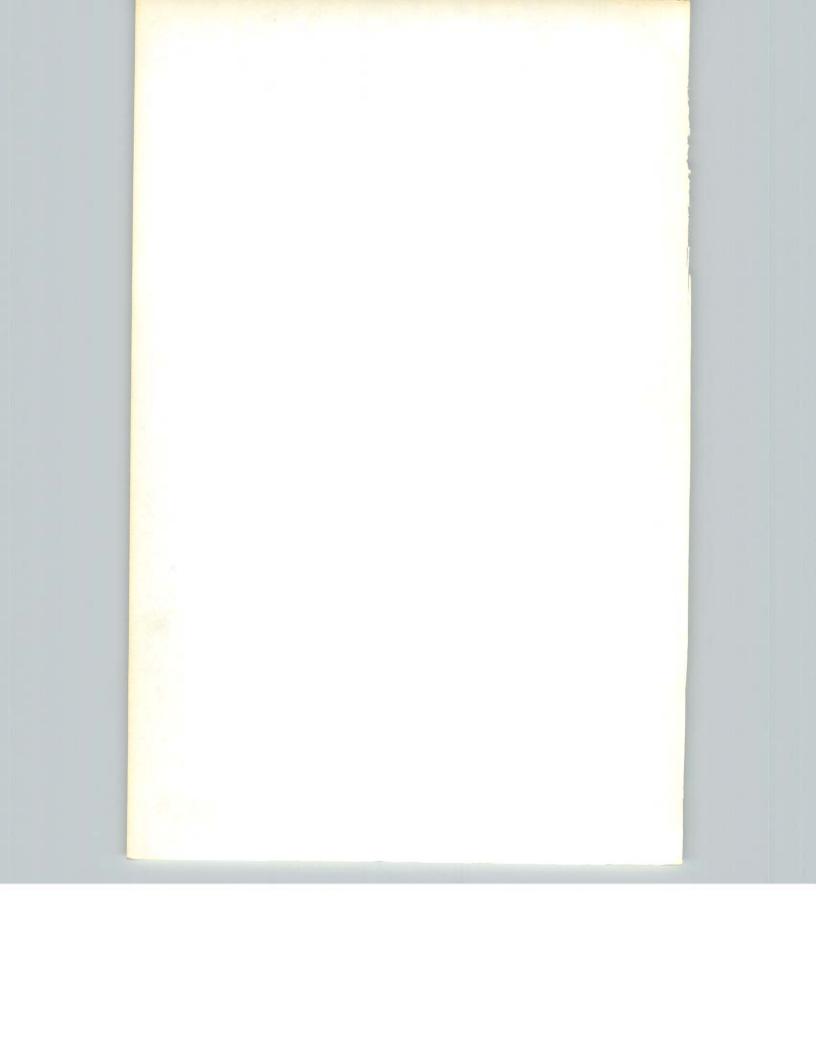
Montréal, novembre 1978.

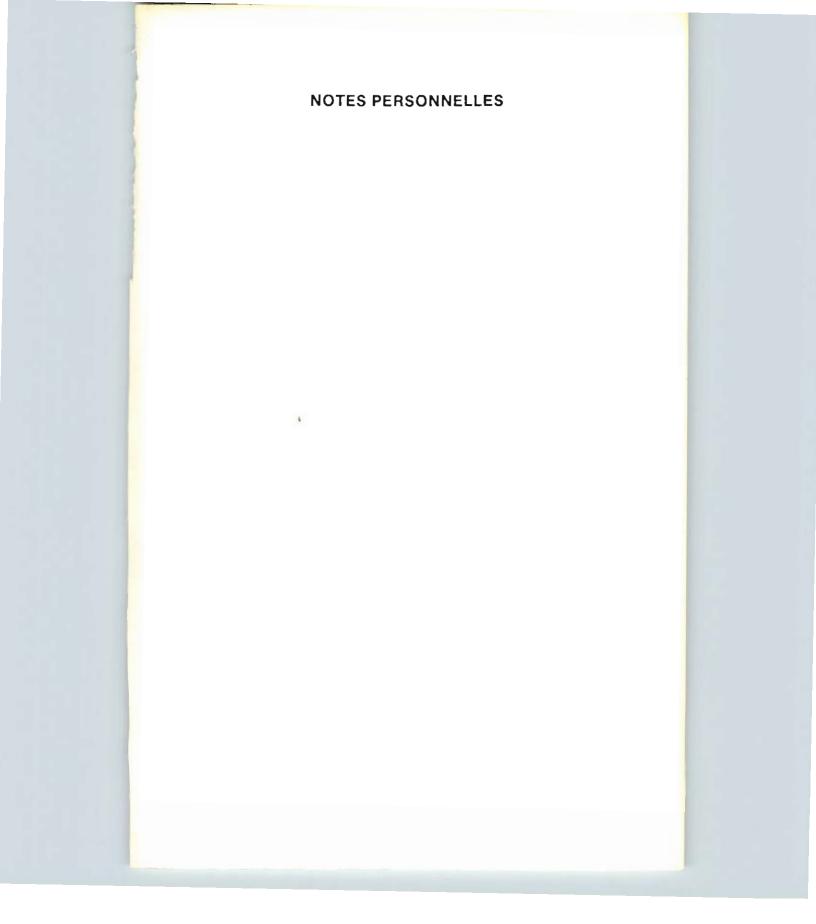
J.-J. LEF.

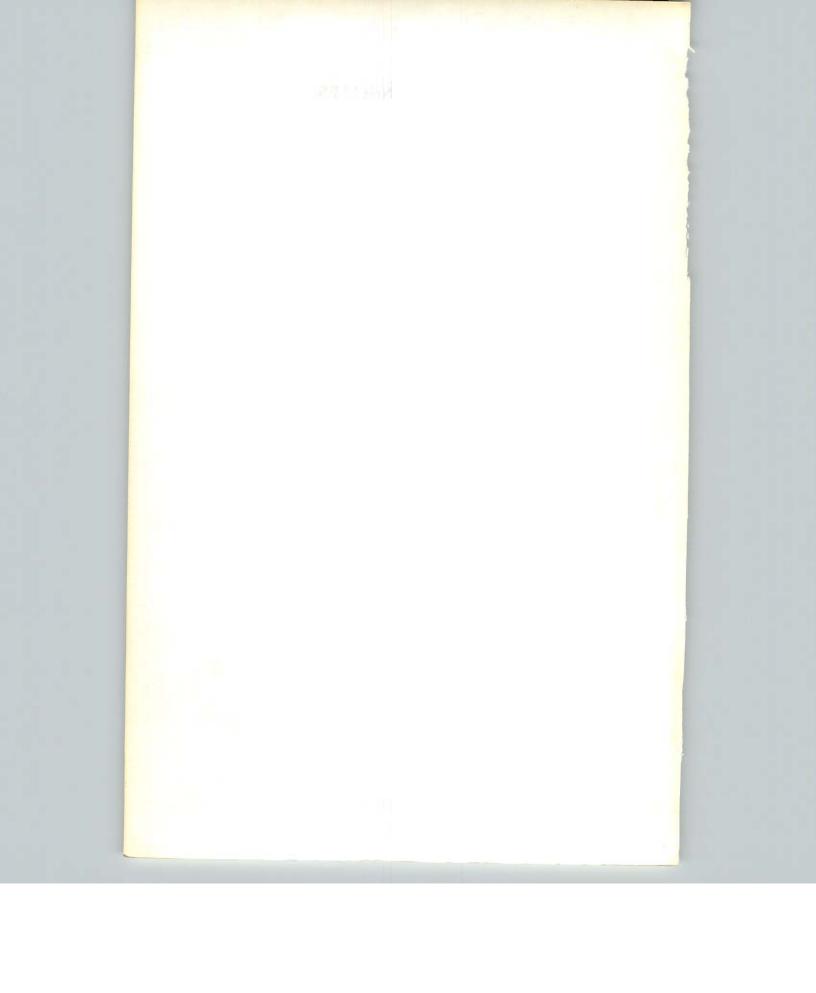
TABLE DES MATIÈRES

ANCÊTRES	
1. En marge de trois siècles d'histoire domestique; préface à la Descenda	nce
de Pierre Lefebvre, marié à Laprairie en 1673 à Marguerite Gagné	11
2. Pierre-Dominique Debartzch	37
3. La vie sociale du Grand Papineau	59
CONTEMPORAINS	
4. Edouard-Zotique Massicotte	107
5. Sévérin Létourneau	113
6. Charles-Édouard Guérin	117
7. Édouard Montpetit	119
8. Hector Garneau	127
9. Antonio Perrault	129
10. Léopold Guérin	135
11. [le lieutenant-colonel] Robert Bourassa	139
12. Gaëtan Guérin	143
13. Jean-Marie Nadeau	145
14. Wilfrid Lazure	153
15. Paul Morin	157
16. Esioff-Léon Patenaude	163
17. Vincent Dupuis	175
18. Gustave Monette	179
Postface	
Brève confession d'un vieil auteur	191

Achevé d'imprimer sur les presses de Guérin, éditeurs limitée à Montréal en février 1979.







ANCÊTRES ET CONTEMPORAINS

ERRATA

- pp. 6 [du même auteur]: La Revue du Notariat, en italiques;
- pp. 6 33e ligne William Smith. . . lire: sa famille. . .
- pp. 6-35e ligne, lire: exécution en règle, [virgule], extrait. . . etc;
- pp. 7 6e ligne, lire, ib., extrait. . .
- pp. 7 9e ligne après 1582, lire: et ignorée: [systématiquement,]
- pp. 7 <u>Deux siècles après</u>, etc, lire la largeur d'esprit de la direction l'a recueillie [sans virgule après direction];
- pp. 7 F.G. Marchand. . . lire: Notaire, etc.
- pp. 191 dernière ligne, après "son esprit, [virgule, au lieu du tiret]; ibidem, après "comité", [et non tiret]:
- pp. 192 3e ligne après Marie-Louise, lire: Malo [-Hébert];
- pp. 202 5e par., 10e ligne, après "Grace Moore" [tiret], de même après "chute d'avion—, [tiret, virgule]:
- pp. 202 11e ligne, après "sa séquelle" lire: d'adulateurs [et non de...];
- pp. 204 avant Ancêtres, lire Avant-propos. . . 8

